



L'UNIVERSITE DE NANCY II

Rapport d'évaluation

Novembre 1994

Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'université de Nancy II a été placée sous la responsabilité de Jean **Andrieu**, de François **Dagognet** et de Raymond **Legeais**, membres du Comité national d'évaluation.

Jeanne-Aimée **Taupignon**, chargée de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts

Lucien **Carrive**, professeur à l'université de Paris III
Jean-Paul **Fiorina**, directeur des services administratifs du Conseil économique et social
Michel **Fromont**, professeur à l'université de Paris I
Claudie **Husson**, professeur à l'université de Rennes II
Paul **Leroy**, professeur à l'université de Grenoble II
Jacques **Perriault**, directeur du département Recherche et Innovation au CNED
Jean-Pierre **Pizzio**, professeur à l'université de Dijon
Jean **Saïde**, directeur de l'IUT de Nice
Michel **Sot**, professeur à l'université de Paris X

- au titre du secrétariat général

Bruno **Curvale**, chargé d'études, pour les Chiffres-clés
Agnès **Leclère**, pour la gestion des missions
Marie-Noëlle **Soudit**, pour la dactylographie et la présentation du rapport
André **Staropoli**, secrétaire général

Les missions d'expertise ont eu lieu de décembre 1993 à mars 1994. Le Comité national d'évaluation a approuvé le rapport en septembre 1994.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Le pré-rapport concernant l'université de Nancy II, adressé selon la règle, le 17 mai 1994, à l'établissement afin que l'équipe présidentielle et les directeurs des composantes et des services communs en soient instruits et fassent part, le 30 mai, à la délégation du Comité chargée de l'évaluation, de toutes les suggestions, additions ou corrections qu'ils jugeraient utiles, a été, au moins partiellement, communiqué à la presse par certaine(s) composante(s) avant même que le Comité n'ait pris connaissance et tenu compte, s'il le jugeait bon, des remarques de la présidence et des composantes, avant que le rapport final n'ait été adopté en séance plénière et publié officiellement avec la réponse du président de l'université.

Le Comité National d'Evaluation désapprouve vivement ce manquement à la déontologie de l'évaluation.

L'université de Nancy II

Table des matières

Chiffres-clés	7
Présentation générale de l'université	19
I Historique, 21	
II Les structures, 21	
III Les implantations, 22	
IV Les enseignements, 25	
V Les étudiants, 31	
VI Les personnels, 33	
VII La recherche : tableaux synoptiques, 35	
Gouvernement et gestion	39
I Le gouvernement de l'université, 41	
II Les services, 45	
III La gestion du personnel et la gestion financière, 69	
Les composantes de l'université	63
Le campus Carnot-Ravinelle	65
I L'UFR Droit, sciences économiques et gestion, 67	
II L'UFR Administration économique et sociale (AES), 82	
III Le Centre européen universitaire (CEU), 84	
IV L'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), 88	
V L'Institut d'études administratives et politiques (IEAP) : le Centre universitaire d'études politiques (CUEP), 90	
Le pôle lorrain de gestion	93
I L'UFR Mathématiques et informatique, 96	
II L'Institut commercial de Nancy (ICN), 99	
III L'Institut d'administration des entreprises (IAE), 104	
Le campus Albert Ier (Lettres et sciences humaines)	109
I L'UFR Lettres, 111	
II L'UFR Langues et littératures étrangères, 115	
III L'UFR Sciences du langage, 119	
IV L'UFR Connaissance de l'homme, 123	
V L'UFR Sciences historiques et géographiques - Musique, 130	
VI L'Institut européen du cinéma et de l'audiovisuel (IECA), 135	

Les autres composantes	141
I L'Institut régional du travail (IRT), 143	
II L'Institut universitaire de technologie (IUT), 146	
Conclusions et recommandations	157
Postface: Réponse du Président	163

L'université de Nancy II

CHIFFRES-CLES

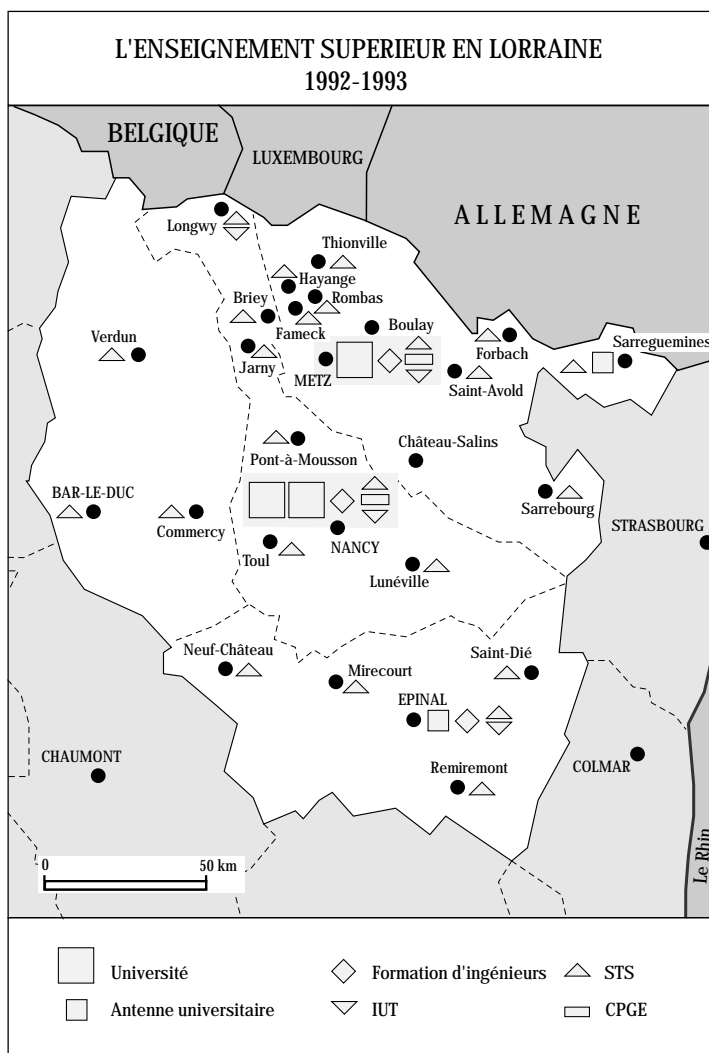
I - L'université dans sa région

Recensement 1990	Population totale	Moins de 25 ans	Moins de 24 ans scolarisés	Taux d'accès au bac
Lorraine	1 332 035	35,4%	59,0%	61,3%
France métropolitaine	56 615 400	34,0%	59,0%	58,3%

Source DEP

	Effectifs dans l'ens. supérieur	dont universités		dont Nancy II	
Lorraine	61 095	45 680	74,7%	14 069	23,0%
France métropolitaine	1 698 716	1 171 852	69,0%		

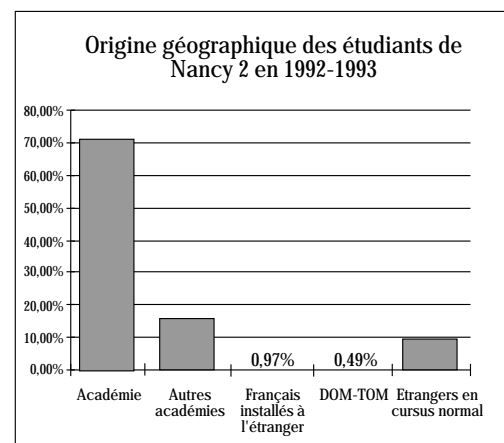
Source DEP



Source : DPDU, IMAGEO / CNRS.

CNE 1994

Source : université Nancy II



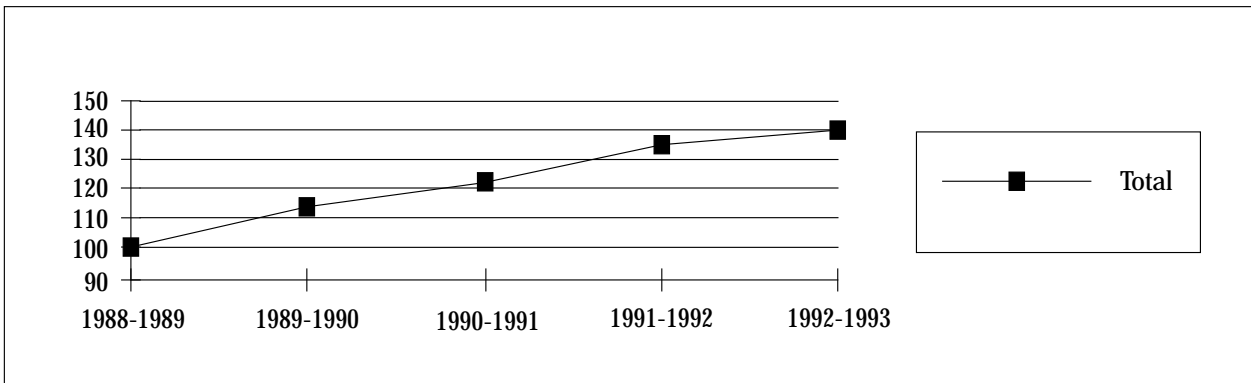
La région Lorraine comprend 3 universités

- Nancy I - Santé, sciences.
- Nancy II - Droit, économie, gestion, lettres, sciences humaines
- Metz - Sciences, lettres, sciences humaines.

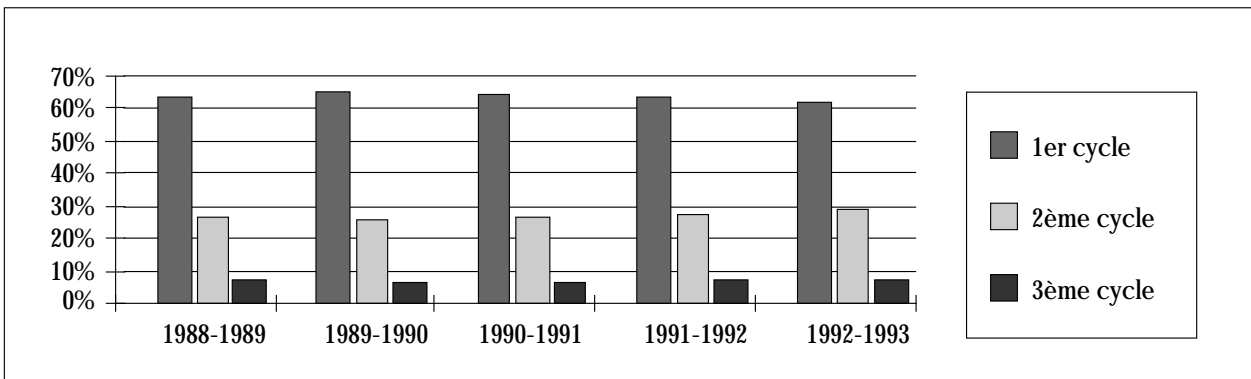
II - Les effectifs étudiants (inscriptions administratives hors capacité en droit, CTU et IUT)

	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
1er cycle	7 903	9 303	9 909	10 660	10 754
2ème cycle	3 363	3 722	4 087	4 628	5 080
3ème cycle	1 012	1 044	1 134	1 275	1 381
Total	12 278	14 069	15 130	16 563	17 215

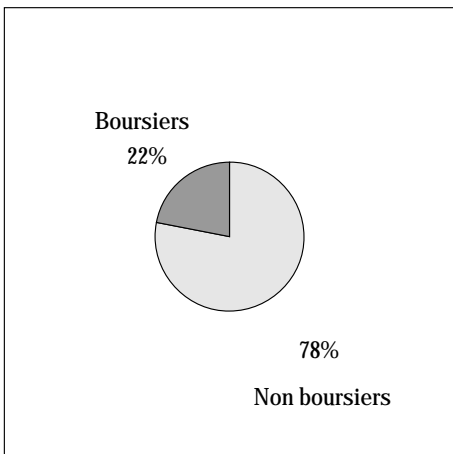
Evolution depuis 1988-1989 (base 100)



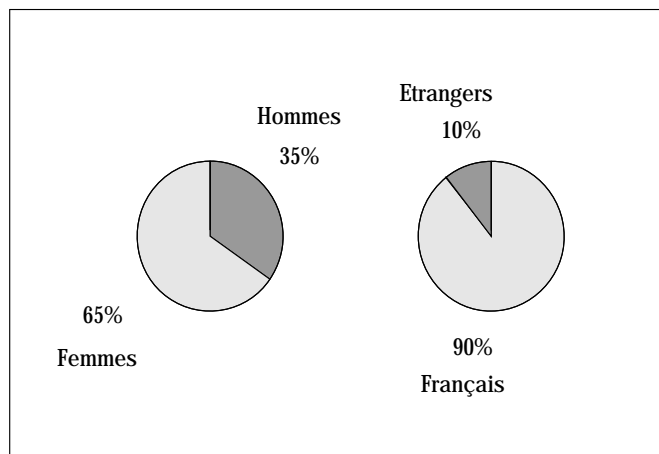
Le poids relatif des cycles



Le poids relatif des boursiers en 1992-1993



Répartition des étudiants par sexe et nationalité en 1991-1992



III - Les enseignements

III - 1 - Les inscriptions pédagogiques au 15 avril 1994

	Formations habilitées				Total
	Capacité	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	
UFR Droit, sciences économiques, gestion	254	2 580	1 161	358	4 353
UFR Administration économique et sociale		905	222		1 127
Centre européen universitaire				51	51
Institut de préparation à l'administration générale					
Centre universitaire d'études politiques					
Institut régional du travail					
UFR Mathématiques et informatique		29	139	13	181
Institut commercial de Nancy			68	27	95
Institut d'administration des entreprises			101	352	453
UFR Lettres		1 516	444	137	2 097
UFR Langues et littératures étrangères		1 958	873	83	2 914
UFR Sciences du langage		104	338	96	538
UFR Connaissance de l'homme		1 863	1 221	238	3 322
UFR Sciences historiques et géographiques. Musique		1 067	528	143	1 738
Institut européen du cinéma et de l'audiovisuel			118	50	168
Centre de télé-enseignement universitaire		516	411		927
Service universitaire des étudiants étrangers					
Total	254	10 538	5 624	1 548	17 964

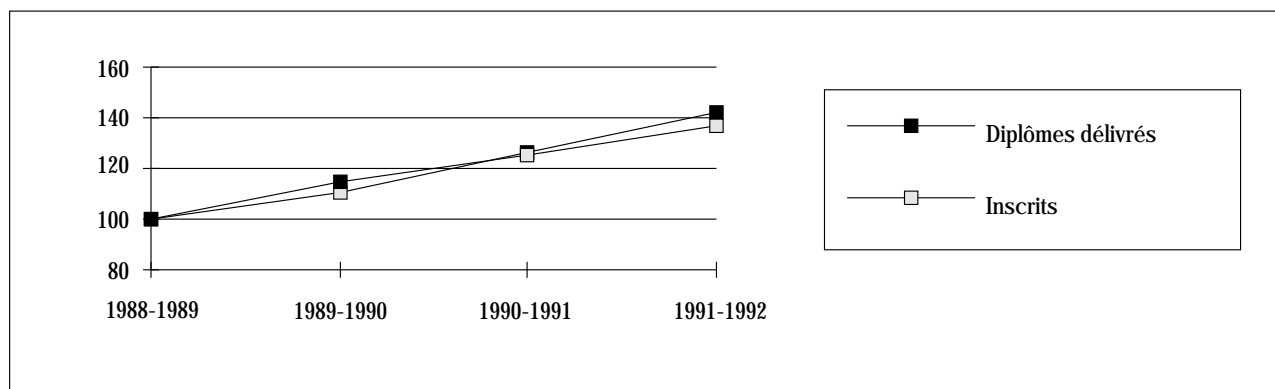
	Formations non habilitées				Total
	Prépa *	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle	
UFR Droit, sciences économiques, gestion	182	53		23	258
UFR Administration économique et sociale					
Centre européen universitaire			113	53	166
Institut de préparation à l'administration générale	95				95
Centre universitaire d'études politiques		51			51
Institut régional du travail		18			18
UFR Mathématiques et informatique					
Institut commercial de Nancy		137	775		912
Institut d'administration des entreprises					
UFR Lettres	37	14			51
UFR Langues et littératures étrangères	54	13			67
UFR Sciences du langage					
UFR Connaissance de l'homme	2				2
UFR Sciences historiques et géographiques. Musique	31				31
Institut européen du cinéma et de l'audiovisuel					
Centre de télé-enseignement universitaire					
Service universitaire des étudiants étrangers		272			272
Total	401	558	888	76	1 923

* préparations aux concours

III - 2 - Les diplômes habilités délivrés en 1991-1992

	Droit, Economie, Gestion	Lettres, Langues, Sciences humaines	Total
Bac + 2	547	1257	1804
Bac + 3	464	1136	1600
Bac + 4	415	525	940
Bac + 5	322	203	525
Total	1748	3121	4869

III - 3 - Les inscrits aux formations habilitées et les diplômes délivrés (évolution en base 100)



III - 4 - Les inscrits en troisième cycle par type de diplômes en 1991-1992

	DEA	DESS	DU	Total
Inscriptions pédagogiques	44	36	8	89
	49,4%	40,6%	9,0%	100,0%

III - 5 - La formation par la recherche

Inscriptions administratives	Droit, Economie, Gestion	Lettres, Langues, Sciences humaines	Total
Inscrits en maîtrise	667	1234	1901
Inscrits en DEA	178	211	389
Inscrits en doctorat	122	336	458

III - 6 - La formation continue (hors CUCES)

	Nombre d'heures stagiaires	Volume financier (en KF)	Nombre de stagiaires en formation
1990	1 622	156	78
1991	8 025	88	44
1992	3 275	54	22

IV - L'activité de recherche en 1992-1993

IV - 1 - Les effectifs des équipes de recherche

	Nombre d'équipes	Enseignants-chercheurs	Chercheurs	ITA ATOS	Jouvence *
Equipes d'accueil	15	116	1,5	8	8,3
Jeunes équipes	2	8	0,5	0	0,1
Equipes recommandées	1	4		0,4	0
Unités associées CNRS	6	28,5		17	4,9
Equipes universitaires	14	40	3	0	0,5
Ecoles doctorales (1)	2	2	0	0	0

* Jouvence : assistants normaliens, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, allocataires d'enseignement et de recherche, allocataires moniteurs de l'enseignement supérieur

(1) Nancy II est associée par le biais du CRIN à l'école doctorale IAE + M avec Nancy I et l'INPL

IV - 2 - Répartition des équipes de recherche par composante

	Equipes d'accueil	Jeunes équipes	Equipes recommandées	Unités CNRS	Equipes d'université	Ecoles doctorales
UFR Droit, sciences économiques, gestion (1)	7	2		1	2	1
UFR Sciences du langage	1			3		1
UFR Sciences historiques et géographiques. Musique	2			1	1	
UFR Connaissance de l'homme	2		1		1	
UFR Lettres	1				4	
UFR Langues et littératures étrangères	2				4	
UFR Mathématiques et informatique				1	1	1
VIDEOSCOP					1	
Total	15	2	1	6	14	3

(1) y compris ICN, CEU et IRT

V - Le corps enseignant en 1992-1993 (hors IUT)

V - 1 - Les effectifs

	Droit, Economie, Gestion	Lettres, Langues, Sciences humaines	Sciences Mathématiques, Informatique	Sport	Total
--	-----------------------------	--	--	-------	-------

Professeurs	41	81	4	0	126
Maîtres de conférences	38	146,5	10	0	194,5
Assistants	20	5	0	0	25
Second degré	7	48	1	3	59
ENSAM	0	0	0	0	0
Jouvence *	23	15	5	0	43
Crédits PAST	1	2	1	0	4
Professeurs associés	1	1	0	0	2
Total	130,5	297,5	20,5	3	451,5

V - 2 - Structure du corps

Rang A	31,4%	27,2%	19,5%	0,0%	27,9%
Second degré	5,4%	16,1%	4,9%	100,0%	13,1%
Jouvence *	17,6%	5,0%	24,4%	0,0%	9,5%

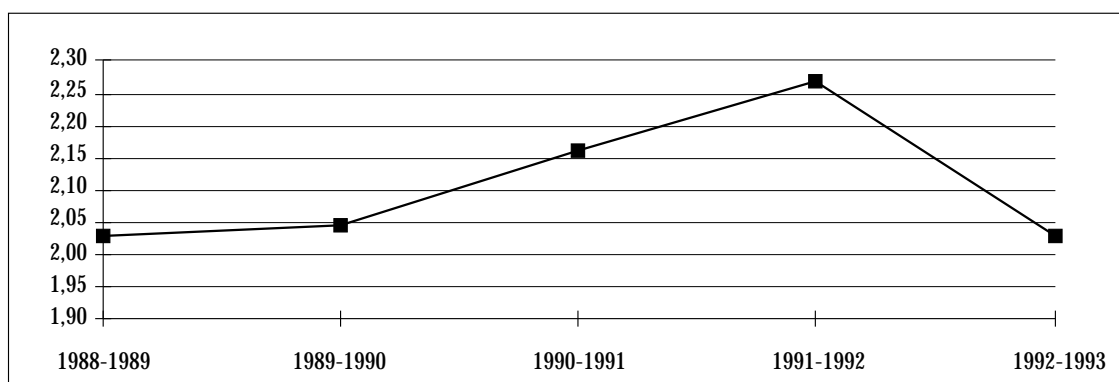
* Jouvence : assistants normaliens, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, allocataires d'enseignement et de recherche, allocataires moniteurs de l'enseignement supérieur

VI - Les personnels administratifs et de service

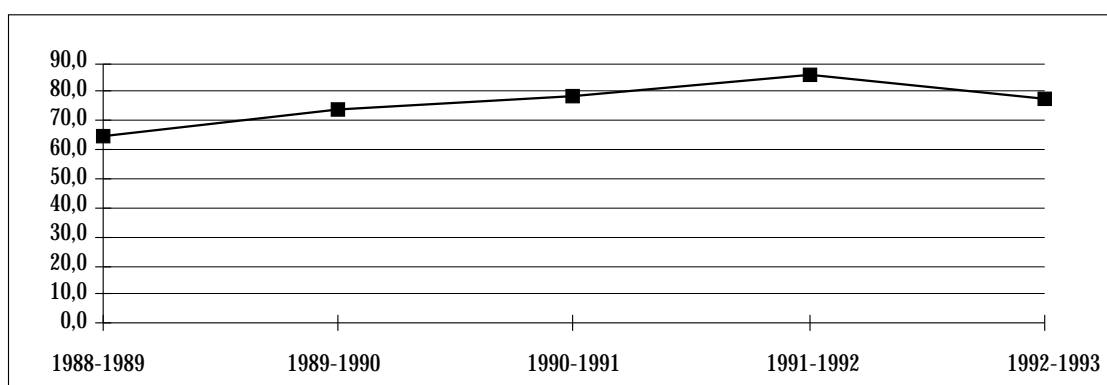
VI - 1 - Les effectifs en équivalent temps plein (emplois Etat et sur ressources propres) en 1992-1993

Affectations	Catégories				Dont	
	A	B	C et D	Total	Rang A	Emplois sur RP
Services centraux	9,0	4,7	21,3	35,0	25,7%	15,7%
Composantes	24,0	19,8	114,5	158,3	15,2%	5,4%
Services interuniversitaires	0,0	1,0	1,8	2,8	0,0%	0,0%
Bibliothèques du campus Lettres	1,0	0,0	1,8	2,8	0,0%	0,0%
Départements et autres services communs	0,0	0,0	1,8	1,8	0,0%	0,0%
Centres de recherche	3,0	1,0	0,4	4,4	68,2%	0,0%
AIDE, PUN, rectorat	0,8	7,0	9,5	17,3	4,6%	30,6%
Total	37,8	33,5	151,1	222,4	17,0%	8,9%

VI - 2 - Evolution du rapport nombre d'emplois d'enseignants / nombre d'emplois IATOS



VI - 3 - Evolution du rapport nombre d'étudiants / nombre d'emplois IATOS



VII - Éléments financiers (université hors IUT)

VII - 1 - Les ressources en 1992 (hors salaires)

	Milliers de francs	Parts du total
Ressources affectées	12 999	15,8%
Droits d'inscription	9 024	11,0%
Subvention de l'Etat (hors salaires)	35 430	43,1%
Dotations des collectivités locales	5 518	6,7%
Subventions d'autres organismes publics	1 042	1,3%
Autres ressources propres	18 218	22,2%
Total des ressources	82 231	100,0%

VII - 2 - Les dépenses en 1992 (hors salaires)

	Milliers de francs	Parts du total
Infrastructure	11 514	18,8%
Autres charges isolées	21 435	34,9%
Charges non isolées	11 703	19,1%
Rémunérations sur budget université	16 740	27,3%
Total des dépenses	61 392	100,0%

VIII - Mesures contractuelles

VIII - 1 - Contrat d'établissement (1991-1994)

Nombre d'emplois d'enseignants attribués : 80

Actions diverses (total sur 4 ans)

- Mieux informer, accueillir, orienter et soutenir les étudiants
 - mise en place du système ALOES (350 KF sur 3 ans) ;
 - tutorat 1991 à 1994 (600 KF/an pendant 4 ans) ;
 - développement du service commun de langues pour non spécialistes (100KF/an) ;
 - développement de la vie culturelle (100KF/an) ;
 - développement de l'EAO (200KF/an pendant 4 ans).
- Renforcer les grands domaines de compétence
 - pôle de gestion (équipement 1 200 KF en 1991) ;
 - création d'un IUP Sciences financières ;
 - Vidéoscop (400 KF/an pendant 3 ans).
- Moderniser la gestion
 - formation des IATOS (450 KF sur 4 ans) ;
 - réseau RENATER (1 000 KF).
- Améliorer la vie étudiante
 - cafétéria Pôle de gestion (150 KF en 1991) ;
 - extension d'un restaurant en 1991 (1 500 KF)

- Améliorer le patrimoine
 - réaménagement des anciens locaux de l'ICN (1 900 KF) ;
 - IUT d'Epinal (4 100 KF) ;
 - reconstruction du bâtiment Turique (14 000 KF) ;
 - extension de la BU Lettres (18 700 KF) ;
 - équipements pédagogiques (4 576 KF sur 4 ans) ;
 - maintenance (16 600 KF sur 4 ans, IUT compris).

VIII - 2 - Contrat recherche (1992-1995)

- 5 266 KF/an dont :
 - maintenance 11%
 - fonctionnement 58%
 - infrastructures 7%

VIII - 3 - Schéma Université 2000

	Coût total	Part de l'Etat
- Institut européen du cinéma	13 500 KF	28 %
- restructuration bâtiment Turique	28 000 KF	33 %
- aménagements ICN	1 900 KF	100 %
- aménagements UFR Droit , sciences économiques, gestion	1 900 KF	100 %

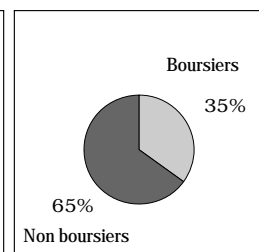
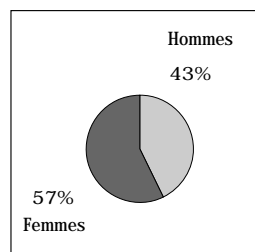
VIII - 4 - Opérations transversales et interuniversités

	Coût total	Part de l'Etat
- halle des sports		
- maison de l'Europe	18 500 KF	7 %
- création d'un département d'IUT à Saint-Dié	18 200 KF	50 %
- création d'un département d'IUT en maintenance industrielle à Epinal	29 500 KF	dont MESR 6 150 KF et DATAR 20 300 KF

L'IUT A

Les inscrits en 1992-1993

Départements	Inscrits administratifs		
	Hommes	Femmes	Total
Informatique	184	74	258
Information-communication	46	300	346
Techniques de commercialisation (Nancy)	138	196	334
Gestion des entreprises et des administrations	112	191	303
Techniques de commercialisation (Epinal)	115	122	237
Maintenance industrielle (Epinal)	67	2	69
Total	662	885	1547



Les diplômés en 1991-1992

Départements	1990-1991	1991-1992	1991-1992
	Inscrits en 1ère année	Inscrits en 2ème année	Reçus au DUT
Informatique	130	106	88
Information-communication	131	113	107
Techniques de commercialisation (Nancy)	161	149	142
Gestion des entreprises et des administrations	153	135	115
Techniques de commercialisation (Epinal)	112	105	93
Maintenance industrielle (Epinal)	20	13	13
Total	707	621	558

Les enseignants en 1992-1993 (en emplois équivalent temps plein)

Professeurs	M. de conf. M. assist.	Assistants	Second degré	ENSAM	Jouvence *	Crédits PAST	Professeurs associés	Total
7	34	10	35	1	10	10	0	102

Structure du corps

Rang A	6,9%
Second degré	34,3%
Jouvence *	9,8%

* Jouvence : assistants normaliens, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, allocataires d'enseignement et de recherche, allocataires moniteurs de l'enseignement supérieur

Éléments financiers

Les ressources en 1992 (hors salaires)

	En KF	Parts du total
Ressources affectées	2 755	16,8%
Droits d'inscription	1 109	6,8%
Subvention de l'Etat (hors salaires)	10 445	63,9%
Dotations des collectivités locales	1 341	8,2%
Subv. d'autres organismes publics	40	0,2%
Autres ressources propres	666	4,1%
Total des ressources	16 356	100,0%

Les dépenses de fonctionnement en 1992 (hors salaires)

	En KF	Parts du total
Infrastructure	3 979	27,4%
Autres charges isolées	2 229	15,4%
Charges non isolées	1 984	13,0%
Rémunérations sur budget IUT	6 442	44,3%
Total des dépenses	14 544	100,0%

L'université de Nancy II

PRESENTATION GENERALE DE L'UNIVERSITE

I - Historique

L'université retrace elle-même, en ces termes, son histoire :

"En 1572, le cardinal Charles de Lorraine et le duc Charles III confient aux Jésuites installés à Pont-à-Mousson la charge d'une faculté de Théologie. Une Ecole des lois est créée peu de temps après. Ce sont les prémisses de l'université autorisée par le pape Grégoire XIII.

En 1769, l'université est déplacée de Pont-à-Mousson à Nancy où elle demeure jusqu'à la Révolution. En 1793, la Convention supprime toutes les universités de l'Ancien Régime. De 1810 à 1815, une faculté des Lettres apparaît momentanément. Les lois napoléoniennes fixent alors l'organisation nationale de l'enseignement.

En 1854, les facultés des Lettres et des Sciences sont rétablies à Nancy. Le "Palais universitaire", place Carnot, les accueille. Il est inauguré en 1862. La faculté de Droit s'y installe à son tour, deux ans après.

Après la guerre de 1870, l'université de Nancy connaît une croissance exceptionnelle. Elle se diversifie avec cinq facultés et des grandes Ecoles qui apparaissent progressivement pour répondre aux besoins de l'économie. C'est ainsi qu'en 1905 est créé avec la Chambre de commerce l'Institut commercial de Nancy.

En 1971, l'application de la loi Faure conduit à la création de trois entités : Nancy I (sciences, médecine), Nancy II (droit, lettres et sciences humaines), Institut national polytechnique de Lorraine (qui fédère aujourd'hui huit Ecoles)."

II - Les structures

1 - Composantes et services communs

L'université de Nancy II regroupe :

16 composantes

- . 8 UFR :
 - Droit, sciences économiques et gestion
 - Administration économique et sociale (AES)
 - Mathématiques et informatique
 - Lettres
 - Langues et littératures étrangères
 - Sciences historiques et géographiques, Musique
 - Connaissance de l'homme
 - Sciences du langage

- . 7 instituts :
 - le Centre européen universitaire (CEU)
 - l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)
 - l'Institut d'études administratives et politiques (IEAP)
 - l'Institut commercial de Nancy (ICN)
 - l'Institut d'administration des entreprises (IAE)
 - l'Institut européen du cinéma et de l'audiovisuel (IECA)
 - l'Institut régional du travail (IRT)

- . 1 institut universitaire de technologie (IUT) : 4 départements à Nancy, 2 à Epinal.

8 services communs

- les Presses universitaires de Nancy (PUN)
- le Centre de télé-enseignement universitaire (CTU)
- le Vidéoscop
- le Service d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle (AIDE)
- le Service commun de documentation (SCD)
- le Service commun d'enseignement des langues vivantes (SCELV)
- le Service universitaire des étudiants étrangers (SUEE)
- le Service de la formation des maîtres

2 - La présidence

Depuis la création de l'université en 1971, littéraires et juristes alternent à la présidence de l'université.

Le **président** est entouré de :

- 3 vice-présidents :

- . le vice-président du Conseil d'administration (CA),
- . le vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU),
- . le vice-président du Conseil scientifique,

- 3 chargés de mission :

- . un chargé de mission chargé de la communication,
- . un chargé de mission chargé des heures complémentaires,
- . un chargé de mission chargé des relations internationales.

Le CEVU revêt une particulière importance puisque son vice-président est assisté par

5 chargés de mission :

- un chargé de mission chargé de la culture,
- un chargé de mission chargé des diplômes universitaires,
- un chargé de mission chargé des handicapés,
- un chargé de mission chargé de la vie étudiante,
- un chargé de mission chargé des statistiques.

Le **secrétaire général** a sous son autorité **8 services** :

- le service des affaires générales et de la scolarité,
- le service de la recherche et des études doctorales,
- le service de la gestion des personnels et des ressources humaines,
- le service financier,
- le service technique,
- le service informatique,
- le service documentation et gestion intérieure,
- le service des relations internationales.

III - Les implantations

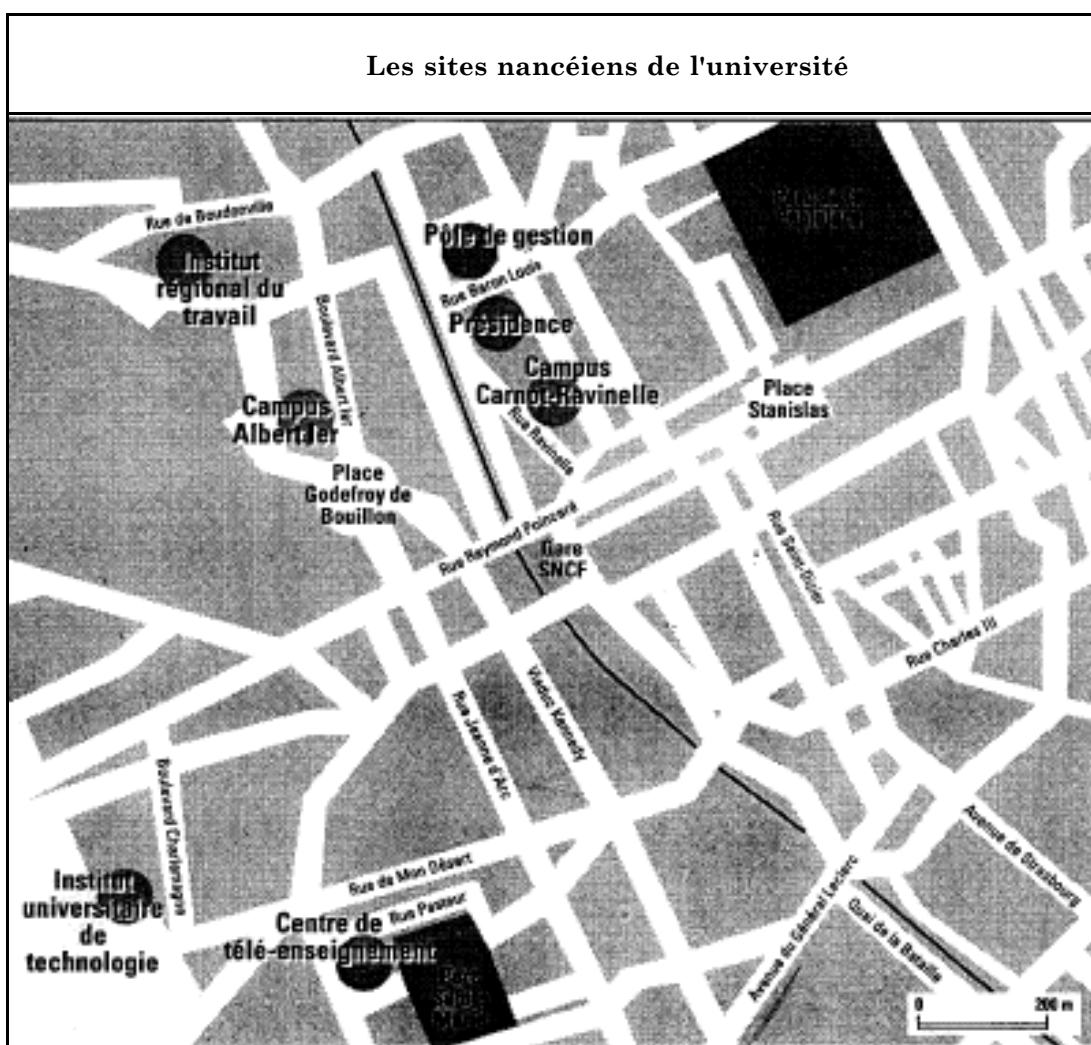
Comme l'indique lyriquement sa plaquette de présentation, Nancy II, "au coeur d'un pôle universitaire européen", est aussi une université "au coeur de la ville". Elle l'est depuis le milieu du XIXème siècle, date de son installation dans le "Palais universitaire". Mais au cours des 30 dernières années, 6 autres adresses se sont progressivement ajoutées à celle de la Place Carnot et de la rue de la Ravinelle, dont les bâtiments abritaient à l'origine les Facultés de droit et de lettres. En outre, l'IUT de Nancy ouvre, en 1972, une antenne à Epinal, ce qui porte à 8 le nombre de sites de l'université :

- à Nancy :

- . Carnot-Ravinelle : Droit, AES
- . Albert Ier : Lettres, Sciences humaines
- . Charlemagne : IUT
- . Nancy-Thermal : CTU
- . Baron Louis : Présidence
- . Montbois : IRT
- . Michel Ney : Pôle de gestion, Vidéoscop

- à Epinal : antenne IUT

Le plan ci-dessous permet de situer les 7 sites nancéiens et le tableau ci-après indique leur superficie respective et les différentes dates d'installation.



Implantations	Date d'installation	Superficie	Composantes et services hébergés
25, rue Baron Louis 54000 NANCY	1976	1 480 m ²	- Présidence de l'université (administration) - Presses universitaires de Nancy
6, rue H. Maringer 54000 NANCY	vers 1975	725 m ²	- Centre de télé-enseignement universitaire
13, place Carnot 54000 NANCY	1864	11 714 m ²	- UFR Droit, sciences économiques et gestion . Droit privé . Droit public . Histoire du droit, sciences économiques et gestion
4, rue de la Ravinelle 54000 NANCY	AES : 1973	2 797 m ²	- UFR Droit, sciences économiques et gestion - Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) - Institut d'études administratives et politiques - UFR Administration économique et sociale - Service commun d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants
1, place Carnot 54000 NANCY		1 450 m ²	- Centre européen universitaire
13, rue M. Ney 54000 NANCY	1991	7 730 m ²	Pôle lorrain de gestion : - Institut commercial de Nancy (ICN) - UFR de mathématiques et d'informatique - Institut d'administration des entreprises (IAE)
23, bd Albert Ier 42, av de la Libération et 3, place Godefroy de Bouillon 54000 NANCY	1964	17 160 m ² 3 576 m ² 3 914 m ² = 24 650 m ²	- UFR Lettres - UFR Langues et littératures étrangères - UFR Sciences du langage - UFR Connaissance de l'homme - UFR Sciences historiques et géographiques - Musique - Institut européen du cinéma et de l'audiovisuel - Service commun d'enseignement des langues vivantes - Service universitaire des étudiants étrangers - Service de formation des maîtres
138, av de la Libération 54000 NANCY	1988	1245 m ²	Institut régional du travail
6, rue M. Ney 54000 NANCY		310 m ²	Vidéoscop
2 ter, bd Charlemagne 54000 NANCY	1970	14 900 m ²	IUT
7, rue des Fusillés de la Résistance 88010 EPINAL CEDEX	vers 1972	6 000 m ²	Antenne IUT

Comme le souligne le président de l'université dans la présentation de son établissement, "les sept sites nancéiens, d'ampleur très inégale, sont peu éloignés les uns des autres, mais la séparation physique est souvent l'occasion d'afficher les particularismes. La tentation est forte de développer une logique de "campus", visant à l'autarcie et s'ajoutant à la division traditionnelle des grandes disciplines".

IV - Les enseignements

L'université de Nancy II prépare à :

- **167 diplômes d'Etat** :

- . 1er cycle : 26 DEUG + 10 DUT ;
- . licences : 32 ;
- . maîtrises : 30 ;
- . DEA : 18 ;
- . DESS : 13 ;
- . doctorats : 38 ;

- **39 diplômes d'université**.

1 - Les diplômes de 1er et 2ème cycles

UFR / Instituts de rattachement	DEUG	Licence	Maîtrise
Lettres	. Lettres . Culture et Communication . Institut universitaire professionnalisé (IUP) Information et communication	. Lettres modernes . Lettres classiques . Information et Communication mention Documentation . Institut universitaire professionnalisé (IUP) Information et communication	. Lettres modernes . Lettres classiques . Sciences de l'information et de la documentation . Institut universitaire professionnalisé (IUP) Information et communication
Sciences du langage	. Sciences du langage	. Sciences du langage . Sciences du langage mention Français langue étrangère . Sciences du langage mention Documentation . Langues vivantes mention FLE (allemand, anglais, espagnol, italien, russe) . Lettres modernes mention FLE	. Sciences du langage . Français langue étrangère . Sciences de l'information et de la documentation
Langues et littératures étrangères	. Allemand . Anglais . Espagnol . Portugais . Italien . Polonais . Russe . Scandinave mentions Danois ou Suédois . Arabe . Hébreu . LEA mention Affaires et commerce, avec allemand, anglais, italien, russe	. Allemand . Anglais . Espagnol . Italien . Polonais . Russe . LEA mention Affaires et commerce, avec allemand, anglais, italien, russe	. Allemand . Anglais . Espagnol . Italien . Polonais . Russe . LEA mention Affaires et commerce, avec allemand, anglais, italien, russe

UFR / Instituts de rattachement	DEUG	Licence	Maîtrise
Sciences historiques et géographiques Musique	. Histoire . Géographie . Musique	. Histoire . Histoire de l'art et archéologie . Géographie . Education musicale	. Histoire . Histoire de l'art et archéologie . Géographie . Education musicale
Institut du cinéma et de l'audiovisuel		. Cinéma et audiovisuel	. Cinéma et audiovisuel
Connaissance de l'homme	. Psychologie . Philosophie . Sociologie	. Psychologie . Philosophie . Sociologie . Sciences de l'éducation . Sciences de l'éducation mention Culture et société	. Psychologie (dominantes : clinique, génétique et sociale) . Philosophie . Sociologie . Sciences de l'éducation . Sciences de l'éducation mention Culture et société
Droit, sciences économiques et gestion	. Droit . Sciences économiques . Institut universitaire professionnalisé (IUP) Monnaie et finance	. Droit . Sciences économiques mention Entreprises et collectivités . Institut universitaire professionnalisé (IUP) Monnaie et finance	. Droit public . Droit privé (des affaires, notarial, carrières judiciaires) . Sciences économiques mention Entreprises et collectivité . Institut universitaire professionnalisé (IUP) Monnaie et finance
IAE			. Sciences de gestion
Administration économique et sociale	. Administration économique et sociale	. Administration économique et sociale	. Administration économique et sociale
IEAP		. Sciences sanitaires et sociales (<i>avec Nancy I - Médecine</i>)	. Sciences sanitaires et sociales
ICN			. MST Comptable et financière
Mathématiques et informatique	. Institut universitaire professionnalisé (IUP) Maîtrise informatique appliquée à la gestion MIAGE : formation continue	. Institut universitaire professionnalisé (IUP) Maîtrise informatique appliquée à la gestion MIAGE : formation continue	. Institut universitaire professionnalisé (IUP) Maîtrise informatique appliquée à la gestion MIAGE : formation continue

2 - Les diplômes universitaires de technologie

Départements	Spécialités
Information et communication (Nancy)	. Documentation d'entreprise . Métiers du livre . Communication d'entreprise . Publicité
Gestion des entreprises et des administrations (Nancy)	. Gestion appliquée aux petites et moyennes organisations (formation initiale) . Finance-comptabilité (formation initiale) . Gestion finance-comptabilité, en 1 an (en formation continue)
Informatique (Nancy)	. Informatique (en formation initiale et en formation continue)
Techniques de commercialisation (Nancy - Epinal)	. Techniques de commercialisation (en formation initiale et en formation continue)
Maintenance industrielle (Epinal)	. Maintenance industrielle

3 - Les diplômes de 3ème cycle

UFR / Instituts de rattachement	DEA	DESS
Lettres	. Langue, textes et littérature françaises	. Information et communication Option Communication des entreprises et des organisations
Langues et littératures étrangères	. Etudes anglaises et nord-américaines (<i>avec Strasbourg II</i>) . Littérature et civilisation germaniques, scandinaves et slaves	
Sciences historiques et géographiques Musique	. Histoire et civilisation de l'Antiquité à nos jours . Géographie et aménagement de l'espace (habilitation en cours)	
Sciences du langage	. Sciences du langage	
Connaissance de l'homme	. Psychologie : facteurs psychologiques et sociaux de la communication, de la cognition et des représentations de soi . Formation / emploi / développement local . Philosophie (<i>avec Strasbourg II</i>)	. Ingénierie de la communication et de la cognition psychologique du travail et nouvelles technologies (<i>avec Metz</i>) . Psychologie clinique et pathologique . Gestion du développement : emploi-formation
IECA	. Cinéma et audiovisuel (habilitation en cours)	
CEU	. Droit communautaire	. Gestion financière et espace européen

UFR / Instituts de rattachement	DEA	DESS
ICN		. Gestion commerciale des produits 2 options : - Affaires internationales - PME/PMI
Mathématiques et informatique		Audit et conception des systèmes d'information (<i>avec l'ICN</i>)
Droit, sciences économiques et gestion	. Droit privé . Sciences criminelles . Droit public, science politique 3 dominantes : - Droit public interne - Droit international public - Science politique . Sciences économiques . Histoire de la science juridique européenne	. Droit des affaires et fiscalité
IAE	. Sciences de gestion	. Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (CAAE) . Direction et gestion des ressources humaines (DRGH) . Design et stratégie : ingénierie des projets
Sous le triple sceau des universités de Nancy I, II et INPL	Informatique : - informatique fondamentale - maîtrise fondamentale	. Information scientifique et technique

4 - Les diplômes d'université

UFR / Instituts de rattachement	Intitulé	Niveau d'accès	Durée
IEAP	. Attestation du Centre universitaire d'études politiques (CUEP)	Bac + Concours	2 ans parallèlement à un DEUG
IRT	. Diplôme d'études sociales	Aucun diplôme exigé	5 UV à obtenir en 3 ans maximum
	. Diplôme supérieur d'études sociales . Diplôme d'opérateur de développement local (<i>avec le CUCES</i>)	Etre titulaire du diplôme d'études sociales	2 ans maximum
Lettres	. Etudes théâtrales . Attestation de grec moderne	Etudiants et salariés en formation continue	2 ans

UFR / Instituts de rattachement	Intitulé	Niveau d'accès	Durée
CUCES	. DTSU Assistant commerce extérieur	Bac	3 ans dont 1 à temps plein
	. DTSU Formateur . Diplôme d'opérateur de développement local (<i>avec l'IRT</i>) . Diplôme Ingénieur technologue	Bac + 1	1 ou 2 ans à temps partiel
	. Diplôme des hautes études de la pratique sociale	Bac + 2	1 an à temps plein
Connaissance de l'homme	. Certificat d'aptitude à l'analyse statistique de données sociales (CASDOS)	Etre inscrit en année de maîtrise ou en 3ème cycle. N'est délivré qu'aux titulaires d'un diplôme de 3ème cycle	1 an au moins
ICN	. Diplôme de l'Institut	Bac + Préparation + Concours ou DEUG + Concours (accès en 1ère année) ou licence + Concours (accès en 2ème année)	3 ans 3 ans 2 ans
	. Diplôme d'études supérieures en commerce international	Bac + 4	1 an
	. Diplôme international de management (pour les étudiants étrangers)	Bac + Dossier	1 an
	. Diplôme en gestion et commerce (Formacadre)	Bac + 2 (en formation continue ou en alternance)	1 ou 2 ans
	. Diplôme d'études supérieures en techniques commerciales (SUP'EST)	Bac + Concours	3 ans
Langues et littératures étrangères	. Diverses initiations . Attestation d'études préparatoires . Diplôme de russe pratique		
SUEE	. Certificat pratique de langue française . Diplôme d'études françaises . Diplôme supérieur d'études françaises	Réservés aux étudiants étrangers	

UFR / Instituts de rattachement	Intitulé	Niveau d'accès	Durée
IUT	<p>. Assistant aux directions du personnel et de la communication (<i>avec le CUCES</i>)</p> <p><i>Par le département GEA :</i></p> <p>. Gestion européenne des PME</p> <p>. Audit PME</p> <p><i>Par le département TC :</i></p> <p>. Sport, commerce et services</p> <p>. Commercialisation des produits agricoles du terroir</p>	<p>Bac + 2</p> <p>Bac + 2</p> <p>Bac ou Bac + 1</p>	<p>1 an</p> <p>1 an</p> <p>1 an</p>
CEU	<p>. Diplôme d'études supérieures européennes (3ème cycle)</p> <p><i>Avec la Faculté de médecine :</i></p> <p>. Politiques européennes de santé (3ème cycle)</p>	<p>Maîtrise ou diplôme équivalent</p> <p>Bac + 4</p>	<p>1 an</p> <p>1 an</p>
Droit, sciences économiques et gestion	<p>. Préparation à l'examen d'entrée au CFPA</p> <p>. Diplôme de criminologie (IEJ)</p> <p>. Préparation au concours d'accès à l'ENM</p> <p>. Magistère Droit des affaires (interne et européen)</p> <p>. Diplôme juridique conseil d'entreprise (3ème cycle)</p>	<p>Capacité en droit ou 2ème année de DEUG</p> <p>Bac + 2</p> <p>Bac + 4 + Dossier</p>	<p>1 an</p> <p>3 ans</p> <p>1 an</p>

V - Les étudiants

1 - Les effectifs

Avec 18 835 étudiants au 8 janvier 1993, Nancy II est la plus grosse université de l'académie de Nancy : à la même date, Nancy I (Santé, Sciences) comptait 16 313 étudiants, Metz 12 840 et l'Institut national polytechnique de Lorraine 3 001 (Sources DEP).

Nancy II est passée de 12 278 étudiants en 1987-1988 à 17 215 étudiants en 1992-1993 (effectifs hors IUT), ce qui correspond à une augmentation de plus de 40% en 5 ans, donc de 8% en moyenne par an. Cette forte croissance tend à se ralentir puisque de 1991-1992 à 1992-1993, les effectifs n'ont connu qu'une augmentation de l'ordre de 4%. A titre de comparaison, la progression des effectifs étudiants de 1987-1988 à 1991-1992, a été de 25% dans l'ensemble de la France métropolitaine, de 26% dans l'académie de Nancy, de 40% à l'université de Metz ; à Nancy II, elle a été, pour la même période, de presque 35%.

2 - La répartition des étudiants par cycle d'études

Elle est indiquée dans le tableau suivant :

Années	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle
1987-1988	64,37%	27,39%	8,24%
1989-1990	66,13%	26,45%	7,42%
1991-1992	64,36%	27,94%	7,70%
1992-1993	62,47%	29,51%	8,02%

On constate que :

- d'une manière générale, la répartition par cycle est d'une remarquable stabilité ;
- la prépondérance du 1er cycle est écrasante, bien supérieure à celle observée dans l'ensemble des universités françaises : en 1991-1992, 64,36% des étudiants de Nancy II étaient en 1er cycle, contre 52% pour l'ensemble de la France. Il en est de même si l'on compare Nancy II à des universités de même type (lettres, sciences humaines, sciences sociales) : en 1991-1992, le 1er cycle représentait 57% à Rennes II, 54% à Toulouse II, 46% à Lyon II, et même 37% à Paris IV, très privilégiée en la matière.

Néanmoins, le poids du 1er cycle, après avoir sensiblement augmenté en 1989-1990, tend à diminuer légèrement au profit du 2ème cycle.

3 - Le poids des différentes composantes

Le tableau ci-après donne le poids respectif des différentes composantes de l'université (hors IUT) dans les effectifs étudiants (inscriptions pédagogiques), en 1991-1992 : cinq composantes rassemblent à elles seules plus de 80% du nombre des étudiants inscrits à des formations habilitées.

Poids respectif des effectifs des composantes

Composantes	UFR Droit	UFR Langues et littératures étrangères	UFR Connaissanc e de l'homme	UFR Lettres	UFR Sciences historiques, géograph. Musique	AES	CTU	ICN	SEE	UFR Sciences du langage	UFR Maths Informatique	IECA	CEU	IRT	IPAG
Formations habilitées et non habilitées	16%	15,4%	14,4%	11,3%	8,5%	6,1%	4,9%	4,1%	3,6%	2,6%	1,2%	0,8%	0,8%	0,4%	0,2%
Formations habilitées	27%	17,2%	16%	12,4%	9,4%	6,3%	5,4%	0,7%	0%	2,9%	1,1%	0,9%	0,3%	0%	0%

4 - Les diplômés

4 869 diplômes ont été délivrés en 1991-1992 à l'université de Nancy II.

Si l'on rapporte ce nombre à celui des inscriptions pédagogiques, on constate que près du tiers (32%) des étudiants inscrits à des formations habilitées en 1991-1992 ont obtenu un diplôme. La répartition des diplômes habilités selon le niveau d'études se fait comme suit :

Niveau des diplômes habilités délivrés en 1991-1992	Bac + 2	Bac + 3	Bac + 4	Bac + 5
	37%	33%	19%	11%

VI - Les personnels

1 - Le personnel enseignant

Le tableau ci-après donne la situation des emplois d'enseignants au 1er octobre 1992. Le ratio d'1 enseignant pour 38 étudiants, en 1992-1993, très inférieur à la moyenne nationale (1/25 en 1991-1992), est cependant *grosso modo* comparable aux ratios de la plupart des autres universités françaises littéraires et juridiques (Bordeaux III et Lille III : 1/42 ; Lyon II : 1/40 ; Montpellier II : 1/39 ; Paris IV : 1/39 ; Paris X : 1/38). Quelques autres universités littéraires sont même encore plus mal loties (Toulouse II : 1/49 ; Paris I et Paris III : 1/52).

En outre, on constate, comme dans les autres universités françaises, une très forte disparité entre les disciplines juridiques, peu favorisées, et les disciplines littéraires : dans les premières, le ratio est de l'ordre d'1 enseignant pour 48 étudiants, dans les secondes d'1 enseignant pour 30 étudiants.

Quant à l'IUT, le ratio d'1 enseignant pour 15 étudiants est également inférieur à la moyenne nationale pour les IUT (1/13, en 1991-1992).

Un peu plus du quart (27,9%) du corps enseignant (hors IUT) est de rang A, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (31%) ; mais la proportion rang A/rang B, de l'ordre de 57%, est nettement supérieure à celle constatée dans l'ensemble des universités françaises. 13% des enseignants sont des professeurs du secondaire.

2 - Le personnel IATOS

Pour ce qui est du personnel non enseignant, le rapport, qui s'établit à 1 IATOS pour 77 étudiants, est anormalement bas.

Les différentes affectations du personnel IATOS traduisent une nette décentralisation dans l'organisation administrative de l'université et semblent témoigner de la relative insularité des composantes, puisque sur les 193,3 emplois d'IATOS affectés aux composantes et aux services centraux, 158,3 le sont aux premières et 35 seulement aux seconds (voir p. 17, tableau VI-1 des Chiffres-clés).

17% du personnel IATOS est de rang A.

**Les enseignants de l'université
Situation des emplois au 1^{er} octobre 1992**

Grandes disciplines	Professeurs	Maîtres de conférences	Assistants	Enseignants du 2nd degré	AMN, ATER, ALER	Crédits PAST	Professeurs associés	Total	Total Potentiel *
Droit, économie, gestion	41 (dont 3 vacants)	38 (dont 4 vacants)	20 (dont 6 vacants)	7 (dont 1 vacant)	23 (dont 4 vacants)	1	1	131	24 800
Lettres, langues, sciences humaines et sociales	81 (dont 5 vacants)	146,5 (dont 16 vacants)	5 (dont 1 vacant)	48 (dont 1 vacant)	15 (dont 1 vacant)	-	1	296,5	59 088
Sciences	4	10		1 (dont 1 vacant)	5	1	-	21	3 616
Sport	-	-	-	3 (dont 1 vacant)	-	-	-	3	1 152
Total	126 (dont 8 vacants)	194,5 (dont 20 vacants)	25 (dont 7 vacants)	59 (dont 4 vacants)	43 (dont 5 vacants)	2	2	451,5	88 656

* en heures équivalent TD

VII - La recherche : tableaux synoptiques

1 - Les équipes de recherche en 1992

Composantes	Intitulés	URA ¹ (CNRS)	JE ² (DRED)	EA ³ (DRED)	ER ⁴	Autres	Total
UFR de Droit, sciences économiques, politiques et de gestion	. Emploi et politiques sociales . Centre de recherches de droit privé . Centre de recherches et de documentation économique (CREDES) . Equipe de recherche en stratégie d'entreprise (ERESTRATE) . Groupe de recherches et d'études politiques (GREP) . Centre lorrain d'histoire du droit . Centre d'études et de recherches sur le droit international sur la paix . Centre de recherches en finance (CERF) . Institut de démographie, de droit et d'économie sociale et médicale (IDDESM)	X	X	X X X X		X X	9
Centre européen universitaire	. Groupe d'études et de recherches sur l'Europe (GERSE)			X			1
UFR de Mathématiques et d'informatique	. Mathématiques et modèles mathématiques . Centre de recherche en informatique de Nancy (CRIN)	X				X	2
Institut commercial de Nancy	. ICN Recherche		X				1
UFR de Lettres	. Centre d'études des milieux littéraires aux XVIIe et XVIIIe siècles (CEML) . Information, communication, propagandes . Equipe de recherche sur le verbe en moyen français (ERVMF)					X X X	3
UFR de Langues et littératures étrangères	. Centre d'études anglaises et nord-américaines (CEAA) . Centre de recherches germaniques et scandinaves . Groupe de recherches sur l'Europe centrale (GREC) . Culture et société dans la littérature italienne . Groupe de recherche sur l'Europe des XVIe et XVIIe siècles			X X		X X X	5
UFR des Sciences du langage	. Unité de recherche sur le français ancien (URFA) . Atelier de recherche sur les textes médiévaux et leur traitement assisté . Centre d'études linguistiques pour la traduction automatique (CELTA) . Centre de recherches et d'applications pédagogiques en langues (CRAPEL)	X X X		X			4

Composantes	Intitulés	URA ¹ (CNRS)	JE ² (DRED)	EA ³ (DRED)	ER ⁴	Autres	Total
UFR Connaissance de l'homme	. Laboratoire de sociologie du travail et de l'environnement social (LASTES) . Laboratoire de psychologie . Groupe de recherche sur les idéologies et la philosophie révolutionnaire et post-révolutionnaire (GRIPh) . Groupe de recherches sur les identités socio-professionnelles des enseignants et des formateurs et sur la dynamique d'apprentissage (GRISEFDA) . Groupe de recherche sur la philosophie des mathématiques			X X		X X	5
UFR des Sciences historiques et géographiques	. Laboratoire d'archéologie médiévale . Histoire et culture de l'antiquité grecque et romaine . Laboratoire de géographie . Centre de recherches en histoire moderne et contemporaine (CRHMC)	X		X X		X	4
Institut régional du travail	. Centre d'études et de recherche de l'Institut du travail (CERIT)			X			1
Vidéoscop	. Vidéoscop					X	1
Total		6	2	14	1	13	36

1 Unité de recherche associée

2 Jeune équipe

3 Equipe d'accueil

4 Equipe recommandée

2 - Les formations doctorales

DEA	Equipes de recherche
<p>Ecole doctorale : sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> . Droit communautaire . Droit privé . Droit public, science politique (le phénomène étatique à la fin du XXe siècle) . Sciences criminelles (cohabilité avec Strasbourg III) . Sciences de gestion . Sciences économiques . Histoire de la science juridique européenne (cohabilité avec Strasbourg II, qui est l'université de rattachement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe d'études et de recherches sur l'Europe - Centre d'étude et de recherche de l'Institut du travail - Groupe de recherches et d'études politiques - Centre d'études et de recherches sur le droit international sur la paix - Centre de recherches de droit privé - Equipe de recherche en stratégie d'entreprise - ICN Recherche - Emploi et politiques sociales - Centre de recherches et de documentation économique - Centre de recherches en finance - Institut de démographie, de droit et d'économie sociale et médicale - Centre lorrain d'histoire du droit
<p>Ecole doctorale : langage, temps, société</p> <ul style="list-style-type: none"> . Etudes anglaises et nord-américaines (cohabilité avec Strasbourg III) . Langue, textes et littérature . Sciences du langage (cohabilité avec Metz) . Psychologie : facteurs psychologiques et sociaux de la communication, de la cognition et des représentations de soi (cohabilité avec Metz et Strasbourg I) . Formation, emploi, développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Centre d'études anglaises et nord-américaines - Centre de recherches et d'applications pédagogiques en langues - Centre d'études des milieux littéraires aux XVIIe et XVIIIe siècles - Equipe de recherche sur le verbe en moyen français - Unité de recherche sur le français ancien - Unité de recherche sur le français ancien - Centre d'études linguistiques pour la traduction automatique - Centre de recherches et d'applications pédagogiques en langues - Laboratoire de psychologie - Laboratoire de sociologie du travail et de l'environnement social - Groupe de recherche sur les identités socio-professionnelles des enseignants et des formateurs et sur la dynamique d'apprentissage - Emploi et politiques sociales - Centre d'étude et de recherche de l'Institut du travail

DEA	Equipes de recherche
<p>. Histoire et civilisation de l'antiquité à nos jours</p> <p>. Littératures et civilisations germaniques, scandinaves et slaves</p> <p>. Philosophie (cohabilité avec Strasbourg II, qui est l'université de rattachement)</p> <p>. Informatique : informatique fondamentale, maîtrise du logiciel, communication homme-machine (cohabilité avec l'INPL et Nancy I, qui est l'université de rattachement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de recherche sur les textes médiévaux et leur traitement assisté - Laboratoire d'archéologie médiévale - Histoire et culture de l'antiquité grecque et romaine - Centre de recherches en histoire moderne et contemporaine - Centre de recherches germaniques et scandinaves - Groupe de recherche sur les idéologues et la philosophie révolutionnaire et post-révolutionnaire - Centre de recherche en informatique de Nancy
<p>. DEA Sciences et techniques : histoire, gestion et enjeux (cohabilité avec Strasbourg III et Mulhouse)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Centre de recherche sur la philosophie des mathématiques
<p>DEA Paysage, patrimoine et aménagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Laboratoire de géographie

L'université de Nancy II

GOUVERNEMENT ET GESTION

I - Le gouvernement de l'université

L'université de Nancy II se compose des UFR issues des Facultés de droit et de lettres de Nancy et de leurs instituts satellites. Ces deux anciens établissements se trouvaient disposer chacun, en ville, de locaux. De nouvelles adresses s'ajoutèrent aux deux premières. On construisit notamment, en 1991, un bâtiment réservé à l'enseignement de la gestion. L'université, dont la présidence est par ailleurs située dans un immeuble qu'elle ne partage qu'avec les Presses universitaires de Nancy, se trouve ainsi éclatée en plusieurs sites. L'impression immédiate est celle d'un ensemble dénué d'une véritable conscience universitaire : la conscience de "site", donc d'ancienne faculté, ou d'UFR, paraît prévaloir.

La seconde impression dominante est celle d'un certain déphasage entre la direction de l'université et la base enseignante.

Ces impressions ne sauraient toutefois rendre compte des efforts réels manifestement déployés par l'équipe présidentielle pour tenter d'insuffler, en dépit des pesanteurs d'un conservatisme de site toujours vivace, une dynamique visant à faire émerger la conscience d'une unité et d'une cohésion dont cette université a le plus grand besoin.

Dans cette quête d'une identité forte, l'équipe présidentielle, cohérente, active et compétente, qui ne craint ni la concertation ni la transparence, est loin d'emporter encore l'adhésion spontanée de toutes les composantes. Les antagonismes observés, notamment entre la présidence et la Faculté de droit, apparaissent pour le moins excessifs.

Quoi qu'il en soit des particularismes revendiqués par les uns, et des griefs plus ou moins fondés avancés par les autres, c'est avant tout de sérénité et d'écoute loyale qu'il importe ici de se doter.

C'est dans une gestion démocratique et réaliste, non dépourvue de turbulences, que s'est courageusement engagée l'équipe présidentielle. Pour l'avenir de l'université, cela vaut mieux que de lancinants et dérisoires conflits de pouvoir.

1 - La structure de l'université

L'université est composée de 16 unités : 8 UFR, 7 instituts et 1 Institut universitaire de technologie. Cinq UFR sont issues de l'ancienne Faculté des lettres. L'UFR de droit, de sciences économiques et de gestion se substitue à l'ancienne Faculté de droit. Deux UFR sont nouvelles : l'AES et l'UFR de mathématiques et d'informatique. Parmi les sept instituts figurent un Institut commercial, un Institut régional du travail, un Institut de préparation à l'administration. Les composantes sont donc en nombre assez considérable et d'ampleur très variable (de plus de 4 000 étudiants à moins d'une centaine). Certains regroupements pourraient certainement être opérés. Telle que, la composition de l'université appelle les remarques suivantes :

- *L'ancienne Faculté de droit a été maintenue sous la forme d'une UFR de droit, sciences économiques et gestion.* L'ensemble a conscience de sa singularité au sein de l'université. Il a su restaurer sa puissance passée sans pour autant se priver d'innovations pertinentes.

- *La division de l'ancienne Faculté des lettres en 5 UFR n'a manifestement pas provoqué tous les effets positifs qu'on en attendait.* L'absence d'un doyen au sens ancien ou même moderne du terme, pareil à celui de l'UFR de droit, est ici, à l'évidence, regrettée. Une sous-structure, commune aux 5 UFR et dotée d'un coordinateur désigné pour un an, tente de reproduire la structure en

pyramide qui semble si bénéfique à l'UFR de droit. Cette manière de conférence des cinq directeurs d'UFR, dont la fonction principale est de coordonner les questions de vie quotidienne communes de campus, se réunit à sa convenance sans que le président de l'université y siège systématiquement ou y soit à chaque fois représenté. Une réunion commune des cinq conseils d'UFR a déjà eu lieu à la demande du président de l'université sur une question d'intérêt général, et une nouvelle réunion est envisagée. Le rôle de la sous-structure tend donc à être renforcé. Il est possible que ceci témoigne d'une aspiration à voir se reconstruire une véritable Faculté des lettres et l'on pourrait s'étonner de voir l'actuelle direction de l'université favoriser cette organisation commune des UFR de lettres. En fait, il s'agit là d'une décision délibérée et réaliste de la présidence visant à faciliter l'émergence d'un pôle collégial de responsabilité au sein des cinq UFR concernées, et non d'une volonté de laisser s'instaurer une nouvelle entité facultaire qui irait à l'encontre des dispositions statutaires actuelles de l'université. Dans ce réalisme constructif pourraient utilement converger les efforts de chacun.

- *Le pôle de gestion connaît des difficultés* en raison, notamment, de divergences marquées entre ses deux composantes essentielles, l'Institut d'administration des entreprises et l'Institut commercial de Nancy. Pour le premier, l'enseignement doit se couler dans le moule universitaire ; pour le second, le modèle universitaire n'est pas porteur d'avenir, surtout après le désengagement à son égard de la Chambre de commerce. L'ICN évoque sans détours sa sortie de l'université et envisage sa transformation en institution privée ou en service interuniversitaire lié à la formation des ingénieurs assurée à l'INP de Nancy.

- *L'IUT* paraît être normalement intégré à l'université avec laquelle il échange des enseignants et aux formations de laquelle il participe.

En plus de ces unités, l'université comporte plusieurs services communs (services des étudiants étrangers, d'accueil et d'orientation des étudiants, d'enseignement des langues vivantes, de télé-enseignement, de formation des maîtres). Les directeurs de ces services ont le sentiment que leurs préoccupations sont prises en considération par les instances universitaires, même si elles ne retiennent pas toujours leurs propositions ; ils sont satisfaits de l'autonomie qui leur est accordée et du soutien qu'ils trouvent auprès de la direction de l'université.

2 - L'organisation de l'université

Conformément à la législation en vigueur, l'organisation universitaire est complexe. A l'université de Nancy II, les statuts, comme la pratique, introduisent en outre une certaine ambiguïté dans l'exercice des responsabilités.

Les conseils

Les modalités de désignation des membres

Pour la désignation des membres élus du conseil d'administration et du conseil des études et de la vie universitaire, l'université, dans son ensemble, ne constitue pas une "circonscription" unique. Trois circonscriptions sont constituées, entre lesquelles sont répartis les UFR et les instituts : la première regroupe les unités de lettres, la seconde l'unité de droit et les instituts qui en sont nés ainsi que l'AES, la troisième l'IUT et l'UFR de mathématiques et d'informatique. Cette division en trois circonscriptions se retrouve, mais cette fois sur critère franchement disciplinaire, pour la désignation des membres du conseil scientifique.

Le choix opéré dans ce domaine de la représentation présente évidemment l'inconvénient de cristalliser les solidarités traditionnelles. Il n'incite pas les membres de l'université à se situer dans l'ensemble universitaire. Il ne permet pas non plus, ce qui serait possible avec des circonscriptions plus petites comme les UFR, un choix des représentants sur critères personnels plutôt que syndicaux. Habituant à un niveau intermédiaire entre l'UFR et l'université, le système retenu ne paraît pas indiscutable. Sa réforme a déjà, d'ailleurs, été évoquée récemment au conseil d'administration.

Le conseil d'administration

Il comprend 53 personnes dont 11 personnalités extérieures. Mais, selon les statuts, sont en outre invitées à titre permanent et consultatif 24 personnes, dont les 16 directeurs d'UFR et d'instituts. Cette disposition paraît très contestable car elle est, à l'évidence, susceptible de dénaturer les délibérations du conseil. Face aux élus, peuvent intervenir ainsi les gestionnaires de l'université dont les préoccupations sont nécessairement concrètes et surtout pointues car centrées sur les intérêts de leur unité. Cet inconvénient est encore aggravé par l'habituel abstentionnisme des membres des conseils universitaires. Ainsi, pour l'année universitaire 1992-1993, à l'occasion des 7 réunions du conseil d'administration, 24 membres en moyenne ont été présents. Lors des deux premières réunions de l'année 1993-1994, année de renouvellement des membres du conseil, 18 et 19 membres ont siégé.

Eu égard aux inconvénients de la solution retenue, il pourrait paraître opportun d'institutionnaliser la réunion des directeurs d'UFR dans le respect strict des responsabilités de chacun. Actuellement, ceux-ci sont réunis par le président de l'université 2 à 3 fois par an, avant l'adoption du budget ou la répartition des heures complémentaires par exemple. Des réunions plus fréquentes devraient permettre aux gestionnaires de l'université de jouer le rôle essentiel qui leur revient dans l'administration de l'établissement.

Le conseil scientifique

Il est composé de 38 membres : 30 enseignants ou chercheurs, 4 représentants des étudiants de 3^{ème} cycle, 4 personnalités extérieures. Comme pour le conseil d'administration, les personnes invitées à y siéger à titre consultatif sont nombreuses. Statutairement, les responsables de laboratoires ou de centres de recherche reconnus par le conseil scientifique peuvent participer à ses réunions. Comme ces invités sont au nombre de 40, il apparaît que les élus pourraient se retrouver minoritaires en cette instance. L'inconvénient est si patent que la suppression de la disposition en cause a été demandée au conseil d'administration. La révision des statuts n'ayant pas été adoptée sur ce point, la décision, qui ne peut qu'être approuvée, de ne plus inviter les responsables des centres de recherche a été prise.

La correction de fait du fonctionnement du conseil scientifique traduit la volonté de l'actuelle présidence de l'université de faire jouer à ce conseil un rôle important dans l'organisation de la recherche. Une politique de la recherche a pu ainsi être définie ces dernières années : des priorités ont été fixées, une règle de répartition des crédits adoptée, les demandes de subventions auprès des collectivités territoriales classées, les équipes, trop nombreuses, ont été restructurées. Ce volontarisme a si bien atteint son objectif que certains directeurs d'UFR considèrent qu'ils ne dirigent plus que des unités de formation. Le conseil scientifique leur apparaît imposer ses décisions dans le domaine de la recherche.

Le conseil des études et de la vie universitaire

Le fonctionnement du CEVU, composé de 36 membres, n'appelle pas, contrairement au conseil d'administration et au conseil scientifique, d'observations particulières, même si là, comme ailleurs, la participation des étudiants reste modeste.

L'activité du CEVU, au sein duquel le rôle moteur des enseignants et des personnalités extérieures est incontesté, répond actuellement bien à sa vocation : il délibère des formations nouvelles, du renouvellement des habilitations, des réformes concernant les 1^{er} et 2^{ème} cycles. Il s'intéresse très directement à la vie culturelle de l'université et gère le Fonds d'action de la vie étudiante (FAVE), qui dispose de crédits d'action sociale en faveur des étudiants. Des groupes de travail ou des commissions ad hoc constitués en son sein élaborent les propositions à discuter, désignent les rapporteurs, bref, témoignent d'une réelle volonté de fonctionnement démocratique, ce dont chacun légitimement se réjouit.

La direction de l'université

Le président

Aucune disposition des statuts relative au président de l'université ne justifie de remarques. On peut simplement observer que la direction de l'université est envisagée de manière collective avec les vice-présidents, les chargés de mission, un bureau issu du conseil d'administration.

Les vice-présidents

Les trois vice-présidents, élus respectivement par le conseil d'administration, le conseil scientifique, le conseil des études et de la vie universitaire, assistent le président. A l'évidence, ils jouent un rôle très actif. Avec le secrétaire général et l'agent comptable, ils constituent, autour du président, l'équipe dirigeante de l'université. En raison de l'importance de leurs fonctions, il est évidemment regrettable qu'ils ne soient pas élus sur proposition du président, ce qui permettrait d'assurer la cohésion de la direction. Dans le passé, il est d'ailleurs arrivé qu'un vice-président d'une sensibilité distincte de celle du président, qui n'avait pu faire admettre sa préférence, soit élu.

Les chargés de mission

Les statuts prévoient que le président peut désigner "des chargés de mission auxquels il confie le suivi de secteurs d'activités particuliers". Il est fait, actuellement, abondamment usage de cette faculté : 8 chargés de mission sont en fonction, qui ont en charge, par exemple, la culture, les relations internationales, les heures complémentaires, la communication, la formation continue... Ces chargés de mission ne participent pas vraiment à la direction générale de l'université, dans la mesure où ils ne sont jamais réunis et où ils n'entretiennent que des rapports bilatéraux avec le président ou son représentant. Leur nombre et la diversité des fonctions qu'ils assurent peuvent, en conséquence, engendrer un certain éclatement de l'administration de l'établissement. On perçoit mal, enfin, qu'un vice-président soit, par ailleurs, chargé de mission, et pour un secteur aussi sensible que la gestion des heures complémentaires. Comme le président de l'université l'a compris et a cherché à le faire admettre, pour l'instant sans succès, il serait sans nul doute plus rationnel d'instituer un ou deux vice-présidents supplémentaires dont le champ de compétence couvrirait les domaines actuellement confiés aux chargés de mission.

Le bureau

Les statuts prévoient que le président est assisté d'un bureau de 7 membres élus pour un an, sur sa proposition, par le conseil d'administration. Le bureau tient, à l'initiative du président, des réunions susceptibles d'accueillir également certains ou l'ensemble des directeurs d'UFR ou d'instituts. L'instance n'a pas connu, comme il était inévitable, un fonctionnement satisfaisant. Les membres du bureau, convoqués avec les directeurs d'UFR, sont peu présents, et, comme ils ne sont pas quotidiennement impliqués dans le fonctionnement de l'université, ils ne peuvent s'intéresser vraiment à sa gestion.

En conclusion, les efforts de gouvernement sont réels et tendent à engager résolument l'ensemble des composantes, des services et des personnels de l'université dans une stratégie propre à faire émerger une identité.

Ces efforts devront être poursuivis si l'on veut remédier à une organisation structurelle qui a grand besoin de cohérence et de cohésion. La diversité des composantes, la dispersion relative des sites, les différences d'intensité dans le sentiment d'appartenance à l'ensemble universitaire, n'autorisent nullement à penser qu'ici réside le modèle à reproduire, tandis que là ne subsisterait qu'une pluralité bigarrée de composantes mineures.

La présidence de l'université a bien analysé cette réalité et s'attache patiemment à prouver le mouvement en marchant. Il serait bon que, par delà les impatiences des uns, la nostalgie des autres et quelques antagonismes obstinés, une adhésion à l'action de l'équipe présidentielle se fasse jour.

II - Les services

1 - Les Presses universitaires de Nancy (PUN)

Conformément à la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, l'université de Nancy II a inauguré dès 1974 une politique de publications en créant un service commun intitulé "Service des publications". Greffée sur un ancien service restreint de la Faculté des lettres, cette structure a été implantée en 1976 au siège de la présidence de l'université. Ce service s'est développé rapidement sous l'impulsion de son premier directeur.

Les statuts de cette structure, qui prend en 1982 le nom de Presses universitaires de Nancy, sont relativement récents puisqu'ils n'ont été approuvés par le Conseil d'administration que le 2 juillet 1992. Ils précisent :

- **Article 1** : les Presses universitaires de Nancy sont l'unité d'édition de l'université de Nancy II. Les organes des Presses sont un conseil d'administration et un directoire composé de 3 à 5 personnes.

- **Article 2** : les missions principales des Presses universitaires de Nancy sont :

2.1 – Production d'ouvrages et de revues scientifiques destinés à faire connaître les travaux menés par des équipes de recherche, par des universitaires ou des personnalités qualifiées. Pour ce faire, les Presses universitaires de Nancy collaborent avec toutes les composantes de l'université ainsi qu'avec les structures extérieures menant des missions d'ordre culturel et intellectuel (musées, académies, presse régionale et nationale).

2.2 – Action de conseil dans le domaine de l'édition pour tout organisme, universitaire ou non, désireux de développer une action de publication.

2.3 – Action de formation pour les étudiants par l'accueil de stagiaires dans le cadre des directions opérationnelles des Presses universitaires de Nancy.

Le directoire et le président sont nommés par le président de l'université pour une durée de cinq ans renouvelable.

Le visiteur est impressionné par le très beau bâtiment du XVIIIème siècle, récemment restauré, qui abrite les Presses universitaires de Nancy. Les aménagements, très modernes, ont coûté 2 000 KF : la moitié a été financée sur ressources propres, l'autre moitié sur des fonds qui proviennent de l'université.

Le catalogue n'est pas moins impressionnant ; les publications sont diverses et d'une indéniable qualité technique, dues pour la plus grande partie d'entre elles au même imprimeur depuis l'origine. Il s'agit de travaux savants bien sûr, mais aussi de travaux de bonne vulgarisation intéressant la Lorraine, comme l'*Encyclopédie lorraine*, voire d'ouvrages grand-public comme un utile guide de Nancy. L'édition de CD-ROM est envisagée, pour l'*Encyclopédie illustrée de la Lorraine* en particulier : un dossier a été remis au Conseil régional.

Les PUN emploient 14 personnes dont 6 sont rémunérées sur fonds propres. Huit postes sont mis à la disposition des PUN par l'université de Nancy II.

Le chiffre d'affaires, qui n'atteignait pas 20 KF en 1974, a été en 1992 de près de 8 MF. Mais les Presses se trouvent confrontées à des problèmes financiers : le déficit a avoisiné, en 1992, 1 200 KF.

Les comptes financiers de 1991 et 1992 ont été les suivants :

	1991	1992	%
Compte d'exploitation			
Recettes	7 261 082	8 069 515	+ 11,13
Dépenses	6 766 625	9 265 214	+ 36,93
Résultats			
Excédent	463 029*		
Déficit		1 195 699	

* non comptés les engagements non mandatés

De ce fait, l'évolution des réserves a été la suivante :

- 1990 : 62 915
- 1991 : 463 029
- 1992 : - 738 638

Une avance de trésorerie de 1 600 KF a été consentie par l'université en novembre 1992 à condition que les PUN s'engagent à son remboursement et au rétablissement de l'équilibre en 1993. L'engagement n'a pu être tenu et le déficit prévisible aujourd'hui est de 3 000 KF. Le directeur invoque la crise, qui touche tous les éditeurs, la situation des PUN en province, et fait valoir la qualité de la production.

On note que les charges en personnel sur fonds propres (4 cadres pour 1 000 KF) sont lourdes. La commercialisation, confiée à des diffuseurs et à des distributeurs bien connus (SOFEDIS et SODIS), auprès desquels le directeur mène une politique d'information (rencontre tous les 2 mois, annonce du programme 4 mois à l'avance), absorbe 59% du prix du livre.

Une modification des statuts est à l'étude pour tenter de concilier logique commerciale, comptabilité équilibrée et politique d'édition universitaire. On envisage par exemple une structure où seraient représentées toutes les universités lorraines, le Conseil régional et une banque. Les Presses universitaires de Nancy deviendraient un éditeur "en région". Un audit, réalisé par un cabinet extérieur, et dont le coût est financé par le district de Nancy, devait être remis en juin 1994 ; il devrait comporter un triple volet :

- une expertise financière ;
- une expertise juridique (quel statut est le mieux adapté ?) ;
- une expertise stratégique (analyse de la clientèle, du fonctionnement, de la gestion prévisionnelle).

Dans l'immédiat, les PUN restent dirigées par un conseil et un directoire. Continuer à faire preuve de dynamisme tout en contrôlant la gestion financière, tel est l'enjeu de l'entreprise.

2 - Le Centre de télé-enseignement universitaire (CTU)

Présentation

Service commun de l'université, créé en 1971, le Centre de télé-enseignement universitaire (CTU) n'a, jusqu'à présent, en dépit de son statut, rempli aucune fonction de service commun auprès des autres composantes. Il a d'ailleurs son propre code de composante et assure sa propre gestion administrative et financière. Il intervient, enfin, dans le traitement des inscriptions pédagogiques. Il participe depuis peu aux séances du conseil d'administration et du CEVU, auxquelles son directeur est invité.

Les personnels

Le CTU dispose de postes fléchés "télé-enseignement".

Le personnel enseignant comportait 1 emploi de professeur qui, vacant, a été récemment rétrogradé à un poste de maître de langues. Toutefois, la présidence se serait engagée à le rétablir. Le Centre compte, par ailleurs, 4 postes de maîtres de conférences, dont deux sont vacants. Une personne sur poste ATER joue un rôle clé. Dans son état actuel, l'équipe pédagogique se trouve donc dans un état de précarité d'autant plus grande que l'ATER va soutenir sa thèse à la fin de cette année et qu'un maître de conférences, ancien directeur du CTU, est en congé sabbatique. Le Centre bénéficie, en outre, de l'appui d'un technicien radio et d'un maître de conférences en histoire, qui a réalisé des émissions radiophoniques.

Le personnel ATOS est composé de 6,6 postes ETP, dont 5,6 sur budget ministériel et un hors statut.

Les locaux

Hébergé en dehors de l'université, dans l'aile d'un établissement thermal qui abritait FR3 Lorraine, le Centre dispose de 536 m² de salles et de 183 m² de sous-sol. Deux de ces salles, dont la plupart sont d'anciens studios, ont conservé leur fonction initiale, l'une de régie (elle est dotée de trois magnétophones Revox et d'une table de mixage), l'autre de studio d'enregistrement.

Gracieusement prêtés par la municipalité, ces locaux sont distants de l'université. L'installation du Centre dans les nouveaux bâtiments en construction est prévue par la présidence. Mais il lui faudra, dès lors, participer financièrement et substantiellement à l'occupation et à l'entretien des locaux, ce dont il fait actuellement l'économie.

L'organisation

L'organisation administrative

Si la gestion du Centre est assurée, depuis peu, par une personne qui faisait auparavant partie de la présidence de l'université, personne ne s'occupe de la partie bibliothèque (livres à la disposition des enseignants), certes très modeste. Un accord pourrait être conclu avec la médiathèque du "pôle lorrain de l'image".

Les obligations de service demanderaient à être plus strictement contrôlées. Une règle empirique, sur laquelle le directeur actuel se propose de se pencher dans les mois à venir, l'équivalence entre enseignement à distance et enseignement en présence des étudiants, a été adoptée, les années précédentes. Une unité de DEUG équivaut à 62 heures de présence en cours. Selon les cas, une unité de licence équivaut à un temps de présence compris entre 24 et 48 heures. Cette absence de textes réglementaires contribue à renforcer l'isolement des centres par rapport aux activités d'enseignement en présence des étudiants.

Deux personnes gèrent les dossiers d'inscription pédagogique ; elles enregistrent à elles seules les inscriptions de 1 500 étudiants et traitent les quelque 1 500 chèques correspondant aux droits d'inscription. Elles sont secondées, pour l'aspect financier et informatique, par deux autres personnes. La présidence envisage, pour une meilleure harmonisation avec les pratiques en vigueur pour le DEUG d'anglais "présentiel", de répartir l'ensemble du travail sur le service des inscriptions de l'université. Des préinscriptions par l'intermédiaire d'un service Minitel seraient, en outre, fort utiles. L'utilisation de codes barres identifiant les étudiants et d'étiquettes autocollantes comportant ce code faciliterait considérablement les échanges entre ceux-ci et le Centre.

La gestion de l'enseignement à distance nécessite de nombreuses opérations manuelles :

- la saisie des cours par traitement de texte : une seule personne cumule cette tâche avec celle de standardiste. Aux périodes de pointe, le surcroît de travail est excessif ;
- la photocopie des tirages, dont une partie est effectuée à l'extérieur. Une personne à contrat temporaire CES sur budget propre du CTU se charge des photocopies faites au CTU. Alors qu'elle donne toute satisfaction, elle va devoir cesser son activité, ce qui est hautement dommageable au service ;
- six envois de documents par an. La tâche de mise sous enveloppe est des plus délicates, chaque étudiant étant un cas particulier, et mobilise le service pendant plusieurs jours. Aussi, serait-il nécessaire d'envisager son automatisation tout au moins partielle ; les autres CTU et le CNED pourraient à ce propos être utilement consultés. Par ailleurs, pour aider à mener à bien ce travail et affranchir le courrier, un contrat emploi solidarité serait utile.

L'organisation financière

Les tarifs des formations sont déterminés par le conseil d'administration du Centre et approuvés par celui de l'université.

Le budget, qui s'élève cette année à 1 744 000 F, constitue une ligne du budget de l'université. Dans sa structure interviennent :

- des subventions spécifiques du ministère en fonctionnement et en heures complémentaires ;
- 41% du montant des droits administratifs ;
- la totalité du montant des droits pédagogiques ;
- le produit des activités de formation continue.

Les activités

L'enseignement

Les formations dispensées sont exclusivement des formations à l'anglais :

- DEUG de littérature et civilisation étrangères,
- licence et maîtrise d'anglais,
- licence de français langue étrangère avec mention anglais.

Il a existé, jusqu'en 1990-1991, un DEA d'études anglaises et nord-américaines dont la responsable de la maîtrise souhaite le rétablissement.

Le nouveau directeur, professeur titulaire, spécialiste des langues scandinaves, souhaite ouvrir des formations à ces langues, pour lesquelles une demande existe.

Les formations concernent, cette année, 1 400 étudiants environ, dont 400 non-spécialistes qui n'apparaissent pas dans le tableau suivant :

	1998-1989	1992-1993
DEUG 1 ^{ère} année	199	239
DEUG 2 ^{ème} année	176	227
Licence LVE anglais	340	289
Licence LVE mention FLE anglais	-	26
Maîtrise	22	50

Le CTU propose de la formation continue. En 1992-1993, étaient notamment inscrits à la préparation d'un diplôme national 22 stagiaires de la MAFPEN, pour 3 275 h et un volume financier de 54 000 F. En 1992, 6 DEUG et 6 licences ont été délivrés.

En 1er cycle, 548 heures sont dispensées, dont 79 complémentaires, en second cycle, 108 heures statutaires et 944 heures complémentaires assurées pour 54% par des enseignants du secondaire. Il s'agit, en fait, d'unités d'enseignement à distance en licence et en maîtrise auxquelles on a fait équivaloir des heures en présence d'étudiants.

Les étudiants du CTU reçoivent des cours polycopiés. Comme dans les autres composantes, le CTU est confronté au problème des droits d'auteur : il effectue, en effet, et diffuse des photocopies de textes, pour lesquelles il n'y a pas versement de droits. Il est demandé aux étudiants d'effectuer en moyenne six devoirs par an. Les taux d'abandon, de l'ordre de 30%, sont comparables à ceux que connaissent les institutions similaires. On note de très bons pourcentages de participation dans certaines activités telles que le résumé de textes oraux (90 réponses sur 110).

Les enseignants pratiquent le tutorat. Ils assurent, chaque semaine, au Centre, une permanence téléphonique qui leur permet de dialoguer avec les étudiants.

La recherche

Des recherches actives ont été menées sur le public, les méthodes et les techniques de l'enseignement à distance mais leur auteur a quitté le Centre. Celui-ci a, par ailleurs, produit deux études remarquables sur la nature et la typologie des publics qui suivent ce type d'enseignement ("Le CTU vu par les étudiants").

Le directeur souhaiterait vivement que le Centre, qui, aujourd'hui, ne fait plus de recherche, accueille des enseignants chercheurs pour qu'ils y effectuent leurs travaux.

Les relations du Centre

Des contacts ont été pris récemment avec le Vidéoscop afin d'examiner les possibilités de coopération dans le domaine des médias. Le "pôle lorrain de l'image" abrite une médiathèque qui devrait être accessible aux étudiants du CTU : elle contient des séries d'enregistrements de la BBC, qui seraient de la plus grande utilité à des anglicistes.

Le CTU, affilié à la Fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance (FIED), fédération à vocation nationale, appartient aussi à la Fédération interuniversitaire de télé-enseignement de l'Est (FIT-Est) qui associe les universités de Besançon, Dijon, Nancy, Reims, et Strasbourg. Il participe notamment à leur politique d'émissions radiophoniques en concevant et en réalisant des émissions de radio universitaire, diffusées sur ondes moyennes dans tout l'Est de la France, et il inscrit les étudiants de cette région aux enseignements qui relèvent de sa compétence.

Conclusion

Plusieurs problèmes se posent. Ils concernent :

- la précarité de l'équipe pédagogique, liée aux difficultés générales de recrutement des anglicistes ;

- l'emménagement dans les locaux en construction de l'université. il rapprochera le Centre des autres composantes mais créera une augmentation des charges ;

- l'absence de textes réglementaires qui régissent clairement les équivalences de service entre enseignement à distance et enseignement en présence des étudiants. Il y a là un flou qui prête à l'arbitraire et qui interdit aux enseignants tout service mixte dans les deux types d'enseignement. Cette absence de réglementation contribue fortement à l'isolement de l'enseignement à distance ;

- l'absence d'une réglementation réaliste en matière de droits d'auteurs qui, sans pénaliser ces derniers, favoriserait l'accès des étudiants à leurs oeuvres ;

- la grande précarité de la logistique du Centre, qui le rend très fragile et, en tout état de cause, incapable d'affronter une augmentation des effectifs. Une étude globale de la logistique et des moyens en personnel, ainsi qu'en machines adaptées, doit être réalisée de toute urgence ;

- l'isolement du Centre par rapport aux autres composantes de l'université. L'enseignement à distance en France souffre encore d'une image négative auprès du personnel enseignant : il est souvent ignoré ou mal perçu alors qu'il peut aider utilement et compléter la formation en présence des étudiants. Il faut, en outre, reconnaître qu'une partie du personnel du CTU, enseignant et non enseignant, paraît se satisfaire de son particularisme.

3 - Le Vidéoscop

Présentation

Service commun de l'université créé en 1977, chargé de l'audiovisuel, le Vidéoscop est placé sous l'autorité du président de l'université qui nomme son directeur pour une durée de 5 ans renouvelable, après avis du conseil d'administration. Ses principales missions, définies par les statuts, sont :

- la formation et le développement des ressources pédagogiques audiovisuelles et multimédias ;
- la recherche expérimentale et l'ingénierie de dispositifs de formation à distance intégrant les nouvelles technologies de communication ;
- la production d'émissions télévisées pour la diffusion du savoir.

Depuis 1989, le Vidéoscop s'est beaucoup développé. En 1992, comme en 1993, 35 films totalisant 35 heures ont été produits. La mise en place d'une télévision éducative nationale constitue pour le Vidéoscop un défi à relever.

Les personnels

L'équipe du Vidéoscop compte actuellement 17 personnes : 5 (1 PRAG, 1 PRCE, 1 ingénieur d'études, 1 secrétaire, 1 technicien) sont sur postes de l'université ; les 12 autres sont payées sur les ressources propres. Il s'agit de techniciens (1 responsable de l'image, 1 ingénieur du son à mi-temps, 1 assistant technique), de 2 graphistes (dont 1 spécialiste de l'image de synthèse), de 3 chargées de production, d'1 secrétaire comptable, d'1 réalisateur et de 2 postes pour la gestion. 11 de ces 12 personnes ont des contrats à plein temps à durée déterminée (un an). La plupart dépendent du régime des personnels intermittents du spectacle. Le responsable, ainsi que la personne chargée de la gestion des personnels, estiment que 2 postes supplémentaires seront nécessaires pour 1995 et 1996.

Les locaux

Le Vidéoscop occupe, dans le Pôle Image réalisé par les collectivités territoriales dans l'ancienne manufacture des tabacs, des locaux modernes, mais jugés trop petits, dont il paie la location à la Ville de Nancy. Ces locaux étant insuffisants, le Vidéoscop loue un appartement de deux pièces, rue Michel Ney, où travaillent quatre personnes. Des salles de visionnement font défaut, ainsi qu'un plateau de tournage de dimension suffisante.

Le directeur du Vidéoscop se félicite de l'emménagement prochain, dans un immeuble en construction tout proche du Pôle Image, de l'IECA avec lequel il entretient déjà diverses relations de travail, notamment pour l'animation des cours d'images de synthèse et de gestion de la production, ainsi que pour l'accueil en stage d'étudiants. Il y aurait là, manifestement, la possibilité d'organiser une extension de locaux techniques communs.

Le budget

L'université de Nancy II gère le budget du Vidéoscop, qui, si l'on tient compte des excédents antérieurs, dépasse, pour l'année 1993, les 14 millions de francs. Il est en progression de 18% sur celui de 1992. Depuis 1990, les comptes financiers font apparaître un excédent régulier des recettes sur les dépenses, en progression d'année en année.

Le budget hors reprise des excédents antérieurs est donné, pour les 3 dernières années, dans le tableau suivant :

Années	Budget total	Fonctionnement	Investissement
1992	6 859 968	5 218 686	1 641 281
1993	9 034 160	6 751 297	2 282 862
1994	5 756 567	4 949 029	807 538

Les équipements - de très haut niveau technique - ont été financés par la Région, le district et le conseil général, avec l'appui de l'université, ainsi que par les ressources propres de la structure. L'université ne donne aucune subvention de fonctionnement au Vidéoscop. L'ensemble du fonctionnement est assuré par les ressources propres provenant de contrats divers. En revanche, l'université se comporte comme un client du Vidéoscop : elle a passé, par exemple, commande d'un dispositif audiovisuel de compréhension de l'anglais oral pour le 1er cycle, d'un montant de 1,2 MF environ, financé par la Région Lorraine, par le pôle universitaire européen de Nancy-Metz et par Nancy II. Il n'y a plus de commandes ministérielles depuis la suppression de la MEPENTE. Cependant, le ministère a accordé, en 1994, au Vidéoscop, une subvention de 100 000 F pour soutenir un programme de recherche européen sur la télévision interactive par satellite.

Les activités

La formation

La participation du Vidéoscop à la formation se manifeste de différentes façons :

- *par la participation à la formation initiale des étudiants de l'IECA* (infographie, nouvelles images) et la prise en charge du TD Gestion de production pour les étudiants de licence. Il est prévu que le Vidéoscop prenne également en charge, à la rentrée 1994, un TD pour des étudiants de licence en sciences de l'éducation sur la "problématique de la communication éducative médiatisée". Si une collaboration avec l'IECA est souhaitable, la même démarche doit être entreprise avec les sciences de l'éducation, pour la formation comme pour la recherche.

- *par la création de documents audiovisuels de formation*. Le catalogue comprend quelque 150 films qui s'adressent aux enseignants et aux formateurs, aux entreprises, aux étudiants, aux médecins et au personnel paramédical, aux techniciens et au grand public ;

- *par la coopération avec des institutions de formation à distance*. Le Vidéoscop est un des sites relais du CNED pour les vidéotransmissions interactives et pour la préparation aux concours administratifs. Par ailleurs, des contrats récents ont eu lieu avec le directeur du CTU de Nancy II ;

- *par la coopération avec la Délégation régionale à la formation professionnelle (DRFP)*, par exemple pour la remise à niveau d'adultes préparant le brevet professionnel ;

- *par l'accueil de jeunes stagiaires* (environ 8 par an), venant de l'ICN ou de la MST ;

La recherche

La recherche pratiquée par le Vidéoscop concerne les applications expérimentales des nouvelles technologies, à de nouveaux types de produits en particulier. Cette conception de la recherche est voisine de celle qu'a effectuée le service de la recherche de l'ORTF sous l'impulsion de son fondateur. Les axes de la recherche ainsi définie sont les suivants :

- *Télévision, satellite et formation* : quatre programmes de travail ont été élaborés, dont trois ont conduit à l'expérimentation de vidéotransmissions interactives (multimédia teleschool, endoscopie, artériopathie). Le quatrième a consisté en une coopération à la réflexion sur la télévision éducative.

- *Outils multimédias et formation* : cinq projets en cours ont trait à l'introduction des images de synthèse en trois dimensions dans divers supports, pour la visualisation pédagogique. Plus généralement, l'effort consiste à créer des multimédias pédagogiques qui utilisent toutes les ressources de l'image aujourd'hui disponibles.

S'il n'y a pas d'enseignants chercheurs propres au Vidéoscop, des enseignants chercheurs extérieurs sont associés à certaines productions expérimentales. Ainsi en est-il dans le cadre d'une coopération avec le Centre de recherche et d'applications pédagogiques en langues (CRAPEL) qui a pour projet de créer un compact disc interactif (CDI) pour l'enseignement des langues. La qualité de l'équipe du Vidéoscop est assurément reconnue : le Collège de France a entrepris une série de productions avec elle.

Mais globalement, un hiatus existe entre la recherche, telle que l'université la définit traditionnellement, et la recherche expérimentale, telle que la comprend le plus souvent le milieu professionnel de l'audiovisuel. Il serait souhaitable, notamment, que le Vidéoscop accueille des thésards. De ce point de vue, la création d'un DEA géré en commun par les centres concernés serait de nature à combler cette lacune.

Le directeur du Vidéoscop souhaite un rapprochement avec l'IECA, dont le directeur manifeste un intérêt appuyé pour la production expérimentale.

Les activités de production

Le Vidéoscop est impliqué dans de nombreuses activités nationales et internationales. Il a réalisé, avec l'université technologique de Compiègne et l'université de Venise, une série de 8 documentaires, coproduits avec la SEPT/ARTE, sur l'innovation technologique dans les petites et moyennes entreprises ; le CUCES participera à la mise en oeuvre des formations. Des didacticiels et un service par Minitel sont en préparation. Il est, par ailleurs, engagé dans une production internationale de multimédias pédagogiques avec Dublin (University College) et l'université de Leuven.

Le Vidéoscop souhaite mieux assurer la diffusion de ses productions. De ce point de vue, un service de promotion commerciale fait défaut. Il y aurait lieu d'examiner si la composante Vidéoscop ne pourrait pas se doubler d'une société qui, filiale de l'université, serait mieux à même de s'implanter sur le marché de l'audiovisuel.

Pareil développement d'activités pourra-t-il se poursuivre ? Le responsable du Vidéoscop pense que la mise en place d'une télévision éducative nationale, si elle est porteuse d'un formidable espoir, celui de voir se développer en France une véritable production audiovisuelle éducative, comporte néanmoins un risque de marginalisation pour sa structure, si celle-ci n'est pas associée à la politique de production qui sera mise en oeuvre. Il a fait valoir ce point de vue aux sénateurs chargés d'une mission de préfiguration de cette chaîne. En effet, le Vidéoscop est, de fait, une unité de production qui obtient des marchés au niveau national. Au cas où il serait exclu de la mise en oeuvre du projet, il risquerait fort de voir chuter ses commandes. Cependant, la production de programmes pour la télévision ne représente pas la totalité des activités du Vidéoscop, ce qui relativise le risque.

Compte tenu de ces problèmes, la stratégie du Vidéoscop est la suivante :

- diversifier ses productions, en accordant une place importante à des vecteurs tels que le satellite ou le CDI,
- développer des produits pour les besoins spécifiques de l'université, cette spécialisation se heurtant toutefois à des problèmes de financement,
- s'engager de plus en plus dans les programmes européens,
- s'impliquer fortement dans la future chaîne éducative.

De ce point de vue, le soutien appuyé du président de l'université, ainsi que celui du pôle universitaire européen de Nancy, apparaissent comme des conditions indispensables.

Conclusion

Grâce au Vidéoscop et à ses relations avec France 3, l'université est bien implantée dans la région en ce qui concerne l'audiovisuel. Le Vidéoscop, seule grosse unité de production sur Nancy, est reconnu par les milieux professionnels. De fait, les prédécesseurs du directeur actuel, tous deux reconnus dans les milieux de l'audiovisuel, ont fortement contribué à forger cette image positive.

Il doit, cependant :

- mieux s'insérer dans le tissu universitaire local en associant plus étroitement des enseignants chercheurs à ses travaux, en participant à des activités de DEA et en accueillant des thésards. En ce qui concerne la formation, elle pourrait impliquer davantage les enseignants et leurs étudiants dans ses activités d'expérimentation des nouvelles technologies et de production professionnelle ;

- augmenter la surface de ses locaux. De toute évidence, des coopérations sont envisageables avec l'IECA. De même, tous deux devraient avoir accès au serveur image et à la médiathèque installés dans le Pôle Image ;

- envisager d'être secondé par une unité de production à caractère commercial, filiale de l'université, qui pourrait davantage faire connaître et diffuser ses productions. En tout état de cause, un effort est à faire pour informer à leur sujet les grands opérateurs nationaux, AFPA, CNAM, CNDP, CNED, notamment ;

- être associé à la future chaîne d'accès au savoir et à la connaissance.

4 - Le service commun d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants (AIDE)

Il est parfois des rencontres heureuses qui permettent de mesurer l'importance réelle qu'une équipe motivée et compétente accorde à la politique d'orientation, d'accueil et de conseil. L'université de Nancy II, au travers de son service commun d'accueil et d'insertion des étudiants (AIDE), autorise une telle rencontre. Il est vrai que l'AIDE est servi par des locaux agréables, des équipements performants, des moyens appréciables, même si les disponibilités en personnel restent insuffisants.

Parce que l'on a compris que l'orientation était d'abord, dans la vie d'un étudiant, le fruit d'une histoire et d'une quête, l'équipe de l'AIDE a très largement ensemencé d'initiatives pertinentes, de rencontres et d'informations, le terrain de l'amont, en collaborant avec les structures et les personnels du second degré : les regroupements des lycéens donnent lieu à la mise en place d'ateliers d'information par discipline, auxquels plus de 50 enseignants de l'université participent volontiers, particulièrement en lettres et sciences humaines. Des contacts réguliers sont pris avec les professeurs principaux des classes terminales des lycées sur les sites délocalisés tout autant que dans l'agglomération nancéienne. L'accueil se veut ici accompagnement, de l'amont vers l'aval, du second degré vers les premiers cycles : toutes ces initiatives en témoignent. Il se veut aussi écoute prolongée, aide au quotidien par une convivialité de bon aloi. C'est là tout le mérite de la politique du tutorat qui est à mettre au crédit de cette université.

Deux types de tutorat sont pratiqués :

- le tutorat d'accueil, organisé lors des inscriptions administratives, et, sur le campus lettres, pendant la 1^{ère} semaine de rentrée, dont le but est de permettre une intégration plus rapide des nouveaux étudiants à la vie universitaire, en répondant à toutes les questions qu'ils peuvent se poser, tant sur la vie quotidienne de l'université (organisation matérielle de la rentrée, restaurants universitaires, localisation et modalités de fonctionnement des services administratifs ou des bibliothèques...) que sur les études elles-mêmes et leur organisation ;

- le tutorat d'accompagnement, qui doit être rendu quasi obligatoire, à la prochaine rentrée, pour les étudiants faibles repérés en TD. Son but est d'aider les étudiants dans leurs méthodes d'apprentissage et de répondre à leurs difficultés momentanées de compréhension de l'enseignement. Centré d'abord sur les difficultés en expression écrite, il sera élargi aux problèmes que rencontrent les étudiants dans la compréhension des cours. Il semble, d'après certaines études, que les étudiants ayant suivi le tutorat d'accompagnement réussissent mieux que les autres (32% en droit contre 18%). Il se déroule sous forme de petits groupes d'une vingtaine d'étudiants, à raison d'une vingtaine d'heures pendant l'année. Il est animé selon les cas par des enseignants de l'université, par des professeurs de lettres du secondaire ou par des étudiants de 3ème cycle ayant reçu une formation. Le Centre de recherches et d'applications pédagogiques en langues (CRAPEL) de Nancy II assure la formation et l'encadrement de l'ensemble de ce tutorat.

Ces tutorats représentent un gros effort de la part de l'université aussi bien au plan financier (700 000 F environ) qu'au plan de l'organisation. Ils devraient permettre aux étudiants d'une part de choisir le DEUG le plus approprié à leur projet, d'autre part de mieux suivre les enseignements, et donc de réduire le taux d'échec.

Outre ces tutorats tout à fait exemplaires, il est un outil nouveau, affûté ici, le logiciel ALOES (Aide à l'orientation dans l'enseignement supérieur) mis au point dans le cadre du contrat quadriennal, qui, dès la rentrée, a permis aux étudiants de confronter leurs goûts et leurs motivations aux formations offertes. Cette assistance informatique, commercialisée par l'université et déjà vendue à une vingtaine d'établissements d'enseignement français, ne dispense ici personne de l'accueil individualisé ou de l'entretien vivant.

Cette convergence d'efforts et d'attention est ici bienvenue tant les problèmes rencontrés sont préoccupants. Les témoignages sont nombreux, qui viennent souligner combien les difficultés des jeunes étudiants restent grandes en matière d'expression orale, de rédaction, de compréhension de textes et de données, d'analyse rapide et de synthèse.

Les réorientations restent difficiles, notamment à l'issue des trop nombreux échecs en 1er cycle, en raison de la rigidité des cursus et de l'absence regrettée de formations complémentaires. L'équipe de l'AIDE multiplie les initiatives pour prendre le plus possible en compte les préoccupations concrètes des étudiants, y compris en les préparant à la recherche d'un emploi. Des simulations d'entretien d'embauche sont organisées avec le concours de l'APEC, ainsi que des séances d'information à partir de supports vidéo.

Sans doute faut-il regretter l'absence de suivi en matière d'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Les responsables ont conscience de cette lacune. Une université comme celle de Nancy II se doit de poursuivre les efforts engagés. La création d'une cellule d'observation et de suivi de l'insertion des diplômés s'impose pour les prochaines années. Utilement connectée aux différentes composantes, entrant systématiquement dans le champ d'analyse des responsables de l'université, elle pourrait mieux encore contribuer à inscrire la stratégie de l'orientation/ formation/insertion dans la durée et dans les perspectives d'évolution.

Dans tous les aspects de sa mission, l'AIDE reçoit - ce dont elle se félicite - l'appui de la présidence. Les relations avec les composantes sont bonnes. Il y a là un service commun motivé et innovant. On ne peut que s'en réjouir pour les étudiants de cette université.

5 - Le service commun de documentation (SCD) de Nancy II

Créé en mai 1992, il regroupe les sections Droit et Lettres de l'ancienne bibliothèque interuniversitaire, ainsi que les bibliothèques et les centres de documentation des UFR et des laboratoires de Nancy II. En outre, sont rattachés administrativement à l'université de Nancy II les sections Sciences, Médecine, Pharmacie (regroupées dans le SCD de Nancy I) ainsi que le SCD de l'Institut national polytechnique de Lorraine (INPL) dont le Centre de documentation est actuellement en construction. Actuellement, la direction générale (SICD), qui coiffe l'ensemble documentaire des établissements d'enseignement supérieur de Nancy et qui gère la comptabilité et le personnel, a

provisoirement à sa tête le conservateur de la section Médecine, après le départ du conservateur, nommé à Lille ; et aucun des dirigeants des différents services documentaires ne songe à être candidat à ce poste vacant.

Le SICD a vu en 1993 ses crédits d'infrastructure, qui s'élevaient à 2,4 MF, amputés sans consultation préalable.

La bibliothèque section Droit

Située en centre ville, sur une place bruyante, à proximité de la Faculté de droit, elle est la plus ancienne des bibliothèques universitaires de Nancy II, du moins par les locaux. Quinze personnels statutaires, auxquels s'ajoutent huit Contrats Emploi Solidarité, lui sont affectés. Riche d'environ 200 000 documents - dont 3 000 appartiennent, en raison de leur rareté, à la réserve - très fréquentée - le nombre des consultations sur place (actuellement 60 000 par an) et des prêts (24 000 par an) ont triplé en quelques années -, elle reçoit pour ses achats documentaires 1 197 000 F. Si une commission consultative d'achats va se mettre en place, Nancy II dispose en propre d'un Conseil de la documentation, dont relève la section Droit, composé des représentants des UFR et des membres des personnels des bibliothèques intégrées et associées.

Selon le conservateur, les difficultés de fonctionnement de cette section Droit sont engendrées par le retard qu'elle a pris : les crédits ont été réservés à l'aménagement d'une salle documentaire, au détriment de l'informatisation des données. Pas de catalogage informatique, un libre accès réduit. Les locaux doivent être agrandis : datant des années 1930, ils n'avaient été aménagés que pour un nombre réduit d'utilisateurs. L'université a fait inscrire des crédits au contrat de plan pour leur agrandissement et leur amélioration, en vue d'une extension du libre accès. Enfin, la section se plaint d'un manque de moyens humains, qui entraîne pour le personnel des tâches de plus en plus lourdes. Rien n'est prévu pour améliorer l'organisation et le confort : ni dispositif anti-vol, ni insonorisation.

L'impression générale est assez négative : ce centre documentaire n'a guère évolué ; il doit faire face à un afflux de demandes et le libre accès aux documents est difficile à mettre en place.

La bibliothèque section Lettres

Ouverte en 1965, elle est située sur le campus Lettres, qui accueille 11 000 étudiants environ, et s'étend sur deux niveaux : le rez-de-chaussée (460 places) est en libre accès et convient principalement au 1er cycle ; le premier étage (190 places seulement) est plus spécialisé. 150 000 documents sont entreposés en sous-sol (300 à la réserve). Bénéficiant de 17 postes statutaires, de 2 CES et de 4 étudiants moniteurs, cette section fonctionne bien : le prêt (50 000 sorties par an) est informatisé, le libre accès largement pratiqué, des extensions sont programmées pour septembre 1994 (2 500 m² viendront compléter les 5 200 m² actuels). Il reste à informatiser le catalogue.

Vingt-six bibliothèques de proximité - bibliothèques d'instituts ou centres de documentation des UFR de Lettres et sciences humaines - dans lesquelles un millier d'étudiants sont inscrits, et qui ont consenti 10 000 prêts à l'année, entourent la section Lettres, ainsi transformée en archipel. Parmi elles, 8 sont gérées directement par leurs utilisateurs (UFR ou laboratoire) ; 18 le sont par un service, encore sous-équipé en dépit d'efforts récents (triplement de sa surface, équipement pour l'initiation des étudiants aux techniques de consultation documentaire) ; son responsable n'est aidé que par 2 personnes, l'une à mi-temps, l'autre à 80%. Outre le catalogue des achats de toutes les bibliothèques d'instituts du campus Lettres, ce service assure la liaison avec le BU et joue donc un rôle précieux dans la politique concertée d'achats. Grâce à des crédits venant des UFR, pour un total de plus de 730 000 F, ce service a cependant pu acquérir, en 1992, 4 500 ouvrages, qui sont venus grossir les 100 000 de l'ensemble. Le fonds de ces bibliothèques, qui, à l'évidence, souffrent d'un manque de postes et de locaux, est ainsi presque aussi riche que celui de la bibliothèque section Lettres.

En dépit de cette situation duelle, les accords ne manquent pas pour permettre un fonctionnement satisfaisant. Souhaitons encore plus de coordination dans les achats et la gestion. Il ne faut pas que la bibliothèque de Lettres redouble les centres : elle doit pouvoir offrir une richesse documentaire à laquelle eux ne peuvent pas toujours prétendre.

La bibliothèque section Médecine

Les sections Sciences, Médecine et Pharmacie ne relèvent de Nancy II qu'administrativement. Leur gestion interne est assurée par le Conseil de la documentation de Nancy I, qui définit leur politique. Située près du Centre hospitalier universitaire, et à 8 km de la section de pharmacie, la section Médecine riche de 60 000 ouvrages, 100 000 thèses, 1 500 revues (dont 710 à l'abonnement renouvelé), et disposant de 17 personnes statutaires (2 conservateurs, 2 bibliothécaires, 4 bibliothécaires adjoints, 8 magasiniers, 1 administratif), bénéficie d'un budget d'achat de 1 300 KF.

Elle ne cesse d'innover. Tout y est informatisé ; la consultation des bases de données est une pratique courante. Dans les salles, presque toutes en libre accès, ont été placés des services de renseignement susceptibles de guider la recherche. Par ailleurs, a été adressée à tous les enseignants chercheurs la liste des 710 revues, afin qu'ils indiquent celles dont l'abonnement leur paraît devoir être renouvelé et celles auxquelles il est possible de renoncer. Les chercheurs sont ainsi directement consultés sur les abonnements. D'autre part, des liens actifs ont été noués avec les hôpitaux des quatre départements de Lorraine (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges, Meuse), afin qu'ils puissent recevoir toutes les informations qu'ils souhaitent.

Sur les 5 000 étudiants de médecine, 4 000 sont inscrits à cette bibliothèque, ouverte par ailleurs aux praticiens. 300 enseignants chercheurs sont également inscrits. Les membres du personnel, bibliothécaires et magasiniers, tous mobilisés par la formation continue, participent aux décisions et aux transformations. Le climat de confiance entre le personnel et les usagers est tel que le conservateur, qui anime l'ensemble, ne juge pas utiles les dispositifs anti-vol, d'autant que les prêts de livres ou de revues sont facilités.

Conclusion

Les trois sections manquent toutes, plus ou moins, de personnel, de locaux, de crédits, mais elles n'en sont pas moins inégalement organisées : l'une n'a pas quitté le XIX^{ème} siècle, l'autre est bien de notre temps, la troisième annonce le XXI^{ème} siècle. Elle devrait servir de modèle aux deux autres, et notamment à la première, immobilisée.

6 - Le service commun d'enseignement des langues vivantes (SCELV)

Présentation

Créé en 1991 et situé sur le campus Lettres, il a pour mission d'organiser les enseignements de langues aux non-spécialistes de l'université. Pour ce faire, il doit susciter et soutenir la recherche pédagogique appliquée, assurer la formation des enseignants, dans le domaine des technologies nouvelles notamment, et mettre à la disposition des enseignants un fonds documentaire d'ouvrages théoriques, de revues spécialisées, de méthodes et de logiciels.

Sont actuellement affectés au SCELV 1 maître de conférences (d'anglais), 7 PRAG (6 d'anglais, 1 d'espagnol), 1 lecteur. Une cinquantaine de vacataires assurent 3 500 h environ, sur un total de 5 000 h, ce qui est souvent le cas pour ce type d'enseignement et plus qu'il n'est souhaitable. Les enseignants permanents qui s'attachent à créer des méthodes d'enseignement désiraient que cette activité soit prise en compte dans leur service. En 1991-1992, une décharge d'un demi-service a été accordée à un PRAG pour lancer l'étude d'un cours vidéo de compréhension de l'anglais oral. Le personnel administratif se compose d'une secrétaire, affectée au SCELV pour 80%, ce qui représente 8 demi-journées par semaine.

L'enseignement

Le service a reçu, en 1991 et 1992, du ministère de l'Education nationale une subvention d'équipement de 200 KF, renouvelable pour les années 1993 et 1994. Il estime son budget correct.

Douze langues sont enseignées, 15 000 étudiants, de toutes les disciplines, concernés ; ils viennent nombreux, attirés sans doute par la nouveauté de l'approche, et aussi par la relative liberté des horaires. Tous les enseignements dispensés font partie d'un cursus, ce qui est assurément une excellente chose. Ces enseignements sont de 3 types :

- des enseignements de masse pour certaines années de DEUG qui comportent dans leur maquette une langue obligatoire ;

- des éléments d'ouverture dans les 4 langues à large public : anglais, allemand, espagnol et italien ;

- des enseignements d'initiation et de perfectionnement dans des langues à plus petits effectifs. Avant d'inscrire les débutants, on vérifie qu'ils le sont réellement. Le problème de ces langues, dites pour le plupart "rares", réside essentiellement dans la chute des effectifs entre le 1er et le 2ème niveau d'initiation. Les étudiants, séduits par la découverte d'une langue nouvelle, abandonnent au bout d'un an d'apprentissage : l'initiation perd ainsi toute utilité. A l'initiative du SCÉLV, une commission des langues à petits effectifs a donc été créée, qui s'attache, depuis la rentrée 1992, à informer les nouveaux étudiants sur ces enseignements et à inciter ceux qui choisissent une de ces langues à poursuivre leur initiation sur 2 ans : une attestation peut être délivrée à tout étudiant qui a suivi 150 h dans une langue et qui a obtenu une note au moins égale à 12/20 sur les 2 années.

Le recours aux nouvelles technologies

Devant l'impossibilité d'organiser des enseignements classiques pour tous les étudiants de DEUG, le SCÉLV recourt aux technologies nouvelles pour leur permettre d'entretenir leurs acquis et de se perfectionner dans une langue qu'ils ont déjà étudiée pendant 7 ans au lycée : c'est ainsi que des téléviseurs reliés au câble ont été installés dans un couloir du campus Lettres et le seront sur le campus Droit pour diffuser en continu des émissions en anglais, en allemand, en espagnol et en italien ; le son peut être capté en branchant des écouteurs à une prise. C'est ainsi également que la bibliothèque sonore a été équipée de 5 micro-ordinateurs en libre accès sur lesquels sont installés progressivement des logiciels permettant de travailler seul des points de grammaire, en anglais, en allemand et en espagnol. Enfin, depuis 1991, une équipe d'enseignants travaille, en collaboration avec des techniciens du Vidéoscop et un enseignant du Centre de recherches et d'applications pédagogiques en langues (CRAPEL), à un projet de création d'un cours vidéo de compréhension de l'anglais oral destiné aux étudiants de 1ère année et qui dispenserait de la présence d'un enseignant.

Il est prévu que le SCÉLV poursuive cette politique en participant cette année à l'équipement du nouveau Centre de ressources en langues du campus Lettres.

Si le SCÉLV, qui bénéficie du soutien de la présidence et de la collaboration de tous, se heurte à nombre de difficultés (l'ampleur de la demande en langues vivantes qu'il faut gérer ; le manque de formation des enseignants aux technologies nouvelles ; la lourdeur des services des PRAG ; le recours trop fréquent à des vacataires peu formés ou peu disponibles, et instables ; la difficulté de réfléchir à l'élaboration de produits nouveaux pour plusieurs langues...), la vision de l'enseignement des langues vivantes qu'il développe est sans nul doute originale, intéressante et probablement stimulante pour les étudiants. Son action est digne d'être poursuivie.

7 - Le service universitaire des étudiants étrangers (SUEE)

A ce cours de langue, de civilisation et de littérature françaises pour étudiants étrangers étaient affectés, en 1992-1993, 1 maître de conférences en sciences du langage, 1 professeur certifié et 1 ADEN. Le service disposait, en outre, d'1,5 emploi d'IATOS de catégorie C. L'enseignement, qui intéresse chaque année 350 étudiants environ, se déroule pendant l'année universitaire - il est alors

organisé par semestre : octobre/janvier ou février/mai - comme pendant l'été (5-30 juillet). Le cours d'été, qui ne relève pas du service universitaire, est assuré par une association privée, dans des locaux que l'université met à sa disposition.

L'enseignement est dispensé dans 7 groupes de niveau (du niveau "débutant" au niveau "très avancé") dans lesquels les étudiants sont répartis à l'issue d'un test. Seule la participation à l'un des 3 derniers groupes donne lieu à l'obtention d'un diplôme d'université : le Certificat pratique de langue française (niveau "moyen plus"), le Diplôme d'études françaises (niveau "avancé"), le Diplôme supérieur d'études françaises (niveau "très avancé"). Le cours d'été s'adresse également à des professeurs de français étrangers, pour lesquels des séminaires de didactique des langues vivantes peuvent être spécialement organisés.

8 - Le service de la formation des maîtres

Présentation et structures

Service commun de l'université créé le 1er septembre 1991, le service de formation des maîtres a pour mission d'assurer "la coordination des interventions universitaires en préprofessionnalisation, formation initiale et continue des maîtres de l'Éducation nationale et des formateurs, la recherche en éducation, en formation et en didactique des disciplines, la diffusion de ses résultats" (article 2 des statuts). Le directeur du service, enseignant chercheur nommé pour 3 ans par le président de l'université, après avis du conseil d'administration, est assisté d'un conseil d'orientation de 14 membres. Quatre le sont de droit : le président de l'université, le directeur de l'IUFM de Lorraine, le chef de la MAFPEN et le directeur du service ; dix sont désignés par le CA pour un mandat de 3 ans renouvelable : un représentant des UFR de Lettres, Langues et littératures étrangères, Sciences historiques et géographiques, Connaissance de l'homme, Sciences du langage, de l'IEAP et de l'IUT. Le conseil d'orientation se réunit au moins 2 fois par an, sur convocation du président de l'université.

Les actions

Le service s'est attaché, jusqu'à présent, à déterminer une politique de développement des éléments de préprofessionnalisation dans le cadre du DEUG et, dans une moindre mesure, de la licence. Si ces éléments ne sont pas gérés par le service mais par les UFR concernées, le service commun a vocation à les harmoniser au sein d'un dispositif d'ensemble cohérent. Il est prévu de mettre en place, à côté des modules de préprofessionnalisation proprement dits, des "compléments de polyvalence", visant à élargir l'éventail des connaissances disciplinaires des candidats au professorat des écoles, en accord avec l'IUFM.

En DEUG, sont proposés des modules de préprofessionnalisation avec ou sans stages : "Approches de l'échec scolaire", "Découverte de l'école élémentaire", "Initiation à l'enseignement du second degré", "Lecture jeunesse", "Initiation à la psychologie de l'enfant", "Approche interdisciplinaire de l'éducation". Le module sur l'échec scolaire, pris en compte dans le barème d'entrée à l'IUFM, comptait, en 1992-1993, 240 inscrits, celui sur la lecture, 374. *En licence*, le certificat "Sciences de l'éducation" de la licence de Sciences de l'éducation propose, depuis 1990, des TD de sensibilisation à la pédagogie de l'école élémentaire dans plusieurs disciplines, également pris en compte dans le barème d'entrée en 1ère année d'IUFM. En 1992-1993, en réponse à l'appel d'offres de la DESUP, a été créé un module de sensibilisation aux activités mathématiques.

La préparation au concours de recrutement des professeurs des écoles est actuellement surtout le fait des professeurs d'IUFM, mais les enseignants de Nancy II et le service commun participent aux commissions pédagogiques. Quant à la préparation au CAPES et au CAPET, elle est assurée dans toutes les disciplines sous la responsabilité d'universitaires.

Enfin, la collaboration entre les formateurs de l'IUFM et les enseignants chercheurs des différents laboratoires de Nancy II qui travaillent sur l'éducation (comme le GRISEFDA ou le CRAPEL) doit s'effectuer désormais dans le cadre du conseil scientifique et pédagogique de l'IUFM, installé en mars 1993 et présidé par le directeur du service de la formation des maîtres de Nancy II.

III - La gestion du personnel et la gestion financière

1 - La gestion du personnel

Selon les informations figurant sur le budget 1993 pour l'année universitaire 1992-1993, l'université de Nancy II compte 531 postes d'enseignants pour 18 816 étudiants, auxquels s'ajoutent 272 postes d'IATOS (dont 38 de rang A et 24 hors statut), ainsi que 43 CES.

Pour la gestion du personnel, un certain partage des rôles existe au sein de l'université entre le président et le secrétaire général. Le premier s'investit plus particulièrement dans la gestion des personnels enseignants, les problèmes relatifs au personnel IATOS relevant essentiellement de la compétence du secrétaire général.

La gestion des heures complémentaires s'inscrit dans le cadre d'une politique rigoureuse initiée par le président : les attributions se font sur la base d'une enquête d'évaluation des besoins. Cet effort de rationalisation paraît, dans l'ensemble, avoir été bien compris et bien accepté par les composantes. La volonté de réduire les heures complémentaires est manifeste, certains cas extrêmes d'enseignants triplant leur service ayant parfois été constatés. Une limite a été fixée : 192 h pour les enseignants chercheurs, 384 h pour les enseignants du second degré. Par ailleurs, toute création de poste doit s'accompagner d'une réduction des heures complémentaires. Depuis 1991, une séance d'ajustement des heures complémentaires est effectuée à la rentrée, mais des problèmes d'articulation entre les responsables de diplômes, prescripteurs d'heures complémentaires, et les directeurs d'UFR, sont encore constatés.

S'agissant des personnels IATOS, un certain nombre d'initiatives ont été prises, qui traduisent à la fois la volonté de développer une politique d'établissement à ce niveau et de mettre en oeuvre des techniques de gestion des ressources humaines relativement ambitieuses, bien que certaines n'en soient encore qu'à leurs balbutiements. Les réactions constatées lors des rencontres avec les représentants du personnel révèlent que celui-ci est, dans l'ensemble, satisfait. Pour illustrer ces propos, on évoquera ici la gestion des carrières, la formation continue, l'information des personnels IATOS.

La gestion des carrières

Une harmonisation des primes et des horaires, ainsi que la mise en place d'horaires personnalisés, ont été réalisées au sein de l'université. Un groupe de travail chargé de répartir équitablement les postes d'IATOS entre les composantes, en fonction des besoins et des métiers - 40 métiers différents ont été recensés sur l'ensemble de l'université - a, en outre, été constitué.

Par ailleurs, pour la promotion des ITA, une politique de sélection sur dossier des meilleurs candidats, quelle que soit leur ancienneté, a été engagée. Grâce à cette politique, l'établissement a obtenu depuis quelques années de meilleurs résultats.

La mise au point d'un logiciel spécifique GPU utilisé par les 11 universités de l'Est permet une gestion prévisionnelle des carrières. La direction de l'université paraît disposer là d'un instrument précieux et efficace de prévision et de gestion des cursus professionnels de l'ensemble des personnels.

Ce dispositif est complété depuis juin 1992, pour les IATOS, par un bilan annuel d'activités effectué au cours d'un entretien d'1 h 30 entre chaque agent et son supérieur hiérarchique. Lors de cet entretien, des objectifs quantitatifs et les besoins de formation nécessaires à leur réalisation sont négociés et définis. La mise en place progressive de cette procédure, qui n'interfère pas avec la notation administrative des agents, s'est accompagnée d'une formation adéquate des chefs de service, dont ont bénéficié également les représentants du personnel à la commission IATOS. Il est difficile aujourd'hui d'apprécier la portée effective de cette mesure qui n'a pas fait l'objet d'observations particulières de la part des représentants du personnel.

La formation continue

Confiée à une chargée de mission placée auprès de la responsable de la gestion du personnel et des ressources humaines, elle constitue un champ d'action privilégié dans la politique de gestion du personnel IATOS, et revêt des formes diverses :

- aide à la préparation aux concours administratifs

- . sous la forme d'un tutorat assuré par des personnes ayant réussi un concours d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par le bénéficiaire du tutorat ;
- . sous le forme d'un entraînement aux épreuves orales ;
- . par le mise en place de modules d'accompagnement ;

- informatique-bureautique

Les programmes de formation proposés sont destinés aux nouveaux venus ainsi qu'aux personnes qui souhaitent se perfectionner ou utiliser plus pleinement les logiciels. Il est prévu d'ouvrir certains de ces stages aux enseignants.

La prochaine mise en réseau de l'ensemble des services va s'accompagner d'un effort de formation important pour toutes les applications informatiques et bureautiques.

- maintenance des bâtiments et matériels

Différentes formations sont effectuées dans ce domaine (formation à la maintenance du matériel audiovisuel, formation à l'imprimerie, ...).

Le tableau ci-joint dresse le bilan de cette politique pour l'année 1993 :

Formations	Participants
Préparation aux concours administratifs	37
Informatique - bureautique	258
Maintenance	18
Total	313

Les efforts développés par l'administration de l'université pour promouvoir la formation continue ont été reconnus par les membres de la commission IATOS. La dernière initiative en date relative au tutorat est particulièrement appréciée, ainsi que les moyens mis à disposition des CES pour les inciter à reprendre une formation. L'ensemble des composantes recourt volontiers à la formation continue, sauf une section de la bibliothèque universitaire où, semble-t-il pour des raisons de personne, on constate un blocage systématique de l'accès à la formation continue.

L'information du personnel

Une politique de communication interne a été développée. Elle se traduit, notamment, par la mise à la disposition des IATOS d'un mémento qui recense les principaux aspects pratiques de la vie à l'université. Cette information de base est complétée par une lettre périodique *IATOS INFOS* dont le but est d'informer l'ensemble des personnels de toutes les questions les concernant, selon une périodicité dictée par l'actualité.

La *Lettre aux enseignants*, dont le premier numéro date de décembre 1992, se propose de la même manière de diffuser auprès des enseignants les informations à caractère professionnel susceptibles de les intéresser : vacances de postes, rémunération, textes réglementaires relatifs aux carrières, ...

Tous ces éléments contribuent à donner à la politique de gestion du personnel une certaine cohérence qui, vue de l'extérieur, apparaît comme le résultat du travail d'une équipe administrative motivée et soudée autour du secrétaire général, ce dernier étant lui-même parfaitement en phase avec le président. C'est, semble-t-il, un élément de la politique d'établissement. Il n'a pas été possible de vérifier auprès des composantes comment elle était ressentie, mais elle semble globalement recueillir l'adhésion des personnels IATOS.

2 - La gestion budgétaire et financière

Le budget 1993 de l'université de Nancy II s'élève à 133 851 308 F, auxquels s'ajoutent 152 215 753 F de salaires d'Etat, ce qui donne un budget consolidé de 286 067 061 F.

En progression constante, ce budget s'est accru depuis trois ans de près de 20%.

La procédure budgétaire

Mise en place depuis 1993, elle s'articule entre la présidence de l'université et les composantes de la manière suivante : les grandes orientations du budget de l'année universitaire sont arrêtées dans un document examiné par le conseil d'administration à la mi-janvier et font l'objet d'un vote. A partir de ces orientations, les services financiers établissent un tableau de répartition de la dotation entre les composantes. Chacune d'entre elles se voit donc attribuer une enveloppe qui distingue les crédits d'entretien, la subvention pédagogique et les droits universitaires, et sert de base à l'élaboration du budget de la composante. Celui-ci, établi par le directeur de la composante, fait état des ressources propres et des propositions de dépenses de chaque unité du compte. Toutes ces données font l'objet d'une saisie informatique et un document de synthèse est présenté au conseil d'administration, au mois de mars.

L'université de Nancy II s'est portée candidate à l'expérimentation du logiciel NABUCO qui prévoit de regrouper les procédures budgétaires selon trois niveaux de décision :

- le niveau 1 correspondant à l'université ;
- le niveau 2 correspondant aux composantes statutaires ou à des entités fictives ;
- le niveau 3 correspondant aux ordonnateurs.

Le niveau 3 compte actuellement, à Nancy II, 500 ordonnateurs environ et le niveau 2, 31. En dépit de ce nombre excessif d'unités de compte, l'administration de l'université semble bien maîtriser les problèmes budgétaires. L'objectif est de réduire le nombre des ordonnateurs du niveau 2 et d'obtenir un meilleur encadrement des ordonnateurs finaux.

La gestion financière

La gestion financière de l'université est prudente. C'est ainsi que 95% seulement des droits d'inscription de l'année précédente figurent au budget. Comme l'université a connu depuis plusieurs années une progression régulière et importante du nombre des étudiants (de 40% en 4 ans), cette minoration systématique des recettes permet d'expliquer en partie l'accroissement des réserves, sur lequel on va revenir.

Comme pour la gestion du personnel, la direction de l'université se préoccupe, en matière de gestion financière, de promouvoir une politique d'établissement. Afin de réaliser des économies, les actions qui peuvent être menées ensemble le sont systématiquement. Par ailleurs, afin d'associer l'université aux initiatives des composantes, des procédures de cofinancement ont été mises en place. Ainsi, les projets d'investissement, pour lesquels peuvent être utilisés les excédents de gestion, sont

soutenus par l'université qui y consacre une partie des produits financiers réalisés. En 1993, 415 000 F ont été affectés à ces actions.

Les excédents de gestion mis en réserve par les composantes ne peuvent être utilisés que pour des dépenses d'investissement. Ceci contribue également à expliquer l'accroissement considérable de 80% en 4 ans des réserves. Ces dernières, en effet, ont évolué de la façon suivante :

- 1989 : 24 272 217,04 F ;
- 1990 : 31 525 635,29 F ;
- 1991 : 34 814 556,76 F ;
- 1992 : 43 627 345,57 F.

La modification, à partir de 1993, de la prise en compte budgétaire des ressources propres affectées devrait amplifier encore le phénomène. La part des réserves dans les produits budgétaires représentait, en 1992, 36% du budget primitif.

L'importance relative de ces réserves, très appréciée des services comptables qui n'y voient qu'un fonds de roulement non exceptionnel générant des produits financiers conséquents utilisés pour le bien de l'établissement, conduit à s'interroger sur la politique globale d'investissement de l'université. Certes, les produits financiers résultant du placement des disponibilités en compte à terme ou en SICAV (3,3 MF en 1992) ont été budgétisés à hauteur de 60%, en 1993, selon la ventilation suivante :

- 150 000 F à disposition du président ;
- 415 000 F pour le cofinancement des investissements des composantes ;
- 250 000 F pour les programmes de maintenance ;
- 530 000 F pour la logistique administrative ;
- 500 000F pour les grands objectifs ;
- 180 000 F pour l'action sociale (somme qui permet, entre autres, de rémunérer un médecin de prévention).

Tout cela traduit bel et bien la volonté de répartir judicieusement les produits financiers, ou tout au moins une part importante de ceux-ci, dans les divers secteurs d'activité.

Il n'empêche, cependant, que le double mécanisme qui consiste, d'une part, à minorer systématiquement, dans la prévision budgétaire, les recettes, et, d'autre part, à soumettre l'utilisation des excédents des composantes à une procédure d'encadrement, alimente le phénomène d'accumulation des réserves. Il y a là une prudence de gestion que d'aucuns qualifieront de sagesse et qui serait de bon aloi si elle restait compatible avec une politique plus audacieuse d'investissement au sein des composantes.

L'université de Nancy II gagnerait sans doute à approfondir sa réflexion sur sa politique globale de développement. La prudente sagesse de sa gestion peut sans doute lui autoriser de plus larges ambitions.

L'université de Nancy II

LES COMPOSANTES

L'université de Nancy II

Le campus Carnot-Ravinelle

I - L'UFR Droit, sciences économiques et gestion

1 - Présentation et organisation

L'UFR Droit, sciences économiques et gestion, qui comprend 5 sections (Droit privé, Droit public, Histoire du droit, Sciences économiques et gestion, Institut universitaire professionnalisé Sciences financières), est présentée en tête dans l'organigramme des 8 UFR que regroupe l'université. Cette présentation n'est pas sans justification. Avec plus de 4 400 étudiants, elle rassemble, en effet, plus du quart des inscrits à l'université. Elle poursuit, en outre, l'oeuvre de la prestigieuse Faculté de droit qui existait à Nancy avant la réorganisation universitaire. Plusieurs des maîtres qui ont compté pour le droit, en France, depuis un siècle, ont suivi leur carrière ou une part notable de leur carrière à Nancy : François Gény, Paul Durand, René Roblot, André Vitu...

Il est remarquable que, contrairement aux solutions majoritaires en France, les juristes soient restés avec les économistes dans une même UFR. Ce maintien au sein d'une même composante des disciplines juridiques, économiques et de gestion, loin d'être une survivance du passé, paraît prometteur pour l'avenir en matière d'enseignement comme en matière de recherche, car il est propice à l'échange d'idées dans un grand nombre de domaines communs aux deux disciplines. Le projet d'une maîtrise d'économie industrielle en témoigne avec éclat : des thèmes comme la concurrence, le marché, les pratiques commerciales pourront être appréhendés en commun. La filière Droit est, réciproquement, fortement imprégnée d'économie. Dans les activités de recherche, un effort constant est fait pour rapprocher le droit et l'économie, et briser le cloisonnement : les économistes participent ainsi au DEA de droit privé.

Par ailleurs, la présence d'autres composantes de gestion au sein de la même université n'est pas mal vécue. Bien au contraire, un partage des tâches semble s'être instauré dans les faits : la section de sciences économiques et de gestion joue, en quelque sorte, le rôle d'un laboratoire d'idées en créant constamment de nouveaux diplômes. En raison de leur caractère professionnalisé, ces nouvelles filières, une fois créées et expérimentées au sein de la Faculté, sont ensuite gérées par l'IAE et l'IUP. C'est ainsi que :

- la filière Economie de l'entreprise a été supprimée à la suite de la création de la maîtrise de sciences de gestion, confiée actuellement à l'IAE,
- la filière Monnaie et finances est devenue sans objet à la suite de la création de l'IUP Sciences financières, qui reste, cependant, rattaché à l'UFR. Dans le même temps, pour compenser le départ de la filière Monnaie et finances, la section de sciences économiques et de gestion a décidé de créer une maîtrise Economie industrielle à partir de l'année prochaine.

Cette évolution montre la volonté soutenue des économistes de continuer à développer la gestion au sein de leur UFR, tout en établissant une distinction entre les filières professionnalisées qui ont vocation à être exportées et les filières d'économie pure.

La Faculté est administrée par un doyen élu pour cinq ans. L'actuel doyen, qui vient de terminer la première année de son mandat, a pris très à coeur le destin de la Faculté, et, soucieuse d'adapter la pédagogie dans l'intérêt des étudiants, elle ranime, en une période importante pour la Faculté, un dynamisme qui s'était peut-être ralenti ces dernières années. Le secrétaire général de la Faculté, dont la nomination a été souhaitée par le président de l'université, a une expérience de l'administration au CNRS, ce qui peut être bénéfique pour importer en milieu universitaire "l'expérience administrative CNRS", dont les avancées par rapport à ce qui se rencontre habituellement dans l'administration universitaire (pour la formation des personnels, notamment) se recourent heureusement avec certaines initiatives prises à Nancy par l'administration de l'université.

Pour la majorité des enseignants de l'UFR, l'université de Nancy II est une structure artificielle, dont la constitution ne repose pas sur des bases rationnelles, dont les composantes ne vivent pas au même rythme, de sorte qu'ils sont enclins à reprocher aux institutions universitaires de les gêner dans leur dynamisme. Parmi les griefs avancés, sont tout particulièrement mis en avant l'insuffisante représentation dans les conseils, le manque de transparence dans la répartition des heures complémentaires, le sous-encadrement, et une certaine inadéquation des enseignements de langues aux besoins spécifiques des étudiants en droit.

Ces griefs paraissent avoir des racines anciennes, qui se sont développées bien que la majorité des présidents aient été des juristes. Sont-ils objectivement fondés aujourd'hui ? Les récentes élections universitaires ne permettent pas de parler d'insuffisante représentation. Le président en exercice dès le début de son mandat s'est attaché à rendre aussi équitable que possible la répartition des heures complémentaires, et le doyen de la Faculté de droit lui en a donné acte, même s'il estime que tout le retard n'a pas encore été comblé.

Il reste que pour la nouvelle procédure budgétaire en préparation, certaines réserves paraissent pouvoir être faites par la Faculté de droit. De même, pour la présentation de certains programmes aux collectivités locales, la Faculté de droit a pu voir un manque d'empressement de l'administration de l'université à les soutenir.

L'université de Nancy II a besoin d'affirmer son unité et son identité. C'est le devoir de la Faculté de droit non seulement de s'abstenir de ce qui pourrait gêner cette stratégie, mais aussi d'y contribuer activement pour sa part. Cela étant bien affirmé, on peut comprendre que la Faculté de droit, de sciences économiques et de gestion, qui a tenu naguère un rang éminent, souhaite ne pas perdre son identité. On peut penser qu'un tel souci ne va pas nécessairement contre les intérêts de l'université.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Les personnels

Le corps enseignant

A la rentrée 1993-1994, étaient en fonction, en *droit privé*, 8 professeurs et 9 maîtres de conférences. Un professeur de réputation, qui vient d'être muté dans une université parisienne, continue d'assurer un enseignement, de même que l'un des maîtres les plus connus de Nancy, aujourd'hui professeur émérite, continue d'intervenir dans le DEA de sciences criminelles. Quelques enseignants rattachés à d'autres unités ou à d'autres universités apportent leur concours. Les assistants, les attachés temporaires d'enseignement et les moniteurs sont en petit nombre. On peut considérer que la Faculté est actuellement sous-encadrée, et que, notamment pour certaines spécialités, comme le droit du travail, le droit international privé, le droit privé européen et le droit privé comparé, le corps enseignant devrait être renforcé, si l'on veut que soient mis en oeuvre, dans de bonnes conditions, certains des projets pleins d'intérêt proposés par la Faculté. Un redéploiement pourrait permettre d'obtenir, dans une certaine mesure, ce renforcement du potentiel.

Avec 5 professeurs, 1 maître de conférences et 1 assistant, l'encadrement, en *histoire du droit*, paraît plus adapté aux besoins.

En *droit public*, sur les 9 emplois de professeurs, 3 sont vacants (l'un l'est à la suite du départ de son titulaire à la retraite, un autre en raison du détachement de son titulaire auprès des Communautés européennes, un 3ème est réservé aux professeurs invités) et un quatrième le sera bientôt (en octobre 1994, à cause du départ de son titulaire à la retraite). L'UFR dispose en outre, dans la discipline, de 4 emplois de maîtres de conférences, de 6 emplois d'assistants, d'1 emploi d'ATER, d'1 emploi d'allocataire et d'1 emploi de moniteur. Apparemment, les professeurs de droit public n'ont pas exercé, au cours de la dernière décennie, des pressions suffisantes sur les assistants pour qu'ils finissent leurs thèses et deviennent maîtres de conférences. Il en résulte un certain

déséquilibre entre les postes de maîtres de conférences, trop peu nombreux, et ceux d'assistants, trop nombreux. Les allocataires et les moniteurs sont également trop peu nombreux, ce qui constitue une menace pour le renouvellement du corps enseignant.

En *science politique*, il y a un seul emploi de professeur et un emploi de maître de conférences effectivement occupé par un maître de conférences de science politique. Ce n'est peut-être pas une situation très satisfaisante dans la mesure où la Faculté de droit est habilitée à délivrer un DEA de droit public, option science politique, ainsi que le titre de docteur en science politique.

Le développement des filières de gestion, voulu par les économistes, a entraîné la création de postes en gestion au détriment des sciences juridiques et économiques. La faiblesse des effectifs d'enseignants constitue, à terme, une menace pour l'avenir de la Faculté qui dispose, semble-t-il, comme bien d'autres facultés de droit françaises, de l'un des taux d'encadrement les plus faibles de l'université à laquelle elle appartient. La nécessité d'encadrer correctement les étudiants de 1er cycle risque d'absorber toutes ses ressources. Or, il est absolument nécessaire que la Faculté développe aussi de nouveaux diplômes pleins d'avenir. Si elle ne peut, à la fois, faire face à l'accroissement du nombre et créer des diplômes plus adaptés aux besoins de l'économie, l'UFR entrera nécessairement en déclin, ce qui ne serait pas digne de l'héritage intellectuel laissé par l'ancienne Faculté, ni conforme aux intérêts de la région, de ses habitants et, avant tout, des étudiants lorrains.

Les ressources matérielles

Les locaux

La Faculté de droit occupe un emplacement de choix au coeur de la ville. Mais le nombre des étudiants rend nécessaire la construction de nouveaux amphithéâtres et l'affectation à la Faculté de locaux supplémentaires, tant pour les cours et les travaux dirigés, que pour la recherche. L'Etat acceptant d'avancer les travaux prévus, la Région pourra pareillement anticiper son soutien.

La section Droit de la BU

La bibliothèque universitaire est installée, sur la place Carnot même, à proximité immédiate de la Faculté de droit. La salle de lecture, claire, a du charme, mais on lui reproche d'être "bruyante". Elle semble aussi bien exiguë pour le nombre des étudiants de l'université. Le fonds documentaire et sa mise à jour sont satisfaisants. On soulignera l'effort qui est fait pour mettre à la disposition, dans de bonnes conditions, les premiers CD-ROM intéressants les juristes, et la volonté des responsables d'accorder pour l'avenir une attention importante à ces moyens modernes de documentation. On a pu constater l'intérêt des étudiants, le savoir-faire de quelques-uns étant bénéfique à beaucoup d'autres (soit pour procurer l'information, soit pour contribuer à "l'autoformation").

Des projets d'extension et de réaménagement, dont l'étude de faisabilité a été réalisée, visent à remédier aux inconvénients actuels : l'exiguïté des locaux, la dispersion des fonds, l'absence d'incorporation des fichiers dans le fichier de la bibliothèque centrale.

En effet, la section Droit devrait être étendue et restructurée de façon à permettre la création de 2 salles de lecture supplémentaires (de 480 m² au sol), affectées au 2ème et 3ème cycles ; les bibliothèques spécialisées actuelles seront transférées à la BU section Droit et un secteur en libre accès portant sur 24 000 volumes sera aménagé, comme le souhaitent les usagers.

Les équipements

Les étudiants disposent d'une "bibliothèque sonore", mais sont loin de profiter de toutes les possibilités qui leur sont offertes. Pour essayer d'enrayer le relatif désintérêt des juristes pour les langues, il serait souhaitable de permettre aux étudiants de continuer à pratiquer une langue, ce que le cursus actuel n'autorise que pour quelques heures très insuffisantes.

La formation informatique, en revanche, a pris un bon départ. Non seulement un matériel de qualité est aisément accessible aux étudiants, mais des enseignants convaincus paraissent avoir le dynamisme communicatif qui peut vaincre les réticences encore assez fréquentes chez les juristes.

3 - L'enseignement

Même si certains de ses enseignants participent à titre personnel à la formation continue, la Faculté de droit n'organise pas elle-même d'actions de formation continue. Il ne s'agira donc ici que de formation initiale.

Effectifs et volumes d'enseignement

Pour les formations de droit, le nombre d'étudiants inscrits à la Faculté s'élève, en 1993-1994, à 3 134 :

- DEUG 1ère année : 1 291 inscrits (les effectifs étaient de 1 012 en 1988-1989, d'où une progression de 25% environ en 5 ans) ;
- DEUG 2ème année : 467 inscrits (soit 1/3 des inscrits de 1ère année, l'année précédente) ;
- licence : 397 inscrits (contre 339 en 1992-1993) ;
- maîtrise et 3ème cycle : 979 inscrits.

Pour les formations de sciences économiques et de gestion, il s'élève à 1 510 :

- DEUG 1ère année : 700 inscrits ;
- DEUG 2ème année : 300 inscrits ;
- licence : 320 inscrits ;
- maîtrise et 3ème cycle : 190 inscrits.

Les effectifs de la maîtrise de droit public (40 en 1992, 60 en 1993) sont comparables à ceux des universités de même dimension. Le chiffre paraît même miraculeusement élevé si l'on considère que l'IPAG est loin de rendre les services que les étudiants de Nancy seraient en droit de recevoir pour se préparer efficacement aux concours administratifs (cf. *infra*, p. 90).

En heures équivalents TD, la Faculté de droit dispensait, en 1992-1993, 2 291 heures d'enseignement, 1 757 heures (soit les 2/3 environ) correspondant aux heures statutaires (1 537). Mais la création d'une nouvelle 1ère année, et le dédoublement qui a été considéré comme indispensable en seconde année, font que l'enseignement repose aujourd'hui pour une part beaucoup plus grande qu'auparavant sur les heures complémentaires. En outre, le nombre d'heures nécessaires va croître de façon considérable et très rapidement, tant en raison de l'accroissement important des effectifs en 1er cycle qui est attendu dans les années à venir, que de la nécessité de développer de nouveaux diplômés pour lesquels la demande des entreprises est forte.

La capacité en droit

Organisée à Nancy et à Epinal sur les bases réglementaires, elle permet d'accueillir des étudiants au titre des "congés formations" de la loi du 16 juillet 1971. Elle regroupe, à Nancy, pour la présente année, 174 inscrits en 1ère année, 25 seulement en 2ème année. La préparation d'Epinal, assurée grâce à un financement de la ville, compte 37 inscrits en 1ère année et 11 en 2ème année.

L'importance du taux d'échec, qui n'est pas propre à l'université de Nancy, justifierait peut-être une forme de "tutorat", en faveur d'étudiants qui, pour beaucoup, n'ont pas eu la possibilité d'avoir un cursus scolaire normal, d'autant que le diplôme de capacité permet de s'inscrire en 1ère année du DEUG mention Droit.

Le premier cycle

Le contenu des enseignements

En 1ère année, les matières obligatoires sont le droit civil et le droit constitutionnel. Tous deux, présentés comme "matières fondamentales", sont l'objet d'un cours annuel. Il s'y ajoute 4 semestres de "matières d'accompagnement", également obligatoires : introduction au droit, économie politique, histoire politique, institutions internationales et européennes. Il s'agit là d'un ensemble "classique". Les options, plus originales, permettent à certains de renforcer leurs connaissances en langues. La 1ère option est, en effet, nécessairement, un enseignement de langue vivante. Quant à la seconde option, ce peut être un enseignement de droit, d'histoire, d'économie, de comptabilité ou de langue (à l'exception de l'anglais, de l'allemand et de l'espagnol). Il prend la forme, dans ce dernier cas, d'un approfondissement d'une langue déjà étudiée ou d'une initiation à une langue plus rare.

En seconde année, les enseignements sont plus denses puisque l'étudiant doit suivre 11 semestres, 9 obligatoires et 2 optionnels. Les premiers comprennent principalement des matières jugées indispensables pour la formation d'un juriste : droit civil (2 semestres), droit administratif (2 semestres), finances publiques et fiscalité (1 semestre), droit pénal (1 semestre), droit des affaires (1 semestre), économie (1 semestre), langue (1 semestre). Les deux dernières peuvent se justifier par les orientations que privilégie la Faculté de droit. Peut-être peut-on regretter que la "procédure pénale" soit l'objet d'un seul semestre optionnel. Pour les 2 semestres optionnels, l'étudiant peut choisir le sport, défini de manière originale : les activités sportives sont associées à des conférences sur l'hygiène du sport et le droit du sport. En revanche, il n'est plus possible de poursuivre l'approfondissement d'une seconde langue, ce qui est curieux. Une initiation à l'informatique est, enfin, organisée dès cette étape de la formation.

Depuis 1938, la faculté de droit assure, au niveau de la seconde année du 1er cycle, une formation sanctionnée par le diplôme d'université en criminologie. Très novatrice à l'époque de sa création, elle conserve toujours un intérêt pour la formation de professionnels. Elle prépare aussi les étudiants à la formation approfondie que constitue le DEA de sciences criminelles.

La pédagogie

En 1ère année, deux groupes ont été constitués depuis quelques années. A présent, le principe de la constitution de trois groupes a été acquis : chaque cours compte théoriquement, au maximum, 450 étudiants, de sorte que le nombre de ceux qui y assistent effectivement est raisonnable. Aussi, les étudiants en droit n'ont-ils pas, au dire de l'un d'entre eux, comme dans beaucoup de facultés, le sentiment d'être "perdus". Le dédoublement de la *seconde année* avait été retenu, lors de la signature du contrat quadriennal, mais sa mise en oeuvre a été différée à ce jour : vu les possibilités d'encadrement et la capacité d'accueil des locaux, priorité a été donnée, en accord avec l'UFR, à la constitution de trois groupes en première année. Cette politique de fractionnement des auditoires d'amphithéâtre consomme beaucoup d'heures d'enseignement. Elle risque d'empêcher la Faculté de mettre en oeuvre certains projets novateurs, si, comme on peut le craindre, des moyens ne peuvent pas être accordés à l'université pour couvrir le tout.

En 1ère année, les étudiants doivent nécessairement suivre des travaux dirigés en droit civil (30 heures) et en droit constitutionnel (30 heures). Le module horaire par matière, qui est ici de 30 heures, est en général, dans les autres universités, de 36 ou de 37,5 heures. Ceci semble témoigner d'une grande gêne financière. Des travaux dirigés facultatifs sont organisés dans les autres matières. L'idée est sans doute bonne, mais là encore, compte tenu du potentiel, cette solution peut apparaître comme un luxe, certes relatif, à un moment où il n'est pas possible de faire face à ce qui est jugé prioritaire. *En seconde année*, l'étudiant doit nécessairement choisir comme matière de travaux dirigés le droit civil ou le droit administratif. Il peut prendre ensuite des travaux dirigés correspondant à une matière ou à un groupe de matières à option. Seuls les étudiants qui choisissent en option la procédure pénale peuvent prendre des travaux dirigés en droit pénal.

Un tutorat, dont le CEVU assure le financement, a été organisé avec beaucoup de soin. Objet de bilans sérieux, il paraît donner de bons résultats et les étudiants manifestent à son propos un enthousiasme de bon aloi. *En 1ère année*, l'accent est mis sur la formation "méthodologique". Le tutorat est assuré par des moniteurs et par des étudiants, qui dispensent des cours de méthodologie par groupes de 20, à raison de 4 heures hebdomadaires pendant 4 semaines, avant le début des travaux dirigés. Une liaison avec le Cours d'introduction au droit est recherchée. *En seconde année*, les étudiants qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un tutorat "d'accompagnement" que pilote un maître de conférences. Chaque groupe, de 20 étudiants, rencontre un tuteur spécialisé dans une matière, une fois par semaine, durant 20 semaines. L'objectif de ces séances est d'inculquer aux étudiants une méthode, de leur permettre de bien assimiler le cours, de s'exprimer et de dialoguer.

Un dispositif important a été mis en place pour éviter aux étudiants de 1ère année, qui rentrent une semaine avant les autres, les déboires que pourrait leur valoir une mauvaise orientation. Pendant cette semaine d'accueil remarquablement organisée, aux séances nombreuses et denses, ce qui est rarement le cas, des étudiants de 3ème cycle, rémunérés par le CEVU et spécialement préparés à l'information sur les cursus, les travaux dirigés, les débouchés, les régimes spéciaux d'études, les bourses, ont la mission de renseigner très complètement les étudiants. Un test d'évaluation est organisé le deuxième jour de la pré-rentrée : les résultats sont communiqués très vite aux étudiants ; certains sont invités à suivre les séances intensives d'aide méthodologique, débutant dès la semaine suivante. A l'issue du 1er semestre et au vu des résultats, une réorientation est possible.

Examens et taux de réussite

Le régime des examens, conforme à la réglementation, a été compris de manière à garantir la qualité des diplômes, tout en permettant aux étudiants les plus faibles d'accroître leurs chances de succès en étalant leurs efforts. Le contrôle continu s'exerce dans les matières fondamentales. Les épreuves d'admissibilité, qui ont été maintenues, portent sur ces matières. Le report des notes de la première à la seconde session est admis. Il est en outre possible, en cas de redoublement, de garder les notes égales ou supérieures à la moyenne. Les étudiants font néanmoins, en ce cas, l'objet d'une attention particulière, pour que cette solution, en principe favorable, ne les démobilise pas de telle manière qu'en définitive, elle se retourne contre eux.

En 1993, 27% des 937 étudiants qui se sont présentés à l'examen de 1ère année ont été admis. En seconde année, le taux de réussite a été de 59%. Au témoignage du doyen, ces taux ne paraissent pas perturber les étudiants qui insistent pour que le niveau exigé en fin d'année soit élevé. Ils y voient, au contraire, une garantie de la valeur de leur diplôme et toute solution susceptible d'affecter à leurs yeux cette valeur se heurte à leur réticence. C'est ainsi que les représentants des étudiants dans les conseils n'ont pas accepté d'emblée le maintien, à la session d'octobre, des notes supérieures à la moyenne, obtenues en juin à l'examen oral. Une amélioration du taux de réussite ne pourrait donc être obtenue que par un accroissement important des moyens pédagogiques, permettant notamment la constitution de groupes de travaux dirigés plus petits.

Le deuxième cycle

La licence en droit

Il n'y a qu'une seule licence en droit. Une spécialisation trop grande serait prématurée. Toutefois, le régime actuel sera, à partir de 1994-1995, adapté : le jeu des options permettra à certains de s'orienter davantage vers le droit public, ce qui corrigera peut-être le déséquilibre que l'on constate aujourd'hui dans la répartition des étudiants en maîtrise.

Actuellement, l'étudiant doit suivre 11 semestres de cours, 8 obligatoires (2 de droit commercial, 2 de droit social, 1 de droit international et communautaire, 1 sur les libertés publiques, 1 sur le droit administratif des biens et la fonction publique, 1 d'histoire des institutions) et 3 optionnels : l'étudiant peut choisir entre le droit civil (2 semestres), le droit judiciaire privé (1 semestre), le droit international public (2 semestres), les méthodes des sciences sociales (1 semestre). Les travaux dirigés doivent correspondre à 4 semestres d'enseignement, mais ils peuvent être librement choisis.

Dans le nouveau régime, 11 semestres d'enseignement sont prévus. Seuls 4 semestres seront obligatoires pour tous les étudiants (1 semestre consacré au droit des libertés fondamentales, 2 au droit social, 1 au droit communautaire et européen). Sept semestres pourront donc être choisis parmi les disciplines suivantes : droit des sociétés (2 semestres), droit civil (2 semestres), droit fiscal général (1 semestre), droit international public (2 semestres), droit administratif des biens (1 semestre), histoire de la famille (1 semestre), état libéral (1 semestre), droit judiciaire privé (1 semestre), méthodes des sciences sociales (1 semestre). A été ajouté un "complément obligatoire" de 16 heures, affecté pour moitié à l'informatique juridique, pour moitié à la comptabilité. On peut être sceptique sur ce "complément", à la portée nécessairement réduite, qui ne donnera sans doute pas lieu à un contrôle de connaissances spécifique. Il est également regrettable que les langues, si importantes en 1ère année, soient ici délaissées. La présence des langues sous la forme d'une option paraît indispensable dans une Faculté qui veut s'ouvrir à l'Europe. Peut-être leur absence est-elle une conséquence de la perte, par la Faculté de droit, de la maîtrise de l'enseignement des langues : il est absolument anormal que l'UFR n'ait pas bénéficié de la création d'emplois d'enseignants de langues (à une exception près) comme cela s'est fait dans le reste de la France. La chose est d'autant plus irritante que la constitution d'un GIP "Pôle européen" a notamment pour objet de développer l'enseignement des langues pour les "non spécialistes". Il est donc paradoxal de ne pas confier l'enseignement des langues à des enseignants pour "spécialistes" ! Quant aux travaux dirigés, ils continueront d'être choisis librement.

L'organisation des examens est classique. Le taux, élevé, de réussite (83% des inscrits à l'examen, en 1993), s'explique par les résultats en 1er cycle.

La licence en sciences économiques

La licence *mention Analyse et politique économiques* prolonge la formation générale en économie et prépare notamment aux matières de la fonction publique.

La licence *mention Economie industrielle* est destinée à remplacer la filière Monnaie et finances transférée à l'IUP Sciences financières.

Il existe une licence de sciences économiques sans mention.

La maîtrise en droit

Au niveau de la maîtrise, la spécialisation, sans être excessive, est amorcée, afin de permettre aux étudiants d'accéder à des professions suffisamment variées. Mais les étudiants ne peuvent pas faire de stage en milieu professionnel. Si la maîtrise de droit public ne comporte pas de mention, celle de droit privé en comprend trois : carrières judiciaires, droit des affaires, droit notarial.

La maîtrise mention *Carrières judiciaires* comporte 11 semestres, 8 obligatoires (2 semestres sont consacrés au droit civil, 2 au droit commercial, 1 au droit international privé, 1 à la comptabilité et aux bilans, 1 aux régimes matrimoniaux, 1 au droit communautaire), 3 optionnels (la gamme des choix est très étendue).

La maîtrise *mention Droit des affaires*, qui comporte le même nombre de semestres, se différencie par les disciplines des 8 semestres obligatoires : droit commercial (2 semestres), droit fiscal des entreprises (2 semestres), contrats civils et commerciaux (2 semestres), droit communautaire (1 semestre), comptabilité et bilans (1 semestre). Les 3 semestres optionnels sont choisis dans une gamme un peu plus restreinte et légèrement différente, marquée par le droit des affaires.

La maîtrise *mention Droit notarial*, destinée à un plus petit nombre d'étudiants emprunte des éléments aux deux mentions principales. La qualification de "notarial" suggère une part de professionnalisation dans la formation qui, peut-on penser, ne s'y rencontre pas suffisamment.

Les travaux dirigés correspondent à 4 semestres de matières fondamentales : le droit commercial et le droit fiscal des entreprises sont imposés dans la mention Droit des affaires, comme le droit civil et le droit commercial le sont dans la mention Droit notarial. Seule la mention Carrières judiciaires offre une possibilité de choix. Le contrôle des connaissances est classique. En 1993, 88% des étudiants inscrits à l'examen ont obtenu leur maîtrise.

En novembre 1993, a été mis au point un projet de réorganisation des maîtrises, en liaison avec la politique "Ouverture à l'Europe". Il prévoit le maintien, moyennant quelques adaptations, des 3 maîtrises évoquées. En particulier, un semestre optionnel, dit pluridisciplinaire, est ouvert à toutes les maîtrises. L'idée peut être bonne ; encore faudrait-il en esquisser plus nettement le contenu. Par ailleurs, une maîtrise mention Droits européens et comparés doit être créée. Ce projet, bien venu, mériterait d'être précisé, car le contenu du programme ne correspond pas suffisamment à l'intitulé : il semblerait plus exact d'appeler ce diplôme "maîtrise mention Droit économique européen et international", car le droit comparé et les droits étrangers ne figurent pas parmi les enseignements obligatoires (sauf sous la forme d'un enseignement des fiscalités européennes dont la part réservée au droit communautaire est probablement prépondérante). Certains cours sont communs avec ceux du magistère, mais la coordination paraît insuffisante. Enfin, la transformation de la maîtrise de droit public en une maîtrise de droit public et européen est projetée. Elle devrait permettre aux étudiants de droit public d'avoir une formation davantage ouverte sur l'Europe et de trouver des débouchés autres que ceux de l'administration nationale. Mais n'aurait-il pas été plus exact de parler de "mention Droit public interne et européen" ?

La maîtrise en sciences économiques

L'objectif de cette maîtrise, qui concerne 150 étudiants environ, est d'assurer une formation solide en analyse économique, et diversifiée par la création de 2 filières de spécialisation s'inscrivant dans la continuité de la licence. Les étudiants peuvent donc opter pour :

- une maîtrise de sciences économiques sans mention ;
- une maîtrise *mention Analyse et politique économiques* ;
- une maîtrise *mention Economie industrielle* qui, à partir de l'année prochaine, remplacera la filière Monnaie et finances.

Les étudiants peuvent réaliser un mémoire qui entre pour une part importante dans la note finale.

L'IUP Sciences financières

Présentation

Les Instituts universitaires professionnalisés (IUP) sont des institutions universitaires nouvelles recrutant les étudiants après une 1ère année d'études universitaires. Ils répondent à un besoin de professionnalisation et proposent, à ce titre, une formation en 3 ans, débouchant à chaque niveau sur la délivrance d'un diplôme national, le diplôme d'études universitaires professionnelles (DEUP) à la fin de la 1ère année, la licence à la fin de la 2ème année, la maîtrise à la fin de la 3ème année, et pour l'ensemble des 3 années sur la délivrance d'un diplôme national, le titre d'ingénieur-maître, en ingénierie de la banque, de la finance et de l'assurance pour ce qui est de l'IUP Sciences financières.

Ce dernier, qui constitue depuis 1993 une section de la Faculté de droit, sciences économiques et gestion, a été créé à la demande des étudiants, de l'université et des professionnels de la banque, de l'assurance, des métiers de la bourse et de tous les organismes de financement. Le Centre de formation de la profession bancaire, des institutions financières de la région, le département GEA de l'IUT sont étroitement impliqués dans son organisation et son fonctionnement. Son conseil est ainsi composé d'universitaires économistes et de professionnels qui décident en commun de la conception et du contenu des enseignements.

Son avenir semble prometteur, et les débouchés assurés : il délivre des diplômes répondant à des besoins réels et bénéficie d'une collaboration sans faille des professionnels. Les étudiants devraient trouver un emploi dans les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés financières, ainsi que dans les services financiers d'entreprise et les collectivités locales.

Les ressources humaines et matérielles

L'IUP bénéficie de 6 postes d'enseignants statutaires : 3 lui ont été attribués au moment de sa création, les 3 autres proviennent de la suppression de la filière Monnaie et finances. En outre, 15 professionnels spécialistes de gestion, de comptabilité, des métiers de la banque et de l'assurance, interviennent dans la formation. Le personnel administratif se compose d'une secrétaire.

L'IUP est installé dans les locaux de la Faculté de droit, où il souhaite rester. Deux amphithéâtres, des salles de travaux dirigés, un laboratoire de langues et une salle d'informatique ont été mis à sa disposition. Des difficultés apparaîtront ultérieurement avec l'accroissement des effectifs. On envisage, en effet, de passer de 55 à 80 étudiants environ.

Les crédits de fonctionnement et d'équipement proviennent des fonds publics, de la région et de la taxe d'apprentissage. La volonté des professionnels n'est pas d'apporter un financement, sauf dans le cas d'une formation professionnelle continue et d'apprentissage, actuellement à l'état de projet.

La formation

La formation, d'une durée de 3 ans, associe étroitement les acquis universitaires et les acquis professionnels, tant au niveau théorique qu'au niveau pratique, et repose sur la transmission de l'expérience acquise dans l'exercice du métier. A Nancy, elle s'adresse à des étudiants, originaires de la région, qui ont fait une 1^{ère} année de sciences économiques ou une classe préparatoire.

Le programme comporte 4 blocs de matières ou modules : les matières fondamentales, les matières techniques et d'environnement, les matières professionnelles, mais aussi l'apprentissage des langages et des techniques d'expression. On teste ainsi la capacité de l'étudiant à s'exprimer et on lui donne les outils et les méthodes pour travailler. Afin de favoriser la prise d'initiative et l'apprentissage du travail en équipe, il est demandé aux étudiants :

- de réaliser au cours des 3 années, un projet en équipe, défini en relation avec les enseignants universitaires et professionnels,
- d'accomplir, dans une entreprise, au minimum 6 mois de stage, qui peuvent avoir lieu les 2 dernières années par période de 3 mois,
- de rédiger un mémoire orienté vers l'analyse et la résolution d'un problème proposé par la direction de l'entreprise qui a accepté l'étudiant en stage.

Le règlement d'examen prévoit que les 4 blocs de matières ne sont pas compensables, la compensabilité n'étant admise qu'à l'intérieur de chaque bloc. Chaque matière fait l'objet d'un contrôle continu des connaissances ; les notes du projet, du rapport et du mémoire, prises en compte dans la moyenne finale, ne doivent pas être inférieures à 10 sur 20.

Il est prévu d'ouvrir, en 1995, 2 formations complémentaires, financées par la taxe d'apprentissage : une formation continue et une formation d'apprentissage réservée aux salariés des banques titulaires d'un baccalauréat et d'une année universitaire. Il reste à trouver les enseignants.

Les relations extérieures

L'IUP Sciences financières est intégré dans les différents réseaux d'IUP, les IUP Banque et la confédération des IUP Finances. Il est envisagé des échanges internationaux avec l'Allemagne, et plus largement avec l'Union européenne, par les réseaux Erasmus. Un cycle court de formation Banque et finance devrait être créé au Luxembourg.

Par ailleurs, les étudiants de l'IUP viennent de créer une association, *Financy*, qui projette d'élaborer un annuaire des professionnels destiné à faciliter la recherche de stages et à tisser autour de l'IUP un réseau de relations. Elle organisera également des visites d'entreprises qui permettront d'améliorer les rapports entre les étudiants et les entreprises, et au cours desquelles la formation sera présentée aux professionnels. La création d'un Point Bourse et de clubs d'investissement est à mettre également à l'actif des étudiants de l'IUP.

Le troisième cycle

Les DEA

L'Ecole doctorale *Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion*, créée et mise en place en octobre 1992, regroupe l'ensemble des DEA dans ces disciplines. La structure est considérée comme utile par tous les enseignants rencontrés qui participent aux DEA. Le nombre annuel des thèses soutenues en droit est réduit, comme dans presque toutes les universités juridiques. Il a pu s'élever cependant à 12. Très peu d'allocations de recherche sont versées.

Le *DEA de droit privé*, qui accueille une trentaine d'étudiants, est une formation de qualité très attractive, puisque 300 demandes d'inscription ont été présentées cette année. Elle repose sur 4 matières fondamentales (le droit civil, le droit pénal, le droit commercial et le droit social). Tous les ans, un thème important est, en outre, approfondi (cette année, la jurisprudence), ce qui exige de la part des enseignants qu'ils coordonnent leurs enseignements : des conférences complémentaires, une journée d'études à la Cour de cassation apporteront d'utiles ouvertures sur la pratique. Bien qu'il n'y ait pas de "mentions", à proprement parler, il n'est sans doute pas sans importance pour un étudiant de faire état de la "dominante" qu'il a choisie dans le DEA (droit civil ou droit pénal ou droit commercial ou droit social). On soulignera, enfin, parmi les enseignements du DEA, les programmes "Aspects internationaux du droit privé" et "Initiation aux nouvelles techniques de documentation".

Le *DEA de sciences criminelles*, délivré sous double sceau avec Strasbourg III, concerne, cette année, pour Nancy, 56 étudiants choisis parmi 210 candidats. Le nombre des étudiants a justifié qu'un cycle complet de cours et de séminaires de recherche se déroule à Nancy : les enseignants se déplacent donc. Le taux de réussite est d'un tiers.

Le *DEA Histoire de la science juridique européenne*, délivré depuis 1991 sous double sceau avec Strasbourg III, connaît un grand succès. Il accueille 30 étudiants, choisis parmi 170 candidats, qui, en fonction de leurs options, suivent les enseignements soit à Strasbourg, soit à Nancy. La formation, équilibrée, allie harmonieusement l'histoire du droit public, l'histoire du droit privé, l'histoire du droit pénal, la philosophie du droit, et l'histoire contemporaine du travail et des mouvements sociaux. Dans les séminaires de méthode, une attention particulière est portée aux "moyens informatiques". Le diplôme ne peut être obtenu qu'après la rédaction d'un rapport de recherche qui donne lieu à soutenance devant un jury. Une thèse a été soutenue, cette année, par un doctorant issu de cette formation.

Le *DEA de droit public et science politique* a pour thème le phénomène étatique à la fin du XXème siècle. Il comporte 3 enseignements communs totalisant 80 heures (connaissance politique de l'Etat ; de l'Etat à l'humanité ; théorie générale de l'Etat) auxquels s'ajoutent du droit public interne, du droit international public et de la sciences politique. La formation, répartie en trois mentions, semble réaliser un bon équilibre entre enseignement général et spécialisation. Deux équipes d'accueil sont associées à ce DEA : le Groupe de recherches et d'études politiques (GREP) et le Centre d'études et de recherches sur le droit international et la paix. C'est dire si le droit administratif est peu présent dans ce DEA. Cet effacement relatif est d'ailleurs probablement un gage de cohérence : droit constitutionnel, droit international et science politique (dans la mesure surtout où elle est comprise comme l'étude des changements subis par l'Etat à la fin de ce siècle) se confortent assez harmonieusement. Le nombre des étudiants qui suivent ce DEA oscille, selon les années, de 30 à 40, ce qui est relativement élevé. On notera que c'est le seul DEA nancéen largement ouvert aux étudiants étrangers (dans une proportion de 35 à 45% au cours des 3 dernières années). Le nombre de diplômes délivrés varie entre 15 et 20 selon les années, ce qui donne le taux de réussite habituel. Il y a chaque année un allocataire et un moniteur.

Le projet d'un DEA *Droits européens comparés*, dans la logique du projet de la faculté d'ouverture à l'Europe, se présente dans le prolongement des nouvelles maîtrises Droits européen et comparé et Droit public et droit européen, et aussi comme une possibilité de qualification supplémentaire pour les étudiants du magistère de Juriste d'affaires européen. Ce projet, bien conçu, mais pour lequel Strasbourg III a refusé sa collaboration, correspond incontestablement à un besoin d'ouverture des étudiants en droit aux systèmes juridiques des pays voisins de la France. On ne peut qu'approuver une telle initiative. Cependant, compte tenu de la faible part accordée au droit étranger et au droit comparé dans le second cycle, on voit mal comment une formation de niveau DEA pourra être assurée, s'il faut procéder, à ce niveau, à l'initiative au droit comparé et à plusieurs systèmes juridiques européens. Mais les possibilités de liaison avec l'université de la Sarre, les collaborations qui paraissent pouvoir être trouvées dans des universités européennes réputées, seront des atouts, à condition, tout au moins, que soit repensé l'équilibre de la formation 2ème cycle/DEA. L'autre point faible est, malheureusement, le nombre insuffisant de spécialistes en droits étrangers à la faculté de droit de Nancy ; dans un premier temps, au moins, il sera nécessaire de faire appel à des professeurs étrangers, ce qui est en soi une excellente chose, mais coûtera cher et fera dépendre la pérennité du DEA de la continuité des collaborations extérieures. Le fonctionnement pratique se révélera très délicat.

Le DEA *d'analyse économique*, suivi par une dizaine d'étudiants, comporte des enseignements théoriques et des séminaires. Dans la mesure où il y a peu de postes d'allocataires, les vocations à la recherche sont peu nombreuses. Néanmoins, un certain nombre de thèses sont en cours.

Les DESS

Un ingénieux montage permet à une vingtaine d'étudiants d'obtenir à la fois, à l'issue d'une formation de valeur, le *DESS Droit des affaires*, le diplôme de Juriste conseil d'entreprise (DJCE), délivré sous le contrôle de la Fondation nationale du droit de l'entreprise, ainsi qu'un certificat de spécialisation (droit fiscal, droit communautaire...). Les étudiants ont en même temps la possibilité de préparer l'examen d'entrée du Centre régional de formation professionnelle des avocats, et sont invités à passer l'examen de langue anglaise "Cambridge First Certificate".

La formation comprend 3 parties :

- la 1ère partie se déroule à Nancy, de septembre à mars. Les enseignements font une large place aux techniques contractuelles (internes et internationales), au droit des sociétés et au financement des entreprises, au droit social et au droit fiscal, mais les autres matières qui comptent dans la vie d'une entreprise sont aussi enseignées. Une place est également faite à l'anglais, à l'informatique et à la comptabilité ;
- la 2ème partie consiste dans un stage de 8 semaines en entreprise, en avril et en mai ;
- la 3ème partie, qui correspond à une spécialisation, se prépare à Rennes (techniques sociétaires), à Strasbourg (droit européen), ou à Montpellier (droit de la distribution, droit social ou techniques fiscales).

Une étude a été faite sur les modalités de l'intégration - réussie - des premières promotions du DESS Droit des affaires/DJCE dans le monde du travail.

Le *DESS Gestion financière et espace européen*, qui accueille 25 à 30 étudiants de Nancy II mais aussi d'autres universités françaises ou européennes, a pour objectif de pourvoir aux besoins régionaux et locaux, car il existe un pôle d'activité financière à Nancy, comme aux besoins nationaux et européens, des banques luxembourgeoises notamment. Les débouchés professionnels semblent, en conséquence, assurés, puisque, au-delà des banques et des organismes assimilés qui sont intéressés, la formation peut préparer également à des emplois diversifiés dans les entreprises. Cette formation est en partie commune à celle de 3ème cycle dispensée en économie et gestion au Centre européen universitaire, dont elle est complémentaire.

Le magistère Juriste d'affaire, interne et européen

Innovation importante, il s'adresse à des étudiants de valeur, choisis à l'issue de deux tests de langue étrangère et d'un entretien général, et dont la moitié - ils sont plus de 20 effectivement présents cette année - ne sont pas originaires de la Lorraine. Il bénéficie du soutien de grandes entreprises et des collectivités locales, et a donné lieu à un "accord de partenariat privilégié" avec une grande société et un important groupe industriel. L'expérience, considérée comme réussie, a été à l'origine de nouveaux projets.

La 1ère année, à "tonalité" droit privé et droit communautaire, comporte des matières présentes dans le programme de la licence. Mais d'importants enseignements sont spécifiques : introduction aux droits nationaux des principaux pays de la CEE, droit international privé des affaires, pratique du droit des affaires et du financement des entreprises. Deux cours annuels de langues sont assurés. On soulignera également la présence d'un cours d'informatique générale de 20 heures.

En seconde année, une part du programme est composée de matières dispensées dans la maîtrise de droit privé, mention Droit des affaires. Les matières spécifiques permettent de prolonger l'introduction aux droits des principaux pays de la CEE, l'accent étant mis, cette fois, sur le droit des affaires (cours annuel) ; elles portent aussi sur des aspects importants du droit européen (droit social, droit fiscal). Les deux enseignements de langue sont enrichis par l'étude de la terminologie juridique, et l'informatique juridique complète l'informatique générale de la 1ère année.

La 3ème année s'effectue intégralement dans l'université d'un "pays appartenant à l'espace économique européen". L'université de Nancy participe à l'un des plus importants réseaux Erasmus : il y a donc beaucoup de possibilités pour les étudiants. Il est exigé que le programme de l'université d'accueil comporte un volume d'enseignement de 15 heures hebdomadaires environ, portant principalement sur le droit des affaires du pays d'accueil et/ou sur le droit communautaire. Le contrôle des connaissances est organisé par l'université étrangère. Mais pour valider leur dernière année de magistère, les étudiants doivent rédiger un mémoire sur un point de droit du pays d'accueil ou de droit communautaire ; la rédaction en langue étrangère est possible.

Les Instituts

L'Institut d'études judiciaires

Ses missions sont importantes. Il prépare notamment aux concours de l'Ecole nationale de la magistrature et à l'examen d'entrée à l'Ecole professionnelle des avocats. En 1993, sur les 110 candidats qui ont passé cet examen, 36 ont été admis. L'Institut coordonne aussi les enseignements du diplôme de criminologie.

En liaison avec lui, un "atelier régional de jurisprudence" participe à l'élaboration de la banque de données nationale "Jurisdata". Un maître de conférences assure la coordination.

Malheureusement, l'Institut n'a ni locaux, ni bibliothèque, ni budget propres. Il n'y a même pas d'unité de compte le concernant. Le directeur estime ainsi, à juste titre, qu'il n'a pas les moyens d'action indispensables. Il en va, dans la plupart des autres universités, tout autrement.

L'Institut de droit des affaires et de fiscalité

Il coordonne tout ce qui se rattache au DESS droit des affaires et au DJCE. Il ne dispose, lui non plus, ni de locaux ni d'autres moyens propres.

4 - La recherche

Les activités

La recherche, incontestablement très individuelle, est de grande qualité en droit européen et en droit communautaire, comme en droit administratif et en science politique ; les travaux de plusieurs des enseignants, en droit privé, en droit pénal, en histoire du droit ont une réelle notoriété. Le caractère individuel de cette recherche semble dû non seulement à la personnalité des principaux acteurs, mais aussi à la faiblesse des moyens susceptibles d'être utilisés pour une recherche collective. Il est nécessaire, toutefois, que celle-ci prenne un essor significatif.

Néanmoins, elle paraît se mettre en place grâce aux "laboratoires d'accueil" pour les étudiants de DEA. En droit privé, on citera le *Centre de recherche en droit privé et l'Institut d'études judiciaires*.

Dans le domaine du droit public, un seul centre, classé "jeune équipe", est rattaché à la Faculté de droit, le *Centre d'études et de recherches sur le droit international et la paix* ; un autre est rattaché au Centre européen d'études universitaires. Dans le cadre d'une convention signée entre le Centre mondial de la paix, des libertés et des droits de l'homme et l'université de Nancy II, le centre nancéen apporte une collaboration scientifique à la réalisation et à l'animation du musée et des universités d'été du Centre mondial de la paix, des libertés et des droits de l'homme, situé à Verdun. Ses axes de recherche sont bien définis : étude de l'évolution de l'Etat et de la société internationale à la fin du XXème siècle, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix et le développement de l'économie.

Dans le domaine de la science politique, le *Groupe de recherches et d'études politiques*, qu'anime l'unique professeur de science politique de la Faculté, est rattaché à la Faculté. Il est également centre de recherches de droit public. Il constitue l'équipe d'accueil du DEA Droit public, dominante science politique. Il est principalement orienté vers l'étude de la vie politique lorraine et du phénomène régional. Il travaille aussi sur le thème de l'Etat et des minorités.

Certaines des journées d'études organisées par la Faculté ont eu, comme les Journées Gény, un retentissement important. Mais le nombre annuel de colloques paraît limité. Cependant, des projets existent, parmi lesquels un colloque sur les reprises d'entreprises ou les Journées Roblot, qui compteront sûrement pour les spécialistes du droit des affaires.

Le doyen de la Faculté est responsable du projet "Cohérence Europe" qui vise à fédérer les principales formations de recherches juridiques et économiques de Nancy et de Metz autour du thème de l'Europe et de la comptabilité des systèmes juridiques, économiques et financiers des Etats de l'Union européenne. A ce titre, deux colloques ont déjà été organisés en 1993 sur "Les risques de l'entreprise lorraine face aux dysfonctionnements du grand marché" et sur "Le contrôle des concentrations d'entreprises, expériences française, allemande et européenne". Pour 1994, trois colloques sont d'ores et déjà programmés : "Vers une éthique européenne des reprises d'entreprise", "L'élargissement et l'approfondissement de l'Union européenne", "L'avenir des études de droit dans l'Europe de demain". Ce projet semble particulièrement apte à développer des relations étroites entre les universitaires, juristes et économistes, les collectivités publiques et les entreprises de la Région lorraine.

Quant aux publications, l'université de Nancy II a continué à gérer, contrairement à bien des universités françaises, des presses universitaires qui se révèlent très dynamiques. On citera la collection *Sciences juridiques et politiques*, dans laquelle on relève plusieurs publications récentes. En outre, le Groupe de recherches et d'études politiques vient de publier aux PUN une étude sur les dernières élections législatives en Lorraine, réalisée en partie grâce à l'aide des étudiants en doctorat de droit public et de science politique. On mentionnera, enfin, un ouvrage collectif de valeur en l'honneur du professeur André Vitu.

Les moyens de la recherche

Le contrat avec le ministère prévoit de substantiels crédits dont une part doit être consacrée à la "consultation des banques de données".

L'important dossier sur le projet "Cohérence Europe" a été remis au Conseil régional. Le thème proposé ("Recherches sur la compatibilité des systèmes nationaux européens") s'harmonise avec les enseignements dispensés dans certaines formations et avec les centres d'intérêt de plusieurs enseignants. Il est prévu que ce projet puisse aider dans leurs activités les entreprises lorraines. Si le budget demandé était accordé, il faudrait que la faculté saisisse l'opportunité pour donner à la recherche collective un véritable essor.

Les moyens en personnels sont, quant à eux, médiocres : 4 emplois IATOS sont affectés à la recherche et aucun d'eux n'est de catégorie B.

Plusieurs bibliothèques spécialisées ou de proximité, organisées en salles de travail, sont à la disposition des chercheurs. On soulignera notamment les moyens offerts par le Centre lorrain d'histoire du droit.

Le doyen considère qu'il serait nécessaire qu'un chargé de mission se voie confier les problèmes d'organisation et de développement de la recherche.

5 - Les relations de la composantes

Avec les autres composantes de l'université

Avec l' AES, les relations sont tendues, ce qui est d'autant plus surprenant que les juristes ont gardé de bonnes relations avec les économistes. Des domaines communs pourraient pourtant se faire jour entre les filières juridiques et les filières AES, et une bonne collaboration aurait pu conduire à la création de maîtrises ou de DESS originaux, utiles pour l'avenir professionnel des étudiants.

Avec l'UFR Langues et littératures étrangères, la faculté de droit n'entretient aucune relation, ce qui est regrettable. Le DESS de langues étrangères appliquées aux droits européens, retenu dans le contrat quadriennal, n'a finalement pas été mis en place. Le projet en avait été formé en dehors de toute concertation avec la Faculté de droit.

Avec l'Institut régional du travail, pourtant créé par un enseignant de la Faculté de droit, les liens paraissent, depuis longtemps, distendus. Sur beaucoup de points cependant, des collaborations sont possibles, tant en matière d'enseignement qu'en matière de recherche. L'institut, par exemple, élabore une banque de données pour la jurisprudence en matière sociale ; or, l'informatique juridique intéresse tout particulièrement la faculté. Les conditions sont actuellement réunies pour qu'intervienne rapidement une évolution heureuse : le directeur de l'Institut souhaite un rapprochement ; le concours apporté à l'enseignement du droit du travail à la Faculté par une universitaire dont une partie de la carrière s'est déroulée à l'Institut, est un premier pas. La bibliothèque de l'Institut est, en outre, ouverte aux étudiants du DEA de droit privé.

Avec les autres universités

Le pôle européen de Nancy débute. Aucun projet mobilisateur ne semble à ce jour concerner les juristes. Néanmoins, la création de formations spécialisées en finance et la mise en place d'un enseignement à distance, en France et à l'étranger, pourraient faire l'objet de collaborations.

Avec les collectivités locales et le milieu économique

Avec les collectivités locales, la faculté n'entretient pas de rapports directs. La capacité d'Epinal a cependant été créée en liaison avec la municipalité.

Avec les milieux économiques et industriels, les relations sont excellentes et ont donné lieu à des partenariats appréciables. L'entente est bonne avec les professions judiciaires, grâce notamment à l'Institut d'études judiciaires.

Avec l'étranger

Les relations internationales de la Faculté de droit sont bien développées, et les programmes Erasmus auxquels elle participe témoignent de la politique d'ouverture qui a été menée. Des liens privilégiés se sont tissés avec Sarrebruck et Liège, comme avec Trêves et Maastricht, sans qu'il y ait d'ailleurs de convention formelle avec ces deux dernières universités. La Faculté apporte également un soutien pédagogique à l'université du Gabon.

Perspectives d'avenir

La Faculté de droit a défini son projet de développement sur les bases suivantes :

1) L'ouverture sur l'Europe a été choisie, compte tenu de la situation géographique de la Lorraine : elle inspire, on l'a vu, l'ensemble des adaptations et des innovations pédagogiques comme des orientations de recherche. La Faculté, à la pointe de la recherche sur la compatibilité des systèmes juridiques, économiques et financiers des pays de la CEE, entend accentuer cette spécialisation, en liaison avec d'autres composantes de Nancy II, ainsi qu'avec d'autres universités françaises ou européennes. Il est envisagé de créer un institut spécialisé dans ce domaine de recherche, en collaboration avec le Pôle européen.

2) Il sera tenu compte des politiques des collectivités locales et des besoins de l'environnement professionnel, afin que la Faculté de droit se développe le plus possible en harmonie avec eux. Une spécialisation Droits de l'homme est envisagée en liaison avec les projets de la ville de Nancy et du District ; de même, une spécialisation financière se fera en corrélation avec les orientations de la commune : en novembre 1994, se tiendront à Nancy les premiers "Entretiens Finance", qui seront par la suite régulièrement organisés.

6 - Conclusion

La Faculté fonctionne remarquablement bien dans ses activités classiques d'enseignement. Ses membres jouissent souvent d'une réputation nationale et européenne. Depuis quelques années, ses enseignants font preuve d'un incontestable dynamisme et multiplient les initiatives, qu'il s'agisse de la création de nouveaux diplômes ou du développement des relations avec les milieux socio-professionnels de la Région lorraine.

La Faculté souffre cependant de divers handicaps.

L'appui qu'elle reçoit de l'université n'est pas toujours celui qu'elle en attend. Ceci nuit à son image, auprès des collectivités locales notamment, et risque à terme de décourager les éléments les plus dynamiques qui voudraient pouvoir répondre aux besoins qui se font sentir.

Néanmoins, s'il est vrai que le réajustement dans l'affectation des moyens n'a pas trouvé son terme, si l'université peut obtenir de l'Etat et des collectivités locales des ressources - en matière de locaux notamment - que justifient les charges actuelles et les innovations en cours de cette Faculté, il n'en reste pas moins que les difficultés que celle-ci connaît sont, pour plusieurs d'entre elles, endogènes :

- des départs vers Bruxelles ou Paris d'enseignants de valeur accroissent momentanément les charges des enseignants présents. Certains sont obligés de faire beaucoup d'heures complémentaires pour que l'institution puisse tourner. Plusieurs formations mettent à contribution les mêmes personnes. Dans certaines disciplines importantes comme le droit social, le droit commercial, le droit européen, le droit comparé, il n'y a pas de véritables équipes comme il le faudrait, semble-t-il, pour que

les projets en cours puissent connaître un bon départ, s'ils venaient à être pris en compte ; certaines sous-disciplines du droit ne sont pas du tout représentées ;

- la recherche reste trop souvent individuelle, ce qui à l'évidence nuit au développement de la recherche appliquée dont les milieux socio-professionnels sont très demandeurs.

Il appartient donc à la Faculté de droit, de sciences économiques et de gestion de faire elle-même certains arbitrages (choisir, par exemple, entre innovations et dédoublements, limiter le choix des TD), d'accroître ses liens avec certaines autres composantes, de s'affirmer davantage au sein du pôle européen, de réorganiser la recherche en liaison avec le CNRS.

II - L'UFR Administration économique et sociale

1 - Présentation

La filière AES ne constitue pas un département de la Faculté de droit ; elle a le statut d'UFR. Son recrutement est essentiellement régional. Les étudiants, pour les 2/3 des filles, ont en majorité un baccalauréat B ou G.

Pendant longtemps, le seul diplôme de la composante était une maîtrise AES orientée vers la gestion des ressources humaines. L'augmentation des étudiants qui suivent cette formation est en progression constante, de l'ordre de 24% par an au cours des 5 dernières années. Cette augmentation pose un triple problème :

- celui des locaux en nombre insuffisant, car l'AES partage le même bâtiment que le Centre universitaire d'études politiques et l'IPAG ;
- celui de la diversification des filières en maîtrise, qui s'impose si l'on veut éviter la saturation des débouchés et des stages en maîtrise AES ;
- celui du nombre d'enseignants, car la création de nouvelles filières suppose la création de nouveaux postes.

Dans cette optique, l'UFR a présenté 2 projets :

- le projet de création d'une licence et d'une maîtrise Techniques économiques de gestion, qui ne peuvent fonctionner sans la création d'un poste de maître de conférences ;
- le projet de création d'une maîtrise Administration générale et territoriale, qui nécessite aussi la création d'un poste de maître de conférences de droit public et présente le double intérêt, d'une part, d'assurer une préparation aux concours administratifs, notamment les concours de l'IRA, du Trésor, des impôts, des douanes, des collectivités locales, d'autre part, d'assurer un vivier pour le DESS Management public que vient de créer l'IAE.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Les personnels

On compte 8 maîtres de conférences sur postes AES. Il n'y a pas d'ATER. Les vacataires, au nombre de 42, se répartissent de la façon suivante :

- 8 extérieurs chargés des travaux dirigés,
- 12 professionnels,
- 15 enseignants du secondaire,
- 7 étudiants en cours de thèse à la Faculté de droit.

Deux postes de secrétaires sont affectés à l'AES. Depuis le départ des titulaires, ils sont occupés par des auxiliaires.

Les locaux

Ils sont très nettement insuffisants : cette situation perturbe le fonctionnement de la composante, qui ne dispose d'aucun amphithéâtre pour ses 900 étudiants. Les 700 étudiants inscrits en DEUG doivent utiliser les amphithéâtres de la Faculté de lettres, les étudiants de licence les amphithéâtres de la Faculté de droit, difficilement accessibles en raison des problèmes que rencontrent dans le même domaine les UFR d'accueil.

3 - L'enseignement

Le DEUG AES

Conçu comme une formation pluridisciplinaire, il accorde une importance égale au droit, à l'économie politique, et aux matières telles que l'histoire, la géographie, les langues, la culture générale. Les différentes disciplines sont regroupées en unités de valeur, ce qui est vrai également pour la licence et la maîtrise.

Le 2ème cycle AES

La *licence*, à dominante juridique, est axée sur le droit de l'entreprise, celui du travail et de la protection sociale. 30% des étudiants licenciés se dirigent vers les concours administratifs, l'IUFM ou l'IRA.

La *maîtrise* est spécialisée dans la gestion des ressources humaines. Un stage professionnel de 2 à 3 mois dans l'entreprise est obligatoire, ainsi que la soutenance d'un mémoire validé par le directeur de stage et un conseiller professionnel.

Par ailleurs, l'UFR projette de créer une licence et une maîtrise Techniques économiques de gestion ainsi qu'une maîtrise Administration générale et territoriale (voir page précédente).

4 - Les relations de la composante

L'obligation pour les étudiants de maîtrise spécialisée dans la gestion des ressources humaines d'effectuer un stage, implique que des relations soient nouées avec les entreprises. Les stages permettent aux responsables de l'AES de garder le contact avec les entreprises ; pour en assurer le suivi, les enseignants doivent en effet se rendre sur place et peuvent alors établir de nouvelles collaborations avec les chefs d'entreprise. Des heures complémentaires leur sont attribuées pour les indemniser des visites qu'ils rendent aux stagiaires. Cette attribution doit se faire avec toute la prudence nécessaire. Le versement d'un forfait pourrait être envisagé. La suppression des fonds permettant de rembourser les frais de déplacement des enseignants, décidée par la composante, risque de raréfier les contacts de l'AES avec le monde professionnel.

Concernant les relations internationales, le manque de professeurs de langues ne favorise pas le développement des stages à l'étranger et des collaborations stables avec des filières étrangères analogues.

Dans le domaine des relations, il faut enfin souligner le rôle des étudiants : ceux-ci ont, en effet, créé, outre un club informatique pourvu de 8 ordinateurs et une amicale AES, à finalité culturelle et sportive, une Association des anciens étudiants, active depuis 2 ans. Cette association publie un annuaire des anciens qui facilite la recherche et l'obtention des stages ainsi que la collecte de la taxe d'apprentissage. Les étudiants sont, de plus, adhérents à l'Union nationale des AES, qui organise un colloque annuel, élabore des projets au niveau national, édite un journal et gère une banque de stages.

Avec l'aide de sponsors, les étudiants ont créé un journal AES Nancy dont ils rédigent les articles et qui publie chaque année 4 numéros environ.

III - Le Centre européen universitaire (CEU)

1 - Présentation

Le Centre européen universitaire (CEU) est né en octobre 1950 d'une initiative conjointe de l'université, de la ville de Nancy et du département de Meurthe-et-Moselle. Il offre à des étudiants français et étrangers, venant notamment de l'Europe de l'Est, une formation spécialisée et un approfondissement de la connaissance des problèmes européens dans une perspective pluridisciplinaire.

Actuellement dirigé par un professeur réputé de droit international public, le Centre européen universitaire est un Institut, divisé en trois départements :

- le département de sciences juridiques et politiques, dont le directeur est professeur de droit public à la Faculté,
- le département de sciences économiques et de gestion, dirigé par un professeur de sciences économiques à la Faculté,
- le département d'étude des civilisations, dont le directeur actuel est professeur de linguistique à l'université, mais sera, à compter d'octobre 1994, un professeur des sciences de la communication.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Les personnels

Le Centre ne bénéficie d'aucun emploi d'enseignant, pas même d'un ATER ! C'est là incontestablement un facteur de faiblesse, tant pour la Faculté qui "prête" ses enseignants, que pour le Centre, dont l'animation ne peut constituer qu'une activité annexe pour ceux qui y enseignent. En 1992-1003, le CEU a recouru à 20 intervenants extérieurs, qui ont dispensé 351 heures complémentaires.

Le Centre dispose de 4 emplois de l'université pour faire fonctionner l'administration. En outre, grâce à l'aide des collectivités territoriales, il parvient à financer deux autres emplois, celui de concierge et celui de documentaliste. Ces emplois sont par conséquent précaires, spécialement lorsque les collectivités territoriales traversent une période de difficultés financières. La continuité du fonctionnement du Centre n'est donc pas pleinement assurée.

Il serait souhaitable que le directeur au moins ait son emploi au CEU, que chaque responsable de département ait un service minimum à y effectuer, et que le poste de documentaliste soit un poste de l'université.

Les locaux

Situés en plein centre de la ville, vastes (1 450 m²), bien aménagés et bien entretenus, les locaux constituent sans conteste un point fort du Centre. On y trouve des salles accueillantes pour ces étudiants qui viennent du monde entier et qui ont précisément besoin de lieux de rencontres équivalents à ceux que l'on peut trouver dans les universités étrangères de réputation semblable à Nancy. En particulier, le foyer qui est à la disposition des étudiants et qui est bien tenu, est un lieu où se nouent bien des amitiés internationales.

Le Centre de documentation européen

Centre de documentation du CEU, dépositaire officiel des publications des Communautés européennes, le Centre de documentation européen fait partie incontestablement des centres de ce type les plus fournis et les mieux installés de France : 9 000 ouvrages, 185 périodiques dont 35 étrangers, 350 m² et 71 places assises. En outre, le Centre possède des microfiches et peut interroger des banques de données informatisées.

Le budget

Les crédits dont dispose le Centre sont modestes. Outre un crédit d'heures complémentaires (environ 60 000 F), le Centre reçoit de l'Etat, tant pour ses activités pédagogiques que pour les activités du Groupe d'études et de recherches sur l'Europe, des droits d'inscription (25 000 F), des crédits DEA (34 000 F), des crédits pédagogiques pour le matériel (24 000 F) et des crédits de recherche (60 000 F).

Heureusement, le Centre est soutenu financièrement par l'Union européenne, notamment au titre du Centre de documentation, au titre de la Chaire Jean Monnet et au titre de Tempus. Il bénéficie également de l'aide substantielle des collectivités territoriales, notamment du Conseil général de Meurthe-et-Moselle et du District de l'agglomération de Nancy. Il n'est malheureusement pas certain que les soutiens locaux, notamment celui du Conseil général, demeurent à un niveau aussi élevé à l'avenir, ce qui rend précaire l'édifice patiemment construit par les universitaires lorrains. Enfin, pour le démarrage du diplôme FORCES (voir infra), le CEU a reçu du Pôle européen, à titre exceptionnel, le montant des droits d'inscription en lieu et place des étudiants, la rapidité de la mise en place n'ayant pas permis de définir les règles pour la rentrée 1993.

3 - L'enseignement et la recherche

Les formations

Aperçu général

Le système mis en place est assez complexe, mais semble être parfaitement adapté à l'hétérogénéité du niveau des étudiants, notamment étrangers.

En premier lieu, pour être admis à suivre la formation qui dure un an, les étudiants doivent avoir accompli 4 années d'études supérieures sanctionnées par une maîtrise ou un diplôme équivalent et fournir des recommandations de leurs professeurs attestant de leur aptitude à la recherche. Le nombre des candidatures dépasse en général les 300 et 70 environ sont admis, chaque année, à s'inscrire.

Les étudiants qui suivent avec succès la scolarité normale du Centre obtiennent un diplôme d'université, le diplôme d'études universitaires européennes, assorti de l'une des mentions Sciences juridiques et politiques, Sciences économiques et de gestion ou Etude des civilisations.

Les étudiants disposent de facilités particulières pour préparer, en outre, simultanément, un diplôme de 3ème cycle : le DEA de droit communautaire, s'ils sont juristes ; le DESS Gestion financière et espace européen, s'ils sont économistes ; le DESS Sciences de l'information et de la communication, s'ils sont littéraires. Ce cumul d'études et de diplômes n'est évidemment accessible qu'aux meilleurs étudiants.

En outre, le Centre est habilité à délivrer à des étudiants de la Faculté de médecine un diplôme d'université, le diplôme Politiques européennes de la santé, conjointement avec la Faculté de médecine de l'université de Nancy I. Les études sont organisées aujourd'hui sous la forme d'un cycle de formation continue avec enseignement à distance en collaboration avec le département de santé publique de la Faculté de médecine.

Enfin, un nouveau diplôme d'université va être attribué aux étudiants de l'une des quatre universités de Lorraine qui suivent un programme de formation aux cultures européennes (FORCES) étalé sur deux ans.

Le diplôme d'études universitaires européennes

Après un cycle introductif consacré au droit communautaire et aux problèmes économiques de l'Europe, la trentaine d'étudiants en sciences juridiques et politiques suit des enseignements spécialisés, effectués généralement par des intervenants extérieurs de haut niveau et portant sur l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ainsi que sur les grands problèmes politiques et économiques de l'Europe.

Quant aux étudiants spécialisés en sciences économiques et de gestion - il sont un peu plus de 20 -, ils doivent suivre trois modules : Intégration et régulation communautaire, Stratégie d'entreprise et grand marché, Gestion financière et espace européen. On remarque que les techniques de marketing et celles de gestion financière font l'objet de toute l'attention des enseignants d'économie.

Enfin, la dizaine d'étudiants en civilisations bénéficie d'un enseignement qui, après avoir été très axé sur les aspects culturels, tend maintenant à être recentré sur les problèmes de communication entre Européens.

Le nombre des étudiants inscrits (toutes spécialisations confondues) varie, selon les années, de 50 à 80, celui des diplômes délivrés de 40 à 70.

Les étudiants rencontrés sont apparus très intéressés par leurs études. D'ailleurs, la réputation de l'enseignement du Centre est très grande dans toute l'Europe. Les étudiants sont également très heureux de la bonne atmosphère qui y règne et qui est due à la qualité des locaux comme au dynamisme de l'Association des anciens étudiants du Centre, qui a à cœur d'assurer elle-même l'accueil des nouveaux au début de l'année.

Le DEA Droit communautaire

Les étudiants étudient à la fois du droit public et du droit privé, ce qui est excellent car les besoins de la pratique ignorent la distinction académique du droit public et du droit privé. Ainsi, les trois enseignements obligatoires portent respectivement sur le droit commercial, le droit fiscal et douanier et le droit public européens. De même, les deux séminaires de recherche, animés par des professeurs étrangers, portent, l'un sur le droit public, l'autre sur le droit privé.

Le nombre des étudiants inscrits varie, selon les années, de 25 à un peu plus de 30, celui des diplômes délivrés tend à augmenter (26 en 1992), ce qui témoigne de l'amélioration du niveau des étudiants sélectionnés à l'entrée. Le DEA a chaque année une allocation.

Bien évidemment, ce DEA est également ouvert à des étudiants qui ne préparent pas le diplôme d'études universitaires européens.

Le DESS Gestion financière et espace européen

La formation porte principalement sur les aspects monétaires, boursiers et bancaires de l'intégration européenne. Les enseignements, qui font intervenir un très grand nombre de personnalités extérieures, sont regroupés en trois modules de 120 heures chacun : marchés financiers nationaux et intégration communautaire, techniques et opérations de financement au sein du grand marché, gestion financière, stratégie professionnelle et dérégulation. Certains enseignements sont communs avec ceux du diplôme d'études universitaires européennes.

Le diplôme d'université Formation aux cultures européennes (FORCES)

Il est destiné aux étudiants de l'une des quatre universités de Lorraine désireux de s'initier aux problèmes nés de l'appartenance de la France à l'Union européenne tout en continuant leurs études.

Le programme comprend 120 heures d'enseignement dispensées en deux ans. La 1^{ère} année comporte 80 heures réparties en 4 modules : approche géopolitique et géoéconomique des pays de l'Union européenne ; approche juridique des pays de l'Union européenne ; techniques d'insertion dans les pays de l'Union européenne ; politiques des Communautés européennes. La 2^{ème} année comporte 40 heures consacrées à l'étude d'un pays de l'Union européenne (Royaume-Uni et République fédérale d'Allemagne, pour 1994-1995).

Ce diplôme, créé dans le cadre du GIP Pôle européen, constitue un excellent exemple de pluridisciplinarité utile et de coopération interuniversitaire intelligente. Il reste à savoir s'il sera toujours facile de faire fonctionner de tels programmes sans personnel permanent.

La recherche

Les activités de recherche du Centre se déroulent dans un cadre unique, le *Groupe d'études et de recherches sur l'Europe (GERSE)*, qui regroupe tous les enseignants chercheurs en droit international et européen de la Faculté de droit. Les thèmes principaux de recherche sont au nombre de deux : aménagement de l'espace européen (notamment les aspects régionaux de la politique européenne), relations avec les pays de l'Est (notamment l'élargissement de l'Union européenne).

Le Centre a désormais une nouvelle collection aux Presses universitaires de Nancy, *Cap Europe*.

La recherche individuelle est également importante : les travaux de plusieurs professeurs font autorité.

4 - Les relations extérieures de la composante

Par définition, les relations internationales du Centre sont très développées. D'une part, le Centre dispose de nombreux partenaires dans le cadre d'Erasmus et de Tempus ; d'autre part, il a su développer des relations privilégiées avec des institutions universitaires européennes prestigieuses : l'université de la Sarre, le Collège d'Europe à Bruges, l'Université catholique de Louvain, l'Institut européen d'administration publique de Maastricht. Ces relations vont parfois au delà de l'échange d'enseignants. Par exemple, à Luxembourg, l'Institut de Maastricht, l'Université de la Sarre et le Centre de Nancy organisent ensemble un Master de droit communautaire. Enfin, le programme Tempus amène le CEU à faire des missions d'enseignement en Pologne, en Roumanie et en Bulgarie, en collaboration avec les institutions de Bruges et de Maastricht.

Les relations avec les collectivités territoriales et les entreprises de la région de Lorraine sont, on l'a vu, particulièrement intenses. Le Centre aurait d'ailleurs périclité depuis longtemps sans la volonté des milieux socioprofessionnels de soutenir l'enseignement des problèmes européens à l'université de Nancy. La création du GIP Pôle européen, avec son projet de kiosque d'information sur l'Europe, ne peut que renforcer la coopération entre le CEU et son environnement.

Enfin, il faut souligner tout le travail accompli par le Centre en matière de diffusion de l'information sur les questions européennes auprès des milieux socioprofessionnels, qui prend souvent la forme de conférences ou de séminaires ponctuels. Ces activités du CEU à l'extérieur sont extrêmement importantes et seule la faible disponibilité d'enseignants qui doivent déjà se partager entre la Faculté de droit et le Centre empêche ce dernier de répondre à toutes les demandes. Le directeur estime à environ 20% la part des activités que déploie le CEU en dehors de ses trois départements.

Le Centre européen universitaire est une des grandes chances de l'université de Nancy II et de la région de Lorraine. C'est aux acteurs locaux de saisir cette chance.

IV - L'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)

1 - Présentation

Créé en 1986 comme les autres IPAG de France, dirigé par un professeur de lettres et situé dans le même bâtiment que le CUEP et qu'une partie de l'AES, l'IPAG de Nancy a pour mission principale de préparer les étudiants titulaires d'une licence aux concours administratifs de catégorie A. Il assure également des tâches de préparation à des concours internes. Le responsable de la préparation aux concours externes est un maître de conférences de lettres ; le responsable de la préparation aux concours internes est un maître de conférences de sciences économiques.

Les personnels

Le personnel enseignant

Comme il n'est pas une UFR, l'IPAG devrait n'utiliser que les services de vacataires (extérieurs à l'université ou appartenant à l'université) ou d'enseignants des facultés qui ne font pas tout leur service dans leur faculté d'origine. Néanmoins, l'IPAG a le grand privilège de disposer de 2 emplois d'enseignants à temps plein : un emploi de maître de conférences en sciences économiques et un emploi de maître de conférences en sciences politiques.

La composition du corps enseignant vacataire est assez surprenante, car elle ne comporte pratiquement que des maîtres de conférences ou assistants de l'université (à l'exception d'un seul enseignant de lycée et d'un conseiller à la cour administrative d'appel) ; de plus, le nombre des heures complémentaires est particulièrement faible pour une institution de ce genre : seulement 122, en 1991-1992. Cela signifie plusieurs choses :

- il n'est pas fait appel, comme cela est usuel dans les autres universités, à d'anciens étudiants de l'IPAG qui ont l'expérience du concours, l'ont réussi et exercent désormais leur activité dans une administration de la ville ;
- il n'est pas fait appel à des professeurs de classes préparatoires où se trouvent, en général, de bons spécialistes de l'enseignement du commentaire et du résumé de texte.

Le personnel administratif

Le personnel administratif et le service de scolarité sont communs à l'AES, au CUEP et à l'IPAG, ce qui n'est pas en soi une mauvaise formule.

2 - L'enseignement

L'IPAG n'assure pas de préparation aux concours administratifs de catégorie B, comme le font bien des universités en faveur de leurs étudiants en difficulté, dans le cadre de la rénovation des DEUG. Mais depuis 8 ans, trois modules de "préparation aux concours administratifs" de catégorie B sont ouverts aux étudiants du campus Lettres et Sciences humaines, avec des enseignants de droit, de sciences économiques et de géographie, et le support administratif de l'UFR de Lettres (aucune autre UFR n'ayant à l'époque accepté cette charge).

La préparation aux concours administratifs externes de catégorie A

Cette préparation ne fonctionne pas de façon satisfaisante, même si un léger mieux se fait sentir depuis un an. En témoignent, d'une part, le faible nombre de candidats désireux de suivre les enseignements de l'IPAG en début d'année et donc le faible taux de sélection qui est opéré, d'autre part, la faible motivation des étudiants en cours d'année : ils ne viennent que de façon épisodique et bien des enseignements prévus n'ont purement et simplement pas lieu faute d'étudiant. Les résultats s'en ressentent : en 1991-1992, sur 40 étudiants inscrits (ce qui est relativement peu en période de chômage), seuls 7 se sont présentés à un concours (chiffres établis par l'IPAG le 15 juin 1993) ! En 1992-1993, on comptait 63 inscrits ; en 1993-1994, on en dénombre 95. C'est, certes, une amélioration, mais une amélioration encore très insuffisante.

Pour expliquer une telle situation, on peut avancer deux raisons :

- le choix des enseignants n'est certainement pas le plus approprié : trop peu d'enseignants ont passé eux-mêmes des concours administratifs et il ne semble pas non plus qu'ils soient souvent appelés à siéger dans les jurys de concours ;

- le contenu et le rythme de la préparation ne paraissent pas adéquats. En effet, la formation reste encore trop tournée vers les enseignements de base et la présentation de matières alors qu'elle devrait être principalement orientée vers l'entraînement aux différents types d'épreuves par petits groupes (culture générale, exposé-discussion, note administrative, résumé de texte et exposé-discussion) même si, sur ce point, un mieux peut être observé pour l'année 1993-1994. En outre, le rythme adopté pour la préparation est simplement celui de l'année universitaire et aucun effort n'a été entrepris pour adapter le rythme de la préparation à celui des concours : de ce fait, les étudiants se présentent souvent aux épreuves écrites 6 mois après avoir quitté l'IPAG, et s'ils ont la chance d'être admissibles, ils ne pourront pas compter sur l'IPAG pour bénéficier d'une préparation intensive à l'épreuve d'exposé-discussion.

On comprend, dans ces conditions, que les étudiants ne soient guère attirés par la préparation de l'IPAG ni motivés pendant le temps de la préparation. On est loin de l'atmosphère de classes préparatoires qui règne dans bien des IPAG de France et qui est bien compréhensible en période de chômage des cadres !

La préparation des concours administratifs internes de catégorie A

Cette préparation semble mieux fonctionner. Certes, le bilan n'est pas d'une exceptionnelle qualité, mais on observe en général dans les autres IPAG la même difficulté à faire fonctionner ce type de préparation en raison de la faible disponibilité des candidats aux concours internes. Ceux-ci, en effet, sont nécessairement des fonctionnaires en activité, souvent chargés de famille. En 1991-1992, 53 fonctionnaires étaient inscrits ; 13 se sont présentés au concours et 8 ont été reçus (+ 1 sur liste complémentaire), dont 7 au concours d'entrée aux Instituts régionaux d'administration et 3 au concours des AASU.

Malgré les efforts de son nouveau directeur, l'IPAG est une institution qui exige une remise en ordre vigoureuse. En période de chômage, il n'est pas normal que les étudiants de Nancy soient privés d'une chance d'occuper un emploi supérieur dans l'administration.

V - L'Institut d'études administratives et politiques : le Centre universitaire d'études politiques (CUEP)

1 - Présentation

A la suite de transformations successives, l'Institut d'études administratives et politiques ne comprend plus qu'une institution, d'ailleurs prestigieuses, le Centre universitaire d'études politiques (CUEP) de Nancy II, dirigé par un maître de conférences de géographie.

Créé en 1947 à la suite d'un accord conclu avec l'Institut d'études politiques de Paris, il permet aux étudiants diplômés du CUEP et titulaires d'un DEUG de droit, d'histoire ou de sciences économiques, d'entrer directement à l'Institut d'études politiques de Paris.

Aucun emploi d'enseignant n'est affecté au Centre, ce qui crée une situation passablement illogique : même le directeur n'exerce ses fonctions que de façon accessoire par rapport à ses fonctions de professeur d'université.

Bien que l'université n'indique aucun emploi de personnel administratif, plusieurs personnes sont néanmoins affectées au Centre ; l'explication tient à ce que le personnel administratif est très largement commun à l'AES, à l'IPAG et au CUEP. Ainsi, ce dernier partage avec l'IPAG un poste d'adjoint administratif actuellement occupé à 80%. Cette situation impose le recours, tout au long de l'année, à des vacataires ou à des personnels de type CES, principalement pour la gestion de la bibliothèque et pour l'organisation du concours d'entrée.

Sans être très vastes ni très nombreux, les locaux affectés à l'enseignement, comme ceux affectés à l'administration, sont satisfaisants et bien placés. Tout au plus pourrait-on souhaiter qu'ils fassent l'objet de travaux de peinture et de modernisation. En outre, les étudiants du CUEP disposent d'une petite salle de documentation, certes modeste, cependant susceptible de rendre service aux étudiants ; ils doivent la partager avec les étudiants de l'IPAG et ceux de l'AES.

La bibliothèque, d'ailleurs fort modeste, est ouverte, l'après-midi en principe, aux étudiants du CUEP, de l'IPAG et de l'AES. Elle comprendrait 12 000 ouvrages, chiffre qui paraît surévalué.

2 - Les activités

L'enseignement

Le concours d'entrée

Pour pouvoir étudier au CUEP, les étudiants doivent subir un concours difficile qui suppose généralement une année de classe préparatoire après le baccalauréat. Le concours d'entrée comporte 4 épreuves écrites : culture générale, géographie humaine et économique, histoire du XXème siècle, langue (anglais ou allemand). Les programmes sont vastes et le niveau des épreuves élevé. Sur 300 candidats environ, une dizaine est admis, soit une trentaine chaque année. Le CUEP attire de plus en plus d'étudiants qui ne sont pas originaires de Lorraine : pour la première fois en 1993, ils étaient majoritaires. La sélection, forte, est nécessaire si l'on considère l'importance du travail demandé aux étudiants qui s'engagent dans cette voie.

Les études

Elles durent 2 ans. Pendant ces 2 années, les étudiants doivent mener de front un double cursus : un DEUG de droit, de sciences économiques ou d'histoire et les enseignements du CUEP, assurés pour l'essentiel par des enseignants de l'université, dans certains cas par des enseignants des lycées. La formation du CUEP représente 15 heures hebdomadaires en 1ère année (droit constitutionnel, économie politique, géographie économique, histoire contemporaine, langue) et 16

heures hebdomadaires en 2ème année (analyse économique, commentaires de textes, géographie, histoire économique, histoire contemporaine, histoire des idées politiques, institutions administratives, vie politique, langue). Ces dernières années, les deux tiers des étudiants ont choisi de faire le DEUG Droit en même temps que les études du CUEP. Compte tenu de la rigueur de la sélection et malgré l'importance du travail demandé, on ne compte pratiquement aucun échec.

Les étudiants rencontrés sont très heureux de leur sort : la perspective d'entrer à l'IEP de Paris les récompensera de leurs efforts.

L'association des anciens étudiants et amis du CUEP, créée en 1988, vise à établir des liens entre les anciens étudiants et à accroître la notoriété du CUEP.

La recherche

Le Groupe de recherches et d'études politiques (GREP), rattaché à la Faculté de droit, de sciences économiques et de gestion, s'il regroupe en son sein une majorité de juristes, regroupe également quelques enseignants non juristes du CUEP. Ce dernier, en effet, n'est pas habilité à compter en son sein une équipe de recherche.

L'université de Nancy II

Le Pôle lorrain de gestion

Le regroupement dans les mêmes locaux de trois composantes a entraîné la création d'un pôle lorrain de gestion :

- l'UFR Mathématiques et informatique.
- l'ICN,
- l'IAE,

Cette coexistence sur le même site a créé une certaine synergie entre les composantes. Leur collaboration se manifeste sous deux formes :

D'une part, des services communs aux trois composantes ont été créés, notamment :

- le centre de documentation, financé par la région et géré par l'ICN, qui est ouvert à l'ensemble des étudiants du pôle de gestion ;
- une commission Documentation, consultée pour l'achat des livres du centre de documentation ;
- la commission informatique, qui gère les services rendus par l'UFR Mathématiques et informatique.

D'autre part, un certain nombre de diplômes et d'enseignements sont issus de cette collaboration entre les composantes. Par exemple, un DESS Audit et conception des systèmes d'information est cogéré par l'ICN et par la maîtrise informatique appliquée à la gestion (MIAGE) de l'UFR Mathématiques et informatique. Cette dernière composante assure, par ailleurs, l'enseignement de l'informatique à l'ICN, qui, en contrepartie, dispense des enseignements de gestion aux étudiants de l'UFR.

La cohabitation sur le même site semble, à l'inverse, engendrer un certain nombre de difficultés.

L'accroissement des élèves dans chacune de ces composantes fait que les locaux sont devenus insuffisants, autant à l'ICN qu'à l'IAE. Mais c'est dans l'UFR Mathématiques et informatique que ce manque de locaux devient le plus préoccupant.

On peut également se demander si la présence sur le même site de l'IAE et de l'ICN n'entretient pas entre eux une certaine tension et un climat concurrentiel. Certes, les deux composantes préparent à des diplômes complémentaires, qui ne se recoupent en aucune manière ; l'IAE dispense un enseignement de type universitaire (maîtrise de sciences de gestion, DEA), alors que la pédagogie de l'ICN, qui prépare essentiellement à des diplômes d'université, est davantage tournée vers la mise en situation et la prise de décision ; l'IAE conserve une dimension régionale qui ne porte pas préjudice à l'ICN dont la renommée est nationale, voire internationale, en raison de son appartenance au groupe ECRICOME des grandes Ecoles.

C'est à l'intérieur de l'université, et non à l'extérieur, que se situe la tension entre l'IAE et l'ICN. Elle concerne la place et les moyens qu'il convient d'attribuer à ces organismes au sein de l'université de Nancy II.

L'IAE entend conquérir un statut qui consacre l'autonomie juridique qu'il n'a pas aujourd'hui et qu'il estime indispensable à son développement. L'autonomie de fait dont il bénéficie actuellement ne lui permettrait pas, selon lui, d'affirmer son identité au sein de l'université, de disposer des moyens utiles à son développement et de passer des accords de partenariat avec les entreprises ou d'autres organismes. Il reste, comme on le verra, que de nombreux diplômes ont été créés ces dernières années, généralement en collaboration avec des organismes extérieurs à l'université (ENCAD, Conseil général et Chambre de commerce de la Meuse, SNVB, Promofaf...).

L'IAE peut craindre, par ailleurs, que son développement puisse être entravé par la présence de l'ICN au sein de l'université. Il souligne les avantages particuliers que cette composante peut retirer de son statut dérogatoire et fait valoir que, rattachée à l'université, elle doit fonctionner selon l'éthique

universitaire, sans user de sa double appartenance à l'université et au groupe des grandes Ecoles pour lui faire une concurrence déloyale en bénéficiant de moyens humains et financiers plus importants.

Cette égalité de traitement ne peut pas recevoir un accueil favorable de la part de l'ICN qui cherche précisément un statut plus approprié à la réalisation de ses objectifs. Il évolue, en effet, dans l'environnement concurrentiel des grandes Ecoles de gestion qui, parce qu'elles relèvent du secteur privé, disposent d'importants moyens financiers. S'il veut maintenir sa place dans le groupe de têtes des grandes Ecoles provinciales et donc développer sa vocation internationale, il doit, estime-t-il, s'affranchir de son statut actuel qui ne lui permet pas, faute d'obtenir des créations de postes et des moyens financiers suffisants, de faire face à la concurrence. Cette évolution, indispensable à sa survie comme grande Ecole, ne signifie pas néanmoins que l'ICN veuille rompre avec l'université. Bien au contraire, cette composante affirme son attachement à un statut universitaire qu'elle estime nécessaire pour assurer la qualité de son enseignement et le développement de sa recherche.

C'est à ce statut, qui accroîtrait le caractère dérogatoire de l'ICN au sein de l'université, que s'oppose l'IAE au nom de l'égalité de traitement qui doit, selon lui, rester un principe de base du fonctionnement de l'université.

I - L'UFR Mathématiques et informatique

1 - Présentation

L'UFR Mathématiques et informatique, créée en 1971 au sein de l'université de Nancy II, était à l'origine implantée à l'IUT et sur le campus Lettres. En 1991, elle a été transférée dans les mêmes locaux que l'IAE et l'ICN, avec lesquels elle forme le pôle lorrain de gestion.

Elle présente un certain nombre de spécificités qui en font une composante originale de Nancy II. Conçue à l'origine comme prestataire de services au sein de l'université, elle participait aux enseignements de mathématiques, de statistiques et d'informatique dispensés dans les autres composantes, mais ne délivrait pas de diplômes. Aujourd'hui, elle confère des diplômes et mène des activités de recherches :

- en 1973, elle lance la maîtrise informatique appliquée à la gestion (MIAGE), axée au début sur la formation initiale et étendue, en 1987, à la formation continue ;
- en 1991, date de son déménagement au pôle lorrain de gestion, elle crée en collaboration avec l'ICN et l'UFR Sciences et techniques mathématiques, informatiques et automatiques de l'université de Nancy I, un DESS d'Audit et conception des systèmes d'information.

Parallèlement à ce développement pour son propre compte des activités d'enseignement, l'UFR a conservé auprès des autres composantes son rôle de prestataire de services en matière d'enseignement. Elle assure également pour leur compte l'installation et la maintenance des réseaux informatiques.

En 1992, la MIAGE a pris la forme d'un institut universitaire professionnalisé (IUP) rattaché à l'UFR. On envisage à présent de mettre en place un diplôme de recherche en technologie (DRT), destiné à former des ingénieurs ayant une expérience en recherche.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Les personnels

- 24 personnes sont en poste à l'UFR :
- 5 professeurs (2 en mathématiques, 3 en informatique),
 - 10 maîtres de conférences (4 en mathématiques, 6 en informatique),
 - 1 PRAG (en mathématiques),
 - 1 ATER (en informatique),
 - 2 PAST (en informatique),
 - 5 IATOS.

Le personnel administratif est très insuffisant en raison des charges nouvelles engendrées par la MIAGE et du développement de la formation continue.

Locaux et moyens

Avec ses 730 m², l'UFR ne dispose pas de *locaux* et de salles de cours en nombre suffisant. C'est la principale préoccupation de ses responsables qui voient dans ce manque criant de locaux le premier frein à tout développement.

L'UFR bénéficie du *centre de documentation* installé dans le pôle lorrain de gestion et dispose d'un *service informatique* qui remplit plusieurs missions :

- au sein de l'UFR, il assure la gestion du matériel et des réseaux, la formation et l'information du personnel ;
- au sein du pôle lorrain de gestion, il est chargé de la gestion du réseau Ethernet, de la connexion sur ce réseau des différentes entités, de l'installation des services et de l'information du personnel ;
- au sein de l'université, il a la responsabilité du câblage de tout l'établissement, du schéma directeur informatique pour Nancy II, de l'informatique pédagogique, ainsi que de la formation et de l'information du personnel.

Il édite, par ailleurs, une revue, *Campuce, le journal de l'informatique*, en collaboration avec les autres informaticiens de Nancy II.

Le *budget* est, au dire même des responsables de la composante, ce qui mérite d'être souligné, correct. Il est vrai que l'UFR perçoit, outre des dotations exceptionnelles du ministère de l'Education nationale, des fonds provenant :

- des inscriptions en formation initiale et en formation continue,
- de la taxe d'apprentissage,
- des rémunérations versées en contrepartie des services rendus et des enseignements dispensés dans les autres composantes.

3 - L'enseignement et la recherche

Les formations

L'IUP MIAGE

Créée sous la forme d'une maîtrise en 1973, transformée en IUP en 1992, la MIAGE a pour but de former des spécialistes informaticiens de gestion capables d'analyser une situation et d'apporter les solutions efficaces au sein d'une entreprise en utilisant les outils informatiques les mieux adaptés.

Les conditions d'admission à l'IUP ne sont pas favorables au développement du diplôme : il faut que l'étudiant soit titulaire d'une 1^{ère} année de DEUG pour présenter un dossier d'admission. Il en résulte un manque de motivation réel, car les étudiants engagés dans un DEUG ont des difficultés à interrompre leurs études pour intégrer l'IUP et assimilent parfois ce changement d'orientation à une situation d'échec.

Les enseignements s'organisent sur 3 ans ; un diplôme sanctionne le travail de chaque année. La 1ère année porte sur l'acquisition des éléments de base, la 2ème sur la connaissance et l'utilisation des applications, la 3ème sur la maîtrise des outils, des logiciels et des systèmes. Les étudiants effectuent 6 mois de stage en entreprise (2 mois en fin de 2ème année d'IUP, 4 mois en fin de 3ème année) et participent à divers projets, de type industriel, en liaison avec les utilisateurs, et de type communication. Les stages induisent des contacts avec le monde de l'entreprise, et de nombreux professionnels sont impliqués dans la formation (interventions en cours, participation au conseil de perfectionnement de la MIAGE). Pour la formation continue, la formule sera modifiée en 1994-1995 (passage de promotions de formation continue, en cours du soir, à une intégration en formation initiale avec suivi individuel et définition des objectifs, diplômants ou qualifiants). Un projet de formation en alternance est à l'étude.

En octobre 1993, date du début du fonctionnement de l'IUP, il a été recensé, en formation initiale, 29 étudiants en 1ère année, 47 en 2ème année, 44 en 3ème année et, en formation continue, 15 étudiants en 1ère année, 15 en 2ème année, 17 en 3ème année, qui ont été intégrés dans la 3ème année d'IUP.

L'origine géographique des étudiants varie selon les années :

- en 1ère année, le recrutement est essentiellement local,
- en 2ème année, il est en majorité national,
- en 3ème année, il est à la fois national et local, en raison de la formation continue.

L'origine universitaire montre que les étudiants qui viennent de Nancy II sont des littéraires, des juristes ou des gestionnaires.

Les débouchés sont pratiquement assurés pour les étudiants voulant entrer dans la vie active. Cependant, quelques étudiants se dirigent vers l'IUFM, pour des raisons de sécurité, ou vers un DESS, ce qui peut être contestable, car ils peuvent, dans certains cas, refaire ce qu'ils ont déjà fait.

Le DESS Audit et conception des systèmes d'information

Créé en 1991 conjointement avec l'ICN, et cohabilité avec l'université de Nancy I, il a pour objectif de former des cadres supérieurs situés à l'interface des techniques de l'information, de la gestion, de la communication et de l'organisation. En raison de sa finalité, il bénéficie du partenariat des professionnels qui y assurent un grand nombre d'heures d'enseignement. Il est ouvert :

- en formation initiale, aux titulaires d'une MIAGE, d'une maîtrise d'informatique ou d'une MSG ainsi qu'aux diplômés des grandes Ecoles ;
- en formation continue, à des étudiants qui peuvent le suivre soit au titre de la formation professionnelle, soit au titre des congés de formation.

DESS de spécialisation, cette formation comprend un tronc commun et différentes options :

- les systèmes d'informations financières, qui intéressent les grandes banques et la bourse, en particulier celles du Luxembourg ;
- les systèmes d'informations stratégiques.

Les étudiants élaborent, en collaboration avec une entreprise, un projet :

- soit de conception d'un système d'information stratégique,
- soit de préparation et de réalisation d'une mission d'audit en entreprises,
- soit d'étude d'un logiciel nouveau.

Pour réaliser ce projet, ils se rendent dans l'entreprise ou le laboratoire qui l'a proposé de façon régulière.

La recherche

Comme l'UFR est rattachée à Nancy II, université à dominante juridique et littéraire, les enseignants chercheurs sont intégrés dans des équipes de recherches de la région (URA CNRS, projets de l'INRIA-Lorraine, Nancy I).

En mathématiques, une équipe, créée en 1989 et reconnue par le Conseil scientifique de l'université, s'intitule *Mathématiques et modèles mathématiques*.

En informatique, le *Centre de recherche en informatique de Nancy* (CRIN), fondé en 1973, associé au CNRS (URA 262), sert de point d'appui au *DEA Informatique fondamentale, maîtrise du logiciel, communication homme-machine*, cohabilité avec Nancy I, qui est l'université de rattachement, et l'INPL.

4 - Les relations extérieures de la composante

En raison même de sa mission, l'UFR a des relations constantes avec les autres composantes de l'université, où elle dispense des enseignements en mathématiques statistiques et en informatique.

Dans le cadre de la recherche, de nombreuses collaborations existent avec d'autres centres de recherches, notamment le Centre de mathématiques appliquées de l'Ecole des mines de Paris, à Sophia-Antipolis, et le Centre d'automatique et systèmes de l'Ecole des mines de Paris, à Fontainebleau. Les enseignants sont également impliqués dans de nombreux projets ou contrats nationaux ou européens.

II - L'Institut commercial de Nancy (ICN)

1 - Présentation

Origine et statut

C'est à l'initiative de la Faculté de droit que l'Institut commercial de Nancy (ICN) a été créé en 1905, et grâce au concours des milieux d'affaires et de la Chambre de commerce et d'industrie qu'il s'est ensuite développé. Progressivement, l'ICN s'est détaché de ses liens et a acquis son autonomie. Initialement rattaché à la Faculté de droit, il est, en effet, devenu une UER conformément à la loi Faure de 1968 sur l'autonomie des universités, pour ensuite recevoir le statut d'Institut universitaire de l'article 33 de la loi Savary du 24 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, qui est son statut actuel. Enfin, depuis 1991, il se présente sous la forme d'une institution dotée de 3 structures :

- un Institut universitaire gérant la pédagogie ;
- un service géré par la Chambre de commerce et d'industrie, chargé de la gestion des budgets de fonctionnement ;
- une association , le Groupe ICN, servant de support au partenariat avec les entreprises.

Dans le même temps et parallèlement à son évolution statutaire, l'ICN s'est affranchi de la tutelle pédagogique de la Faculté de droit, de sciences économiques et de gestion. Il a fallu, néanmoins, attendre 1987 pour que son directeur soit, non plus au professeur de droit ou de sciences économiques, mais un professeur de gestion.

En 1991, l'ICN s'est installé dans les bâtiments du pôle lorrain de gestion qu'il partage avec l'IAE et l'UFR Mathématiques et informatique.

Evolution

Ses programmes de formation et sa stratégie pédagogique lui ont permis d'acquérir une excellente image au plan national, voire international. Il en est résulté un fort accroissement du nombre des candidats au concours d'entrée et du nombre d'élèves par promotion. C'est son entrée dans

le groupe ECRICOME, en 1991, qui a fait de l'ICN l'une des premières grandes Ecoles provinciales de gestion et qui l'oblige à poursuivre son effort pour conserver et conforter sa place actuelle.

A côté du diplôme ICN, l'Ecole a diversifié ses programmes ; elle est devenue un groupe d'enseignement supérieur, le groupe ICN. Son appartenance à l'université lui a permis de bénéficier, notamment, du concours d'un certain nombre d'universitaires. Au cours des 15 dernières années, ont été créés plusieurs diplômes d'université (le diplôme international de management ; le diplôme d'études supérieures en techniques commerciales SUP'EST ; le diplôme en gestion et commerce FORMACADRE) ou nationaux (la maîtrise des sciences et techniques comptables et financières ; le DESS Gestion commerciale des produits ; le DESS Audit et conception des systèmes d'information, en collaboration avec l'UFR Mathématiques et informatique et notamment avec la MIAGE).

Tout en soulignant sa volonté de rester attaché à l'université qui constitue pour lui un atout, l'ICN souhaite la modification de son statut actuel qu'il estime inadapté et contraignant, afin de pouvoir soutenir la concurrence des grandes Ecoles privées ou consulaires. L'IAE réclame quant à lui l'application de la règle de l'égalité du traitement entre des établissements de statut universitaire.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Les personnels

Le personnel enseignant

Parmi les enseignants de statut universitaire, 11 sont en poste à l'ICN et 6 autres, en poste en dehors du groupe, lui sont effectivement rattachés. Tous doivent s'intégrer dans la marche de l'Ecole et effectuer des tâches spécifiques d'encadrement.

Les enseignants sur statut Chambre de commerce et d'industrie ou Association, au nombre de 18, ont un service annuel de 5 jours par semaine. Ils participent à la formation initiale et permanente, à l'encadrement des stages, au concours d'entrée à l'ICN, ainsi qu'à la recherche et à la réalisation de séminaires. Ils exercent, en outre, des responsabilités administratives.

L'équipe pédagogique, fortement motivée, reste fidèle à l'ICN qui n'a pas de difficultés pour garder ses enseignants. Néanmoins, la difficulté d'obtenir des postes risque de provoquer le départ de certains enseignants, une fois leur thèse terminée et soutenue.

Le personnel administratif

En 1980, l'ICN disposait de 3 secrétaires et d'une documentaliste. Depuis, le nombre a augmenté. Il y a actuellement 7 postes et demi sur statut universitaire et 19 postes et demi sur statut consulaire ou associatif. Le Centre de documentation géré par l'ICN emploie 3 personnes à temps plein, des vacataires et des stagiaires.

Locaux et moyens

L'ICN occupe les 4/5ème du bâtiment du pôle lorrain de gestion, mais sa croissance rend les salles insuffisantes et le contraint à louer des locaux à l'extérieur. Ce manque de locaux dans le pôle lorrain de gestion a déjà été évoqué pour les autres composantes qui se trouvent sur le même site.

Le Centre régional de documentation, situé dans le pôle lorrain de gestion, soutenu et financé par la Région, est ouvert aux étudiants et aux enseignants des trois composantes installées sur le site. C'est l'ICN qui en a constitué le fonds documentaire et qui en assure la gestion. Toutefois, l'ICN a souhaité la création d'une commission documentaire dans laquelle les trois composantes sont représentées : cette commission permet la coordination des décisions (horaires d'ouverture par exemple) et rationalise la politique d'achat des livres.

Il offre aux étudiants un important fonds de documentation dans les domaines de la gestion, du droit, de la finance, de l'économie et de l'informatique. Il compte en effet :

- 8 000 ouvrages,
- 200 périodiques (dont 40 revues étrangères),
- 400 cassettes son,
- 70 films et vidéocassettes.

Plus d'un millier d'exemplaires sont acquis chaque année. Le Centre met aussi à la disposition des étudiants un service informatique qui leur permet, notamment, d'interroger les banques de données.

Sa fréquentation par les étudiants est assez remarquable (1 000 entrées environ par jour). 11 000 ouvrages sont empruntés annuellement.

Le fonctionnement du Centre pose, néanmoins, un certain nombre de problèmes :

- les locaux d'une superficie de 700 m², sont insuffisants ;
- le personnel administratif, rattaché à l'ICN est aussi en nombre insuffisant. Actuellement, 2 postes universitaires, et 1 poste consulaire sont affectés au Centre. Malgré le renfort d'un stagiaire et d'un vacataire, le besoin d'un poste supplémentaire est réel. En outre, les postes affectés - des postes de techniciens - sont inadaptés aux besoins.

Les moyens informatiques et audiovisuels sont importants. Les élèves disposent d'un certain nombre de micro-ordinateurs, d'une douzaine de consoles connectées au réseau des moyens informatiques lourds du pôle, de salles équipées et d'un laboratoire de langues.

Le budget

Il est partagé en 2 unités de gestion, l'université et le service géré par la Chambre de commerce et d'industrie. Le budget universitaire recueille des subventions publiques de fonctionnement et une partie de la taxe d'apprentissage, le budget géré par la Chambre de commerce et d'industrie les fonds propres de l'ICN qui proviennent de la taxe d'apprentissage, des frais de scolarité des élèves, de la formation continue et des subventions des collectivités.

Malgré ces diverses ressources, le budget de l'ICN s'élevait seulement, en 1993, à 30 millions de francs, ce qui laisse cette Ecole très loin derrière les Ecoles parisiennes, dont le budget est de l'ordre de 200 millions, ou les Ecoles du groupe ECRICOME, dont le budget va de 45 à 90 millions.

3 - L'enseignement et la recherche

Les formations

L'ICN propose 7 formations sélectives, suivies par un millier d'élèves environ. Si le recrutement du diplôme ICN est national, celui des autres diplômes - à l'exception du diplôme international de management, ouvert aux étudiants étrangers - est essentiellement local ou régional. Tous ces diplômes permettent en général une bonne insertion professionnelle ; les débouchés sont réels.

L'association des anciens élèves, qui gère le service Carrières, récolte 3 500 offres d'emploi environ par an. Elle édite chaque année un annuaire des anciens élèves qu'elle diffuse auprès des cabinets de recrutement et des entreprises.

Le diplôme ICN

Il se prépare en 3 ans. L'ensemble des 3 promotions totalise 525 étudiants. L'objectif de la formation est de proposer aux entreprises des cadres débutants possédant une réelle expérience professionnelle. L'ensemble du cursus est conçu de telle façon que les étudiants intègrent 3 dimensions : la dimension internationale, grâce à des stages et à des séjours à l'étranger ; la dimension humaine, en cultivant la connaissance des uns et des autres ; la dimension technologique, par la maîtrise des outils informatiques, bureautiques et de gestion.

Les élèves des classes préparatoires au haut enseignement commercial accèdent à la formation sur concours. Au sein de l'ICN, un service Admissions assure la logistique des concours de l'Ecole, notamment celle de l'écrit du concours ECRICOME, ainsi que la gestion des oraux du concours ICN. Sur un ensemble de 10 000 candidats inscrits au concours ECRICOME, 7 000 candidats environ se sont inscrits au concours de l'Ecole, en 1991.

Une admission parallèle est également prévue pour les étudiants titulaires d'un DEUG ou d'une licence. C'est ainsi qu'en 1991, 150 places environ ont été offertes aux candidats des classes préparatoires et une trentaine aux autres candidats.

La formation s'appuie sur une pédagogie originale qui privilégie l'acquisition des mécanismes de la prise de décisions. A cet effet, 3 axes sont privilégiés, qui n'excluent pas les méthodes académiques habituelles :

- le premier prépare l'étudiant à fournir un travail personnel, en l'incitant à lire, à mener des recherches bibliographiques et à réaliser, avec un ou deux autres étudiants, un projet de recherche ;
- le deuxième associe les cours aux études de cas pour favoriser la vision transversale des matières par des jeux d'entreprises ou de simulation ;
- le troisième, "formation par l'action", pour reprendre la devise de l'Ecole, et préparation au premier emploi, consiste à mettre l'étudiant en situation par des séminaires à l'extérieur.

La formation généraliste, ou tronc commun, destinée à faire acquérir une culture et un savoir-faire en gestion et à réaliser une synthèse des connaissances dans une perspective stratégique, se réduit progressivement au cours des 2 dernières années, au profit de 6 filières spécialisées. C'est ainsi qu'en 2ème année le tronc commun représente 75% des enseignements, la formation spécialisée 25%. La "formation par l'action" repose sur 4 stages :

- avant l'entrée à l'Ecole, un stage exécutant : l'étudiant exerce les tâches d'employé ou d'ouvrier dans une entreprise ;
- en 1ère année, un stage à l'étranger de 4 à 16 semaines ;
- en 2ème année, un stage professionnel d'une durée minimale de 8 semaines ;
- en 3ème année, un stage cadre d'une durée minimale de 16 semaines.

Parallèlement, les élèves doivent réaliser en 1ère année un projet personnel et, en 2ème année, un projet professionnel, stage à temps partagé, l'élève travaillant pour le compte d'une entreprise ou d'une organisation durant toute l'année scolaire à raison d'une journée et demie par semaine.

En 1989, le nombre d'offres d'emploi s'est élevé à 3 255, soit une moyenne de 32 offres par élève. La situation actuelle n'est plus aussi bonne et le délai d'attente pour le premier emploi a tendance à s'allonger.

Les diplômes d'université

Le *diplôme international de management* est la structure d'accueil des étudiants étrangers envoyés par les partenaires internationaux de l'ICN. Ce diplôme, de niveau bac + 3, est délivré à ces étudiants après une année d'études à l'ICN.

Le *diplôme d'études supérieures en techniques commerciales SUP'EST* a pour objectif de former en 3 années des cadres commerciaux de terrain capables de s'insérer immédiatement dans une entreprise et d'évoluer vers des fonctions d'encadrement. De niveau bac + 3, il a été créé à l'intention des bacheliers pour 2 raisons :

- d'une part, répondre aux besoins non satisfaits des entreprises régionales, quand les élèves de l'ICN quittent la région ;
- d'autre part, offrir une autre voie que celle des grandes écoles pour réussir dans les carrières commerciales.

Les promotions sont de 50 élèves en moyenne, essentiellement recrutés dans la région, dont la formation repose sur la réalisation d'études et de stages à temps plein ou en alternance.

Le *diplôme en gestion et commerce FORMACADRE*, de niveau bac + 3, est délivré à l'issue d'une formation généraliste proche de celle proposée par les Ecoles de commerce. Elle propose, après sélection, aux salariés ou professionnels titulaires d'un diplôme bac + 2 et ayant 3 à 5 ans d'expérience professionnelle, une actualisation de leurs compétences et un renforcement de leurs connaissances. Deux formules sont pratiquées :

- une formule en alternance, soit une semaine par mois de formation sur 18 mois ;
- une formule en continu, soit 9 mois de formation à temps plein dont un stage de 3 mois en entreprise.

Les promotions sont de l'ordre de 50 étudiants.

Les diplômes nationaux

La *maîtrise des sciences et techniques comptables et financières (MSTCF)* est une formation universitaire permettant d'obtenir le diplôme d'expertise comptable. Après une sélection sur concours, les étudiants - une quarantaine par promotion - suivent un enseignement de 2 ans en expertise comptable et audit, à la fois généraliste, technique et professionnel. L'acquisition d'un savoir-faire est rendue possible par 2 stages, facultatif en 1ère année, obligatoire en 2ème année.

Le *DESS Gestion commerciale des produits* a pour objectif d'assurer en une année une formation approfondie et pratique sur l'ensemble des fonctions marketing et commerciales de l'entreprise. Les enseignements, dispensés par des enseignants qui sont pour 2/3 des enseignants de l'ICN et pour un 1/3 des professionnels, allient le théorique au pratique afin de faciliter la mise en application des bases générales en gestion commerciale dans les entreprises où les étudiants, de l'ordre de 25 par promotion, doivent accomplir un stage. La sélection comporte 3 niveaux : une étude des dossiers de candidatures, la rédaction d'un mémoire et un entretien individuel.

La création de la MSG à l'IAE a entraîné une évolution du diplôme vers une formation plus scientifique. En effet, les étudiants de sciences économiques, qui alimentaient ce DESS, se sont tournés vers la MSG et ont été remplacés par des étudiants issus des Ecoles d'ingénieurs ou de commerce. Les débouchés sont bons : seuls 3 diplômés sur 26 sont dans l'attente d'un emploi.

Le *DESS Audit et conception des systèmes d'information*, résultat d'une collaboration entre l'ICN et l'UFR Mathématiques et informatique, a pour objectif de former, en 1 an, 25 ou 30 cadres supérieurs situés à l'interface des techniques de l'information, de la gestion, de la communication et de l'organisation. La sélection des candidats se fait sur dossier et éventuellement sur entretien. La formation comporte un stage.

La recherche

L'ICN a mis en place, en 1988, un observatoire sur l'innovation, les ressources humaines et l'export dans quelque 600 entreprises régionales. Ce panel d'entreprises est réalisé simultanément par une dizaine d'équipes de recherche nationales, dans plusieurs pays européens avec le même questionnaire central.

L'Institut souhaite donner à l'activité de recherche un caractère prioritaire, conforme à son statut universitaire. Plusieurs chercheurs de l'ICN sont intégrés dans des équipes de recherche, notamment l'équipe ERESTRATE créée au sein de l'IAE. Une coopération existe entre les diverses équipes travaillant sur le panel d'entreprises au plan européen, et des liens s'établissent avec les différentes équipes des Ecoles ECRICOME.

4 - Les relations extérieures de la composante

Les partenaires économiques nationaux sont la Chambre de commerce et d'industrie et les entreprises adhérentes de l'association Groupe ICN destinée à servir de support au partenariat. Par ailleurs, avec les 4 autres Ecoles du groupe ECRICOME, l'ICN développe 4 axes de collaboration :

- le concours, dont tout l'écrit et l'oral des langues vivantes sont communs aux 5 Ecoles,
- l'international,
- les actions de formation,

- la création de formations répondant aux besoins de l'économie en cadres universitaires.

Les 5 Ecoles du groupe ont également décidé de rédiger une charte pédagogique dégagant les principes qui leur sont communs.

Grâce à son statut d'Ecole universitaire, l'ICN a toujours développé une politique d'échanges internationaux très active. Il a actuellement 45 partenaires directs dans le monde entier auxquels il faut ajouter les établissements qui participent aux divers réseaux ERASMUS. Le partenariat comprend à la fois des échanges d'étudiants, des échanges d'enseignants et des échanges de matériels pédagogiques ou de travaux de recherches.

III - L'Institut d'administration des entreprises (IAE)

1 - Présentation

Créé à l'initiative de la Faculté de droit, de sciences économiques et de gestion, l'Institut d'administration des entreprises (IAE) reste actuellement rattaché statutairement à cette UFR, bien qu'il ait acquis progressivement une certaine autonomie. En effet :

- depuis 1991, date de son installation au pôle lorrain de gestion, il dispose de locaux qui lui sont propres ;
- depuis 1992, il constitue une unité comptable distincte de la Faculté de droit ;
- en 1993, il s'est vu attribuer des postes sur lesquels est affecté le personnel enseignant et administratif.

Il souhaiterait consacrer cette évolution vers une autonomie de fait par la reconnaissance d'un statut spécifique lui permettant d'accéder à son autonomie juridique. C'est actuellement la revendication principale de la composante, sur laquelle doit statuer prochainement le conseil d'administration de l'université.

A l'origine, l'IAE était essentiellement tourné vers la formation continue. Actuellement, la formation initiale l'emporte, puisqu'elle compte 306 inscrits alors que la formation continue n'en compte que 104. Le recrutement reste principalement régional ; les DESS et le DEA attirent surtout des étudiants de Nancy II.

On dénombre aujourd'hui 9 formations dont le classement chronologique est le suivant :

- en 1959, création d'un DESS CAAE de Nancy,
- en 1985, création d'une maîtrise de sciences de gestion (MSG),
- en 1987, création d'un DEA de sciences de gestion,
- en 1990, création d'un DESS Direction et gestion des ressources humaines (DGRH),
- en 1991, création d'un DESS CAAE à Epinal,
- en 1992, création d'un DESS CAAE, à Bar-le-Duc, et d'un DESS Design et qualité,
- en 1993, création d'un DESS Management public, et d'un diplôme d'université Gestionnaire du secteur sanitaire et social.

Au vu de ce tableau chronologique, il apparaît que le développement des filières est relativement récent, puisque de 1990 à 1993, l'IAE est passé de 3 à 9 diplômes, et qu'il porte essentiellement sur la création de diplômes ouverts aux étudiants en formation initiale. Il convient également de noter que l'IAE offre un éventail de formations relativement complet, comprenant :

- une formation complète en gestion en 2ème et 3ème cycles,
- 4 DESS à Nancy, dont l'ouverture a été précédée d'une étude des débouchés,
- 2 DESS décentralisés.

En outre, le DESS Management sanitaire et social, en partenariat avec la Faculté de médecine de Nancy I, la Faculté de droit de Metz, l'IRTS Lorraine et l'IFRAS-Nancy, est actuellement l'objet d'une réflexion et devrait voir le jour.

Comme l'ensemble de ces diplômes comporte un stage en entreprise, l'IAE a créé en 1993 un service spécifique "Entreprises et stages", appelé à traiter les offres de stage et à développer un partenariat avec les entreprises.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Les personnels

15 enseignants sont en poste à l'IAE, auxquels il faut ajouter 6 allocataires. Les enseignements des différents DESS sont également assurés par des intervenants professionnels qui représentent environ 1/3 des enseignants, parfois plus, comme dans le DESS Design et qualité.

Le personnel administratif est très insuffisant si l'on tient compte des nouveaux besoins liés à l'extension croissante de l'IAE. Sur 8 personnes, 3 seulement sont sur postes d'Etat ; les autres sont rémunérées sur les ressources propres.

Locaux et moyens

L'IAE dispose de salles dans le pôle lorrain de gestion, dont le nombre est insuffisant. La gestion commune des salles par les trois composantes du pôle, qui devait permettre une organisation plus rationnelle, est difficile à réaliser, compte tenu de l'augmentation croissante des besoins en locaux de chacune des composantes.

L'Institut bénéficie du Centre régional de documentation, ouvert aux trois composantes du pôle lorrain de gestion.

Les dotations publiques proviennent du ministère de l'Education nationale, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que de la Communauté économique européenne pour le programme ERASMUS. Le versement de la taxe d'apprentissage et les conventions de formation continue alimentent les ressources propres.

3 - L'enseignement et la recherche

Les formations

Elles sont toutes sélectives.

La maîtrise de sciences de gestion (MSG)

Le diplôme de MSG permet d'accéder aux carrières de responsabilité dans le domaine de la gestion. Son objectif est double : d'une part, dispenser une formation généraliste de cadre en gestion ; d'autre part, faciliter l'insertion professionnelle par une ouverture sur le monde de l'entreprise et l'apprentissage de la vie de l'entreprise grâce à de nombreux travaux sur le terrain. Les projets de maîtrise réunissent les étudiants autour de différentes réalisations concrètes destinées à leur apprendre à monter un budget, à trouver des sponsors. C'est à ce titre que les étudiants ont réalisé une publication spéciale de *L'Est Républicain* sur l'université de Nancy II.

Les enseignements, dispensés sur 2 ans par des enseignants de l'IAE ou d'autres composantes (IUT, AES, Faculté de droit, ICN), par des conférenciers extérieurs et des professionnels, ménagent une progression vers une spécialisation professionnelle que les étudiants peuvent ensuite parfaire en poursuivant des études de 3ème cycle. En effet, après une 1ère année au cours de laquelle les étudiants reçoivent une formation de base à la gestion, la seconde année offre un choix de spécialisations : marketing, stratégie et contrôle, finances, gestion des ressources humaines. Chacune des deux années comporte un stage en entreprise, de 3 à 8 semaines à la fin de la 1ère année, de 12 semaines à la fin de la seconde année. Ce dernier stage fait l'objet d'un mémoire que l'étudiant doit soutenir.

Chaque promotion compte une cinquantaine d'étudiants sélectionnés. Ces étudiants, originaires pour la plupart de l'Est de la France, sont titulaires d'un DEUG ou d'un DUT. Il faut noter que, depuis 2 ans, le recrutement tend à s'élargir à l'ensemble de la France.

Il y a peu d'échecs. 20% des étudiants poursuivent des études de 3ème cycle en s'inscrivant à un DESS ou à un DEA de l'IAE ; les autres trouvent des emplois dans les spécialisations qu'ils ont acquises.

Le DESS Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises

Un DESS CAAE est dispensé à Nancy. Deux autres sont délocalisés à Epinal et à Bar-le-Duc. L'ensemble des 3 sites, pratiquement autofinancés par les entreprises, les collectivités territoriales, les organismes de financement et les chambres consulaires, totalise plus de 200 étudiants (130 en formation initiale, 92 en formation continue). 45 enseignants interviennent : 26 universitaires statutaires, dont 19 relèvent de l'IAE, et 19 professionnels, représentant les différents secteurs de l'activité économique.

L'objectif de ce DESS est de favoriser l'insertion des étudiants en formation initiale dans la vie professionnelle et de faciliter la promotion des responsables en activité qui suivent les enseignements de formation continue.

Les programmes visent à donner une formation générale à la gestion des entreprises, à un public non spécialisé, notamment aux étudiants sortant des Ecoles d'ingénieurs, aux professions de santé, aux étudiants de sciences humaines, aux juristes et aux économistes. Les études durent une année en formation initiale, 2 ans en formation continue. Un stage de 8 semaines est obligatoire pour tous les étudiants en formation initiale ; il est remplacé par un rapport d'activité pour les étudiants exerçant une profession.

Le DESS Design et qualité

Créé en 1992 et autofinancé pour les trois-quarts, il est le fruit d'un partenariat entre l'IAE et l'Ecole nationale des arts graphiques et du design industriel. Il assure la formation des promoteurs du design, appelés à concevoir des projets industriels et à en mesurer le coût. La majorité des enseignants sont des consultants en gestion de la qualité et des ingénieurs. Les enseignements de gestion et de management sont, en revanche, dispensés par des universitaires.

Le diplôme est ouvert, en formation initiale accélérée, aux élèves des Ecoles d'art, des UP d'architecture, des Ecoles de design, des Ecoles d'ingénieurs, ainsi qu'aux gestionnaires à dominante économique ou littéraire, et en formation continue aux professionnels ayant au moins 3 ans d'activité. Chaque promotion est limitée à 29 étudiants. Les 2/3 d'entre eux sont de la région, mais un projet d'extension au niveau européen est à l'étude.

La formation, d'une durée d'un an, comporte des enseignements de base et de spécialité en gestion, et des enseignements du design. Au cours de la formation, un projet d'entreprise est conduit par une équipe comprenant un ingénieur, un designer et un gestionnaire, afin de permettre, par l'addition des compétences, l'acquisition d'un savoir-faire. Un stage en entreprise d'au moins 8 semaines est obligatoire en fin d'études. 5 étudiants sur les 12 de la première promotion sortante ont trouvé un emploi à la suite de leur stage.

Le DESS Direction et gestion des ressources humaines

Né en 1990 d'un partenariat entre l'IAE et l'Association nationale des cadres de la Fonction Personnel, dont les membres participent aux épreuves de sélection, aux enseignements, aux stages et à la recherche d'emploi, ce diplôme, dans lequel interviennent 29 enseignants (dont 16 professionnels), a pour objectif la formation des professionnels des ressources humaines.

Il est ouvert aux étudiants en formation initiale et en formation continue. Sur les 150 candidats qui ont présenté une demande d'inscription en 1992-1993, 28, originaires de la France entière, souvent titulaires d'une maîtrise AES, ont été retenus (21 en formation initiale, 7 en formation continue).

L'enseignement, d'une durée de 10 mois, est divisé en 5 modules : 1 module de pré-requis, 4 modules sur les différents aspects de la gestion du personnel. Les cours ont lieu en soirée et en fin de semaine, pour permettre aux étudiants inscrits en formation initiale et en formation continue de les suivre ensemble. Un stage en entreprise, de trois mois, se déroule de mai à fin juillet.

Le DESS Management public

Il résulte d'un partenariat entre l'IAE, le Centre national de la fonction publique territoriale, l'UFR AES de Nancy I, et l'Institut régional d'administration (IRA). Il vise à approfondir la formation des cadres appelés à assurer des fonctions de direction au sein des collectivités territoriales ou des services de l'Etat.

La formation, qui a débuté en janvier 1994 et concerne 25 étudiants (19 en formation continue, 6 en formation initiale), met l'accent sur les principaux concepts et les méthodes du management adaptés aux impératifs d'une gestion publique dynamique. Elle doit être, en principe, d'un an, ou de 2 ans pour les professionnels en formation continue. Pour la 1ère année de fonctionnement, cependant, la scolarité a été étalée sur 2 ans, à titre expérimental, les cours ayant lieu en fin d'après-midi et en soirée. Un stage est naturellement prévu ; les inscrits en formation continue en sont dispensés.

Le DEA en sciences de gestion

Créé en 1987, il est associé à l'équipe de recherche ERESTRATE. Il prépare les étudiants à l'enseignement et à la recherche, ainsi qu'aux activités de conseil et d'études auprès des entreprises ou dans les entreprises.

La formation, d'une durée d'un an, s'articule autour de 3 types d'enseignement, dispensés par 19 enseignants, dont 9 sont de l'IAE :

- les enseignements méthodologiques,
- les enseignements théoriques,
- les séminaires de recherche.

Les 27 étudiants inscrits à ce DEA viennent de différentes formations, notamment des maîtrises en sciences de gestion, en AES, en sciences économiques, de l'ICN et de l'ENE de Strasbourg.

La recherche

L'IAE est doté d'une *équipe de recherche en stratégie d'entreprise, ERESTRATE*, créée en juin 1988. Cette équipe, qui comprend 5 départements dont les directeurs appartiennent tous à l'IAE, bénéficie du statut d'équipe d'accueil (DRED) depuis 1992. Elle est composée de 61 membres appartenant à différentes composantes de l'université de Nancy II (ICN, IUT, AES, Faculté de droit), dont 11 sont habilités à diriger des recherches et dont 7 sont docteurs non habilités.

Le dynamisme de l'équipe apparaît dans la diversité de ses activités :

- elle organise des séminaires de recherches, dans le cadre de la formation doctorale, à l'intention des 43 étudiants inscrits en doctorat de gestion. Ceux-ci viennent exposer l'état de leurs travaux et les difficultés qu'ils rencontrent ;

- elle participe à des contrats de recherche, organise des colloques, et publie régulièrement des cahiers de recherches, offrant la possibilité à tous les membres de l'équipe de diffuser leurs travaux, après sélection du comité de lecture ;

- elle développe un partenariat avec les entreprises et projette, notamment, la création d'un observatoire de la transmission d'entreprise de nature pluridisciplinaire. L'idée est de réunir les compétences des enseignants chercheurs dans les domaines économiques, juridiques, de gestion et de psychologie, afin de mettre au point une méthodologie permettant d'appréhender la transmission des entreprises ;

- un certain nombre de programmes de recherches dirigés par les responsables de l'IAE sont européens et internationaux.

4 - Les relations extérieures de la composante

Il existe un réel partenariat avec les entreprises locales, notamment avec la société nancéienne Varin-Bernier du groupe CIC, qui se manifeste sous la forme d'un financement des *Annales du management (Economica)* ou de conférences à destination des cadres de cette société. Les relations avec le journal *L'Est Républicain* favorisent l'acquisition par les étudiants d'un savoir-faire d'entreprise. Une collaboration plus pointue avec la Manufacture vosgienne de meubles a pour objectif de faire acquérir aux spécialistes des métiers du bois des connaissances générales de gestion afin de leur permettre de mieux appréhender le système de formation des prix et de mieux maîtriser le coût des innovations. D'une façon générale, il faut rappeler que l'ouverture de nouveaux diplômes est précédée d'une étude sur les débouchés susceptibles d'être offerts et qu'un service "Entreprises et stages" vient d'être créé pour traiter les offres venant des entreprises.

A la dimension internationale des activités de recherches d'ERESTRATE déjà évoquée, s'ajoute la dimension internationale de l'enseignement. Les étudiants de MSG peuvent effectuer leur 2ème année de maîtrise dans l'une des universités étrangères appartenant au réseau ECTS d'ERASMUS ; en 1992-1993, 5 étudiants ont bénéficié de cette possibilité. En contrepartie, l'IAE accueille des étudiants étrangers. L'Institut participe à d'autres programmes d'échanges et reçoit à ce titre des étudiants de différents pays.

L'université de Nancy II

**Le campus Albert 1er
Lettres et sciences humaines**

I - L'UFR Lettres

Pour rendre compte le plus exactement possible de l'impression laissée par la visite de l'UFR de lettres de l'université de Nancy II, sans doute faut-il parler de plusieurs points forts et de quelques points sensibles. Le fonctionnement de la composante, dans son ensemble, est apparu sous un jour positif.

Les étudiants de cette UFR ne sont pas les plus à plaindre de l'université française en termes d'occupation des locaux : le responsable du DEUG de lettres modernes et classiques déplore, à juste titre, que les effectifs des groupes de travaux dirigés soient trop nombreux ; mais il s'agit, dit-il, d'effectifs qui tournent autour de 45 étudiants, ce qui est très loin des records en la matière. Cependant, cet équilibre est précaire, puisque les travaux déjà engagés pour construire un important nouveau bâtiment, qui était destiné à faciliter la rentrée prochaine, viennent de se voir brutalement interrompus, à la suite d'une action en justice des riverains.

1 - Présentation

L'UFR comprend les 7 départements suivants :

- 1er cycle Lettres,
- département Concours,
- département Culture-communication,
- Lettres classiques,
- Lettres modernes,
- Information-communication,
- IUP Information-communication.

A côté de la filière traditionnelle de langue et littérature françaises, qui prépare aux diplômes et aux concours de recrutement nationaux (DEUG, licence, maîtrise, DEA, CAPES, agrégation), s'est développée, en aval, à partir de la mise en place, en 1985, d'un DEUG Culture et communication, toute une filière Information-communication (licence, maîtrise, DESS). L'étudiant, titulaire d'un DEUG Culture et communication, peut, en fonction des éléments qui composent son diplôme, s'orienter

- vers la licence Information-communication, d'accès limité à 70 étudiants (admission sur dossier),
- vers la licence Cinéma et audiovisuel, d'accès également limité à 70 étudiants. La filière Cinéma et audiovisuel a été à l'origine mise en place au sein de l'UFR de Lettres. Ses diplômés se préparent à présent à l'IECA,
- vers la licence Sciences de l'éducation, mention Culture et société,
- vers la licence Sciences du langage,
- vers la licence Histoire de l'art,
- vers la licence Lettres modernes.

Enfin, l'UFR Lettres prépare également à 2 diplômes d'université : Etudes théâtrales et Grec moderne.

La composante dispose de 21 postes de rang A, de 28 postes de rang B (dont 1 vacant et 1 "prêté"), d'1 PRAG, de 2 ATER et de 2 AMN (l'un des deux ATER occupe un poste de rang B non décompté dans le précédent total). Mais chaque année l'UFR recourt à de nombreux vacataires en raison de l'absence d'universitaires spécialistes des disciplines et des techniques enseignées dans les nouvelles filières.

2 - La filière des lettres

Le 1er cycle présente des aspects contrastés, mais difficiles à analyser. En effet, la possibilité pour les étudiants de s'inscrire en seconde année, tout en n'ayant pas obtenu tous les "points" correspondant à la première, et d'y rester, rend leur progression réelle impossible à suivre de façon globale. 20 à 30% des étudiants inscrits, pense-t-on, obtiennent leur DEUG en deux ans. Pour le reste, aucune statistique ne peut être établie avec certitude, puisqu'il faudrait suivre et enregistrer l'itinéraire de chaque étudiant. Le directeur de l'UFR souhaiterait le faire mais ne le peut, faute des crédits nécessaires à une telle étude.

Cependant, dès la 1ère année du DEUG, on observe qu'un programme exigeant d'auteurs peut susciter chez les étudiants un véritable intérêt, et que beaucoup d'entre eux, d'après leurs professeurs, étendent volontiers à partir de ces œuvres leur champ de lecture et de réflexion, ce qui est un beau résultat. Il faut mettre aussi à l'actif de ce DEUG le souci du présent responsable de l'inscrire, selon ses propres termes, dans une perspective longue, c'est-à-dire d'insister, en 1ère année notamment, sur la consolidation (dans le meilleur des cas) des connaissances de base qui feraient plus gravement défaut aux étudiants au moment où ils arriveront aux concours. En outre, le régime des études est organisé avec souplesse, de façon à permettre à l'étudiant d'aller à son rythme, selon ses capacités, conformément aux instructions ministérielles.

Les deux licences, de lettres modernes et de lettres classiques, semblent organisées selon ce même souci d'aider les étudiants à aller plus loin. Cependant, on observe une tendance à réduire l'encadrement magistral qui, comme pour le DEUG, avait été jusqu'à présent maintenu. Une mesure, en effet, vient d'être prise qui ramène les cours magistraux de littérature française à une durée de 2 trimestres. Certes, les étudiants de lettres classiques comme ceux de lettres modernes, sont tenus de suivre 4 enseignements trimestriels en littérature. Néanmoins, il serait fâcheux que cette tendance remonte au DEUG : les étudiants trouvent dans les cours magistraux des repères et les moyens d'un renforcement de leur culture générale. Par ailleurs, une difficulté, mentionnée de plusieurs côtés et avec insistance, naîtrait du pesant voisinage de l'IUFM. Certains professeurs, qui se dépensent pour garder au diplôme qu'ils remettent une valeur réelle, souffrent de voir l'admission à l'IUFM, obtenue dans des conditions différentes, entraîner une sorte de propension à accorder plus facilement la licence. Il reste qu'à la différence de ce qui se passait naguère, dans les dernières années de recrutement d'élèves-instituteurs, les universitaires ont la possibilité d'intervenir et de se faire entendre dans les instances de l'IUFM.

Les résultats des concours confirment le caractère de sérieux de la préparation antérieure : en 1992-1993, sur 25 inscrits à l'agrégation de lettres modernes, 10 ont été admissibles et 9 admis, ce qui place Nancy II en très bonne position nationale ; sur les 115 inscrits du CAPES, 66 ont été admissibles, et 46 admis. Ce n'est pas de ce côté, semble-t-il, qu'il faut faire porter les économies.

Lettres classiques et "initiation"

Mais ce qui attire particulièrement l'attention à Nancy II, c'est la manière dont, dans les secteurs dits menacés et où l'on serait tenté de baisser les bras, l'énergie du corps enseignant, au contraire, se déploie. On peut un instant, au lieu de parler par discipline, envisager cette nouvelle perspective que la dureté des temps et les lacunes des programmes de l'enseignement secondaire ont contraint d'ouvrir : celle de l'initiation. Initiation à l'ancien français, dès le DEUG : d'une façon générale, les enseignements d'ancien français paraissent particulièrement bien soutenus au fil des années d'études ; c'est sans doute, d'ailleurs, une des raisons des bons résultats à l'agrégation. Initiation aussi aux langues anciennes : les effectifs sont impressionnants, puisqu'il y faut réellement un choix de la part de l'étudiant. On compte, cette année, 40 grands débutants en grec, et 160 inscrits en latin. Si l'on considère les résultats en latin, pour les années 1992-1993 et 1993-1994, 90% et 89% respectivement des étudiants inscrits ont obtenu au premier essai les points nécessaires au DEUG. Un gros effort semble fait, de la part des professeurs de langues anciennes, pour s'adapter au niveau réel de l'étudiant, soit qu'il commence, soit qu'il reprenne l'étude : entre l'initiation d'une part, et le niveau attendu, d'autre part, après un apprentissage au lycée, un niveau intermédiaire en effet est prévu.

En même temps, l'on ne peut pas dire que les difficultés soient esquivées : dès la 1ère année par exemple, les étudiants sont entraînés de façon intensive au thème grec. Là encore, les succès aux concours sont fondés sur une préparation de longue haleine : en 1992-1993, sur les 14 inscrits au CAPES de lettres classiques, 11 ont été reçus ; aux agrégations de lettres classiques et de grammaire, les 4 inscrits ont tous été admissibles mais il n'y a eu qu'un seul reçu. Les préparateurs sont conscients sur ce point de la nécessité d'entraîner les candidats à une attitude plus assurée à l'oral.

3 - La recherche

Initiation à un bout, à l'autre possibilité de recherche : la bibliothèque section Lettres, spacieuse et accueillante, particulière aux antiquisants, en même temps centre de recherche et de rencontre, est commune à 5 équipes, qui constituent le *Groupement de recherche Histoire et cultures de l'antiquité grecque et romaine*, rattachés aux UFR Sciences historiques et géographiques et Lettes :

- *Diversité géographique et socioculturelle de la langue grecque,*
- *Pouvoirs, sociétés et mentalités dans le monde gréco-romain,*
- *Groupe de recherche en archéologie urbaine (GRAU),*
- *Centre Albert Grenier d'antiquité nationale (CAG),*
- *Formes de la culture latine.*

Tous les ouvrages (20 000 volumes), collection remarquable selon des critères nationaux et internationaux, pour ce que l'on a pu voir, y sont en libre accès pour les étudiants qui souhaitent y travailler, à partir de la maîtrise et plus tard dans le cadre d'un DEA, puis d'une thèse. Les étudiants sont invités aux tables rondes organisées chaque année, comme celle qui a eu lieu en mars 1994, en études latines, sur le sujet "Humanisme et fanatisme" ; ils peuvent y entendre des professeurs et des savants français et étrangers.

La recherche, vivante et de haut niveau, constitue certainement pour les étudiants une référence de la plus grande importance, et pour un nombre non négligeable d'entre eux, des perspectives de travail ultérieur. On citera :

- *l'Unité de recherche sur le français ancien (URFA)*, associée au CNRS et rattachée à l'UFR Sciences du langage, dont les travaux permettent aux étudiants de s'initier à la lexicologie, à l'édition de textes, aux questions de traduction et d'adaptation de textes, tout en apprenant à utiliser les techniques les plus récentes ;
- *l'Equipe de recherche sur le verbe en moyen-français (ERVVF)* ;
- le *Centre d'études des milieux littéraires aux XVIIème et XVIIIème siècles (CEML)*, fondé en 1990, qui offre aux étudiants nancéiens la possibilité de s'intéresser aux cours et aux académies de la Lorraine du XVIIIème siècle. Centre interdisciplinaire en pleine expansion, il prépare pour 1995 un important colloque sur le mécénat littéraire. Plusieurs étudiants de DEA y travaillent déjà ;
- l'équipe *Information-Communication-Propagandes*.

4 - La filière Information et communication

Comme elle s'est développée par étapes, on ne peut la traiter avec unité.

Le DEUG Culture et communication, dénommé à l'origine Information et communication, et qui doit être intitulé Médiation culturelle et communication, attire en 1993-1994, en 1ère année, 498 étudiants. Il est donc important que celui de lettres qui compte 307 inscrits. En 1991-1992, 609 étudiants étaient inscrits en 1ère année de Culture et communication. De l'aveu même de ses organisateurs, la trajectoire ainsi entamée ne mène pas à des débouchés correspondants. Toutefois, certains étudiants sont tentés par cette formation pluridisciplinaire par essence, qui leur permet de mieux fixer leur choix ultérieur, quitte à revenir à la filière Lettres modernes qu'ils n'avaient pas retenue au départ.

Au sein de cette entité, des enseignements de spécialisation sont amorcés : un enseignement de journalisme, un autre d'analyses et de pratiques audiovisuelles. Dans ces deux cas, des programmes de grand intérêt sont à l'évidence offerts aux étudiants. Mais, même ici, les responsables déplorent eux-mêmes le peu de débouchés ultérieurs.

Il y a aussi, vue comme une planche de salut et comme un "débouché massif" pour les étudiants du DEUG Culture et communication, la licence en Sciences de l'éducation qui, d'une façon qui semble aller de soi pour tous, professeurs et étudiants, joue le rôle d'une préparation à l'IUFM. Au chapitre des reconversions, il faut ajouter l'utilisation par un petit nombre d'étudiants de la possibilité de rejoindre la licence de lettres modernes. Les professeurs qui les y accueillent soulignent la grande difficulté qu'éprouvent ces étudiants, qui ont perdu l'habitude d'étudier les grands textes et de manier les idées générales.

Il semble enfin que cette discipline soit, sans doute en raison de ses contours mouvants, très vorace : toute demande de crédits, issue d'autres parts, se voit d'abord ramenée à une respectueuse seconde place, et est rappelée l'évidence que Culture et communication a de gros besoins, par nature.

Mais il existe, par ailleurs, une filière Information et communication à proprement parler, qui s'est plus récemment développée à Nancy II. En 1987, a été créée une licence de ce nom, en 1988 une maîtrise. La licence offre d'abord une ouverture à quelques uns des meilleurs étudiants du DEUG Culture et communication. Faisant alterner, comme la maîtrise correspondante, périodes de cours et périodes de stages, elle met les étudiants en possession d'une véritable spécialité et leur ouvre donc des perspectives professionnelles. Le DESS qu'ils peuvent rejoindre ensuite (option Communication des entreprises et des organisations) apparaît comme une exceptionnelle réussite. Il regroupe une trentaine d'étudiants, auxquels viennent s'ajouter une demi-douzaine de salariés ; les responsables peuvent, rare satisfaction, affirmer que la presque totalité d'entre eux trouveront un emploi. D'une utilité comparable et sous la même responsabilité, le DESS Information scientifique et technique, cohabilité avec Nancy I et l'INPL, prépare une vingtaine d'étudiants à la vie professionnelle. La réussite se marque encore dans le souci d'un suivi, grâce à une association des anciens élèves de ces DESS.

Un tournant important, et même sans doute décisif pour la maîtrise des flux de la discipline Information et communication, a ensuite été franchi lorsque les responsables ont réussi à faire passer, à la rentrée 1993-1994, l'ensemble de la formation sous le régime d'un IUP. Ce devrait être un de ces points forts, pour le bien des étudiants, dont on a parlé en commençant. Malheureusement, il se trouve que la création de cet IUP s'est compliquée d'une façon qui, à l'observateur extérieur, paraît peu rationnelle : en effet, l'université de Metz, pourtant si proche, a, au même moment, créé un IUP, si bien qu'il a fallu concevoir un système qui consiste à faire alternativement commencer la série des deux premières années de formation sur un site une année, sur l'autre l'année suivante. On comprend que les initiateurs de l'IUP de Nancy II aient du mal à apprécier cette amélioration de leur projet, qui les prive également de l'autonomie dont un tel Institut, pour être le plus utile possible, a intérêt à disposer. Pour l'instant, on attend les statuts, en se contentant de l'intitulé "Service commun universitaire".

Mais l'énergie ne semble pas abandonner les responsables de ce projet qui méritait un meilleur sort ; et l'on peut supposer qu'une organisation aussi peu conforme au bon sens aura du mal à se maintenir en l'état. D'une façon générale, la rivalité avec Metz est maintes fois évoquée, et elle semble mener à une déperdition d'énergie plutôt qu'à une heureuse conjugaison de forces complémentaires.

II - L'UFR de langues et littératures étrangères

1 - Présentation

Elle comprend les départements :

- d'allemand et langues scandinaves,
 - d'anglais,
 - d'arabe,
 - d'espagnol et portugais,
 - d'hébreu,
 - d'italien,
 - de polonais,
 - de langues slaves,
 - de langues étrangères appliquées (LEA)
- soit 9 départements qui enseignent au total 13 langues vivantes étrangères.

L'enseignement appliqué des langues (langues de spécialité, enseignement pratique) est, par ailleurs, désormais regroupé au sein d'un service commun de l'université, le service commun d'enseignement des langues vivantes (SCELV) pour non-spécialistes.

Les LEA se sont considérablement développées et une véritable recherche est menée dans ce domaine. Une collaboration scientifique et pédagogique s'établit avec les autres enseignants de langues comme ceux de l'UFR Sciences du langage, même si elle est parfois lente à se mettre en place.

Le contrat d'établissement, signé en 1990, a permis le développement d'un enseignement spécifique des langues comme outils plutôt que comme disciplines scientifiques. Si la plupart se félicitent de ce développement, très réel et hautement bénéfique à l'ensemble des étudiants de l'université, certains, les anglicistes en particulier, se plaignent de voir de ce fait leur activité et leur discipline trop souvent cantonnées à un domaine purement technique.

Les rapports humains et professionnels semblent réellement excellents. L'hétérogénéité des disciplines et des effectifs (l'anglais a de très gros effectifs ; l'allemand, l'espagnol et l'italien, des effectifs moyens ; l'arabe, le danois, l'hébreu, le polonais, le russe, le suédois, de très faibles effectifs) n'altère nullement les relations entre les différents départements.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Les personnels

Le corps enseignant

Très peu d'enseignants résident hors de l'académie. Le personnel semble attaché à l'université et ne cherche généralement pas à en partir. Le respect des obligations de service, réellement contrôlé par les directeurs d'UFR et la présidence, paraît général.

L'encadrement est considéré comme à peu près satisfaisant, sauf dans quelques disciplines comme l'hébreu, l'arabe et le portugais qui ne disposent, ce qui est à l'évidence insuffisant malgré le petit nombre d'étudiants dans ces disciplines, que d'un seul enseignant, et l'espagnol, encore fortement sous-encadré, malgré quelques créations de postes récentes. Les postes ne restent pas longtemps vacants si ce n'est en raison de délais administratifs. Lorsqu'ils le sont faute de candidats, chose assez fréquente aujourd'hui pour les maîtrises de conférences, ils sont pourvus par des ATER ; c'est une manière de résoudre la difficulté sans hypothéquer l'avenir par un recrutement hâtif de titulaires insuffisamment qualifiés. Comme leur recrutement est considéré comme une sorte de prérecrutement de maîtres de conférences, on exige des ATER qu'ils se montrent déjà virtuellement des enseignants chercheurs des universités. On remédie ainsi efficacement à la pénurie actuelle de candidats aux

maîtrises de conférences. La moitié environ des ATER recrutés sont d'origine locale, ce qui paraît une proportion acceptable.

Les lecteurs, quoique nombreux (une trentaine), sont en nombre anormalement insuffisant en italien et en espagnol. Les lecteurs d'anglais, les plus nombreux, possèdent, par tradition ou par accords internationaux, un niveau équivalent à celui de la licence. Dans les autres langues, il s'agit le plus souvent d'étudiants avancés et de doctorants, comme en allemand, ou même d'enseignants du secondaire ou du supérieur, comme en polonais, en arabe, en scandinave ou en italien.

Tous, professeurs, maîtres de conférences, ATER, participent à l'enseignement en 1er cycle, bien qu'à des degrés divers. Aussi, les chargés de cours extérieurs à l'université sont-ils très peu nombreux, sauf peut-être en italien et en espagnol : le nombre d'heures qu'ils effectuent représente 4,9% du total des heures effectuées à l'UFR. Ce sont, pour certains, choisis par les responsables de cycles avec l'accord de la commission de spécialistes, des professionnels intervenant dans la filière LEA. Cette situation est satisfaisante.

L'âge moyen des enseignants chercheurs, assez élevé, n'exclut pas une réelle capacité d'adaptation aux désirs et aux besoins des étudiants. L'adoption sans histoire de la rénovation pédagogique, le développement de l'enseignement des langues-outils auquel ont participé des enseignants chercheurs traditionnels comme des spécialistes de didactique des langues, la création d'une bibliothèque audio-visuelle d'anglais, l'existence et l'activité du Centre de recherches et d'applications pédagogiques en langues (CRAPEL), en sont des signes encourageants.

Le personnel IATOS

Géré et efficacement contrôlé par le secrétaire général, ce personnel est, de l'avis général, tout à fait dévoué et compétent ; l'absentéisme n'y sévit point et il assume une charge de travail qui, à certaines époques, est importante. Les responsables enseignants sont unanimes à signaler que les nouvelles modalités de gestion, décidées par la présidence, ont entraîné un surcroît de travail. Mais n'est-il pas inévitable que la mise en place d'un nouveau système entraîne provisoirement des difficultés, et n'est-ce pas le prix à payer pour toute modernisation ? De même, certains se plaignent de la rigidité comptable de l'administration centrale, qui exigerait, d'enseignants de bonne volonté mais non rompus aux techniques de gestion, des formalités qui leur paraissent non seulement lourdes mais encore propres à retarder les opérations. En fait, les exigences de la présidence, qui juge indispensable un minimum de discipline, ont, pour remédier à certaines dérives, porté sur trois points : 1) gestion prévisionnelle des heures complémentaires (déterminer, diplôme par diplôme, les besoins avant le début de l'année universitaire) ; 2) remontée d'une fiche individuelle de service, visée par le directeur d'UFR, en début d'année et en tout cas avant la mise en paiement des états d'heures complémentaires ; 3) dépôt des ordres de mission avant le départ en mission (sauf justification) et des rapports préalables à soutenance de thèse ou d'habilitation dans un délai raisonnable avant la signature de l'arrêté de soutenance.

Les ressources matérielles

Les locaux

L'UFR est située sur le campus des lettres, en pleine ville. L'architecture, parfaitement banale, mais aérée et claire, semble avoir subi non sans succès l'épreuve du temps. L'entretien est correct et jugé tel. L'UFR attend avec impatience la construction, fâcheusement retardée pour des raisons juridiques, d'un nouveau bâtiment, assez petit mais bien nécessaire, dont elle aura 500 m².

Les enseignants disposent d'un bureau pour 3 ou 4. Grâce à la bonne entente qui règne entre eux, la situation est considérée comme vivable.

Les locaux à vocation pédagogique sont imparfaitement adaptés : les amphithéâtres sont trop vastes pour les cours magistraux dispensés, les salles de travaux dirigés trop petites ou trop grandes pour la taille moyenne des TD. La saturation est souvent dépassée lors de la rentrée de la 1ère année. Le taux d'occupation des salles est bon : toutes sont utilisées du lundi au vendredi, durant les 28 semaines (effectives) d'enseignement, hors sessions d'examen ; les enseignements de DEA et les divers partiels ont lieu le samedi. Ce résultat n'a pu être obtenu qu'au prix d'une banalisation complète des salles de cours, qui affaiblit, à l'évidence, la cohésion de l'ensemble.

L'UFR possède un laboratoire d'enseignement de la langue qui comprend 75 cabines et une salle où les étudiants s'exercent à téléphoner en langue étrangère, ce qui constitue le fin du fin de la pratique orale.

"Institut", c'est ainsi qu'on nomme ici la salle, réservée à un département et qui sert à la fois de salle de travail pour les étudiants et de bibliothèque de département. Seuls les départements d'anglais et d'allemand possèdent chacun un institut, qui sont, quelques heures par semaine, utilisés comme salles de cours. Bien qu'il y ait suffisamment de places à la bibliothèque universitaire et que celle-ci soit située sur le campus, c'est grand dommage car ce sont des lieux accueillants qui permettent aux étudiants d'une même discipline de travailler ensemble, de s'entraider et de se familiariser avec les livres et le travail intellectuel.

Tous les secrétariats d'UFR sont rassemblés dans un même bâtiment administratif. Si la collaboration entre eux s'en trouve facilitée, cela présente l'inconvénient de séparer des secrétariats les enseignants, et plus encore les étudiants. Il convient néanmoins de noter que l'organisation des études fait que chaque étudiant a le plus souvent à faire avec plus d'un secrétariat (secrétariat d'UFR ou Scolarité) et qu'à cet égard, donc, les avantages du regroupement ne profitent pas seulement aux personnels administratifs.

Il serait souhaitable que soient davantage regroupés, par discipline ou par département, la bibliothèque d'institut, une salle de travail pour les étudiants (ce peut être la même salle), le secrétariat, aujourd'hui isolé dans le bâtiment administratif, et au moins quelques salles de cours.

Les bibliothèques

La bibliothèque sonore de l'UFR, convenablement équipée en matériel de lecture, possède environ 2 500 documents sonores, audio-visuels et informatiques pour toutes les langues vivantes, qui sont mis à la disposition des étudiants. Elle est connue, dit-on, à l'étranger d'où l'on vient la visiter et s'en inspirer. Il est prévu qu'elle se développe dans les nouveaux bâtiments si un supplément de personnel de surveillance est obtenu.

Le département d'anglais possède un petit service de documentation qui contient des dossiers d'étudiants de DEUG en civilisation et un assez grand nombre de périodiques.

Les bibliothèques des départements d'allemand et d'anglais ont déjà été évoquées. Les possibilités d'ouverture sont limitées par le peu de personnel (en anglais un demi-poste, en allemand une personne en Contrat emploi solidarité, d'ailleurs fort efficace). Pour être ouverts toute la semaine, chacun de ces instituts exigerait deux emplois à plein temps. Mais on espère que les nouveaux bâtiments permettront un regroupement. Ces bibliothèques d'instituts offrent, comme c'était à peu près la règle autrefois, des ouvrages de base aux étudiants. Ce ne sont pas, comme cela devient de plus en plus fréquent, des bibliothèques de recherches pour enseignants chercheurs et pour doctorants. Il n'est pas sûr que le premier système ne soit pas beaucoup plus utile aux étudiants que le second ne l'est aux chercheurs.

Les ressources

Elles sont, à l'exception du produit minime de la taxe d'apprentissage dans la filière LEA, exclusivement constituées par les crédits accordés à l'UFR par l'université. Une somme fixe minimum est attribuée à chaque département, et le reste est partagé au prorata du nombre d'étudiants. Si ce système n'encourage pas les innovations, il serait sans doute risqué de le modifier profondément.

3 - L'enseignement

L'organisation des DEUG, "rénovés" en 1986, et pour lesquels une nouvelle adaptation est en cours, est simple et compréhensible aux jeunes étudiants. Elle semble harmonieusement allier la discipline fondamentale (les "éléments", c'est-à-dire les modules, de "définition", qui comptent pour les 4/6èmes) à des compléments divers (les "éléments d'ouverture", dont le choix est très vaste) mais non exagérément dispersés.

L'abandon en cours d'année de maîtrise est fréquent, comme souvent, en particulier pour les étudiants qui passent l'année à l'étranger ; ils peuvent pourtant faire valider, pour leur certificat de maîtrise, les études faites à l'étranger pendant l'année.

Peu de formations sont professionnelles : en LEA, la mention Affaires et commerces, qui réunit allemand, anglais, italien et russe, la préparation aux carrières de l'enseignement, à l'agrégation et, dans le cadre d'une collaboration avec l'IUFM de Lorraine, au CAPES et au professorat des écoles, ainsi qu'un module de "sensibilisation au professorat de l'enseignement secondaire", en 2ème année de DEUG, assuré par l'UFR Sciences du langage.

Avec l'IUFM de Lorraine, les relations semblent exceptionnellement confiantes et étroites. De nombreux enseignants ont cru de leur devoir de s'y donner sérieusement, et l'IUFM a fait grandement appel à eux, jusque dans des domaines qui, au dire de certains, ne ressortissent pas de leur compétence : élaboration et suivi des rapports avec les établissements et les enseignants du second degré, prospection et organisation des stages, toutes choses qui exigent temps et travail. Les enseignants ont été amenés, par cette aventure, à modifier leur pédagogie de la littérature et à s'intéresser à la didactique de leur langue.

Le suivi pédagogique, comme partout, et par nécessité, est faible. Des séances d'accueil destinées aux nouveaux bacheliers sont assurées, lors des inscriptions universitaires, par des étudiants spécialement formés durant 4 jours. A partir de janvier, des étudiants de 2ème cycle donnent des consultations pédagogiques dites "tutorat d'accompagnement" ; environ 1/3 des étudiants de 1er cycle y ont recours.

4 - La recherche

L'UFR offre aux étudiants 2 DEA, qui sont partie prenante de l'une des deux Ecoles doctorales de l'université, "Langage, temps, société" :

- *le DEA Etudes anglaises et nord-américaines*, à double sceau avec Strasbourg II, comptait en 1992-93, 15 inscrits à Nancy (23 à Strasbourg). Il propose 2 options aux étudiants (littérature et civilisation du monde anglophone, didactique des langues) et prend appui sur le Centre d'études linguistiques pour la traduction automatique (CELTA, équipe CNRS), et sur le Centre de recherche et d'application pédagogique en langues (CRAPEL, équipe d'accueil), tous deux rattachés à l'UFR Sciences du langage, ainsi que sur le Centre d'études anglaises et nord-américaines (CEAA), équipe d'accueil rattachée à l'UFR de langues et littératures étrangères.

- *le DEA Littératures et civilisations germaniques, scandinaves et slaves* propose aux étudiants, outre un tronc commun, des enseignements disciplinaires optionnels en rapport avec la langue choisie. Cette formation est liée au Centre de recherches germaniques et scandinaves, qui est classé "équipe d'accueil".

Cinq centres de recherches sont rattachés à l'UFR de Langues et littératures étrangères : outre le *Centre d'études anglaises et nord-américaines*, et le *Centre de recherches germaniques et scandinaves*, déjà évoqués, figurent trois équipes reconnues par le Conseil scientifique de l'université, qui établit pour chacune d'elles un bilan scientifique annuel : *le Groupe de recherches sur l'Europe centrale* (GREC), équipe véritablement interdisciplinaire, *Culture et société dans la littérature italienne*, et le *Groupe de recherche sur l'Europe des XVIème et XVIIème siècles*.

La disparité de ces centres, quant au nombre de leurs membres, entraîne une disparité considérable dans l'ampleur et le niveau de leurs activités, dans le nombre de leurs relations avec d'autres organismes ou d'autres chercheurs, dans l'effectif des doctorants accueillis. Mais l'impression prévaut que la recherche, sans faire beaucoup de bruit, est, dans l'ensemble, active et réelle, en particulier, mais nullement uniquement, dans le domaine des recherches appliquées à la pédagogie des langues vivantes. Les étudiants et les Nancéiens assistent volontiers et en nombre à certains colloques ainsi qu'à des conférences de personnalités invitées, que la presse annonce et dont parfois elle rend compte.

L'UFR souhaiterait que l'université lui attribue une somme modeste qu'elle pourrait, sans formalité, consacrer à des activités de recherches prometteuses mais plus pointues que celles reconnues par le Conseil scientifique de l'université. Mais celui-ci, seule instance commune à avoir compétence pour soutenir l'activité de recherche, ne dispose que de peu de crédits non affectés : le BQR est affecté à des *projets* précis. L'UFR ne pourrait-elle pas réserver à la recherche une partie de son budget de fonctionnement, comme d'autres UFR dotées d'une commission scientifique le font ?

5 - Les relations extérieures de la composante

Elles sont assez nombreuses. La collaboration avec l'Institut Goethe de Nancy, qui participe à l'organisation de colloques, et apporte une aide financière, est excellente. L'UFR a passé un accord avec l'université de Cracovie, en Pologne, et en projette un avec l'université de Dublin. Un programme commun d'études avec l'université de Leipzig aboutira sans doute à un cursus intégré. Une soixantaine d'étudiants sont concernés par le programme ERASMUS.

Les diplômes mention Français langue étrangère (licences d'allemand, d'anglais, d'espagnol, d'italien et de russe avec mention FLE, assurées par l'UFR Sciences du langage) attirent un certain nombre d'étudiants étrangers.

La filière LEA a permis une ouverture sur le monde économique. L'UFR collabore actuellement avec le centre privé de télétraduction de Lunéville.

III - L'UFR Sciences du langage

1 - Présentation

Elle propose aux étudiants un cursus complet en sciences du langage, qui va du 1er au 3ème cycle.

Les personnels

Cinq professeurs et 11 maîtres de conférences composent son corps enseignant. Son écartés les candidats qui ne considèreraient l'UFR que comme un lieu de passage ou qui privilégieraient de façon abusive la recherche au détriment de l'enseignement et du bon fonctionnement de l'UFR. Les enseignants, ceux de rang B comme ceux de rang A, n'hésitent pas ici à enseigner dans le 1er cycle. La composante, qui présente plusieurs filières spécialisées (Industries de la langue, Documentation), recourt, en outre, à de nombreux intervenants extérieurs à l'UFR, en mathématiques, informatique, documentation. Enfin, une partie du personnel ATOS est rattachée uniquement pour ordre à l'UFR.

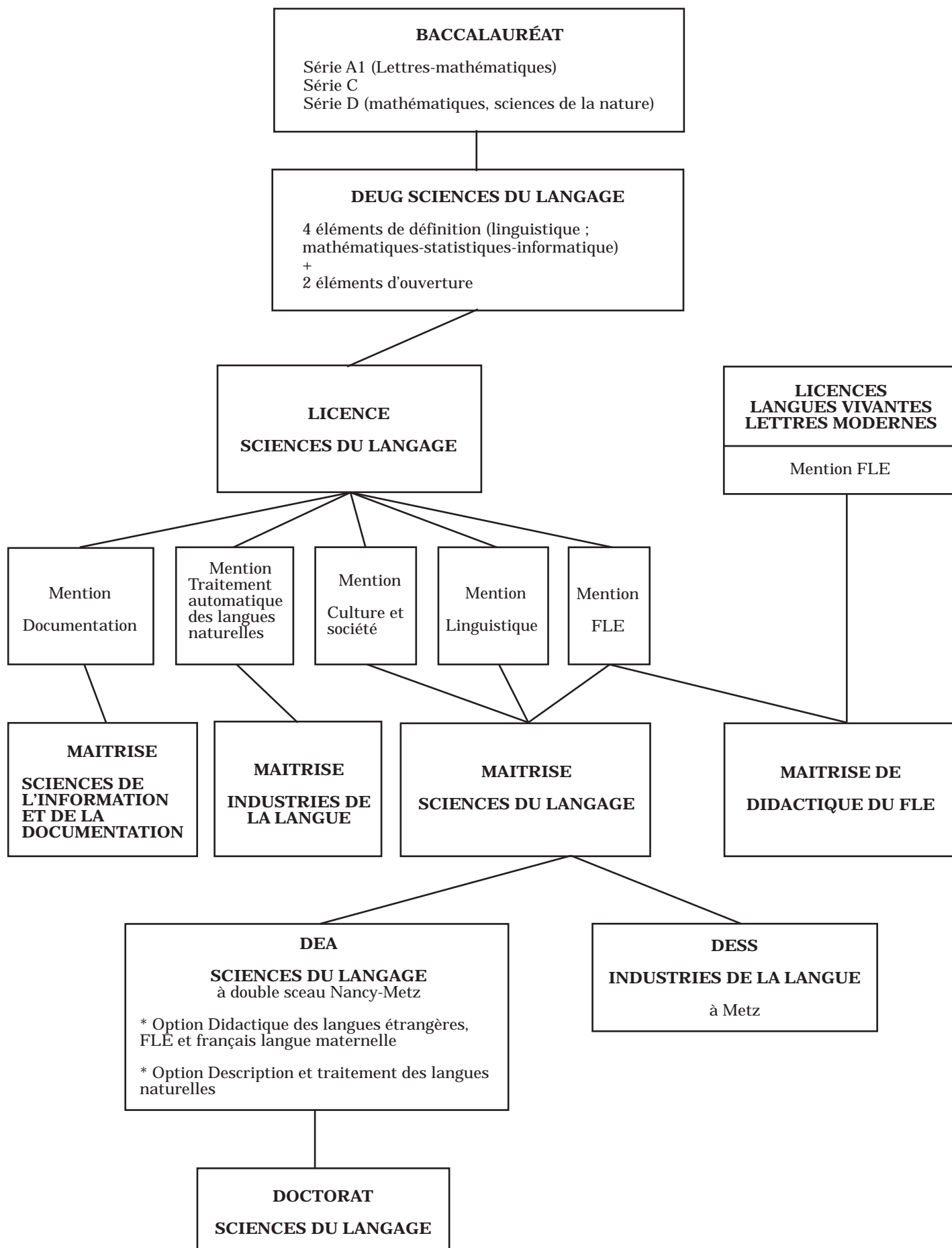
Les ressources matérielles

Les *locaux* sont saturés, mais non encore sursaturés. Une gestion et une politique d'achats rigoureuses permettent à l'UFR de disposer de laboratoires et d'un *matériel* d'enseignement et de recherche bien adaptés et de qualité. Les étudiants peuvent utiliser actuellement 7 micro-ordinateurs, 1 station SONY aménagée dans le laboratoire de phonétique, et 2 stations SUN, actuellement dans les locaux du CELTA. En outre, une salle d'informatique, comprenant une douzaine de machines, a été ouverte en septembre 1993, à l'intention des doctorants et des étudiants de maîtrise et de DEA : ils trouvent là tout le matériel nécessaire à l'élaboration de leurs travaux. Trois *bibliothèques* complètent cet ensemble, celle de l'UFR, celle du Centre de recherches et d'applications pédagogiques en langues (CRAPEL), et celle du laboratoire de phonétique, qui totalisent à elles trois près de 9 000 volumes et 145 revues. Elles se voient attribuer un maximum de crédits et devraient être consultables à partir de terminaux, lorsqu'elles seront informatisées, par les soins du CRAPEL, grâce au logiciel GESBIB. En outre, une bibliothèque destinée aux thésards est en cours de constitution. Un certain regroupement du fonds documentaire serait souhaité, mais il est subordonné à la découverte d'un local, celui utilisé actuellement l'étant aussi et surtout comme salle de cours.

On se plaint vivement de la comptabilité de l'université, considérée comme chroniquement lourde et tatillonne, qui ralentirait à l'excès, au dire de plusieurs, toutes les opérations. On a vu, à propos de l'UFR de langues et littératures étrangères, qu'elles sont en fait les exigences réelles de la présidence (*voir supra, Le personnel IATOS*, p. 117). Même plainte concernant le service chargé des inscriptions et de la gestion des notes d'examen, dont les dysfonctionnements seraient dus non seulement à l'inflation des effectifs et du nombre d'épreuves mais aussi à un système informatique au niveau de l'université inadapté aux besoins de gestion pédagogique de l'UFR. Le nouveau système de gestion NABUCO, tout en alourdissant le travail des UFR, devrait améliorer la situation, tout comme les récentes modifications apportées au système de dérogation.

2 - L'enseignement

Le tableau ci-contre résume les différentes formations offertes, qui ont été entièrement réorganisées :



Contrairement à ce que l'on observe dans la très grande majorité des composantes, l'UFR Sciences du langage présente en DEUG des effectifs étudiants réduits (72 étudiants en 1ère année, 35 en 2ème année), et des effectifs de 2ème et 3ème cycles beaucoup plus importants (180 étudiants en licence, 130 en maîtrise, 53 en DEA). Cette particularité s'explique par la présence, dès le DEUG - réalisé en collaboration étroite avec l'UFR de mathématiques-informatique -, de matières scientifiques, et par l'afflux, en licence, d'étudiants titulaires d'un DEUG Lettres ou d'un DEUG Langues, attirés par la filière Français langue étrangère ou par l'originalité d'une formation permettant d'entrer dans un IUFRM. Cette présence des mathématiques au niveau du DEUG incite les étudiants à s'inscrire à l'université de Metz qui délivre un diplôme au même intitulé mais dont les enseignements ne comportent pas de mathématiques. Il n'en reste pas moins que l'existence d'un DEUG Sciences du langage autonome permet de proposer aux étudiants de Nancy une formation sur 4 ans, qui est, au dire du directeur de l'UFR, "logique et progressive, complète et diversifiée".

Pour la mise en œuvre de ses formations, l'UFR Sciences du langage collabore étroitement :

- avec l'UFR de mathématiques-informatique, avec laquelle une convention fixant les règles d'échange de services a été signée, pour les enseignements de mathématiques, d'informatique et de statistiques, particulièrement présents dans la filière Industries de la langue. Cette filière est en relation avec le Centre régional d'informatique de Nancy (CRIN), avec le DESS Industries de la langue de l'université de Metz auquel participent des enseignants de Nancy II, avec le milieu industriel (par le biais des stages) ;

- avec l'UFR de Lettres et l'IUT de Nancy, pour la filière Information-documentation, qui permet notamment à certains titulaires d'un DUT Information-documentation de s'inscrire à une licence Sciences du langage et de réintégrer ainsi un cursus long ;

- avec l'IUFM de Lorraine, dont une bonne trentaine d'étudiants de licence suit les cours et avec lequel des études sont menées sur l'enseignement précoce des langues étrangères dans les écoles et l'enseignement en collège. Un poste de directeur d'études à l'IUFM est occupé par un enseignant de l'UFR.

3 - La recherche

Sont rattachés à l'UFR :

- le Centre de recherches et d'applications pédagogiques en langues (CRAPEL) ;
- le Centre de recherches et d'applications linguistiques (CRAL).

Le Centre de recherches et d'applications pédagogiques en langues (CRAPEL)

Créé en 1969 et classé équipe d'accueil, il a pour objet l'enseignement du FLE, l'apprentissage précoce des langues et le processus psycholinguistique d'acquisition des langues non maternelles. Ce centre, qui ne dispose pas de personnel à temps plein, estime avoir une influence et un rayonnement réels à l'étranger : il participe, notamment, aux travaux du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, et à la mise en place d'un réseau de centres de recherches en pédagogie des langues, qui regroupe le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Norvège, la Suède et la Suisse. Il associe à des activités de recherches collectives des réunions très fréquentes (une réunion plénière hebdomadaire) et l'organisation de stages individuels ou par petits groupes. Il publie des *Mélanges* annuels, ainsi que des documents et des cahiers pour l'enseignement (Editions Didier, Paris). Ses publications sont - faiblement - bénéficiaires. Son budget est alimenté par le conseil scientifique de l'université, par les stages, par des interventions (participation à la mise en place des IUP d'Aix-en-Provence, de Toulouse et d'Orléans), par des missions de formation et de conseil à l'étranger (fondation Bosch), par la formation en entreprise (contrat pluri-annuel avec la Régie Renault).

Le Centre de recherches et d'applications linguistiques (CRAL)

Il regroupe des équipes de haut niveau scientifique, dont certaines, peu intégrées à l'université, se sentent isolées et ignorées, et dont les activités concernent la recherche linguistique automatisée. Si ces équipes disposent de moyens propres, elles utilisent aussi en commun d'autres moyens en personnel et en matériel, qui constituent le "service de fonctionnement du CRAL". Ce dernier regroupe :

- l'*Atelier de recherches sur les textes médiévaux et leur traitement assisté (ARTEM)*, unité de recherche associée au CNRS, qui assure le traitement et l'interrogation des textes médiévaux (actes diplomatiques des origines à 1120 ; textes monastiques clunisiens ; encyclopédie historique du XIIIème siècle), à partir desquels il constitue des bases de données ;
- le *Centre d'études linguistiques pour la traduction automatique (CELTA)*, associé de longue date au CNRS (URA), qui a pour objet, outre la phonologie cognitive, la représentation et le traitement de la phrase, du texte, de la parole et des opérations de traduction. Il comprend, en plus des enseignants chercheurs, 4 ingénieurs CNRS et 1 ingénieur universitaire. Le renouvellement de son association au CNRS, sous une forme nouvelle ("CELTA nouveau"), est en très bonne voie ;
- l'*EUROTRA-France*, unité de recherche créée par le CNRS au sein du projet européen de traduction multilingue EUROTRA ;
- la *Cellule de lexicologie arabe (CLAR)*, équipe de recherche de Nancy II ;
- l'*Unité de recherche sur le français ancien (URFA)*, laboratoire CNRS (UPR 6863), qui appartient à l'importante équipe du Trésor de la langue française. Ses 2 axes de recherche sont, d'une part, la littérature, la syntaxe et le lexique du français médiéval, d'autre part, l'analyse et la lemmatisation assistées par ordinateur de textes de moyen-français ;
- le *Laboratoire de phonétique*, financé par la DRED.

4 - Conclusion

L'UFR Sciences du langage laisse une impression positive. L'entente y paraît bonne entre les enseignants. La volonté est clairement affirmée de dispenser un enseignement diversifié et de qualité, qui permette aux étudiants de s'insérer dans la vie active, mais aussi d'enrichir le vivier des chercheurs : les thésards sont l'objet de soins attentifs. En témoignent la salle d'informatique, ouverte à leur intention, la bibliothèque, en cours de constitution, qui leur est destinée, la revue *Cahiers de recherche en linguistique*, dont l'objectif est de faire connaître les travaux d'étudiants qui mériteraient une certaine diffusion... L'UFR est mal renseignée sur le devenir des étudiants qu'elle forme, dont seul un suivi de cohorte pourrait donner une image précise. L'université s'est attelée à ce problème par la mise en place, au printemps 1993, d'une cellule de réflexion et par l'embauche sur fonds propres, en janvier 1994, d'un statisticien.

IV - L'UFR Connaissance de l'homme

1 - Présentation

Avec près de 3 300 étudiants en 1993-1994 - elle en comptait 3 000 l'année précédente -, l'UFR Connaissance de l'homme est l'une des plus importantes composantes du campus Lettres, qui en totalise 11 000. Elle regroupe les départements de :

- psychologie,
 - philosophie,
 - sociologie,
 - sciences de l'éducation,
- auxquels sont rattachés 4 centres de recherche :
- le Laboratoire de psychologie,
 - le Centre de recherche en philosophie du langage et des mathématiques (CRPLM),

- le Laboratoire de sociologie du travail et de l'environnement social (LASTES),
- le Groupe de recherche sur les identités socio-professionnelles des enseignants et des formateurs et sur les dynamiques d'apprentissage (GRISEFDA).

L'UFR est dirigée avec autorité et intelligence par un maître de conférences de sociologie, élu pour 5 ans (1992-1997). Il est assisté dans cette tâche par un enseignant de psychologie. Le directeur reconnaît avoir beaucoup sacrifié à l'organisation de sa composante comme à son enseignement ; il estime difficile de concilier enseignement et recherche lorsque l'on a accepté de prendre en charge une 1ère année. Le maintien des deux activités n'est concevable, selon lui, que pour ceux qui se réfugient dans les second et surtout troisième cycles ; et il arrive souvent que ceux qui ont mené des recherches spécialisées ne puissent plus enseigner en 1er cycle, tant ils ont perdu le contact avec la réalité de l'enseignement de masse, qui exige une très grande expérience. Il en résulte un corps professoral divisé, où tous n'assument pas les mêmes tâches. Il n'en reste pas moins que l'entente qui règne au sein de l'UFR et qui va jusqu'à effacer les excès de la hiérarchie entre les enseignants de rang A et ceux de rang B, est excellente.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Le corps enseignant

Il se compose comme suit :

	Professeurs	Maîtres de conférences	ATER	Chargés de cours Vacataires
Psychologie	6 (dont 2 associés et 2 vacants)	12	2	40 environ
Philosophie	4	3	-	7
Sociologie	3	7	1	1 000 heures complémentaires
Sciences de l'éducation	3	5	-	30 environ
Total	16	27	3	85

En *psychologie*, sur les 6 postes de rang A, 2 sont vacants : la commission de spécialistes a préféré ne pas les pourvoir plutôt que de recruter des enseignants qui n'auraient pas pu s'intégrer à l'équipe de recherche.

En *philosophie*, 3 des 7 titulaires partiront dans quelques années à la retraite.

Le *département des sciences de l'éducation* souffre, en raison de l'accroissement considérable du nombre des étudiants, multiplié par 5 en 5 ans, d'un relatif sous-encadrement, que compense le réel dynamisme des principaux responsables.

Les centres de documentation

Celui du *département de sociologie*, fort de 5 000 volumes et ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, paraît peu fréquenté (à 30%) : l'exiguïté des lieux et l'entassement ne seraient pas étrangers à cette désaffection.

Celui du *département des sciences de l'éducation* n'abrite, dans un espace réduit, que 1 500 ouvrages, mais il est abonné à plus de 30 revues.

3 - L'enseignement

Les effectifs

Le *département de psychologie* est le plus important de l'UFR Connaissance de l'homme quant au nombre des inscrits. Mais si celui-ci augmente d'année en année, le département n'a cependant pas connu, comme dans d'autres universités, un raz-de-marée. La répartition des 1 675 inscrits se fait comme suit :

- DEUG 1ère année :	700
- DEUG 2ème année :	430
- licence :	260
- maîtrise :	180
- DESS :	65
- DEA :	40

La configuration pyramidale - afflux d'étudiants à la base, nombre réduit au sommet - est conforme à ce que l'on peut observer ailleurs.

Avec ses 200 étudiants, auxquels il convient d'ajouter, il est vrai, 400 autres non spécialistes qui viennent là suivre certains cours, le *département de philosophie* est le moins surchargé de l'UFR.

Si le *département de sociologie* compte 800 inscrits, 180 étudiants viennent, en outre, y chercher un complément de formation. Les inscrits se répartissent ainsi :

- DEUG :	520	(contre 250 en 1991-1992)
- licence :	150	
- maîtrise :	60	
- DESS/DEA :	50	
- doctorat :	20	

Le *département des sciences de l'éducation*, enfin, qui n'offre pas de formations de DEUG, a près de 600 inscrits :

- licence :	420
- maîtrise :	150
- DESS :	14
- DEA :	15

Mais il propose, en outre, à 400 étudiants d'autres formations, des enseignements sur :

- l'échec scolaire (210 étudiants sont concernés),
- la découverte de l'école élémentaire (70 étudiants),
- l'école et le partenariat (120 étudiants).

Le département est donc passé, en quelques années, de 150 à 800 étudiants (les non-spécialistes ne comptent que pour moitié).

Les formations

Le *département de psychologie* offre un cursus classique. Le DEUG fonctionne par points : parmi les UV optionnelles, l'étudiant devra choisir entre 4 UV à 2 points ou 2 UV à 4 points. L'assistance aux TD est obligatoire et contrôlée. En 1ère année (14 h de cours obligatoires), l'étudiant, auquel on inculque les principales notions de psychologie et la méthodologie, est en outre initié à la biologie comme aux statistiques. La 2ème année est plus spécialisée (étude du développement, de la psychologie génétique, des organisations individuelles et des processus interactifs, des bases de la psychologie clinique et de la psychologie sociale). Licence et maîtrise mêlent à nouveau à un tronc commun des options variées. Des passerelles sont prévues afin que les étudiants puissent s'inscrire en droit (criminologie) ou en biologie.

En *philosophie*, l'étudiant de 1ère année doit obligatoirement suivre des cours de philosophie, d'histoire de la philosophie, de morale et politique, de logique et épistémologie, de philosophie ancienne, d'initiation au vocabulaire philosophique et de langue étrangère (10 h 30 par semaine). Quatre heures par semaine sont optionnelles. Les exigences nationales, bien qu'excessives, sont scrupuleusement respectées. Les enseignants jugent lourd ce poids des études et se refusent, comme tous les

représentants des autres disciplines de l'UFR d'ailleurs, à en alourdir la charge ; tous se refusent, au nom de l'autonomie des universités, à la réforme Jospin, qui augmenterait encore le nombre des cours. La licence comporte 4 unités (philosophie générale, histoire de la philosophie, esthétique, logique et épistémologie), ainsi qu'une option : histoire de la philosophie contemporaine/philosophie morale et politique, ou langage, épistémologie et logique. Pour la maîtrise, outre le mémoire, il faut choisir celle des 2 options qui n'a pas été retenue lors de la licence. Enfin, le département prépare aux concours de recrutement, mais les succès y semblent bien modestes.

En *sociologie*, l'enseignement présente une caractéristique majeure : il est spécialisé dans la formation, l'emploi et le développement local, donc dans l'économie ou le socio-économique. En 1ère et en 2ème années, en effet, sont dispensés outre des cours de sociologie générale, des cours de méthodologie (statistiques, informatique), de sociologie urbaine, de sociologie liée à la famille (principalement la politique sociale : sociologie de la vieillesse), d'anthropologie sociale et économique. Quatre heures par semaine sont consacrées aux matières optionnelles et à l'apprentissage d'une langue étrangère. La licence comprend, outre un certificat de sociologie générale, un certificat optionnel (droit du travail/problèmes économiques, ou psychologie sociale). La maîtrise est constituée par un important certificat lié à la formation et à l'emploi.

En *sciences de l'éducation*, les enseignements, on l'a dit, ne débutent qu'au niveau de la licence. Celle-ci compte 3 filières : l'une est destinée aux formateurs en formation initiale (enseignants à la recherche d'une hyperspécialisation pour accéder à une fonction d'inspection par exemple) ; une autre aux formateurs en formation continue (le cursus est alors entièrement financé par les entreprises ou les services demandeurs, comme les Houillères du Bassin de Lorraine ou la société de Pont-à-Mousson). Enfin, une troisième filière intitulée "Culture et société", et qui concerne 350 étudiants, comporte trois types d'enseignements : un enseignement concernant l'éducation et ses méthodes, un tiers optionnel, un enseignement qui prolonge ce qui a été étudié en DEUG (car la plupart viennent du DEUG Culture et communication). Quant à la maîtrise, 2 filières la composent : la filière Formation de formateurs (200 h de cours) et la filière Culture et société (avec options).

4 - Les formations doctorales et la recherche

Le département de psychologie

Il propose 2 DESS et 1 DEA :

- Le *DESS Psychologie clinique et pathologique*, qui compte 40 inscrits, est axé sur la clinique et repose sur des stages et des séminaires (travaux à partir de documents cliniques, psychopathologie de l'adolescence, psychométrie et diagnostic). Les trois éléments qui composent ce DESS professionnel (psychologie clinique, psychopathologie, psychométrie) doivent être acquis séparément (il n'y a pas de compensation possible de l'un par l'autre). De plus, est exigé un mémoire terminal.
- Le *DESS Ingénierie de la communication et de la cognition psychologique du travail*, cohabilité avec l'université de Metz, traite de la communication, de l'ergonomie et des systèmes experts.
- Le *DEA de psychologie (Facteurs psychologiques et sociaux de la communication, de la cognition et des représentations de soi)*, centré sur les processus cognitifs et communicationnels, comprend des enseignements théoriques, des séminaires et des stages.

Le département de psychologie de Nancy II a trouvé là sa spécificité et a développé son propre centre de recherche, intitulé *Laboratoire de psychologie*. Celui-ci étudie tout particulièrement l'interactivité, mais aussi la logique élocutoire, ce qui permet l'examen de conversations ordinaires comme celui du langage de l'autisme ou de l'homme et de la machine. Ce centre, classé équipe d'accueil, bénéficie de 200 000 F de crédits. Il a obtenu des contrats aussi bien du ministère du Travail que des entreprises de la région (génie logiciel). Parmi les thèses récemment soutenues, l'une portait sur l'émergence d'une différenciation sociale dans une société animale.

Comptabilisation globale de la productivité du laboratoire

Genre	Nombre
Publications	49
- revues d'audience internationale	08
- revues d'audience nationale	41
Ouvrages et chapitres d'ouvrage	31
- directions d'ouvrages ou numéros spéciaux	6
- contributions à des ouvrages	
. publiés à l'étranger	7
. publiés en France	18
Communications à des colloques	58
- à l'étranger	24
- en France	34
Conférences invitées	26
Rapports de recherche	15
Thèses	17
- soutenues depuis 1991	5
- non arrivées à la soutenance	12
Total	196

Le *Groupe Recherche-Education-Emploi (GREE)* forme avec l'ADEPS l'équipe *Emploi et politiques sociales*, qui, associée au CNRS (URA 1167) et rattachée aux UFR Droit et Connaissance de l'homme de Nancy II, regroupe des psychologues, des sociologues et des économistes (35 personnes). Le GREE, qui existe depuis déjà 20 ans, travaille essentiellement sur l'emploi et analyse les effets des politiques sociales sur les comportements individuels et familiaux. Il a par exemple examiné les conséquences de l'aide au logement et son incidence sur l'événement familial. D'un point de vue plus psychosociologique, il étudie le chômage (dans la région), et l'insertion des jeunes en fonction de leur type de formation. Il a obtenu de nombreux contrats, notamment avec la sidérurgie lorraine (Unimétal), sur les questions de reconversion, et la RATP (problème de la mobilité professionnelle). Il se soucie prioritairement de la formation continue, en liaison avec le Centre universitaire de coopération économique et sociale (CUCES) et compte à son actif de nombreuses publications.

Le Centre se plaint légitimement de l'exiguïté des locaux qui lui sont affectés (100 m² pour 25 permanents et une bibliothèque de 2 500 volumes). En outre, le faible nombre d'allocataires de recherche ou de bourses CNRS (1 tous les 3 ans) crée un autre goulot d'étranglement. L'équipe n'en est pas moins bien implantée en Lorraine, région économiquement sinistrée, où cet observatoire de la vie socio-économique prend en compte la double dimension humaine et industrielle.

Le département de philosophie

Deux centres de recherche lui sont rattachés, qui viennent d'être regroupés pour constituer un *Groupe de recherche sur la philosophie du langage et des mathématiques (GRPLM)*. Il s'agit :

- du *Groupe de recherche sur la philosophie des mathématiques-Saar-Lor-Lux-Archives-Centre d'études et de recherche Henri Poincaré*, qui s'organise autour de l'œuvre de Poincaré, mais aussi, grâce aux 10 000 documents d'archives dont il dispose, autour de la philosophie de la logique et des mathématiques de 1850 à 1950 (dans l'espace Alsace-Lorraine-Luxembourg-Sarre). Cette équipe, recommandée par la DRED (75 000 F de crédits), organise, en mai 1994, un premier congrès international Henri Poincaré sous le patronage du secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences ; 150 universitaires de 30 pays doivent y participer. Par ailleurs, l'un des enseignants de Nancy II participe à un DEA cohabilité avec Strasbourg I et Mulhouse (*DEA Sciences et techniques : histoire, gestion et enjeux*), auquel le Groupe de recherche sur la philosophie des mathématiques est associé.

- du *Groupe de recherche sur les idéologues et la philosophie révolutionnaire et post-révolutionnaire (GRIPh)*, qui regroupe, quant à lui, des enseignants chercheurs de Nancy II et de Strasbourg II, et est associé au *DEA de philosophie*, à double sceau avec Strasbourg. Ce DEA, qui avait, en 1991, 1 inscrit, en comptait, en 1993, 17.

Naturellement, les chercheurs réclament à cor et à cri un secrétariat qualifié pour les aider dans leurs tâches administratives et organisatrices. Ils ont raison de le faire, mais l'on ne peut s'empêcher de constater que l'université de Nancy II abonde en centres de recherche qui devraient être encore regroupés. En dépit de quelques liens avec des universités voisines, chaque enseignant titulaire ne peut se prévaloir d'une organisation doctorale. Sans nuire à cette richesse et sans étouffer cette ardeur, il conviendrait de canaliser ou de réorganiser.

Le département de sociologie

Il offre, en 3ème cycle,

- le *DESS Développement local et formation*, qui sensibilise aux problèmes du développement économique et de l'apprentissage professionnel. On y étudie, en conséquence, la sociologie des organisations et les politiques d'insertion. Ciblé professionnellement, ce DESS suppose, outre la présence obligatoire aux sessions et la rédaction d'un rapport de stage et d'un mémoire, un stage de 3 mois en entreprise. Les 25 inscrits trouvent facilement où faire ce stage : dans des bureaux d'études, à Usinor-Sacilor ou dans les organisations intercommunales. Vingt étudiants ont obtenu ce DESS en 1992-1993.

- le *DEA Formation, emploi, développement*, qui porte sur les problèmes de l'emploi et de ses relations avec le milieu local, et dont l'enseignement est dispensé en 10 sessions de 2 jours. A ce DEA, participent 4 laboratoires :

- . le *Laboratoire de sociologie du travail et de l'environnement social (LASTES)*, rattaché au département de sociologie de l'UFR Connaissance de l'homme ;
- . le *Groupe de recherche sur les identités socio-professionnelles des enseignants et des formateurs et sur les dynamiques d'apprentissage (GRISEFDA)*, rattaché au département des Sciences de l'éducation de l'UFR Connaissance de l'homme ;
- . l'équipe CNRS *Emploi et politiques sociales*, dont il a déjà été question (voir le département de psychologie) ;
- . le *Centre d'étude et de recherche de l'Institut du travail (CERIT)*, rattaché à l'Institut régional du travail.

Le département de sociologie peut actuellement se prévaloir de 4 à 5 soutenances de thèse par an.

Le département des sciences de l'éducation

Il participe au même DESS et au même DEA que le département de sociologie.

Son *Groupe de recherche sur les identités socio-professionnelles des enseignants et des formateurs et sur les dynamiques d'apprentissage* est considéré, par le Conseil scientifique, comme l'une des équipes de recherche les plus actives de l'université. Une demande a été adressée auprès de la DRED afin qu'il soit reconnu équipe d'accueil. De nombreuses journées sont organisées pour les formateurs. Un colloque est en préparation sur "l'analyse des pratiques dans le champ éducatif". Le centre peut s'enorgueillir de nombreuses publications ; plusieurs thèses ont déjà été soutenues : l'une d'entre elles, par exemple, portait sur les processus cognitifs d'apprentissage de la lecture et a été publiée.

5 - Conclusions et recommandations

Dans l'ensemble, l'UFR Connaissance de l'homme laisse une impression plutôt positive. On n'y note aucun dysfonctionnement grave. Si on la compare à des UFR de même nature d'autres universités, on doit admettre qu'elle pose moins de problèmes. Son directeur la dirige avec autorité et a su nouer de bonnes relations avec ses collègues des divers départements.

Si les formations de 1er cycle du *département de psychologie* s'alignent sur les exigences nationales, le DEA et le Centre de recherche ont trouvé leur ancrage et leur champ d'investigation. Le laboratoire a d'ailleurs signé plusieurs conventions scientifiques avec des universités étrangères (université des Trois Rivières, au Canada ; université Catholique de Milan, en Italie) et participe à de nombreux réseaux, le réseau Erasmus, au niveau du DEA (pour la psychologie sociale, le centre est en liaison avec Athènes, Augsbourg, Barcelone, Lancaster, Madrid, Lisbonne, et Rome ; pour la construction interactive des savoirs, avec Amsterdam, Barcelone, Cambridge, Genève, Madrid, Neuchâtel, Rome et Salerne), ou le réseau Cognisciences Est. Assurément, les responsables souhaitent des crédits, des postes, des locaux. Le véritable manque, explicitement reconnu, concerne le laboratoire qui ne dispose pas d'un secrétariat compétent (bilingue) et d'un ITA. Quant aux étudiants qui achèvent leur scolarité, ils parviennent à s'insérer professionnellement, deviennent cliniciens ou entrent dans l'industrie (pour les plus spécialisés).

Renommé par son histoire - plusieurs enseignants prestigieux ont enseigné à Nancy -, le *département de philosophie* fonctionne à la satisfaction de tous, enseignants et étudiants. Il n'a rien perdu de son originalité et compense sa petite taille par des liens étroits avec Sarrebrück (les 2 centres de philosophie échangent étudiants et enseignants) et des associations avec Strasbourg et Besançon. S'il conserve ses postes, il devra impérativement respecter une double exigence, faute de quoi il courrait à un insupportable dysfonctionnement : intensifier ses débuts de spécialisation tout en veillant à assurer la formation philosophique des étudiants et à les initier à l'*ensemble* disciplinaire afin de ne pas tomber dans une spécialisation prématurée, qui se révélerait dangereuse. On ne peut, enfin, oublier les taux de réussite extrêmement bas obtenus à l'agrégation ou au CAPES externe : il ne faut pas plus sacrifier l'enseignement aux concours et à la recherche que l'inverse. C'est pourquoi, au moment de renouveler les acteurs de ce département, il conviendra principalement de respecter cet équilibre ; sinon, les étudiants pourraient supporter les frais d'une rupture entre ces deux exigences sans doute complémentaires.

Quant au *département de sociologie*, on ne peut qu'être frappé par le profond contraste qui existe entre un DEUG surchargé et un sommet (le DEA) performant. Le département, méthodiquement organisé, a bien défini ses objectifs (la crise industrielle, l'emploi, le travail, l'apprentissage), mais souffre de la croissance rapide de ses effectifs (qui prouve son pouvoir d'attraction) et de son manque de moyens. S'il a le privilège, rare à Nancy II, de disposer à plein temps d'une documentaliste, qui travaille dans un local spécifique, il n'en reste pas moins que les TD, qui vont jusqu'au samedi, sont surchargés, que les examens sont insuffisamment surveillés, que l'exiguïté des locaux est telle qu'aucune vraie salle de travail n'est accordée. En outre, la grande hétérogénéité des groupes de 1ère année compromet l'efficacité de l'enseignement. Un important mouvement de grève a d'ailleurs salué la rentrée 1993 pour protester contre ces dysfonctionnements. Le devenir des étudiants est mal connu, bien que le département ait cherché à le connaître. Le taux d'évaporation reste faible. 70% des étudiants s'inscrivent, après la licence, à l'IUFM. Les taux d'échec paraissent minimes (20% après les 2 sessions), mais les résultats sont, en raison de l'insuffisance de la surveillance, relatifs.

Malgré l'insuffisance des locaux et un encadrement relativement faible devant la montée des entrants, le *département des sciences de l'éducation* laisse une impression positive. D'une part, il réussit à insérer ses étudiants dans la vie active (IUFM, éducation spécialisée, formation d'adultes - nombreux dans une Lorraine soumise à la crise de la mine et de la métallurgie à devoir être reconvertis ou requalifiés -, animation dans les Maisons des jeunes et de la culture). D'autre part, nombre d'organismes sollicitent son concours : la mission académique de la formation des maîtres, les centres de formation continue, les entreprises. Enfin, ce département, qui participe à la vie de l'établissement - un des vice-présidents de l'université en est issu -, ne risque pas de se livrer à des recherches purement spéculatives, non plus qu'à des analyses coupées de la culture, d'entreprise notamment, tant il est

immergé dans la vie de la région. L'attribution d'un ou deux postes de titulaires, d'une secrétaire et de locaux, aiderait cette dynamique du travail resocialisant.

V - L'UFR de Sciences historiques et géographiques - Musique

1 - Présentation

Elle comprend les départements :

- d'histoire,
- de géographie,
- d'histoire de l'art,
- de musique.

D'importance inégale, ces départements vivent en bonne harmonie, chacun apportant dans les autres sa contribution disciplinaire - parfois lourde pour les géographes en histoire.

L'UFR a 4 représentants au conseil d'administration, 5 au conseil scientifique, et c'est un professeur de l'UFR, spécialisé en histoire du Moyen-Age, qui assure la direction de l'une des deux Ecoles doctorales de l'université, "Langages, temps, sociétés".

Les responsables se sentent bien impliqués dans le contrat d'établissement. Correctement classés, ils ont obtenu ce qu'ils souhaitaient.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Les personnels

Le personnel enseignant

Le corps enseignant, résident dans sa grande majorité (3 enseignants sur 24 logent hors de l'académie, en histoire, 2 sur 15 en géographie) s'est renouvelé assez rapidement ces dernières années et va continuer de le faire par le jeu des départs à la retraite. Les services sont assurés et soigneusement contrôlés par la direction. Un compte drastique des heures complémentaires est établi.

La composante s'est trouvée, cette année, confrontée à une brutale hausse d'effectifs en DEUG d'histoire et de géographie. S'il y a 520 inscrits administratifs en 1ère année, c'est en réalité près de 800 étudiants qui suivent l'élément Histoire contemporaine (présent dans les DEUG d'histoire et de géographie, et en histoire de l'art). Il a fallu passer en catastrophe de 10 à 13 groupes de TD et il en aurait fallu 15. D'où un recours à des chargés de cours de l'enseignement secondaire, pour 224 h, en histoire moderne et contemporaine, malgré le recrutement récent d'un PRAG, et pour 84 h en histoire ancienne et en histoire médiévale. Il semble que le PRAG éprouve quelque désillusion à exercer ce type de fonction : avec les effectifs écrasants qu'il gère en DEUG, il a dû renoncer à faire de la recherche, chose qui lui était possible quand il était professeur de collègue.

Il en va de même en géographie : si le DEUG de géographie compte 100 inscrits, c'est en fait 600 étudiants qui suivent les cours car les éléments fondamentaux de géographie figurent dans les programmes de tous les historiens en 1ère année. En seconde année, ils sont encore 160 à 180 pour 70 géographes inscrits. Donc 4 à 5 postes sont en fait au service des historiens, dont les effectifs ne cessent de croître, alors que le nombre d'enseignants chercheurs en géographie reste stable à 14 depuis très longtemps. Il est fait appel à des vacataires pour 180 h.

C'est principalement à ce niveau qu'apparaissent les problèmes de recrutement. Comme partout, la répartition des services concentre sur le DEUG les manques de titulaires.

En géographie, les cours magistraux de DEUG sont assurés par les professeurs. En histoire, le cours d'histoire moderne et contemporaine est fait par un maître de conférences. Les intervenants extérieurs, professeurs du secondaire ou ingénieurs CNRS, sont de qualité.

Le personnel IATOS

Il est, à l'évidence, insuffisant. Le secrétariat est assuré par une personne et demie, et l'administration centrale, dans la logique du système des UFR, se décharge d'un certain nombre de tâches administratives sur elles. L'autre point de faiblesse concerne les centres de recherches et les bibliothèques spécialisées : ils ne peuvent, faute de personnel, être ouverts que quelques heures par semaine, perdant ainsi une grande partie de leur productivité scientifique et recourent, assez fréquemment, à des emplois Contrats emploi solidarité (CES) temporaires. Un technicien serait nécessaire pour les deux laboratoires de géographie et d'archéologie. Enfin, l'Ecole doctorale ne dispose d'aucun personnel.

La direction a une vision claire et raisonnable de ses besoins et les entretiens avec le personnel confirment que ses conceptions sont partagées.

Les ressources matérielles

Les locaux

Ils sont, dans l'ensemble, satisfaisants. Les salles de cours sont équipées correctement (double projection en histoire de l'art, pianos et Hi-Fi en musique), les nombreux centres de documentation et bibliothèques disposent d'espace. Les enseignants ont un bureau pour deux ou trois, ce qui peut faire rêver un parisien. Seuls les amphithéâtres semblent mal entretenus. Aucun amphithéâtre n'est, en outre, assez grand pour accueillir les 800 étudiants d'histoire contemporaine et le professeur doit répéter son cours.

Le regroupement dans un bâtiment d'accueil des directions et des secrétariats des différentes UFR du campus Albert 1er présente, au dire des usagers, des avantages et des inconvénients : les directions se trouvent éloignées des salles de cours, des centres de recherche et des bureaux des enseignants ; mais la proximité des bureaux des différents directeurs d'UFR permet d'utiles contacts.

Les étudiants souhaiteraient disposer de locaux plus vastes pour leurs associations qui sont actives et désireuses de participer à la vie de l'UFR. Ils se plaignent de salles de TD surchargées en histoire et géographie (80 dans des salles destinées à recevoir 50 ou 60 personnes). L'histoire de l'art ne souffre pas de manque d'espace, sauf pour les "éléments d'ouverture" qui attirent beaucoup. En musicologie, les étudiants s'estiment bien installés.

Les bibliothèques, les centres de documentation et les laboratoires

Malgré l'insuffisance du personnel, ils constituent incontestablement, avec leurs collections d'ouvrages parfois impressionnantes, et leur équipement, un point fort de cette UFR. Le très utile *Répertoire des bibliothèques et centres de documentation* de l'université les présente :

- l'Institut d'études lorraines,
- l'Institut d'histoire, histoire de l'art et archéologie,
- l'Institut de paléographie et diplomatique,
- le Centre d'information et de documentation "Le monde méditerranéen antique",
- la bibliothèque de géographie et sa cartothèque,
- l'Institut de musicologie.

Le laboratoire de géographie physique, pourvu d'un équipement moderne, dispose d'une salle des cartes dont le fonds de cartes anciennes est intéressant.

Le département d'histoire de l'art bénéficie d'une remarquable diapotheque, sans cesse enrichie grâce à la présence d'un photographe à plein temps, vestige d'une situation ancienne. Les laboratoires d'archéologie sont bien équipés, mais le laboratoire d'archéologie médiévale a besoin d'être relogé. Une salle informatique à la disposition des étudiants de maîtrise et de 3ème cycle en libre-service est correctement équipée.

Ces bibliothèques collaborent avec la BU à laquelle, en particulier, elles transmettent les revues auxquelles elles sont abonnées en vue de leur stockage. Les étudiants sont satisfaits de cette coordination qui leur permet de trouver ce qu'ils cherchent. L'université a passé, par ailleurs, une convention avec la bibliothèque diocésaine du grand séminaire, particulièrement riche en ouvrages de sciences religieuses, d'histoire et de musique, dotée d'un fonds lorrain et d'un fonds d'incunables. On imagine tout le parti que les chercheurs peuvent en tirer.

Le budget

Les crédits proviennent principalement des subventions du ministère, mais aussi d'une aide du district urbain de Nancy qui prend en charge plus de la moitié des dépenses du département de musicologie (enseignement du conservatoire) : le district urbain paie 2 000 h, l'université 1 500, en dépit de la parité initialement prévue. La région et le district apportent également leur aide en géographie, sur contrats.

3 - Les formations

Le DEUG

En histoire, la sélection semble forte en 1ère année, surtout en histoire moderne et contemporaine : le taux de réussite y est inférieur à 20%. L'explication avancée est le faible niveau des étudiants entrant à l'université. La sélection qui paraît forte encore en 2ème année est due au fait que les étudiants sont autorisés à s'inscrire alors qu'il leur manque souvent de nombreux éléments de 1ère année : d'où les nombres importants d'échecs comptabilisés en seconde année. Pour limiter ces échecs, un intéressant système de soutien par des "moniteurs", sous la direction d'un professeur, est mis en place cette année : des étudiants de maîtrise prennent en charge durant deux mois (février-mars) des groupes de 20 étudiants ayant été particulièrement faibles aux partiels. Les étudiants sont très demandeurs en la matière. Ils voient là un meilleur suivi de leur travail alors que les TD comptent parfois 80 étudiants. Ils voudraient évidemment des TD à moindres effectifs. Ils insistent aussi sur l'importance de l'information des nouveaux étudiants et souhaitent y participer davantage : des moniteurs sont déjà associés aux inscriptions, pendant trois semaines, au début de l'année.

On peut légitimement s'interroger sur ces taux de réussite anormalement bas ainsi que sur une organisation de l'enseignement déséquilibrée où un seul élément, Histoire moderne et contemporaine, lourd pour les étudiants, de l'aveu même des enseignants qui l'encadrent, en vient à regrouper des effectifs véritablement ingérables (de l'ordre de 800 inscrits en 1993-1994, pour un flux de 316, aux primo-inscrits du DEUG d'histoire, aux redoublants, retriplants et quadruplants d'histoire moderne et contemporaine s'ajoutant les étudiants du DEUG de géographie, à qui le choix d'un autre élément d'histoire est fermé). A l'occasion de la campagne de renouvellement des habilitations, une proposition de réforme en profondeur a été faite par une commission regroupant des enseignants, principalement d'histoire moderne et contemporaine, et des étudiants. Elle a été repoussée par le conseil d'UFR.

En géographie, la situation est analogue. Les professeurs trouvent l'encadrement en nombre d'heures un peu faible (15 h en 1ère année). Le DEUG est parfois délivré, disent-ils, à des étudiants qui n'ont jamais lu un livre.

Le *département de musique* fonctionne grâce à un accord entre la ville de Nancy et le conservatoire d'une part, et l'université d'autre part. Cette situation particulière autorise les tests de sélection à l'entrée et l'entretien de motivation. L'accent est mis, dans ce DEUG assez technique, sur une ouverture à des disciplines universitaires : littérature et histoire de l'art ; la 2^{ème} année comprend une option de langue vivante.

Il n'y a pas de DEUG spécifique en *histoire de l'art* compte tenu des débouchés limités en cette matière.

La licence

En *histoire*, la formation, qui intéresse 187 étudiants, allie la culture générale à une spécialisation en vue de la maîtrise. S'y ajoutent, et c'est original, des éléments thématiques, en rapport soit avec l'Europe, soit avec la Lorraine. L'Institut d'études lorraines donne des conférences régulières ouvertes au public, que les étudiants suivent avec intérêt.

70 étudiants sont inscrits en licence de *géographie* ce qui correspond à une augmentation de 100% en 3 ans. Beaucoup d'étudiants choisissent l'option Aménagement que les enseignants, par prudence, maintiennent assez généraliste : beaucoup d'aménageurs, en effet, reviennent ensuite au CAPES qui offre plus de débouchés. Ce pragmatisme vaut d'être souligné.

Les géographes n'interviennent pas ou peu en licence d'histoire pour des raisons d'emploi du temps : c'est une faiblesse.

L'*histoire de l'art* compte 52 étudiants inscrits, dont 20 poursuivent un double cursus. Compte tenu du petit nombre de débouchés, les professeurs encouragent la double licence (avec l'histoire, une langue vivante, ou les lettres).

En *musique*, les cours généraux donnés à l'université acceptent les étudiants de toutes les disciplines. Les cours techniques ont lieu au conservatoire.

Etudiants et professeurs jugent, dans l'ensemble, satisfaisantes leurs licences.

La maîtrise

Alors que le nombre des inscrits augmente fortement (on est passé en histoire de 60 à une centaine en 5 ans ; en géographie, les effectifs ont été multipliés par 3 en 5 ans et atteignent 47), le taux de soutenance est passé de 50 à 33%. La baisse de niveau est due davantage à une inaptitude à écrire qu'à une carence sur le plan scientifique. En outre, la durée nécessaire à l'obtention de la maîtrise s'allonge.

Les étudiants souhaiteraient des cours. Et ils voudraient être mieux informés sur la recherche au-delà de la maîtrise.

La préparation aux concours de recrutement

Les résultats sont bons en histoire et en musicologie. La géographie s'est efforcée, avec succès, de remonter le courant : 50% de ceux qui se sont présentés au CAPES cette année ont été reçus.

4 - La recherche

Les formations doctorales

En *histoire*, l'unique DEA intitulé *Histoire et civilisation de l'antiquité à nos jours* couvre toutes les périodes et embrasse l'histoire comme l'histoire de l'art, l'archéologie et la musique. Seulement 24 étudiants sont inscrits en DEA cette année, alors qu'il y en avait 35 environ les dernières années, ce qui est lié au retard de la soutenance des maîtrises. L'inscription se fait sur dossier et les étudiants doivent suivre trois séminaires. L'accent est mis sur les enseignements de bibliographie et d'archivistique,

donnés par des archivistes. L'atelier d'informatique est très recommandé. Les étudiants remettent une note de quelques pages en juin et leur mémoire en septembre. Deux-tiers des inscrits achèvent leur travail. Les personnes inscrites en DEA ont longtemps été des enseignants du secondaire assez âgés. Il s'agit de plus en plus d'étudiants qui poursuivent leur cursus.

Au début de cette année, une session de trois jours en retraite fermée a eu lieu au Centre culturel des Prémontrés de Pont-à-Mousson et a rencontré un vif succès.

En géographie, le DEA, qui avait perdu son habilitation et avait été transformé en DUEA, vient d'être habilité à nouveau. Le recrutement se fait sur dossier et audition, après un test de niveau en langue. La formation comporte un 1er semestre de tronc commun (jusqu'en février), puis deux mois de terrain (souvent au Maroc, en raison de la spécialité de deux professeurs), et des séminaires en mai-juin. Le travail personnel est présenté oralement en juin et sous forme de mémoire en septembre.

Les étudiants paraissent très fiers de ces DEA mais ils s'estiment mal informés sur leurs activités avant d'y entrer.

Les centres de recherche

La recherche est une préoccupation importante de l'UFR comme en témoigne le dossier de fiches "La recherche dans l'UFR de sciences historiques et géographiques" : chaque fiche présente chacun des chercheurs de l'UFR, sa spécialité et ses publications.

Quatre centres de recherche sont rattachés à l'UFR :

- le *Laboratoire d'archéologie médiévale* (sur l'habitat fortifié de l'Est de la France), qui, créé en 1978, regroupe 2 équipes associées CNRS (ER 55 et EP 33) ;
- l'équipe d'accueil *Histoire et cultures de l'Antiquité grecque et romaine* ; ce groupement de recherche date de 1980 ;
- le *Centre de recherches en histoire moderne et contemporaine* (CRHMC), fondé en 1991, équipe reconnue par le Conseil scientifique de l'université ;
- le *Laboratoire de géographie*, créé en 1963, classé équipe d'accueil.

Les trois premiers centres sont associés au DEA *Histoire et civilisation de l'Antiquité à nos jours*, le dernier, au DEA (habilité en 1993), *Paysages, patrimoine et aménagement*.

Deux revues scientifiques de qualité, tirées à 600 exemplaires et qui produisent 4 numéros par an, émanent de l'UFR :

- Les *Annales de l'Est*, en histoire,
- La *Revue géographique de l'Est*.

On ne peut manquer d'être étonné de constater que l'*Atelier de recherche sur les textes médiévaux et leur traitement assisté* (ARTEM), unité de recherche associée au CNRS, ne soit pas rattaché à l'UFR des sciences historiques, bien qu'il soit dirigé par un professeur de l'UFR et qu'un des ingénieurs du laboratoire soit chargé de cours à l'UFR. La raison en est un conflit entre des professeurs d'histoire du Moyen-Age. Les ingénieurs souffrent du climat de suspicion qui entoure l'ARTEM et regrettent qu'on ne leur envoie pas d'étudiants, alors qu'ils pourraient disposer là d'instruments de travail performants.

Remarquables sont apparus l'effort d'organisation et l'activité de l'École doctorale "Langage, temps et société", à laquelle participe l'ensemble des lettres et des sciences humaines et qui regroupe 9 DEA. Le directeur, qui ne dispose d'aucun secrétariat, s'efforce d'ordonner et de coordonner cet ensemble. En procédant à des vérifications, il a découvert dans les fiches informatiques de l'université que certains parmi les 630 inscrits en thèse dans ces secteurs étaient morts... Des plaquettes de présentation, avec la liste des thèses soutenues, sont publiées, et des séances de pré-soutenance organisées : deux fois par an, les étudiants présentent leur travail en cours, en un quart d'heure, devant les étudiants et les enseignants de toutes les spécialités, et même en public pour les sujets d'intérêt régional. Une séance de rentrée solennelle, qui réunit de 100 à 200 personnes et répond à la séance de rentrée solennelle des juristes, a également lieu.

Dans les 18 derniers mois, 46 mémoires de DEA ou thèses ont été soutenus dans le cadre de cette Ecole doctorale. Une enquête faite auprès des nouveaux docteurs sur leur devenir professionnel a recueilli 22 réponses : parmi ces 22 personnes, la plupart étaient ATER ou maîtres de conférences, ce qui est assez satisfaisant.

L'Ecole est extrêmement bien perçue par les étudiants : ils apprécient cette structure qui permet aux jeunes chercheurs de ne pas se sentir isolés.

5 - Les relations extérieures de la composante

Les relations internationales reposent essentiellement sur la venue d'étudiants géographes marocains, mais aussi indonésiens, espagnols et allemands. Un programme ERASMUS avec Naples, Lisbonne et Göttingen fonctionne en histoire.

Original apparaît le DESE (Diplôme européen en sciences de l'environnement) à la préparation duquel participe le département de géographie : délivré conjointement, dans le cadre de la charte de coopération transfrontalière SarLorLux, par les universités de Nancy I, Nancy II, Metz, Sarrebrück, Trèves, Kaiserslautern, par l'INPL, le Centre universitaire de Luxembourg, et la Fondation universitaire luxembourgeoise à Arlon, il bénéficie du soutien de la CEE, du Conseil régional de Lorraine, et des Länder de Sarre et Rhein-Pfalz. Il a déjà donné lieu à 20 soutenances de travaux bilingues, dont les 3/4 ont été menés par des allemands.

La politique de communication, déjà soulignée à propos de la recherche et de l'Ecole doctorale, paraît excellente : les brochures sont de qualité.

Il est amicalement reprochés à l'UFR un certain isolationisme au sein de l'université.

VI - L'Institut européen du cinéma et de l'audiovisuel (IECA)

1 - Présentation, organisation et ressources

Régi par l'article 33 de la loi de 1984, l'Institut européen du cinéma et de l'audiovisuel (IECA) est en fait structuré par les types d'enseignement qui s'y donnent, c'est-à-dire en trois parties :

- une partie théorique, de sémiologie et de narratologie,
- une partie consacrée à l'histoire des genres cinématographiques, à la sociologie et à la pédagogie,
- une partie consacrée aux techniques de production.

Les personnels

Les enseignants, rattachés à la 71ème section du CNU (Sciences de l'information et de la communication)¹, sont au nombre de 4 :

- 1 professeur,

¹ Il apparaît que le rattachement à la 71ème section risque rapidement de soulever quelque difficulté pour plusieurs enseignants : depuis l'adoption d'un texte en février 1993, la 71ème section n'est plus en mesure d'accueillir les enseignants chercheurs dont les domaines de compétences ne correspondent pas aux usages du cinéma et de l'audiovisuel "à des fins de communication" ou s'ils n'ont pas de "perspective communicationnelle". Qu'en est-il de l'histoire du cinéma et de la sémiologie ? La question d'un rattachement à la 18ème section (Arts : plastiques, du spectacle, musique, esthétique, sciences de l'art) se pose.

- 3 maîtres de conférences.

Ils sont secondés, pour le 1er cycle, par 2 AMN, recrutés par la filière Culture et communication de l'UFR de Lettres.

Quant au personnel ATOS, l'IECA dispose de 3 postes, dont 1 hors statut.

Les ressources matérielles

En octobre 1994, l'IECA aura une nouvelle implantation dans un immeuble, actuellement en cours de construction, attendant au pôle lorrain de l'image que les collectivités territoriales ont installé dans l'ancienne manufacture des tabacs, rénovée à cet effet. Cet immeuble offre une surface utile de 1 300 m². L'enveloppe totale du projet est de 16 MF, dont 3 MF prévus pour l'équipement. La crainte émise par le directeur est que ce crédit d'équipement soit insuffisant pour équiper l'IECA en mobilier et en matériel audiovisuel, surtout si l'université, maître d'œuvre de l'opération, n'est pas en mesure de récupérer la TVA.

L'IECA dispose actuellement d'un matériel dont certaines pièces ont largement fait leur temps : les caméscopes et la table de montage UMatic servent depuis une dizaine d'années et sont techniquement obsolètes. En outre, l'Institut n'est pas propriétaire d'une partie du matériel que lui prête le service commun audiovisuel du campus Lettres et dont la maîtrise lui échappera lorsqu'il déménagera.

En ce qui concerne la future implantation, un équipement "minimaliste" en audiovisuel est envisagé pour l'instant. Toutefois, des négociations sont en cours :

- avec Sony, pour l'équipement en matériel, la contrepartie étant que Sony puisse utiliser ces locaux pour ses activités de formation,
- avec le Vidéoscop qui dispose à proximité d'équipement importants,
- avec le Conservatoire régional de l'image, installé à proximité du futur bâtiment de l'IECA. Ses attributions sont directement complémentaires de celles de l'IECA puisqu'il dispose d'une cinémathèque (livres, revues, archives filmiques) et d'une vidéothèque (salle de diffusion, archives vidéo).

2 - L'enseignement et la recherche

Les formations

Elles sont accessibles, sur examen de dossier, aux étudiants titulaires d'un DEUG littéraire incluant des unités de valeur relatives à l'audiovisuel, ainsi qu'à d'autres formations Bac + 2.

Effectifs et données quantitatives

L'IECA compte actuellement 165 élèves inscrits. Mais il accueille en fait 800 étudiants qui suivent d'autres cursus. En ce qui concerne les inscrits propres :

- en licence, l'effectif est passé de 78, en 1988-1989, à 67, en 1992-1993. En 1993, 82% des étudiants ont obtenu leur diplôme ;
- en maîtrise, il est passé, pour les mêmes années, de 55 à 62. En 1993, 45% des étudiants ont eu leur diplôme.

Quant au nombre d'inscrits en 3ème cycle, de 50, en 1988-1989, il a chuté à 24 en 1992-1993. Le dernier nombre connu de diplômes délivrés est de 19, en 1990, pour 46 inscrits, soit un taux de réussite de 41%. 15 thèses sont actuellement en préparation.

Le volume des enseignements et de 971 heures, dont 851 sur service. Elles se décomposent comme suit :

- en 1er cycle : 561 heures, dont 477 sur service ;
- en 2ème cycle : 290 heures sur service ;
- en 3ème cycle : 120 heures, dont 84 sur service.

Sur ce volume global, la répartition par postes se lit comme suit :

- 162 heures d'enseignement sont assurées par le professeur,
- 695 le sont par les maîtres de conférences,
- 84 par le moniteur.

Les 120 heures complémentaires sont assurées par des enseignants de l'université.

Le contenu des enseignements

L'IECA est habilité à délivrer la licence et la maîtrise d'études cinématographiques et audiovisuelles, ainsi qu'un DEA en audiovisuel. Le directeur souhaite, en outre, la création d'un DESS de documentariste.

Le maître-mot de la formation que souhaite donner le directeur de l'IECA est la polyvalence. Il attache beaucoup d'importance à la création et à la réalisation de documentaires, qui connaissent, de fait, un regain d'intérêt certain. Les études sont organisées en trois volets :

- *un volet sémiologique*, dont l'enseignement est assuré par 2 maîtres de conférences, l'IECA ne disposant pas de professeur habilité pour ce secteur. On constate, dans ce domaine, une préoccupation exclusive pour la théorie ;

- *un volet historique et sociologique*. Le directeur est l'auteur de plusieurs travaux remarquables sur l'histoire du cinéma. L'un, notamment, est consacré à Jean Renoir, un autre au chemin de fer dans le cinéma (ouvrage couronné par l'Académie Française). Il souhaite développer cet axe de travail ;

- *un volet technique*. Le directeur est un professionnel de l'audiovisuel ; collaborateur régulier de France 3, il a sa carte de réalisateur. Il souhaite que les étudiants aient une connaissance pratique des techniques du cinéma et de l'audiovisuel. La licence et la maîtrise, outre un tronc commun composé de certificats généralistes, offrent aux étudiants 3 options de spécialisation technique (réalisation, documentation/archivage audiovisuels, pédagogie et audiovisuel). Les moyens, en place et en équipement, offerts par la future implantation, permettront de développer ce troisième volet. La moitié des 14 intervenants extérieurs sont des professionnels. Certains, très connus, sont étroitement associés à cette formation ; l'un d'eux est d'ailleurs président du conseil d'administration de l'Institut.

Tout le corps professoral est résolument convaincu que la formation doit être polyvalente, c'est-à-dire généraliste et technique. Une telle formation, qui allie la théorie à la pratique, offre, tout d'abord, aux étudiants de meilleures chances d'intégration sur le marché du travail. Elle leur permet aussi une meilleure maîtrise de la sémiologie grâce à la connaissance des réalités de la production et de la réalisation. A la rentrée prochaine, un ingénieur d'études, dont les fonctions seront de pallier les déficits - unanimement déplorés - en encadrement technique, viendra renforcer le potentiel enseignant.

Les débouchés

Une enquête effectuée par l'Institut auprès des étudiants des 5 dernières années montre que 60% d'entre eux ont recours à l'audiovisuel dans leurs activités professionnelles. Celles-ci relèvent principalement de l'enseignement - la MAFPEN envoie régulièrement des maîtres aux formations de l'IECA -, du journalisme, de la réalisation et enfin, de l'archivistique.

La recherche

Des travaux de thèse sont engagés sur les enjeux pédagogiques de l'audiovisuel pour le téléspectateur, ainsi que sur ses enjeux sociologiques. Toutefois, l'IECA ne fait que peu de recherche. Il souffrirait, semble-t-il, d'un certain manque de disponibilité de tel de ses enseignants plutôt que d'une insuffisance de moyens financiers ou matériels.

Le directeur de l'IECA a une position mesurée sur le développement de la recherche dans son laboratoire. Il souhaite que cette activité y démarre très progressivement. Deux ou trois étudiants pourraient entreprendre, dans un avenir proche, des travaux en socio-pédagogie de l'image, qui concerneraient l'indexation de films stockés numériquement, de façon à ce que des recherches documentaires transversales puissent être commodément effectuées.

3 - Les relations de la composante

L'IECA a une politique dynamique de coopération avec l'environnement, notamment :

- *par ses publications.* Il publie une revue, *Focale*, dont la troisième livraison, en voie d'achèvement, rendra compte des actes d'un colloque international sur "Simenon à l'écran", organisé par l'IECA en novembre 1993, ainsi que des ouvrages sur le cinéma et l'audiovisuel ; il réalise également des vidéocassettes ;

- *par ses coopérations, en France,* avec le pôle lorrain de l'image, la MAFPEN et France 3, aussi bien en Lorraine qu'à Paris. L'IECA a obtenu récemment le prix de la Société industrielle de l'Est pour un documentaire réalisé pour le compte de l'UNICEF ;

- *par ses coopérations internationales.* Si l'IECA déplore l'absence d'enseignements similaires dans les pays de l'Union européenne, le directeur donne cependant des cours à l'université de Birmingham. L'Institut collabore avec la Cinémathèque de Luxembourg, en matière d'archivistique. D'intéressantes relations sont en train de se nouer avec la Bohême et surtout avec l'Institut de Lodz, en Pologne, mondialement connu.

4 - Conclusion

Quelques problèmes majeurs se posent. Ils concernent :

- l'idée que les étudiants se font de la maîtrise. Celle-ci est un diplôme sérieux, qui ne doit pas seulement être considéré comme une seconde année de licence. L'IECA a déjà fortement rectifié cette dérive en exigeant désormais des mémoires solides pour la maîtrise ;

- l'utilisation des œuvres audiovisuelles et les droits d'auteur. L'IECA, à l'instar de bien d'autres unités relevant de l'enseignement supérieur, diffuse aux étudiants, en toute illégalité, des films enregistrés sur vidéocassettes, nécessaires à l'illustration des cours. En outre, des séquences étaient, récemment encore, repiquées au cours de la fabrication de documents sans qu'il y ait rachat de droits ; la nouvelle direction de l'IECA a pris des mesures pour mettre un terme à cette pratique. Depuis plusieurs mois, plus aucune copie de film n'est autorisée.

- la coopération avec le Vidéoscop, qu'il faudrait redéfinir.

5 - Constats d'ensemble, problèmes et suggestions concernant le pôle audiovisuel de Nancy II

L'IECA, le CTU, le Vidéoscop, le Centre de recherches et d'applications pédagogiques en langues (CRAPEL) ainsi qu'ELANS, service de ressources en langues du pôle universitaire, animé par 2 maîtres de conférences de Nancy II, constituent, en raison de leur diversité, un pôle de recherche et de développement de l'audiovisuel dont l'université devrait tirer le plus grand bénéfice, grâce à une synergie accrue, à l'heure où des grands enjeux se dessinent dans ce domaine.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que l'IECA, le CTU et le Vidéoscop rencontrent tous trois FR3 Lorraine dans leur genèse ou dans leur histoire. L'IECA produit avec FR3, le CTU est abrité dans ses anciens locaux et produit des émissions de radio qu'elle diffuse, le Vidéoscop a dû son premier essor à l'un des grands animateurs de FR3, aujourd'hui disparu.

Si ces composantes connaissent des difficultés spécifiques, la plupart de celles-ci, cependant, pourraient se résoudre par un accroissement sensible des coopérations.

Rappelons d'abord les problèmes qui paraissent spécifiques. L'IECA, à l'instigation de son directeur, s'efforce de faire valoir aux yeux des étudiants la maîtrise comme un vrai diplôme et non pas comme une seconde année de licence. Le CTU se trouve actuellement dans une situation de grande précarité en raison du nombre insuffisant d'enseignants dans l'équipe pédagogique et du personnel ATOS aux périodes de pointe. Le télé-enseignement souffre, en outre, d'une image plutôt négative aux yeux des autres enseignants. Enfin, une installation dans de nouveaux locaux, si elle rapprochera le service de l'université, ne sera pas sans menacer l'équilibre budgétaire. Quant au Vidéoscop, outre une difficulté passagère liée à la cessation d'activité d'une association partenaire, il n'a comme véritable crainte que de n'être pas associé à la future chaîne d'accès à la connaissance et au savoir.

Les autres problèmes trouvent, semble-t-il, dans la mutualisation des rapports à tout le moins l'esquisse de solutions. Les responsables des trois unités partagent, en effet, une vision de la communication pédagogique audiovisuelle qui associe théorie et pratique. C'est là une chance appréciable pour les jeunes qui bénéficieront de leur formation. Cette concordance de vue devrait prendre le pas sur d'éventuels clivages institutionnels, car elle est porteuse d'avenir. Elle devrait rapprocher les acteurs concernés dans les domaines suivants :

- l'utilisation des dispositifs techniques de production. Si on cumule le matériel détenu par le Vidéoscop, bientôt aussi par l'IECA, sans oublier le studio de radio du CTU ni les installations de la Cité de l'image (médiathèque, serveur image), Nancy dispose d'un équipement de tout premier ordre pour la formation, totalement ouvert sur les techniques d'avenir ;

- la mise à la disposition des jeunes du savoir des formateurs, d'un ensemble de compétences où la capacité de théorisation voisine avec l'expérience professionnelle de la production et de la réalisation audiovisuelles ;

- le développement de la recherche. Toutes les conditions sont à l'évidence réunies pour qu'une recherche de grande qualité puisse se développer. Mais il faudrait, d'une part, faciliter la circulation des enseignants chercheurs, des thésards et des professionnels, d'autre part, distinguer clairement ce qui relève de la recherche universitaire classique de ce qu'il est convenu d'appeler la production expérimentale, ces deux activités pouvant d'ailleurs se féconder mutuellement.

- la diffusion. Les trois unités produisent des supports de grande qualité. Comme dans bien d'autres cas, ils sont insuffisamment connus et mériteraient une plus large diffusion, à la fois nationale et internationale. Pourquoi ne pas mettre à l'étude la constitution d'un organe de diffusion et de commercialisation qui aiderait ces trois structures, accroissant au passage leur possibilité d'autofinancement ? De ce fait, la participation d'une fédération nancéenne de l'audiovisuel à la future chaîne de la connaissance et du savoir aurait toute chance d'être plus importante, car ce groupement serait mieux visible.

Quant au délicat problème des droits d'auteur, il concerne fortement les trois composantes. S'il ne dépend pas d'elles de le résoudre, l'université se doit de faire valoir aux autorités de tutelle l'urgence qu'il y a à trouver une solution qui protège à la fois les auteurs de productions audiovisuelles utilisées et les enseignants chercheurs qui y recourent pour produire à leur tour. L'accroissement de la diffusion, non seulement en France mais à l'étranger, ne pourra pas s'effectuer dans de bonnes conditions sans des dispositions légales claires.

L'université de Nancy II

**Les autres composantes
IRT et IUT**

I - L'Institut régional du travail (IRT)

1 - Présentation

Créé en 1965, à l'initiative d'un professeur de droit qui fut son premier directeur, l'Institut régional du travail de Nancy se présentait, à l'origine, comme un institut universitaire de formation continue, dispensant avant tout des "cours du soir". Quatre ans plus tard, une convention avec les organisations syndicales étend les missions de l'Institut, qui va désormais s'orienter vers l'éducation ouvrière en même temps qu'il contribue à l'insertion et à la promotion sociale. Progressivement, une place importante sera également faite à la recherche. De sorte que s'il y a en France d'autres instituts du travail, qui ne constituent pas d'ailleurs un véritable réseau, l'IRT de Nancy se présente avec une réelle originalité.

D'abord soumis aux dispositions du décret 69-62 du 20 janvier 1969, il est aujourd'hui, depuis le décret n° 85-1243 du 26 novembre 1985, un institut de l'université de Nancy II, au sens des articles 25 et 33 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur et soumis aux dispositions du décret n° 89-266 du 25 avril 1989 avec lesquelles les statuts actuels ont été mis en conformité. Le conseil d'administration se réunit au moins 3 fois par an. Les règles d'organisation et de fonctionnement des différents départements qui composent l'IRT sont fixées par le règlement intérieur, approuvé par le conseil. Le directeur de l'Institut est invité régulièrement aux réunions du bureau élargies, ouvertes aux directeurs d'UFR, qui se tiennent quatre ou cinq fois par an. Mais l'Institut n'est pas représenté en tant que tel dans les différents conseils de l'université.

Le directeur est élu pour cinq années, le mandat n'étant renouvelable qu'une fois. Après plus de dix ans de travail intense dans un institut qui semble lui devoir beaucoup, le directeur actuel transmettra ses pouvoirs à un successeur, à la fin de 1994.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Les *emplois* permanents se décomposent de la manière suivante :

- 5 postes d'enseignants affectés à l'Institut (postes fléchés),
- 2 postes administratifs,
- 1 poste contractuel CNRS affecté au centre de recherche (catégorie D).

L'Institut dispose de *locaux* de qualité "château de Monbois", jolie demeure située non loin du centre de Nancy, aménagée de manière moderne et fonctionnelle.

La *bibliothèque*, très agréable, bien équipée, réunit 3 000 volumes et 140 périodiques. Bien qu'elle soit assez largement ouverte à certains étudiants, de la Faculté de droit notamment, elle doit être considérée comme nettement sous-fréquentée. Il n'y a pas de bibliothécaire permanent.

Le *budget* est, chaque année, une préoccupation majeure pour l'administration de l'Institut. Le directeur est ordonnateur secondaire. L'université fait l'avance de la trésorerie, tant que le budget n'est pas définitivement arrêté. La difficulté de déterminer en temps utile les crédits de fonctionnement qui seront effectivement attribués est une gêne considérable pour une bonne gestion et, en définitive, pour l'efficacité. Le contraste est étonnant entre les solutions, satisfaisantes, trouvées pour les crédits d'investissement et celles qui concernent les crédits de fonctionnement, aucun organisme ne voulant prendre d'engagement sur la durée.

Une convention avec le ministère du Travail assure une part des moyens dont dispose l'Institut. Quant à la Région, elle a subventionné l'Institut régulièrement. Mais, pour des raisons qui

mériteraient d'être élucidées ("le changement d'orientation politique et la révision des automatismes" mis en avant par la direction de l'Institut, pouvant ne pas être les seules explications) ce soutien a été récemment remis en cause.

3 - Les activités

Les départements

Quatre départements structurent les activités de l'IRT :

- le Centre d'études et de formation syndicales (CEFOS) ;
- le Centre d'études et de recherche de l'Institut régional du travail (CERIT) ;
- le Centre d'études sociales (CES) ;
- le Centre d'information sur le droit de la formation continue (CIDF).

Les tâches pédagogiques ou de recherche sont ainsi exercées par secteur. Les animateurs des différents départements jouissent d'une large autonomie pour les décisions qu'ils mettent en oeuvre sous leur responsabilité.

Le Centre d'études et de formation syndicales (CEFOS)

Dirigé par un assistant de droit privé, il organise des sessions syndicales négociées de 3 à 5 jours (la tendance est à la multiplication des sessions courtes). Ces sessions sont régionales ou nationales. Leur but est d'assurer une formation de qualité aux membres des organisations syndicales qui sont conduits à exercer une responsabilité dans un cadre professionnel ou institutionnel. Une convention a été passée avec les ministères français et polonais du Travail pour la formation de syndicalistes polonais. Le financement a été satisfaisant et l'expérience s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Le département a un budget propre, alimenté par le ministère du Travail et celui de l'Education nationale.

Le Centre d'études et de recherche de l'Institut régional du travail (CERIT)

Département "recherche" de l'Institut du travail, dont un professeur a la responsabilité, il a vocation à susciter et à soutenir tous les travaux entrepris en sciences sociales du travail. L'équipe réunit actuellement 13 chercheurs et enseignants chercheurs. Les bilans annuels témoignent de l'importance et de la qualité des travaux, ouvrages et articles publiés, réalisés dans le département.

Des contrats sont conclus avec les ministères. Mais leur réalisation se heurte à l'absence d'emplois spécialement affectés. Or, des vacataires ne peuvent être recrutés que parmi des personnes ayant déjà été employées pour 1 000 heures. Cette difficulté à engager et à payer des personnes font que les engagements sont à la "limite de la régularité".

Un aspect important de l'activité du CERIT est la constitution d'une banque de données sur la jurisprudence sociale de la Cour de cassation et des Cours d'appel. Le financement est assuré principalement par le ministère du Travail. Mais un contrat a été conclu avec les Editions Francis Lefèvre, qui permet de rémunérer certains vacataires et assure une diffusion utile de certaines des données rassemblées. Une collaboration existe aussi avec la revue *Droit social*.

Le Centre d'études sociales (CES)

Dirigé par le directeur de l'IRT, il offre des formations diplômantes, sous la forme de sessions et de cours, qui peuvent être suivis au titre de la formation continue. Le diplôme d'études sociales est délivré aux étudiants qui satisfont au contrôle des connaissances, pourvu qu'ils aient suivi au moins 48 heures en droit du travail et en protection sociale. Le *diplôme supérieur d'études sociales* comporte, en plus des cours et des sessions, une initiation à la recherche, avec rédaction et soutenance d'un mémoire.

Il n'y a pas de conditions d'inscription. Le coût dépend du volume d'enseignements suivis ; il s'élève à 12 000 F environ pour une année.

L'évolution du nombre des inscrits est préoccupante, puisqu'après s'être monté à plus de 200 certaines années, il s'est réduit à 60 l'an passé et cette année. Il y a aujourd'hui en Lorraine 600 organismes de formation déclarés, de sorte qu'il convient sans doute d'expérimenter de nouvelles formules pour redonner au centre son pouvoir d'attraction. Mais l'université doit aussi se donner des moyens modernes de faire connaître ses formations.

L'IRT est sollicité pour des formations dans les entreprises et il a conclu quelques conventions de cette nature.

Le Centre d'information sur le droit de la formation continue (CIDF)

Des problèmes sont apparus avec la Région depuis qu'un Centre d'information pour la région lorraine, INFFOLOR, a été créé, à Metz, sous forme d'association. Le CIDF a travaillé avec INFFOLOR dans le cadre de contrats. Les relations ont été difficiles jusqu'au 1er avril 1994, date à laquelle INFFOLOR a repris intégralement à sa charge le CIDF. Celui-ci, ouvert au public tous les après-midi, est utile à de nombreuses personnes, qui viennent le consulter gratuitement. La Maison d'information sur la formation, et le poste gagé qui lui était lié, sont l'objet de contacts peu encourageants avec les collectivités locales.

Les "mercredis de Monbois"

Expérimentés de 1990 à 1993 et destinés à faire le point périodiquement sur l'évolution du droit du travail, ils n'ont pas eu l'audience espérée. Sans doute était-ce dû, essentiellement, à la conjoncture, responsable de la réduction de personnel et d'une gestion au jour le jour des entreprises. On peut regretter aussi un désintérêt des chefs d'entreprises françaises pour le droit, beaucoup pensant que la "débrouillardise" suffit pour faire face aux problèmes juridiques de l'entreprise. De nouvelles expériences seront définies avec l'AGEFOS et les PME.

4 - Les relations de la composante

Les relations avec les autres composantes de l'université

L'IRT a pu, à une certaine période, affirmer son indépendance et limiter ses liens avec les autres UFR et les services communs de l'université. Le directeur actuel a heureusement infléchi une telle attitude dont les années de prospérité pouvaient masquer les dangers.

Des liens existent avec la Faculté de droit : la responsable du département recherche à l'IRT y assure à présent les principaux enseignements de droit social ; le maître de conférences de sciences politiques participe également aux enseignements et au groupe de recherche de sa discipline à la Faculté de droit ; les étudiants du DEA de droit privé sont accueillis à la bibliothèque de l'IRT. Mais ces liens pourraient sans doute être renforcés, la double appartenance d'un professeur d'expérience constituant à cet égard une opportunité.

Des rapports se sont également établis avec les psychologues et les sociologues.

Les relations avec les milieux professionnels

L'Institut entretient des relations avec les organisations syndicales ouvrières avec lesquelles une convention a été conclue : la CGT, la CGT-FO, la CFDT. Ces organisations syndicales sont représentées au Conseil d'administration : 2 sièges sont attribués à chacune d'elles. On remarquera que tous les syndicats de salariés ne sont pas représentés et que, par ailleurs, sont absentes la CGC et l'UPIM. Cette limitation des partenaires ne semble plus en harmonie avec les données actuelles de

la vie économique et sociale. Elle peut expliquer, dans une certaine mesure, les difficultés que doit surmonter l'Institut pour renouveler ses activités, équilibrer son budget et maintenir son dynamisme.

Il convient néanmoins de souligner que le président du conseil d'administration, membre du conseil au titre des "personnalités extérieures", est président des ingénieurs et scientifiques de France pour la région Lorraine, et qu'il a été porté à la présidence à l'unanimité. Il a notamment facilité les relations avec la Chambre de commerce et un accord de partenariat a été signé avec le Centre consulaire de formation.

5 - Conclusion

L'IRT contribue au rayonnement de Nancy II par les liens qu'il tisse entre le monde universitaire et le monde du travail.

Cependant, malgré la qualité de ce qui s'y réalise, tant au titre de la formation qu'à celui de la recherche, il ne semble pas avoir dans la Région toute la place qu'on pourrait attendre, comme si l'IRT était à la recherche d'un nouveau souffle.

Pour accroître son audience et son poids, dans l'université comme dans la Région, il convient sans doute qu'il mène davantage ses réflexions et ses actions en liaison avec d'autres unités qui ont vocation à oeuvrer dans le même domaine. Il est ainsi souhaitable que le rapprochement amorcé avec la Faculté de droit se poursuive et s'accroisse.

S'il y a une certaine crise du syndicalisme et beaucoup de concurrence dans la formation continue, des missions plus strictement universitaires pourraient réanimer l'activité, qu'il s'agisse de la préparation à certains concours ou de formations spécifiques en liaison avec la coopération universitaire internationale.

Il serait regrettable que le remarquable potentiel réuni reste durablement sous-employé, comme pourrait le faire craindre l'évolution actuelle.

II - L'Institut universitaire de technologie

1 - Présentation et organisation

A l'origine, en 1967, avait été créé un seul IUT à Nancy. Cet IUT a été scindé en 1976 en deux IUT, rattachés à chacune des universités nancéiennes.

Actuellement, l'IUT de Nancy II comprend quatre départements, implantés à Nancy et datant de 1967 :

- Gestion des entreprises et des administrations (GEA),
- Informatique,
- Information-communication (Info-com),
- Techniques de commercialisation (TC),

et deux départements implantés à Epinal :

- Techniques de commercialisation, créé en 1967,
- Maintenance industrielle (MI), créé en 1989.

Cette double implantation, ainsi que la présence d'un département à caractère industriel dans un IUT et une université tertiaires, ne semblent pas actuellement poser de problèmes. Le site d'Epinal présente néanmoins des particularités et souffre d'un certain isolement sur lesquels on reviendra.

L'IUT de Nancy II est organisé de façon plutôt décentralisée. Les départements jouissent d'une large autonomie, non seulement pédagogique mais aussi financière, et dans le domaine des locaux. Outre les services administratifs généraux habituels (gestion des personnels, gestion comptable et financière, scolarité) et un service entretien-maintenance très étoffé, l'IUT a trois services communs : documentation, audiovisuel et informatique.

La **bibliothèque** a un statut de bibliothèque associée au service commun de la documentation de l'université de Nancy II. Elle bénéficie des services d'un bibliothécaire d'Etat, détaché de la bibliothèque interuniversitaire. Si son fonds, d'environ 11 000 ouvrages, est comparable à celui d'autres bibliothèques d'IUT, elle présente quelques caractéristiques qui la singularise : importance des périodiques (500 titres), fonds spécialisé dans la communication d'entreprise (1 000 ouvrages), budget très élevé (500 000 F), surfaces conséquentes (plus de 400 m²), informatisation du prêt et de la consultation, large ouverture aux étudiants extérieurs à l'IUT, services offerts nombreux et variés (accès aux banques de données, CD-ROM, logithèque, traitement de texte, prêt inter-bibliothèques...). Un service vidéotex consultable par minitel viendra prochainement compléter ce remarquable ensemble.

Si la présence d'un département Info-Com explique en grande partie l'importance et le fonctionnement, peu courants en IUT, de la bibliothèque, il n'en demeure pas moins qu'il y a là un outil de travail très performant. La seule restriction tient à l'existence de petits fonds qui subsistent au niveau des départements et sur la gestion desquels on peut s'interroger.

Les deux autres services communs fonctionnent correctement et assurent au mieux l'utilisation des équipements pédagogiques dont dispose l'IUT. Le **service audiovisuel** gère un parc de matériels richement doté (téléviseurs, magnétoscopes, caméscopes...) qui répond aux besoins de l'enseignement.

Le **service informatique**, dirigé par un enseignant aidé par du personnel rattaché au département Informatique, permet une utilisation rationnelle du mini-ordinateur qui sert de serveur et de 90 micro-ordinateurs : réparti dans des salles disséminées dans l'IUT et avec un planning d'occupation centralisé, ce matériel répond aux besoins des utilisateurs, et évite tout le gaspillage que représente une sous-utilisation. En outre, une telle organisation permet une bonne administration du réseau.

Notons enfin que la procédure d'engagement des dépenses, le suivi budgétaire et le choix d'une bonne partie des investissements (centralisée et soumise au Conseil d'administration) témoignent d'une grande rigueur dans la gestion.

2 - Les ressources humaines et matérielles

Les personnels

Le corps enseignant

Avec 111 enseignants pour 1 563 étudiants, l'encadrement peut paraître correct. Si on utilise les critères du ministère pour le calcul de la subvention d'Etat au titre du 36-11, on obtient une dotation théorique en "ETE" sensiblement identique à la dotation réelle en emplois. Si on utilise le rapport heures statutaires/heures dispensées, le ratio est d'environ 56% en ne considérant que les préparations au DUT en formation initiale. Si l'on ajoute la formation continue et la préparation aux diplômes d'université, le ratio tombe à moins de 50%, ce qui est peu satisfaisant.

On constate, en outre, un déséquilibre entre les départements. Par exemple : 27 enseignants en informatique pour 230 étudiants, 12 enseignants en TC Epinal pour 264 étudiants, 21 enseignants en Info-com pour 356 étudiants. Ces disparités sont aggravées par de fortes différences dans la composition du corps enseignant ; par exemple 22 enseignants du supérieur sur 27 en informatique, 6 (dont 2 PAST et 1 ATER) sur 12 en TC Epinal !

Le rééquilibrage a été timidement amorcé, il devrait être systématiquement poursuivi, notamment chaque fois que des postes sont vacants. En attendant, le partage de services entre départements pourrait être encouragé.

En tout état de cause, l'isolement d'Epinal plaide en faveur d'un renforcement de l'encadrement en TC. Isolement d'autant plus grand que, curieusement, les deux départements TC de l'IUT n'ont pratiquement développé aucune collaboration (comme des échanges d'expériences pédagogiques, le traitement des doubles candidatures, des manifestations communes, des heures complémentaires d'enseignement...).

Par ailleurs, la participation des professionnels dans l'enseignement, prévue par les textes, est très inégale suivant les départements : 13,7% en GEA, 10,6% en informatique, 45,7% en Info-com, 17,3% en TC, 38,2% en TC Epinal, 21,1% en MI¹. Des écarts entre spécialités s'expliquent par la nature de la spécialité (les besoins ne sont pas les mêmes) et par l'environnement professionnel plus ou moins favorable. Mais Informatique et GEA pourraient sans doute accroître la participation des professionnels et Info-com la restreindre peut-être un peu, compte tenu des difficultés de coordination inhérentes à une très forte participation de professionnels.

Le personnel IATOS

Avec un taux d'encadrement d'1 IATOS pour 29 étudiants, l'IUT de Nancy dispose d'un personnel suffisant. Cependant, l'absence d'antenne administrative des services généraux de l'IUT sur Epinal amène les secrétariats de département à jouer un rôle de relais et accentue l'indépendance des départements.

Les locaux

Les locaux dont dispose l'IUT sont satisfaisants sur les plans quantitatif et qualitatif. Avec 14 900 m² sur Nancy, soit 12,4 m² par étudiant à la rentrée 1993, et 4 000 m² sur Epinal, soit 11 m² par étudiant, la situation peut être considérée comme correcte, bien que proche de la saturation compte tenu de la formation continue et des diplômes d'université dispensés par l'IUT. L'état des locaux est excellent : à Epinal parce qu'il s'agit d'un bâtiment qui vient d'être rénové et reconstruit, à Nancy parce que de très gros efforts ont été faits pour entretenir, remettre en l'état et mettre en conformité aux normes actuelles le bâtiment construit en 1967. Ce souci louable de maintenir un cadre de travail agréable a conduit à puiser substantiellement dans les réserves sans toutefois mettre en péril l'équilibre financier : avec des fonds disponibles, fin 1992, représentant environ 3 mois de fonctionnement, l'IUT avait une situation financière saine à cette date.

3 - La formation initiale

Les étudiants

Les effectifs

Les effectifs en formation initiale sont, pour 1993-1994, de 1 563 étudiants, en très faible augmentation (1,6%) par rapport à 1992-1993. Encore faut-il remarquer que c'est la croissance des effectifs de 2ème année qui a permis cette augmentation car les effectifs de 1ère année (tableau 1) sont en baisse de 5%.

¹ Chiffres pour 1992-1993. Rapport entre les heures assurées par des professionnels et le total des heures dispensées

Tableau 1 : Evolution des effectifs étudiants de 1ère année en formation initiale					
Département	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994
GEA	144	156	168	170	157
Informatique	124	130	152	158	117
INFO-COM	111	123	139	176	177
INFO-COM (année spéciale)	54	49	49	49	35
TC	154	166	168	172	174
MI Epinal	18	20	28	43	65
TC Epinal	110	113	112	142	140
Total IUT	715	757	816	910	865

En fait, la baisse serait plus nette si Maintenance industrielle n'avait pas augmenté ses effectifs (montée en puissance normale). Cette baisse touche deux formations : Informatique et l'année spéciale Information-communication.

Il ne s'agit pas d'une politique mais d'une conséquence de l'insuffisance des candidatures (tableau 2). Certes, la baisse des candidatures touche toutes les spécialités mais certaines spécialités (GEA, TC Nancy, Communication d'entreprise, Publicité) étaient à un niveau de candidatures suffisamment élevé pour ne pas avoir eu à en souffrir. Pour les autres, il n'en va pas de même et on peut s'interroger pour l'avenir si le nombre de candidatures chutait ou continuait à chuter (notamment en MI et en Informatique).

Tableau 2 : Candidatures et coefficient de sélection*				
	Rentrée 1992		Rentrée 1993	
	Nombre candidatures	Coefficient sélection	Nombre candidatures	Coefficient sélection
GEA	1 600	4,00	1 400	2,45
Informatique	553	1,33	509	1,27
INFO-COM				
Publicité	525	5,90	454	4,82
Communication d'entreprise	703	3,84	429	2,20
Documentation d'entreprise	139	1,00	82	1,30
Métiers du livre	146	1,32	199	1,39
TC	1 550	3,00	1 480	3,02
MI Epinal	181	1,19	184	1,38
TC Epinal	915	2,93	690	1,93

* Le coefficient de sélection est le rapport : nombre de candidatures/liste principale + appelés liste complémentaire.

L'explication du phénomène est multiple. Certains facteurs sont généraux : la baisse des candidatures a touché presque tous les IUT à la rentrée 1993. D'autres sont spécifiques à la région : la

multiplication des STS en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges, la multiplication des créations de départements d'IUT, l'ouverture d'IUP, l'étranglement du vivier de recrutement sur Epinal. D'autres, enfin, sont spécifiques à la spécialité et s'ajoutent aux précédents : c'est le cas de l'informatique, qui doit subir les conséquences d'une image brouillée auprès des jeunes. Les retentissements médiatiques des licenciements chez les constructeurs a entraîné, à la suite d'une confusion, un doute sur les débouchés. De même, l'interrogation sur la pertinence du niveau bac + 2 pour une formation informatique ne peut que troubler les jeunes. Globalement, si la situation des candidatures à l'IUT n'est pas alarmante, elle mérite cependant réflexion dans le contexte d'un nécessaire équilibre entre l'offre et la demande de formation au niveau de la région.

La baisse des coefficients de sélection, parfois beaucoup plus forte que celle des candidatures, comme en GEA, est un peu préoccupante pour l'avenir et aura des conséquences sur les taux de réussite, comme on le verra.

Les caractères de la population étudiante

Quant à la structure de la population étudiante, elle appelle quelques remarques :

*La répartition des étudiants par sexe*² est différente suivant les départements : les femmes sont majoritaires en INFO-COM (87%) en GEA (63%) et en TC (Nancy 59%, Epinal 51%), les hommes le sont en informatique (71%) et en MI (97%). Ces pourcentages sont proches des moyennes nationales, à l'exception de celui d'INFO-COM (moyenne nationale 77%), et n'ont rien d'anormal même si certains ne correspondent pas aux débouchés réels et témoignent de préjugés tenaces.

Tableau 3 : Pourcentage des bachelourés techniques et professionnels des inscrits de 1ère année						
	GEA	Informatique	INFO-COM	TC	MI Epinal	TC Epinal
1992-1993	10,6	4,5	25	36	58	24
1993-1994	12,7	20,5	13,6	42	61,5	32,8
Moyenne nationale 1992-1993*	33,6	4,2	14,1	30,5	51,5	30,5

* Par rapport aux nouveaux inscrits, donc redoublants non compris.

La répartition des étudiants suivant la catégorie de baccalouréat (tableau 3) montre une situation très contrastée et différente d'une année sur l'autre. Si le département d'informatique fait des efforts pour intégrer des bacs techniques (notamment G), de même que les départements TC et MI, le département GEA est très en-dessous de la moyenne nationale. Ceci témoigne sans doute d'une concurrence très forte, et pas toujours loyale, des nombreuses STS Comptabilité-gestion (7 dans l'académie). Le département pourrait néanmoins avoir une attitude plus volontariste et accentuer ses efforts de communication à destination de ce public. Enfin, en ce qui concerne INFO-COM, on enregistre une chute du nombre des bacheliers technologiques qui semble due à des fluctuations de politique pas vraiment justifiées.

La répartition des étudiants entre nouveaux bacheliers et "anciens" bacheliers ayant déjà accompli une ou deux années d'enseignement supérieur (tableau 4), fait apparaître des pourcentages beaucoup plus élevés que les moyennes nationales³. Dans la mesure où il ne s'agit pas d'une politique de

² Les chiffres cités sont ceux de l'année 1992-1993.

³ La distorsion que pourrait entraîner la différence entre les deux populations recensées, locales et nationales, est très faible.

préférence qui serait un handicap pour les nouveaux bacheliers, il y a là un point très positif : l'IUT joue un rôle "réparateur" dans les échecs et les erreurs d'orientation de nombreux jeunes.

	GEA	Informatique	INFO-COM	TC	MI Epinal	TC Epinal
1992-1993	32*	38,6	35,8	31	30	37
1993-1994	33*	32,5	40,6	31	31	34
Moyenne nationale 1992-1993*	16,9	24,8	38,6	19,2	17,3	19,2

* Par rapport aux nouveaux inscrits uniquement, donc redoublants non compris.

L'origine socio-professionnelle des étudiants (tableau 5) n'est pas identique dans tous les départements : elle n'est donc pas le simple reflet de la structure socio-professionnelle de la région. Beaucoup de variables entrent en jeu, depuis un possible recoupement avec la structure par bac (cas de GEA) jusqu'à la perception différente du contenu et des débouchés de chaque spécialité par les catégories socioprofessionnelles. Dans l'ensemble néanmoins, l'importance des catégories "ouvriers" et "employés" montre que l'IUT de Nancy II joue un rôle social en permettant à des catégories défavorisées d'accéder à l'enseignement supérieur, rôle qui tend à se perdre dans beaucoup d'IUT. L'importance de ces catégories explique le pourcentage élevé de boursiers (entre 30 et 35% suivant les années).

Départements CSP	GEA	Informatique	INFO-COM	TC	MI Epinal	TC Epinal	Total IUT
Cadres supérieurs professions libérales	32,1	15,8	23,4	25,3	15,4	10,2	21,4
Cadres moyens	10,3	11,4	16,4	16,7	20,0	10,9	14,0
Employés	12,8	8,8	19,3	14,8	6,2	16,0	14,0
Ouvriers	26,9	39,5	15,8	15,4	35,4	43,1	27,4

L'origine géographique des étudiants (tableau 6) est très locale. Si l'on excepte INFO-COM, dont un quart des étudiants n'est pas originaire de l'académie, l'IUT recrute en Meurthe-et-Moselle (pour Nancy) ou dans les Vosges (pour Epinal) et dans les départements voisins. La proximité géographique joue un rôle important dans le choix de la spécialité, pour Epinal en particulier, plus important sans doute que les goûts, les aptitudes des jeunes ou les débouchés des formations. On peut le regretter, mais la délocalisation des IUT joue forcément dans ce sens.

Tableau 6 : Origine géographique des étudiants de 1ère année (1993-1994) en pourcentage

	GEA	Informatique	INFO-COM	TC	MI Epinal	TC Epinal	Total IUT
Meurthe-et-Moselle	54,8	59,0	36,2	67,8	6,2	0,7	41,2
Meuse	5,7	6,8	4,5	12,0	0,0	0,7	5,7
Moselle	14,6	18,8	16,9	6,3	1,5	0,7	10,6
Vosges	17,8	0,8	18,1	5,7	84,6	90,7	30,5
Total Académie	92,9	85,4	75,7	91,8	92,3	92,8	88,0
Hors Académie	4,6	14,6	23,7	7,1	6,2	7,2	11,0
Etrangers	2,5	0,0	0,6	1,1	1,5	0,0	1,0

La vie étudiante

Tant à Nancy qu'à Epinal, les étudiants semblent particulièrement satisfaits des conditions dans lesquelles se déroulent leurs études.

Restauration, logement, parking ne posent pas de problème. Les étudiants sont conscients du caractère agréable de leur cadre de travail et l'implantation urbaine des locaux apparaît comme un avantage apprécié.

Les étudiants se sentent mieux intégrés à la ville à Epinal qu'à Nancy. La commune d'Epinal a fait des efforts certains pour l'accueil des étudiants (maison de l'Etudiant en centre ville, activités sportives...) et la petite taille de la ville semble être vécue de façon très positive.

Il y a très peu de contacts entre les départements et les étudiants le déplorent sans faire beaucoup d'efforts pour y remédier. Ils sont attachés à une culture de département, plus qu'à une culture IUT. Plusieurs éléments contribuent à cette situation, qui parfois frise l'hostilité : l'individualisation des locaux par département, l'absence de foyer commun, l'existence de petites cafétérias par département à Nancy. Cette situation ne fait d'ailleurs que refléter la tendance, générale dans les IUT, des départements à revendiquer la plus grande autonomie possible.

Enfin, s'agissant de l'enseignement, les étudiants sont très sensibles à la facilité de communication avec les enseignants, et jugent très positive la pédagogie par petits groupes.

Résultats, poursuites d'études et débouchés*Le taux de réussite*

Mesuré par le suivi de cohortes (tableau 7), il est globalement bon puisque sur 100 étudiants qui entrent à l'IUT, 80 en moyenne obtiennent leur DUT. Cependant, on peut observer, d'une part, une augmentation des taux de redoublement, d'autre part, des disparités non négligeables entre les départements. Bien que de telles disparités existent à l'échelon national⁴, elles sont plus fortement marquées à l'IUT de Nancy II : Informatique et TC présentent un écart de 25 points.

⁴ Moyennes nationales (cohortes 1989 - DUT en 2 ou 3 ans) : GEA 76,7 - Informatique 77,6 - Info-com 83,7 - TC 81,6 - MI 74,5.

Tableau 7 : Taux de réussite (études des cohortes 1988, 1989 et 1990)*, en %

	1988			1989			1990		
	DUT en 2 ans	DUT en 3 ans	DUT Total	DUT en 2 ans	DUT en 3 ans	DUT Total	DUT en 2 ans	DUT en 3 ans	DUT Total
GEA	57,5	15,7	73,2	65,0	7,6	72,6	66,7	9,0	75,7
Informatique	62,5	0,0	62,5	57,1	17,5	74,6	50,4	14,5	64,9
INFO-COM	84,0	0,0	84,0	78,1	5,5	83,6	71,1	7,4	78,5
TC	83,3	1,9	85,2	83,9	8,1	92,0	77,7	12,7	90,4
TC Epinal	94,2	0,0	94,2	85,5	2,7	88,2	78,9	5,3	84,2
MI Epinal				94,4	0,0	94,4	65,0	20,0	85,0
Total IUT	75,6	4,2	79,8	74,3	8,1	82,4	70,0	10,2	80,2

* Des étudiants entrés en 1990 par exemple ont obtenu leur DUT en 1992 (DUT en 2 ans) ou en 1993 (DUT en 3 ans).

Il est à craindre que le taux de réussite ne se détériore, notamment pour Informatique et MI compte tenu de la faiblesse des coefficients de sélection (tableau 2). En effet, une sélection à l'entrée faible (pratiquement un coefficient inférieur à 1,5) ne peut produire que trois effets :

- la chute du taux de réussite, ce qui remet en cause l'efficacité du système IUT ;
- l'abaissement de la "barre", donc de la qualité du "produit IUT", ce qui poserait à terme un problème de débouchés si les entreprises se refusent à ce changement ;
- le maintien ou une faible baisse du taux global, au prix d'un taux de redoublement important. C'est la voie prise par Informatique et MI, semble-t-il, et c'est la meilleure en l'état actuel du recrutement.

Les poursuites d'études

Elles sont difficiles à évaluer, les statistiques fournies étant très incomplètes et peu fiables. Certes, le phénomène n'est pas facile à saisir mais un effort devrait être fait, au niveau de l'IUT ou de l'université, pour réaliser des enquêtes fiables sur ce sujet.

Selon les estimations très approximatives qui peuvent être faites, il semble que les poursuites d'études se situent entre 40 et 50%, un peu plus en TC Nancy, un peu moins en INFO-COM et sur Epinal (chiffres qui seraient en deçà des évaluations nationales actuelles).

Il faut toutefois remarquer que les souhaits de poursuites d'études sont beaucoup plus importants. D'après les étudiants interrogés sur le site de Nancy, une très grande majorité (70 à 90%) envisagerait de poursuivre des études. Les raisons invoquées sont diverses et se cumulent : crainte d'aborder le marché du travail dans le contexte actuel, désir de faire les études "les plus longues possibles", perception de l'IUT comme un premier cycle, croyance, au demeurant exacte, que le risque de chômage dans la vie active et le niveau des études sont inversement corrélées. La formation continue, après quelques années de vie professionnelle, n'est absolument pas considérée comme une alternative viable à la poursuite immédiate d'études après le DUT.

Il y a là, sans aucun doute, un problème, mais qui n'est pas propre à l'IUT de Nancy II et sur lequel il a peu de prise.

Les débouchés

Les débouchés qui s'offrent aux diplômés de l'IUT sont également très difficiles à apprécier. Il n'y a malheureusement pas d'enquête régulière ou récente sur le devenir des anciens étudiants. Il s'agit là d'une lacune qu'il serait urgent de combler.

4 - La recherche

L'IUT, principalement tertiaire jusqu'en 1989, ne comporte aucun laboratoire de recherche en son sein. Les enseignants chercheurs exercent leur activité de recherche dans le cadre de laboratoires ou d'équipes extérieures à l'IUT, et parfois à l'université de Nancy II.

Il s'agit là d'un choix tout à fait justifié. Deux raisons plaident pour cette solution : la faiblesse du nombre d'enseignants de chaque spécialité à l'IUT qui empêcherait de constituer des équipes de taille critique, la nécessité pour le recrutement de jeunes enseignants chercheurs de leur offrir des structures de recherche qui ne les isolent pas et qui favorisent leur carrière.

Ce choix d'un rattachement à des laboratoires extérieurs à l'IUT n'exclut pas, d'ailleurs, dans certains cas, l'existence d'antennes permettant aux enseignants chercheurs de travailler sur place à l'IUT. C'est le cas pour le CRIN, équipe CNRS qui fait partie des trois universités de Nancy, ou pour ERIN, équipe CNRS-ESTIN (EA 1106), qui utilise les équipements du département MI, à Epinal.

La situation de la recherche à l'IUT serait totalement satisfaisante si davantage d'enseignants chercheurs poursuivaient des travaux de recherche. Si l'on s'en tient aux publications, il semblerait qu'environ un enseignant sur deux, parmi les professeurs et les maîtres de conférences, n'ait pas d'activité réelle de recherche. Cette situation est-elle due à l'absence à Nancy de laboratoires proprement IUT, qui permettent parfois une recherche plus en rapport avec les spécificités IUT, ou participe-t-elle d'une réalité plus générale, fréquente dans le secteur tertiaire des IUT ? Il est difficile de le dire.

En tout cas, une initiative de l'IUT ne peut être que favorable au développement de la recherche : l'IUT apporte une contribution financière, gérée par le conseil restreint, pour les déplacements des enseignants liés aux colloques et à la recherche.

Autre initiative intéressante : l'établissement, en 1992, d'un "livre blanc" de la recherche effectuée par les enseignants en poste à l'IUT. Son actualisation devrait permettre de couvrir les activités qui avaient pu échapper à ce premier recensement.

5 - La formation continue

Il n'existe pas de service de formation continue à l'IUT qui est "sous-traitant" du CUCES dans la grande majorité des cas.

La formation continue est moyennement développée, avec 85 000 heures-stagiaires, une centaine de stagiaires et un volume financier de 1,6 million.

Le volume de la formation diplômante est satisfaisant avec trois DUT (GEA, TC et Informatique). La formule adoptée est bonne : 1 an à temps plein après une préparation préalable en cours du soir, financés par la Région Lorraine et constitués d'unités de valeur du cycle A du CNAM et de préformations organisées conjointement par l'IUT et le CUCES. Ces cours du soir sont dispensés à Nancy mais aussi à Saint-Avold, Remiremont, Longwy, Epinal et Forbach. Chaque département a la maîtrise pédagogique de la formation DUT et les intervenants sont majoritairement des enseignants

permanents, avec néanmoins une exception : 75% des intervenants sont des intervenants extérieurs en TC, ce qui peut apparaître comme excessif.

Un certain tarissement du public des centres de préparation en cours du soir dans la région Lorraine est inquiétant pour l'avenir des formations DUT. Il serait sans doute nécessaire que l'IUT s'implique davantage dans ces centres et dans leur dynamisation.

La formation continue non diplômante est faible, et les actions courtes inter ou intra-entreprises sont quasiment inexistantes.

Il semble que l'existence du CUCES ait incité l'IUT à ne pas adopter de démarche volontariste en matière de formation continue. Le développement de celle-ci est possible, compte tenu du potentiel de l'IUT. Il est souhaitable eu égard aux retombées positives de la formation continue. Il passe probablement par la désignation d'un responsable IUT de la formation continue et par une collaboration différente avec le CUCES.

6 - Perspectives d'avenir

Le développement de l'IUT de Nancy peut être envisagé dans plusieurs directions :

La création de nouveaux départements ne peut se faire sur le site de Nancy, mais une ouverture est prévue à **Verdun**, dans le cadre d'Université 2000, à la rentrée 1995.

Sans rouvrir le débat des délocalisations d'IUT et de leur bien-fondé, on peut s'interroger sur le choix de la spécialité envisagée à Verdun : Services et réseaux de communication (SRC). Cette spécialité est une spécialité nouvelle sur laquelle la CCN des IUT avait émis de sérieuses réserves. Encore plus que pour d'autres spécialités nouvelles, elle a besoin d'aide pour sa mise au point et son développement. Or, cette aide doit provenir des départements INFO-COM de l'IUT de Nancy II et GRT de l'IUT de Nancy I, situés à plus de 100 km. Outre qu'il ne sera pas possible de faire bénéficier SRC des équipements dont dispose Nancy, il n'est pas du tout certain que des enseignants de Nancy se déplacent et que Verdun bénéficie de toute l'expérience de Nancy qui lui serait nécessaire.

Dans ces conditions, et dans la mesure où il serait encore temps, on peut se demander si une autre spécialité ne présenterait pas moins de risques et ne serait pas plus facile à implanter.

La création d'un troisième département à Epinal est prévue à moyen terme. On peut comprendre le souci d'élargir la gamme de formations IUT offertes aux jeunes vosgiens et le désir de voir l'implantation d'Epinal atteindre une taille critique. Le choix de la spécialité devra néanmoins être fait avec beaucoup de prudence car l'étroitesse du vivier de recrutement rend très difficile la coexistence de deux départements secondaires puisant dans les mêmes séries de baccalauréat.

La création envisagée d'une année spéciale post 1er cycle en Informatique est tout à fait souhaitable. Elle permettra de diversifier le public de cette spécialité, compensera la diminution des effectifs et aboutira à un meilleur emploi du potentiel, notamment enseignant.

La voie de l'apprentissage pourrait également être explorée, notamment en Informatique pour les mêmes raisons que celles invoquées précédemment, et en GEA, en réservant cette possibilité aux bacs G. Cela pourrait remotiver ce type de bacheliers pour la formation IUT.

Enfin, **l'implication de l'IUT dans les IUP de Nancy II** est une perspective intéressante. Elle favoriserait l'intégration de l'IUT dans l'université, permettrait d'éviter que les enseignants soient enfermés dans le 1er cycle, assurerait enfin une bonne liaison des formations technologiques.

7 - Conclusion

Le bon fonctionnement de l'IUT paraît évident. Le développement des capacités d'accueil (+ 21% entre 1989 et 1993) s'est fait avec le souci de maintenir la qualité de la formation ; les investissements réalisés ces dernières années ont permis d'atteindre un niveau satisfaisant pour les équipements pédagogiques, et une maintenance intelligente des locaux a permis d'améliorer le cadre de travail. L'organisation et la gestion montrent beaucoup d'ordre, de rigueur et le souci d'utiliser au mieux les moyens dont dispose l'IUT.

On peut, néanmoins, formuler quelques réserves sur le déséquilibre du corps enseignant entre les départements, sur l'insuffisance de la recherche, sur la faiblesse de la formation continue, sur l'absence de données fiables dans certains domaines. L'IUT devrait disposer, au travers d'enquêtes, d'éléments statistiques sur les poursuites d'études, le devenir des anciens étudiants, l'opinion des étudiants sur leurs études et le fonctionnement des services⁵.

Cela n'exclut pas non plus des inquiétudes, inquiétudes sur le devenir du département Informatique, sur la montée en puissance de MI, sur les poursuites d'études, sur le recul probable des taux de réussite en liaison avec l'insuffisance des candidatures, et surtout, sur les futures délocalisations.

Mais réserves et inquiétudes sont très ponctuelles. Aucun dysfonctionnement grave ne peut être relevé. L'IUT a des potentialités importantes : ses équipes d'enseignants, ses équipements et une saine gestion. Il fonctionne bien et la satisfaction des étudiants en est un témoignage.

⁵ Seule la bibliothèque fait ce type d'enquête.

L'université de Nancy II

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

I - Le gouvernement de l'université

L'université de Nancy II a bien des atouts pour s'affirmer comme une excellente université. Encore faudrait-il qu'elle en soit elle-même convaincue. Pour l'heure, c'est un ensemble disparate qui tient lieu d'identité.

L'équipe présidentielle, active et compétente, s'attache à privilégier l'intérêt général. Elle a fait en sorte que la répartition des heures complémentaires obéisse à des règles claires. Les séances du conseil d'administration, nombreuses, auxquelles assistent très assidûment certaines personnalités extérieures, sont préparées avec beaucoup de soin et témoignent qu'un important travail est fourni. Tous ces efforts n'ont pas pour autant emporté l'adhésion de toutes les composantes. Incontestablement, c'est d'abord de cohésion et d'unité qu'il importe ici de se doter.

Les particularismes des composantes, pour légitimes qu'ils soient compte tenu de la qualité des compétences déployées tant dans le domaine de l'enseignement que dans celui de la recherche, n'autorisent en rien de regrettables absences de concertation et de coopération. L'insularité des UFR engendre des effets pervers qu'il devient urgent de corriger, tel le détail révélateur des rentrées solennelles, différentes pour les juristes et pour les littéraires.

Cet effort doit être l'affaire de tous, équipe présidentielle et responsables de composantes. La perception par certaines UFR du caractère lointain de l'administration centrale de l'université doit inciter celle-ci à la mise en oeuvre d'une plus forte dynamique de communication interne. C'est autour d'une volonté commune de coopération et d'écoute réciproque qu'il y a lieu de faire émerger l'identité de l'université. Bien des initiatives pédagogiques s'en trouveraient confortées et la mise en place d'une politique européenne et internationale cohérente en serait grandement facilitée. Comment, en effet, ne pas regretter que l'Institut régional du travail, par exemple, n'ait pu nouer aucun lien avec le Groupe Recherche-Education-Emploi (GREE), unité de recherche associée au CNRS, qui travaille pourtant sur les problèmes du chômage, de l'insertion professionnelle et de l'emploi ? De même, l'UFR de langues qui projetait la création d'un DESS de langues étrangères appliquées n'a pas consulté l'UFR de droit. Le DEA de sciences criminelles n'a intégré ni sociologues ni psychopathologues. On pourrait multiplier de tels exemples. Il est donc nécessaire et urgent de dépasser les intérêts particuliers et de réduire là où ils s'enkystent encore les antagonismes excessifs entre la présidence et telle ou telle composante, et entre les composantes elles-mêmes.

Il est enfin indispensable que l'université de Nancy II présente à ses partenaires extérieurs l'image d'un ensemble solidaire et bien identifiable. Elle pourrait ainsi davantage renforcer ses liens scientifiques et culturels avec la Région et les collectivités territoriales sans que cela conduise d'ailleurs à une fuite en avant inconsidérée en matière de délocalisations.

La qualité générale des formations dispensées par Nancy II serait renforcée par une meilleure cohérence de l'institution :

- **cohérence interne d'abord : l'engagement de tous dans la réalisation d'objectifs partagés et clairement définis, autour d'un gouvernement exercé avec maîtrise et dans un esprit de participation, permettrait de contribuer à une plus grande efficacité ;**

- **cohérence scientifique dans de nombreux champs disciplinaires et pluridisciplinaires : les compétences des différentes unités seraient grandement renforcées en s'alliant et en se complétant ;**

- **cohérence régionale enfin : les établissements universitaires nancéiens ont une répartition disciplinaire claire ; cela devrait permettre, au sein du Pôle**

européen, à la fois une identification forte des atouts de Nancy II et le renforcement de collaborations fructueuses avec Metz.

II - Les composantes

Dans l'ensemble, les composantes accomplissent honorablement leur mission de formation et de recherche.

L'UFR de droit, de sciences économiques et de gestion travaille sûrement dans des conditions difficiles. Malgré le rattrapage qu'a entrepris l'actuelle présidence, elle ne dispose peut-être pas encore de tous les moyens qu'elle peut justement attendre.

Il faut porter à son crédit l'effort de rénovation pédagogique qu'elle a entrepris : à cet égard, l'expérience du tutorat est exemplaire. On ne peut qu'approuver également les diverses orientations choisies, économique, bancaire et européenne, s'appuyant à la fois sur la situation de Nancy au cœur de l'Europe et sur certaines des ambitions de la Ville de Nancy elle-même. La coexistence maintenue des juristes et des économistes dans une même UFR - fait exceptionnel aujourd'hui en France - peut trouver dans ces orientations une nouvelle raison d'être et de collaboration féconde, alors que le développement du pôle de gestion au lieu de stimuler celui des économistes a paru freiner leur dynamisme. Les nouvelles orientations se traduisent dans les diplômes de 2^{ème} et de 3^{ème} cycles, en même temps que se met en place un important programme de recherche en rapport avec elles. Celles-ci permettent à la Faculté de droit de contribuer à ce que l'université de Nancy prenne une place significative dans un "Pôle européen" encore en phase initiale.

On doit toutefois émettre une recommandation : **les nouveaux diplômes ne réussiront que dans la mesure où la formation en langues se fera dans la continuité et que, par ailleurs, l'étude des droits européens se réalisera avec une véritable formation en droit comparé, insuffisante tant dans les programmes actuels que dans les projets.** On peut déplorer aussi que pour les formations plus classiques, la Faculté présente des faiblesses dans certains enseignements (le droit social, le droit international privé). La recherche collective reste embryonnaire : **au regard de ce qui est réalisé dans nombre d'universités, un effort important doit encore être fait à la Faculté de droit, de sciences économiques et de gestion de Nancy.**

L'UFR d'administration économique et sociale a besoin de locaux et de moyens supplémentaires en raison du développement de ses effectifs. Les difficultés concernant les stages et le placement des diplômés appellent une diversification des filières. Le *Centre européen universitaire*, proche de la Faculté de droit et travaillant en harmonie avec elle, est une structure d'excellence dont on peut beaucoup attendre. L'*Institut régional du travail* doit retrouver un second souffle et pour cela collaborer de nouveau davantage avec les UFR, notamment avec la Faculté de droit et la plus jeune UFR d'administration économique et sociale, ainsi qu'avec le Groupe Recherche-Education-Emploi. La réorganisation de l'*IPAG* s'impose d'urgence en cette période où la fonction publique offre aux étudiants beaucoup de possibilités professionnelles : elle implique notamment que soient repensés le contenu comme le calendrier de la préparation aux concours administratifs externes de catégorie A.

Le *Pôle de gestion* a des structures hétérogènes qui ne peuvent que conduire à des difficultés. Sans doute les formations qui y sont dispensées sont-elles de qualité, des synergies sont apparues qu'il faut préserver, mais il n'est pas possible de maintenir sur un même site un contraste si marqué entre les statuts et le mode de fonctionnement de l'IAE et de l'ICN. L'IAE doit d'abord lui-même clarifier sa structure, puisque pratiquement indépendant dans la réalité, il est encore rattaché à l'UFR de droit, de sciences économiques et de gestion. Quant à l'ICN, il a su, dans l'ensemble des grandes écoles de commerce et de gestion, se situer au meilleur niveau, notamment grâce à l'apport du potentiel universitaire. Les modalités de son fonctionnement financier doivent être clarifiées, mais l'ICN ne saurait se priver du support scientifique de l'université, et une meilleure articulation avec l'IAE

conforterait l'ensemble du pôle de gestion. **Puisque les pratiques actuelles sont étrangères à la réglementation universitaire, et même critiquables au regard de celle-ci, l'ICN pourrait s'organiser comme une école indépendante de l'université, une convention devant être conclue entre les institutions, ou rester au sein de l'université en respectant les règles fondamentales.**

Les *UFR littéraires*, qui peuvent se prévaloir d'un prestigieux passé, ne démeritent pas. Soulignons les bons résultats obtenus par l'UFR de lettres au CAPES et à l'agrégation de lettres classiques, qui la classent parmi les plus performantes au plan national.

Ces UFR ont retenu trois thèmes fondamentaux tant pour leur enseignement spécialisé que pour leur recherche. D'abord, ce qui a trait au *langage* les mobilise toutes. En dépit de cette communauté d'intérêt, chacune des composantes travaille isolément, ce qui ne peut que surprendre. Nancy II en devient un archipel d'unités qui s'ignorent. Les problèmes liés au *travail* constituent le second investissement : les spécialistes de l'éducation et ceux de la communication, les sociologues, les historiens s'y consacrent, mais ici encore la dispersion l'emporte. Autre thème ; *l'image et l'audiovisuel* où Nancy a déjà beaucoup investi. Ainsi compte-t-on 4 centres actifs qui ont privilégié cette direction :

- les Presses universitaires de Nancy, aujourd'hui en pleine réorganisation, qui développent une stratégie multimédia ;
- le Centre de télé-enseignement ;
- le Vidéoscop, qui réalise des documents audiovisuels pour formations à distance ;
- l'Institut européen du cinéma et de l'audiovisuel.

Mais si toutes ces composantes envisagent avec intérêt la création d'une "cité de l'image", on relève malheureusement pour l'instant une complète absence de coopération.

Partout en ce qui concerne les formations littéraires dominant trop l'individualisme et la séparation. **Il est souhaitable que la concertation accompagne l'innovation.**

Le *service documentaire* souffre des mêmes maux, c'est-à-dire de la même dissémination. Il est à souligner que la bibliothèque de droit et celle de lettres n'ont pas suivi la même évolution. Chaque UFR a d'ailleurs créé son propre centre d'archives. On doit cependant, il est vrai, remarquer quelques louables tentatives d'harmonisation des politiques d'achats et de documentation entre tous ces instituts qu'il conviendrait toutefois de réorganiser et d'unifier.

Bref, d'un bout à l'autre, dans les UFR littéraires, s'impose le même regret : le manque d'une politique scientifique, l'éclatement des équipes qui cependant travaillent sur des problèmes communs.

En conclusion, si l'université souffre d'un certain nombre de lacunes, elle dispose aussi d'un riche potentiel. Des mesures impliquant la totalité des acteurs doivent être mises en oeuvre sans retard, car près de 20 000 étudiants sont aujourd'hui concernés. Ils attendent de cette université les meilleures conditions de travail et de réussite. **Il est temps que chacun comprenne que cela mérite largement une coopération de tous, sans réserve, afin que le futur réponde au prestige du passé.**

L'université de Nancy II

POSTFACE : REPONSE DU PRESIDENT

Le Président de l'Université de Nancy 2

25 RUE BARON LOUIS - B.P. 454 - 54001 NANCY CEDEX - TÉL : 83.34.46.00 - TÉLÉCOPIE : 83.30.05.65

Commencée en mars 1993, l'évaluation de Nancy 2 par le Comité national s'achève dix-huit mois après. Beaucoup de temps et de travail ont été consacrés à la préparation de cette évaluation, et j'adresserai d'abord un grand merci à tous ceux qui y ont pris part : mes collègues, directeurs d'UFR ou d'instituts, responsables de filières et "enseignants de base", les personnels techniques et administratifs des composantes et des services centraux qui ont assuré la lourde charge de collecte et de mise en forme des premiers documents, ainsi que les membres, chargés de mission et experts du CNE qui nous ont rendu visite et aidé de leurs observations.

Les données recueillies dans le rapport final remontent pour certaines à 1992-93, voire à 1991-92, pour d'autres à la fin du printemps 94; les situations décrites ont encore pu changer depuis. Il a pu m'apparaître aussi que, toujours très attentifs aux propos des interlocuteurs qu'ils rencontraient, les experts avaient dans quelques cas prêté sans doute moins d'attention aux documents mis préalablement à leur disposition. C'est dire que si le rapport se veut une photographie de l'établissement, par endroits la photo est floue.

Il serait vain de nier qu'il existe entre les divers secteurs de Nancy 2 des différences de "culture" qui ne favorisent pas l'émergence d'un esprit d'université; d'où les difficultés de l'équipe présidentielle à mettre en œuvre certaines des actions communes pourtant adoptées par les conseils. Mais d'autre part bien des dossiers font l'objet d'un traitement global, bien des collaborations existent depuis longtemps ou se nouent. "Détail révélateur", nos *trois* Ecoles doctorales ont fait cette année leur rentrée en commun : influence bénéfique du CNE... ou évolution naturelle d'organes très récents, qui pour se rejoindre avaient d'abord besoin chacun de se sentir vivre ? Sur le fond, le contrat de plan régional vient d'être l'occasion, en septembre 1994, de faire soutenir pour la première fois, par nos partenaires des collectivités et par l'ensemble de la communauté scientifique de la région, un programme fédérateur et un pôle technologique régional en sciences humaines et sociales; c'est l'aboutissement d'un effort de quatre années, dont l'aspect collectif s'est progressivement amplifié au sein de Nancy 2, et auquel s'est finalement associé le secteur juridico-littéraire de l'Université de Metz¹.

Je m'étonne que les *recommandations* finales du Comité s'adressent exclusivement à l'université et qu'aucune n'aille aux autorités de l'Etat : relevant à maintes reprises les problèmes d'encadrement des étudiants et la pénurie en emplois d'IATOS (qui ne sont pas sans relation avec le mal-vivre complaisamment décrit), le rapport dans ses conclusions omet deux faits :

- la dernière tranche des 80 créations d'emplois d'enseignants prévues au contrat d'établissement n'a pas été honorée pour la rentrée 1994;
- les efforts entrepris pour rationaliser et de moderniser la gestion de l'université trouvent vite leur limite quand les courbes des effectifs d'étudiants et des emplois d'IATOS ne cessent de diverger.

Néanmoins, l'entreprise d'évaluation de Nancy 2 par le CNE, que j'avais appelée de mes vœux, a été d'une réelle utilité pour notre université. Même ceux qui, estimant que leurs intérêts sont insuffisamment pris en considération par l'équipe présidentielle, revendiquent une forte autonomie interne ont tenu à prendre leur part à l'exercice. C'était reconnaître que l'université, en tant qu'institution, peut avoir à rendre compte de la façon dont elle remplit ses missions. L'autonomie a pour contrepartie naturelle la responsabilité, qui passe par la connais-

¹ Présente dès l'origine dans le premier axe de recherche retenu dans l'élaboration du contrat de Plan (travail, formation, emploi).

sance la plus claire possible de ce qu'on est et de ce qu'on fait. Le passage du CNE a accéléré cette prise de conscience; il a permis de faire mieux sentir l'intérêt des nouveaux instruments d'analyse et de travail collectif dont Nancy 2 a commencé à se doter et qui nous sont d'ores et déjà précieux pour définir notre politique contractuelle face à l'Etat et pour nous faire apprécier à notre valeur par nos autres partenaires, publics et privés, français et internationaux.

Pendant que se termine le travail du CNE, une autre évaluation vient de commencer, plus ramassée dans le temps et dans son objet. L'achèvement de notre premier contrat d'établissement, au 31 décembre 1994, et la préparation du contrat intermédiaire de deux ans (1995, 1996) sont l'occasion de faire le bilan global de quatre années de contractualisation et d'afficher les ambitions de l'Université pour la fin du siècle.

Du côté du bilan, Nancy 2 a bien rempli sa part du contrat : les crédits de l'Etat, souvent abondés par l'Université, ont été utilisés là où il était prévu, et ont permis les réussites reconnues que sont par exemple le tutorat, le lancement du service des langues pour non spécialistes, notre ambitieuse politique de formation du personnel, ou encore les travaux d'amélioration du cadre de vie. La répartition réfléchie et concertée des postes d'enseignants et des heures complémentaires a visé à respecter l'équilibre, nécessaire dans une université du type de Nancy 2, entre les formations générales (le poids des premiers cycles s'y fait particulièrement sentir) et les formations à vocation plus directement professionnelle, pour lesquelles ont été créés nos IUP, mais qui, DESS, magistère ou DU, sont également prises en charge par les filières dites traditionnelles.

Ces axes de développement devront être maintenus dans les années qui viennent. Notre ouverture à l'Europe sera naturellement un autre grand thème toujours plus actuel. Parmi les nouveaux projets, il conviendra particulièrement de rassembler notre fort potentiel en didactiques, en audio-visuel, en formation continue et en EAD pour promouvoir un centre de ressources d'enseignement "sur mesure" intéressant de larges secteurs disciplinaires, en liaison avec nos partenaires du Pôle universitaire européen où nous jouons déjà dans ces domaines un rôle déterminant.

Nancy 2 saura exploiter les atouts que le CNE veut bien lui reconnaître.

Nancy, fin octobre 1994

René Hodot

PUBLICATIONS DU COMITE

Rapport d'évaluation

L'Université Louis-Pasteur Strasbourg I,
octobre 1986
l'Université de Pau et des pays de l'Adour*,
octobre 1986
L'Ecole française de Rome, décembre 1986
L'Université de Limoges, juin 1987
L'Université d'Angers*, décembre 1987
L'Université de Rennes 2 - Haute Bretagne*,
décembre 1987
L'Ecole nationale des Ponts et Chaussées*,
février 1988
L'Université Paris VII*, avril 1988
L'Université Paul Valéry - Montpellier III,
avril 1988
L'Université de Savoie, juin 1988
L'Université Claude Bernard - Lyon I, juin 1988
L'Université Paris VIII - Vincennes à Saint-
Denis, octobre 1988
L'Université de Provence - Aix-Marseille I,
décembre 1988
L'Université de Technologie de Compiègne,
mars 1989
L'Université Paris Sud - Paris XI, mai 1989
La géographie dans les universités françaises :
une évaluation thématique, mai 1989
L'Université de La Réunion*, mai 1989
L'Université Lumière - Lyon II*, mai 1989
L'Université Jean Monnet - Saint-Etienne,
mai 1989
L'Université Rennes I*, mai 1989
L'Université du Maine - Le Mans, mai 1989
l'École Normale Supérieure*, septembre 1990
L'Université Charles de Gaulle - Lille III,
novembre 1990
L'Université Paris XII - Val de Marne,
décembre 1990
L'Université Joseph Fourier - Grenoble I*,
janvier 1991
L'École Supérieure de Commerce de Dijon,
janvier 1991
L'Université Strasbourg II, janvier 1991
L'Université de Nantes, mars 1991
L'École Nationale Supérieure de Mécanique de
Nantes, mars 1991

L'Université de Reims, avril 1991
L'Université des Antilles et de la Guyane,
juin 1991
L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,
juillet 1991
L'Institut National Polytechnique de Grenoble,
août 1991
L'Ecole française d'Athènes, août 1991
L'Université de Bretagne occidentale - Brest,
septembre 1991
L'Université de Caen - Basse Normandie,
octobre 1991
L'Université de Valenciennes et du Hainaut-
Cambésis, novembre 1991
L'Institut des sciences de la matière
et du rayonnement - Caen, novembre 1991
L'Université de Rouen, novembre 1991
L'Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III,
novembre 1991
L'Institut national des langues et civilisations
orientales, novembre 1991
L'Université de Paris X - Nanterre, décembre 1991
L'Institut national des sciences appliquées de
Rouen, décembre 1991
L'Université de Toulon et du Var, janvier 1992
L'Université Montpellier I, janvier 1992
L'Université des sciences et technologies de
Lille I, février 1992
L'Université de Nice, mars 1992
L'École des Chartes, avril 1992
L'Université du Havre, mai 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, juin 1992
L'Institut National Polytechnique de Lorraine,
juillet 1992
L'Université Michel de Montaigne - Bordeaux III,
août 1992
L'Université Jean Moulin - Lyon III, septembre 1992
L'Université de Picardie-Jule Verne - Amiens,
novembre 1992
L'École Nationale Vétérinaire d'Alfort, novembre
1992

PUBLICATIONS DU COMITE

Rapport d'évaluation (suite)

Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, décembre 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, décembre 1992
L'Université Toulouse Le Mirail, décembre 1992
L'Université de Nancy I, décembre 1992
Le Conservatoire National des Arts et Métiers, février 1993
L'Université Bordeaux I, mars 1993
Les sciences de l'information et de la communication, mars 1993
L'Université René Descartes - Paris V, mai 1993
L'Université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, juin 1993
L'Université Pierre Mendès France - Grenoble II, juin 1993
L'Université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'Université de Metz, juillet 1993
L'Université d'Orléans, août 1993
L'Université de France-Comté, septembre 1993
L'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier, octobre 1993
L'Université Robert Schuman - Strasbourg III, novembre 1993

L'Université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, décembre 1993
L'Université de Perpignan, décembre 1993
L'Université de Poitiers et l'ENSMA, janvier 1994
L'Université François Rabelais - Tours, janvier 1994
L'Université d'Aix-Marseille II, février 1994
L'Université Paris XIII - Paris Nord, mars 1994
L'Université Stendhal - Grenoble III, avril 1994
L'Université Bordeaux II, juin 1994
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, août 1994

L'Institut National Polytechnique de Toulouse, août 1994
L'Université des sciences sociales - Toulouse I, août 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, septembre 1994
L'Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, septembre 1994

Autres publications

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard
Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987
Rapport au Président de la République, mai 1988
Priorité pour l'Université, (rapport 85-89) La Documentation Française, juin 1989
Rapport au Président de la République, mai 1990
L'enseignement supérieur de masse, septembre 1990
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel) La Documentation française, septembre 1991
Rapport au Président de la République, juin 1992
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 89-93), La Documentation Française, août 1993
Les enseignants du supérieur, septembre 1993
Rapport au Président de la République, juin 1994

Bulletin du CNE, Numéros 1 à 18

COMITE NATIONAL D'EVALUATION 1993-1995

René MORNEX, président
Jean-Marie VINCENS, vice-président
Henri DURANTON, vice-président

Jean ANDRIEU	Raymond LEGEAIS
Claude CAMBUS	Maurice MAURIN
Yves CHAIGNEAU	Jean-Marie MAYEUR
François DAGOGNET	Bernard MENASSEYRE
Jean DIDIER	Marcel PINET
Robert FLAMAND	Jean RICHARD
Pierre GILSON	

<i>Secrétaire général</i>	<i>Consultants du Comité</i>
André STAROPOLI	Jean FLAHAUT
	Jean YOCCO

Directeur de la publication : René Mornex
Edition-Diffusion : Françoise Massit-Folléa